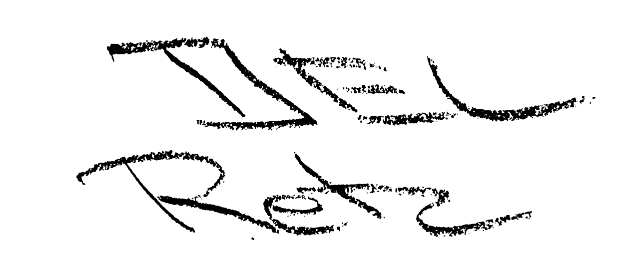




MÉMOIRES

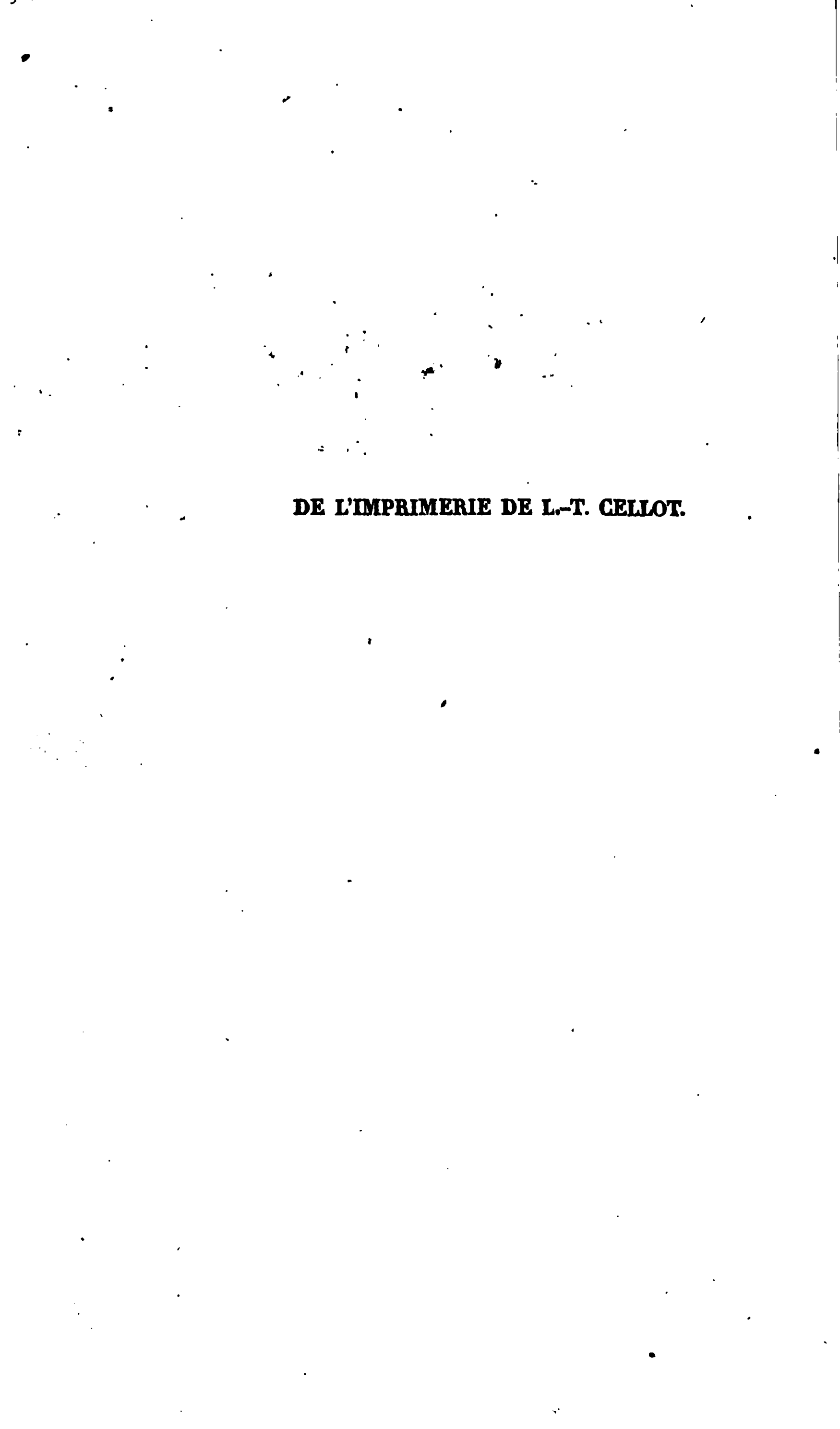
DU CARDINAL DE RETZ,

DE GUY JOLI,

ET

DE LA DUCHESSE DE NEMOURS.

TOME VI.



DE L'IMPRIMERIE DE L.-T. CELLOT.

MÉMOIRES

DU CARDINAL DE RETZ,

DE GUY JOLI,

ET

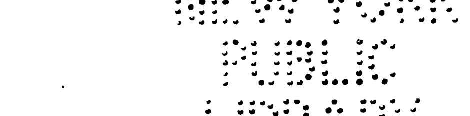
DE LA DUCHESSE DE NEMOURS;

CONTENANT CE QUI S'EST PASSÉ DE REMARQUABLE EN FRANCE PENDANT LES PREMIÈRES ANNÉES DU RÈGNE DE LOUIS XIV.

NOUVELLE ÉDITION,

AUGMENTÉE, ORNÉE DU PORTRAIT DU CARDINAL DE RETZ, ET DU FAC SIMILE D'UNE DE SES LETTRES.

TOME SIXIÈME.



A PARIS,

CHEZ ETIENNE LEDOUX, LIBRAIRE,

RUE GUÉNÉGAUD, N° 9.

1820.

MÉMOIRES

DE GUY JOLI.

Après un mois de séjour à Saint-Cassien, dont les bains ne lui furent pas d'un grand secours, le cardinal de Retz alla passer un autre mois à Caprarolles, maison de plaisance du duc de Parme, dans le territoire de l'Eglise, en attendant la saison des pluies, avant laquelle il est dangereux de se retirer à Rome. Il apprit là que la chambre des vacations, sur la requête du procureur-général, avait donné un arrêt contre la dernière monition du curé de la Madeleine, par lequel il était enjoint au prevôt de Paris, ou à ses lieutenans civils et criminels, d'informer contre les auteurs de ces placards, avec défense, sous peine de la vie, à toutes sortes de personnes, d'en imprimer, publier, ou afficher de semblables sans permission. Cet arrêt ne fut pas délibéré à l'ordinaire, et il n'y eut que le président de Novion et le rapporteur qui le signèrent. Mais, comme à Rome on ne

prenait point connaissance de ce défaut de formalité, il fut regardé comme un arrêt de tout le parlement, et y fit un grand effet, parce qu'on y redoute fort l'autorité de cette compagnie, qui s'oppose souvent au pape, et annulle les prétentions de la cour de Rome. Aussi le pape commença à croire que le parti du cardinal de Retz ne se soutenait que faiblement en France; qu'en nommant un suffragant, le parlement ne s'y opposerait point, et qu'il obligerait sensiblement la cour, qui l'en sollicitait continuellement par le ministère du sieur de Lionne. Les jésuites l'exhortaient aussi de toutes leurs forces à cela, lui représentant sans cesse que le cardinal de Retz était un homme engagé avec les jansénistes, et que sa Sainteté ne trouverait jamais une occasion plus favorable d'étendre son autorité pontificale, même du consentement de toute la France.

Cependant ces raisons, quoique conformes aux résolutions du pape, ne le déterminèrent point encore, à cause de la levée du siége de Pavie, qui rassura un peu sa Sainteté et lui fit donner des paroles plus favorables à l'abbé Charrier, qui partit aussitôt pour se rendre à Caprarolles, afin d'obliger le cardinal de Retz à retourner à Rome, ajoutant que c'était le

sentiment de Croissi, qui lui avait dit que le sieur de Lionne n'espérait plus rien obtenir contre lui.

Joli soutenait, au contraire, qu'il fallait s'approcher de Paris, afin d'appuyer le curé de la Madeleine, et de fulminer un interdit; que c'était le seul moyen de réduire la cour; que celle de Rome ne ferait jamais rien pour lui, s'il ne s'aidait de ses propres forces, en profitant de la chaleur des esprits, qui ne durait pas toujours; et qu'il ne fallait pas s'épouvanter d'un arrêt de la chambre des vacations donné par un de ses ennemis déclarés, auquel on ne devait pas douter que le président de Bellièvre ne trouvât aisément les moyens de remédier après la fête de Saint-Martin, étant, comme il l'était toujours, bien intentionné en faveur du cardinal de Retz. Cependant il résolut de retourner à Rome, et d'y faire une autre figure, ayant fait meubler un très-beau palais à Campo-Marzio, ayant augmenté le nombre de ses carrosses et de ses estafiers, suivant son penchant naturel. Il s'imaginait qu'on jugerait de ses ressources et de son crédit par la dépense qu'il ferait à Rome, sans cependant rien changer dans sa conduite ordinaire, s'amusant à déclamer inutilement contre le sieur de Lionne, et pas-

sant une partie des nuits à conférer avec l'abbé Charrier, Croissi et le petit Fouquet, qui l'entretenaient de badineries et de vaines espérances sur les bonnes intentions du pape, et qui l'obligèrent enfin d'écrire à Caumartin, pour empêcher le curé de la Madeleine de passer outre.

Ces deux messieurs obéirent; mais ils surent dans la suite faire des actions de vigueur, dont le succès fit bien voir qu'on aurait pu réussir en poussant les choses avec plus de fermeté. L'archevêque de Rouen leur en fournit l'occasion par un mandement d'interdiction qu'il publia contre l'évêque de Coutances, pour avoir fait les fonctions épiscopales dans l'archevêché de Rouen : ce qui engagea le curé de la Madeleine à faire afficher un mandement au nom du cardinal de Retz, par lequel il était déclaré que messire Antoine-Denis Cohon, ancien évêque de Dol, et Claude Auvry, évêque de Coutances, avaient encouru les censures de l'église, pour avoir administré les ordres dans son diocèse sans sa permission, et que, pour cet effet, ils étaient interdits de toutes fonctions ecclésiastiques, et même de la célébration de la messe dans le diocèse de Paris, avec défense à tous les doyens, chapitres, curés et communautés séculières ou régulières de les

laisser officier dans leurs églises. Il y eut encore une autre occasion plus importante d'exercer avec éclat l'autorité du cardinal de Retz. Ce fut au sujet de l'assemblée du clergé, qui devait se tenir à Paris cette année-là, et que le cardinal Mazarin avait différée sous différens prétextes, parce qu'elle ne pouvait se faire régulièrement qu'avec l'agrément du cardinal de Retz ou des grands-vicaires. Mais enfin le curé de la Madeleine ayant su que l'on prenait des mesures pour faire la chose sans lui, il fit défense au clergé de s'assembler sans la permission de l'archevêque ou la sienne, et aux Augustins, où ils avaient coutume de s'assembler, de recevoir les députés, protestant de nullité de tout ce qui pourrait s'y passer contre l'autorité du cardinal de Retz; ce qui fut appuyé par tous les curés de la ville, qui firent une pareille protestation, et envoyèrent, pour cet effet, des députés à ceux qui devaient composer l'assemblée : de sorte que ces messieurs ayant jugé ces défenses et protestations juridiques, allèrent déclarer au cardinal Mazarin qu'ils ne pouvaient commencer leur assemblée; et comme la cour avait besoin d'argent, elle fut enfin obligée d'avoir recours au curé de Saint-Severin, grand-vicaire, pour faire l'ouverture de l'assemblée : ce qui

était une reconnaissance solennelle des droits du cardinal de Retz. Par où il était aisé de voir que s'il eût agi dans toute l'étendue de son pouvoir, et soutenu le curé de la Madeleine, il aurait mis ses affaires sur un autre pied en France, où tout le monde était bien intentionné pour lui, et à Rome, où le pape n'aurait pas été fâché de voir naître des embarras de cette nature, dont il aurait su profiter.

Mais le cardinal n'ayant voulu prendre aucune résolution vigoureuse, et s'étant contenté de se tenir sur la défensive, il ne fut pas difficile au sieur de Lionne, aux jésuites, et à ses autres ennemis de détacher le pape de ses intérêts, en lui représentant la faiblesse de son parti, sa liaison avec les jansénistes, la puissance redoutable de ses parties ; et qu'en continuant de le protéger, sa Sainteté pouvait compter qu'elle n'aurait aucune part à la paix générale, dont il était déjà question : la chose du monde que le pape appréhendait le plus.

Toutes ces considérations déterminèrent enfin le saint-père, qui, peu de jours après le retour du cardinal de Retz à Rome, lui déclara que, ne se sentant pas assez de force pour le soutenir plus long-temps, il lui conseillait de s'accommoder, et de donner quelque chose aux désirs

de la cour de France, qu'il avait de grandes raisons de ménager lui-même, et qu'il n'osait pas choquer directement, dans le dessein qu'il avait de disposer les deux couronnes à une bonne paix, qui était un bien préférable à tous les autres. Il concluait par des expressions extrêmement pressantes dont le cardinal demeura si surpris et si étourdi, qu'il voulait prendre sur-le-champ des mesures pour se retirer, appréhendant les dernières extrémités, et qu'on ne le fît mettre au château Saint-Ange, s'il refusait de se soumettre aux conditions qui devaient lui être proposées dans le premier consistoire ; mais l'abbé Charrier, l'abbé Lamet et Joli lui ayant représenté qu'il n'était plus temps ni possible de reculer, après s'être engagé si avant, il résolut de tenir ferme et d'attendre les événemens. Cependant, avant que d'aller au consistoire, il donna ordre à Joli de serrer tous ses papiers, ce qui marquait sa défiance et la crainte qu'il avait d'être arrêté, sentimens qui lui étaient particulièrement inspirés par l'abbé Charrier, quoiqu'il fût obligé plus que personne à l'encourager, pour lui aider à se tirer de ce mauvais pas où il l'avait engagé par ses conseils, au lieu que l'abbé Lamet et Joli, qui avaient toujours bien prévu que le pape

l'abandonnerait, faisaient tous leurs efforts pour le soutenir et pour diminuer ses frayeurs, qui l'auraient perdu s'il s'y était abandonné.

Enfin s'étant présenté au consistoire, sa Sainteté lui déclara nettement qu'elle avait nommé un suffragant pour gouverner le diocèse de Paris pendant son absence, en qualité de vicaire apostolique ; à quoi le cardinal de Retz tâcha inutilement de s'opposer. Le pape demeura ferme dans sa résolution, aussi-bien que le cardinal Rospigliosi, secrétaire d'état, chez qui il alla, en sortant du consistoire, pour le prier de différer au moins l'exécution de ce dessein, sans pouvoir rien obtenir, après quoi il se retira chez lui fort consterné. Mais Joli, qu'il envoya chercher aussitôt pour l'informer de ce qui s'était passé, tâcha de le rassurer, en lui disant que cette nomination ne serait pas reçue en France; que tous les évêques s'y opposeraient, attendu qu'il y allait de leur intérêt aussi-bien que du sien; que les parlemens ne souffriraient jamais un exemple de cette nature, qui était extrêmement contraire aux libertés de l'église gallicane, qu'il fallait faire bonne contenance, et dire à ceux qui lui en parleraient pour le consoler, qu'il en était plus fâché pour le repos de sa Sainteté que pour son intérêt

particulier, persuadé que sa nomination n'aurait point lieu et qu'il serait obligé de la rétracter; qu'enfin il fallait, sans perdre de temps, dépêcher un courrier à Paris avant celui du pape, pour avertir ses amis de prendre leurs mesures avec les évêques et le parlement. Ce discours remit un peu le cardinal, qui fit aussitôt partir pour Gênes Imbert, son valet de chambre, avec ordre de remettre son paquet entre les mains d'un marchand de confiance, auquel on mandait d'expédier incessamment un courrier pour Paris, sous prétexte de quelques affaires. On fut obligé de prendre ce détour pour la sûreté des dépêches, qui auraient pu, sans cette précaution, être interceptées par ordre de la cour, si le courrier eût paru venir directement de Rome, et cet expédient eut le succès qu'on s'en était promis; car le courrier du cardinal de Retz étant arrivé deux ou trois jours avant celui du pape, ses amis prirent si bien leurs mesures, qu'à la première proposition qui se fit de l'établissement d'un suffragant, toute l'assemblée du clergé s'y opposa si unanimement et avec tant de chaleur, que le nonce n'osa présenter son bref et fut obligé de le renvoyer au pape, en lui disant qu'il avait couru risque d'être lapidé par le

peuple, sur le seul bruit qui s'était répandu de l'exécution de ce dessein. Le parlement ne marqua pas moins de vigueur contre cette nouveauté, le procureur et les avocats généraux ayant déclaré hautement que, si le bref paraissait, ils en appelleraient comme d'abus. Le premier président avec la plupart des conseillers parurent aussi bien disposés à le casser, ou du moins à n'en pas souffrir l'exécution, et ce qu'il y a de plus étonnant et de plus fort, c'est que l'évêque de Meaux, frère du chancelier Seguier, que la cour avait destiné pour être suffragant, refusa absolument cette commission, ne voulant point se charger de la haine publique, quoiqu'il fût d'ailleurs et par lui et par son frère fort attaché à la cour.

Il arriva même à la fin que le cardinal Mazarin se dégoûta du bref comme tous les autres, soit pour la contradiction universelle qu'il remarquait dans les esprits du peuple et du clergé, ou peut-être parce qu'il ne laissait pas d'être avantageux en quelque façon au cardinal de Retz, en ce qu'il y était qualifié archevêque de Paris, et que le pape n'alléguait point d'autres raisons de cette nomination que son absence.

Le bref ayant donc été rebuté de tout le monde, les correspondans du cardinal de Retz

ne manquèrent pas de lui en donner avis aussitôt par la même voie et avec les mêmes précautions ; de sorte qu'il en reçut les nouvelles plusieurs jours avant le pape et le sieur de Lionne, et qu'il eut la satisfaction de triompher à son tour et d'insulter à ceux qui croyaient avoir pris de grands avantages contre lui.

Ce fut en ce temps-là que la reine Christine vint à Rome. Elle avait été invitée à ce voyage par sa Sainteté, pour y confirmer d'une manière plus solennelle son abjuration de l'hérésie de Luther. Une action de cette nature devait sans doute être traitée sérieusement et avec gravité ; mais le pape, s'abandonnant à son génie, n'en fit qu'une scène de théâtre, remplie de fêtes, de pompe, de bagatelles et de vaines cérémonies : il n'oublia rien de tout ce qui pouvait faire du bruit et de l'éclat, s'imaginant que c'était là le seul moyen de paraître aux yeux de toute l'Europe comme le principal auteur de cette conversion. Ce ne furent que régals, festins, danses, ballets, comédies, carrousels, mascarades, galanteries de toutes les espèces pendant plus de trois mois ; et le pape les ordonnait lui-même avec tant d'application, et les faisait exécuter avec tant de magnificence, que la reine de Suède s'en moquait elle-même,

et tournait sa Sainteté en ridicule, comme aussi toutes les personnes sensées, qui voyaient bien qu'il sortait de son caractère. Le cardinal de Retz ne négligea rien pour s'insinuer dans les bonnes grâces de cette princesse, en quoi il réussit assez dans le commencement, mais non pas si bien que le cardinal Azolin ou Pimentel. Il ne tenait pourtant pas à lui qu'on ne crût qu'il y entrait aussi avant que personne ; mais ceux qui voyaient les choses de plus près jugèrent avec justice qu'il y avait plus de vanité dans son fait que de réalité. Ces intrigues l'occupèrent quelque temps, et le cardinal s'y abandonnait tout entier, suivant son penchant naturel, sans penser à ses affaires, jusqu'à ce qu'il fût réveillé de son assoupissement par la nouvelle proposition que le sieur de Lionne fit à sa Sainteté, par ordre de la cour, de nommer pour grand-vicaire l'un des six sujets suivans ; savoir, le doyen de Notre-Dame, le sieur Charton, ancien pénitencier ; le sieur du Saussay, curé de Saint-Leu et official de Paris, nommé à l'évêché de Toul ; le sieur de Rouillé, curé de Saint-Barthélemi ; ou les sieurs Morel et Cornet, docteurs en Sorbonne. La cour engagea même les évêques suffragans de l'archevêché de Paris d'en écrire au cardinal de Retz

pour lui faire agréer cette proposition comme raisonnable et avantageuse pour lui, puisqu'en rétablissant l'ordre dans son diocèse, elle renfermait une reconnaissance tacite de son autorité.

Le pape fit ce qu'il put pour appuyer les instances de la cour. Après en avoir fait parler au cardinal de Retz par tous ses amis, il lui en parla lui-même en termes de prières, lui désignant particulièrement le sieur du Saussay, dont sa Sainteté dit qu'elle lui répondait, et qu'elle l'engagerait à se conduire de manière qu'il en serait content, et qu'il exécuterait pareillement tous ses ordres; autrement elle lui promettait de le révoquer, et de faire ensuite tout ce que bon lui semblerait, avec promesse de le soutenir et de le protéger avec toute l'autorité du saint-siége. C'est du moins ainsi que le cardinal le fit entendre à ses amis, dont les sentimens furent partagés sur cette proposition. L'abbé Charrier et le sieur de Croissi opinèrent d'abord sans balancer, qu'il fallait se conformer aux désirs de la cour et du pape, disant pour leurs raisons qu'il était d'une extrême conséquence de ménager les esprits des évêques suffragans, pour les disposer à bien faire dans d'autres rencontres, et qu'avant toutes choses le cardinal devait travailler à faire connaître son

autorité sur le spirituel, après quoi il lui serait aisé de se faire rétablir dans le temporel.

Joli fut d'un autre sentiment, et quoiqu'il demeurât d'accord de la nomination du sieur du Saussay, il soutenait qu'il fallait tirer des avantages réels et présens de la confusion du pape pour le refus de son bref, des recherches de la cour et de la disposition favorable du clergé; qu'il n'était plus proprement question du rétablissement de l'autorité du spirituel, puisque le curé de Saint-Severin, nommé grand-vicaire par le cardinal de Retz, avait été reconnu par tout le clergé; que la nomination d'un second grand-vicaire ne ferait pas plus d'effet à cet égard, et que c'était une affaire entièrement consommée; qu'il fallait donc porter la chose plus loin jusqu'au rétablissement effectif du temporel, sans s'exposer sur des espérances éloignées et incertaines, en insérant une clause dans l'acte de nomination du sieur du Saussay, qui portât que ledit sieur du Saussay ne pourrait exercer ses fonctions qu'après que le cardinal de Retz aurait été rétabli dans son temporel. L'abbé de Lamet se déclara d'abord pour le sentiment de Joli, fondés l'un et l'autre sur toutes les lettres de Paris, qui assuraient que tout le clergé avait les meilleures inten-

tions du monde, et que si le cardinal voulait bien, en leur considération, donner les mains à un grand-vicaire qui fût agréable, on ne devait pas douter qu'ils ne s'employassent avec chaleur à lui faire donner satisfaction pour le reste ; ce qui leur fit juger qu'il fallait ménager cette occurrence favorable, et engager l'assemblée d'insister pendant l'embarras où l'on était, pour le gouvernement du diocèse, et qu'autrement, si l'on accordait un grand-vicaire sans condition, l'affaire tomberait d'elle-même, et leurs bonnes intentions se dissiperaient avec l'assemblée, faute d'avoir été ménagées. Mais à la fin l'abbé de Lamet s'étant relâché, parce qu'il n'avait pas la fermeté de s'opiniâtrer et de s'opposer directement aux sentimens du cardinal de Retz, qui s'était déjà déclaré en faveur des premiers, il résolut d'envoyer la nomination du sieur du Saussay pure et simple.

Cependant Joli jugeant la chose de la dernière importance, et que si l'on laissait échapper cette conjoncture avantageuse, elle ne reviendrait jamais, fit de nouveaux efforts pour obliger le cardinal à envoyer au moins sa nomination à M. l'évêque de Châlons, avec ordre de la faire voir à l'assemblée, mais de décla-

rer en même temps qu'il ne la rendrait point qu'après qu'on aurait rendu justice au cardinal sur son temporel ; mais ce dernier expédient ne fut pas mieux reçu que le premier, et son éminence se contenta des espérances en l'air qu'on lui donna des instances du pape par le moyen de son nonce et des bons offices du clergé.

Ainsi on dépêcha un courrier avec les ordres du pape, et les dépêches du cardinal de Retz, adressées à MM. les évêques suffragans de l'archevêché de Paris, avec l'acte de nomination et trois lettres qu'il priait de présenter au roi, à la reine et à l'assemblée du clergé. Ces trois lettres furent supprimées, parce que les suffragans ayant jugé à propos de les mettre entre les mains du cardinal Mazarin, il les garda longtemps, puis les renvoya au sieur de Lionne pour les rendre au cardinal de Retz, disant que leurs majestés n'avaient pas voulu les ouvrir, ni souffrir qu'on rendît à l'assemblée du clergé celle qui lui était adressée. Ainsi il n'y eut que l'acte de nomination qui parut, et en vertu de cet acte le sieur du Saussay se mit aussitôt en possession du grand-vicariat et commença de gouverner le diocèse, où, par ce moyen, toutes choses demeurèrent tranquilles pendant quelque temps, aussi-bien qu'à Rome.

Le cardinal de Retz se servit de cet intervalle pour faire travailler une seconde fois à son épaule par un homme qui se vantait de le guérir, et qui passait pour fort habile dans sa profession. La vérité est que depuis cette opération il se servit mieux de son bras qu'il n'avait fait auparavant.

Cependant on attendait tous les jours des nouvelles des bons offices qu'on s'était promis de l'assemblée du clergé; mais on ne fut pas long-temps sans s'apercevoir que ces messieurs avaient oublié l'intérêt de leur archevêque après en avoir obtenu ce qu'ils désiraient. La même chose arriva du côté du nouveau grand-vicaire, avec cette différence que le sieur du Saussay ne se contenta pas de ne rien faire de ce qu'on avait attendu de lui, mais qu'il affecta même de s'opposer directement en toute rencontre aux intérêts du cardinal, ce qui parut principalement en trois occasions essentielles.

La première fut au sujet d'un ordre que son éminence lui adressa pour faire en son nom et comme son procureur, le serment de fidélité, afin de lever toute difficulté pour la restitution du temporel, qui ne pouvait plus rouler que sur ce prétexte. C'est ce que le sieur du Saussay refusa de faire. Il refusa même de donner aucun

acte par lequel il pût paraître qu'il s'était présenté pour prêter serment.

La seconde fut à l'occasion du jubilé, qui avait toujours été remis pendant les contestations pour le gouvernement du diocèse. C'était une affaire dans laquelle il ne paraissait pas qu'il pût y avoir aucune difficulté ; mais le sieur du Saussay s'avisa d'en faire naître une de gaieté de cœur, sans raison, et seulement pour nuire au cardinal de Retz, en prenant dans l'acte de publication la qualité de grand-vicaire de l'archevêché, au lieu de celle de grand-vicaire de l'archevêque, ce qui aurait été d'une très-grande conséquence si l'on eût laissé passer la chose ; mais le chapitre s'en aperçut heureusement et s'y opposa vigoureusement, faisant réformer cette nouvelle qualité, qui ne pouvait convenir de droit qu'à lui pendant la vacance du siége.

La troisième rencontre où le sieur du Saussay fit connaître ses mauvaises intentions, fut lorsqu'il donna permission à l'évêque de Coutances de conférer les ordres et de faire les autres fonctions épiscopales pendant la semaine sainte, quoique ce prélat eût été interdit par le cardinal de Retz et par le curé de la Madeleine son grand-vicaire. Cela empêcha un grand nombre de

chanoines d'aller à l'office le jour du jeudi-saint; et le peuple l'ayant remarqué, il en arriva un grand scandale : d'autant plus que l'évêque se trouva mal en faisant les saintes huiles, et en célébrant la messe, qu'il n'acheva qu'avec beaucoup de peine, après qu'on lui eût jeté de l'eau sur le visage et qu'on lui eût frotté plusieurs fois le nez et les tempes avec du vinaigre pour le faire revenir. Tout le monde regarda cet accident comme une punition de Dieu, et comme un avertissement pour les auteurs de ce dérangement.

Tant d'éclat devait ce me semble obliger le cardinal de Retz à révoquer le sieur du Saussay, comme il en était fortement sollicité par la plupart de ses amis ; il aima mieux cependant prendre patience et en porter modestement ses plaintes à sa Sainteté, d'autant plus qu'il ne manquait pas de conseillers qui tâchaient d'expliquer favorablement la conduite du sieur du Saussay, en disant que tout ce qu'il aurait pu faire pour le serment de fidélité n'aurait servi qu'à irriter la cour; que la qualité de grand-vicaire de l'archevêché n'intéressait que le chapitre et nullement l'archevêque; que la permission qu'il avait donnée à l'évêque de Coutances l'avait engagé lui-même à recon-

naître l'autorité du cardinal dans le même lieu où il avait paru la mépriser; qu'après tout, la voie de douceur était la seule qui fût permise auprès de la cour; que le sieur du Saussay ne pouvait pas faire dans les commencemens tout ce qu'il aurait bien voulu, et que par sa conduite sage et prudente, il avait déjà ménagé le rappel des sieurs Chevalier et Lavocat, anciens grands-vicaires, et de tous les autres ecclésiastiques qui avaient été exilés à cause du cardinal de Retz.

Toutes ces raisons n'empêchaient pas que dans le fond S. E. ne fût vivement blessée de la conduite de son nouveau grand-vicaire, qu'elle voyait bien n'être qu'un artifice; mais elle voulut différer son ressentiment pour quelque temps, à dessein de voir ce que produirait un bref que sa Sainteté avait écrit un peu auparavant à l'assemblée du clergé au sujet de la paix générale, pour exhorter le roi à procurer ce bonheur à tout le monde chrétien. Il n'y était fait aucune mention du cardinal Mazarin; mais sans le nommer, le bref ne laissait pas de faire entendre qu'on le croyait peu disposé à la paix. Il disait en parlant du roi, *alioquin per se ad pacem propensum* : ce qu'on jugea ne devoir pas plaire à ce ministre, et qu'il ne manque-

rait pas d'en marquer son ressentiment par quelque démarche qui offenserait sa Sainteté. En effet, ce bref choqua extrêmement le cardinal Mazarin, et pour faire connaître à la cour de Rome qu'il l'avait bien entendu, il engagea ces messieurs du clergé à le justifier dans leur réponse : ce qu'ils firent si exactement, que toutes leurs lettres ne roulaient que sur les bonnes intentions de son éminence pour la paix, sur les mesures qu'il avait déjà prises pour y parvenir, et sur son application à finir ce grand ouvrage. Cette réponse fut assez mal reçue du pape, et comme en même temps on eut à Rome des nouvelles du traité de la France avec Cromwel, on espéra que sa Sainteté pourrait éclater et donner des marques publiques de son mécontentement; mais cela n'arriva pas; et le sieur de Lionne ayant été rappelé bientôt après, cette nouvelle démarche augmenta les inquiétudes du saint-père, qui commença d'appréhender que la France ne voulût rompre toute sorte de commerce avec lui, et s'appliquer entièrement à la guerre d'Italie. C'est ce qui fit tomber sa Sainteté dans le dernier précipice de sa faiblesse naturelle, ne voulant plus entendre parler du cardinal de Retz que pour l'abîmer et le perdre, s'il eût été possible.

L'arrivée de don Mario, frère du pape, et celle de ses neveux, contribua beaucoup à l'entretenir dans cette mauvaise humeur. Ces messieurs furent enfin appelés à Rome par sa Sainteté et reçus avec une espèce de triomphe. Le saint-père avait long-temps dissimulé sur ce sujet, s'en étant fait prier par la reine de Suède et par tous les cardinaux, auxquels il avait demandé leurs sentimens par écrit, comme si sa faiblesse eût pu être excusée par celle de ses courtisans, qui savaient bien qu'ils ne pouvaient lui donner un autre conseil sans lui déplaire. Quoi qu'il en soit, il est certain que ce changement fut fort désavantageux au cardinal, parce que les parens du pape, qui ne songeaient qu'à l'établissement de leur fortune, n'avaient garde d'épouser les intérêts d'un cardinal malheureux et abandonné presque de tout le monde, pour s'attirer l'indignation de la cour de France. Cependant le cardinal de Retz ayant fort bien remarqué ce changement, et qu'il ne pouvait plus se promettre aucun secours de ce côté-là, sachant d'ailleurs que le sieur du Saussay continuait de garder une conduite qui gâtait entièrement ses affaires, résolut de passer outre à la révocation, sans en parler à sa Sainteté, qui n'aurait pas manqué de l'en détourner; et

dans ce dessein il demanda encore une fois la permission d'aller aux eaux de Saint-Cassien, sous le même prétexte de son mal d'épaule, pour y attendre plus tranquillement, par des nouvelles, ce que produirait cette révocation à Paris et à Rome, où il ne jugea pas à propos de demeurer exposé aux caprices et aux mauvaises humeurs du pape. Il fut encore déterminé à cela par la peste qui régnait à Naples, et qui commençait à s'approcher de Rome, d'où il sortit peu de jours après le départ du sieur de Lionne, et après avoir expédié l'acte de révocation.

Cet acte était conçu en termes assez honnêtes à l'égard du sieur du Saussay; mais il était très-positif et lui défendait expressément de se mêler en aucune façon du gouvernement de son diocèse, soit en qualité de grand-vicaire, soit en qualité d'official, dont il exerçait la charge dès le temps de l'ancien archevêque. Il nommait derechef pour ses grands-vicaires les sieurs Chevalier et Lavocat, les curés de la Madeleine et de Saint-Severin, et pour official le sieur Joli, chanoine de Notre-Dame, et le sieur Pocher, docteur de Sorbonne, pour vice-régent: l'acte fut non-seulement signifié au sieur du Saussay, mais aussi attaché au coin des rues, afin que

personne n'en prétendît cause d'ignorance. Ainsi le sieur du Saussay ne put se dispenser d'obéir ; et comme ses bulles de l'évêché de Toul étaient expédiées, il prit ses mesures pour se faire sacrer à Saint-Denis par les évêques de Chartres et de Meaux. Mais ces messieurs lui ayant représenté qu'ils ne pouvaient faire cette cérémonie sans la permission de l'archevêque ou de ses grands-vicaires, il fut obligé d'avoir recours au sieur Chevalier, qui ne se le fit pas dire deux fois, étant bien aise d'établir par cette soumission l'autorité du cardinal de Retz et la sienne, et ne doutant pas que la cour approuvât une démarche qu'il ne faisait qu'à la prière d'un homme qu'elle protégeait et affectionnait.

Cependant, la cour ayant été informée de cette affaire, il fut mandé aussitôt par le chancelier, qui lui fit de grandes mercuriales sur ce qu'il s'ingérait encore de faire les fonctions de grand-vicaire ; et en sortant de là il fut arrêté et conduit à la Bastille, où il fut traité longtemps avec une grande dureté. La cour, ou plutôt le cardinal Mazarin, n'en demeura pas là, et sa passion l'emporta jusqu'à empêcher l'effet de la permission qu'il avait accordée, en obligeant le sieur du Saussay d'aller se faire sacrer

à Poissy, du diocèse de Chartres. La crainte d'un pareil traitement obligea le sieur Lavocat à se retirer aussitôt; de sorte que, par son absence, le gouvernement retomba sur les soins du curé de Saint-Severin, qui fut le seul à qui la cour laissa la liberté de faire les fonctions de grand-vicaire, quoique avec assez de peine, tout ce qui avait rapport au cardinal de Retz en faisant toujours beaucoup au cardinal Mazarin.

Les nouvelles de la révocation étant venues à Rome, le pape en fut extrêmement irrité; et quoique la peste l'eût obligé de se retirer à Monte-Cavallo, où il ne voyait presque personne, et où il ne voulait entendre parler d'aucune affaire, il ne laissa pas de dépêcher un courrier au cardinal de Retz, qui était encore à Saint-Cassien, pour lui ordonner de rétablir le sieur du Saussay, suivant les instances qui lui en avaient été faites par ordre de la cour. Cet ordre acheva de convaincre le cardinal de Retz, et de lui faire sentir qu'il n'y avait plus rien à faire pour lui à la cour de Rome; et comme il en était fort dégoûté par d'autres raisons, que la peste y était très-violente, qu'il n'était plus en état d'y faire la même figure, faute de moyens, il résolut enfin de sortir d'Italie; et

après avoir envoyé à Florence pour concerter secrètement avec le bailli de Gondi son passage sur les terres du grand-duc, il se retira d'abord dans une maison particulière, appelée Maresme, où il séjourna quelques jours avec toute sa suite.

Ce fut de là qu'il écrivit à sa Sainteté pour lui représenter que l'état où était son diocèse l'obligeait de s'en rapprocher, afin d'être plus à portée de remédier aux désordres causés par son absence ; qu'il comptait toujours sur sa protection contre les persécutions de ses ennemis, et contre les violences qui étaient faites à sa personne et à l'église ; que d'ailleurs il se croyait obligé de décharger sa Sainteté des importunités qu'elle recevait à son occasion, et de lui épargner une partie de l'embarras et de la peine que cette affaire lui faisait. Après cela, le cardinal de Retz fit prendre les devans à l'abbé de Lamet et à Joli, et partit de nuit de Maresme pour se rendre à une maison de plaisance du cardinal Jean-Carlo de Médicis, n'ayant pris que Malclerc et deux valets de chambre, parce qu'il ne voulait mener avec lui qu'un petit nombre de personnes affidées, pour mieux dérober sa marche. Dès qu'il fut arrivé dans cette maison, le bailli de Gondi s'y

rendit, et lui apporta la nouvelle de la levée du siége de Valenciennes, dont M. le Prince avait forcé les lignes; ce qui lui fit concevoir de meilleures espérances du succès de son voyage, aussi-bien qu'au grand-duc et aux cardinaux de Médicis, qui, sans cela, paraissaient assez embarrassés sur sa retraite. Il demeura deux jours dans cette maison, où il voulut voir Croissi, qui était demeuré à Florence, ayant accompagné le sieur de Lionne jusque-là, et n'ayant osé retourner à Rome à cause de la peste. Le bailli de Gondi, qui vit cet homme dans la confidence du cardinal, apprenant qu'il lui avait confié le secret de son voyage, et le dessein qu'il avait d'aller à Besançon, avertit son éminence qu'elle ne devait pas se fier à lui, pour des raisons qu'il n'expliquait pas, mais qui firent juger à Joli que le bailli étant général des postes du grand-duc, avait pu, suivant l'usage de toutes les cours qui veulent savoir tout ce qui se passe, intercepter quelques dépêches de Croissi, par où il avait connu qu'il trahissait le cardinal. Cet avis ne l'empêcha pas de s'abandonner à lui, comme il avait fait à Rome, sans vouloir rien écouter de ce qu'on lui disait contre lui. Après cela il partit prenant la route de Pontremoli avec sa petite

suite ; et après avoir traversé l'état de Massa ; il se rendit dans le Milanais sur un passe-port du comte de Fuensaldagne, qui lui envoya de plus une escorte de cinquante chevaux. Ce gouverneur aurait bien voulu faire quelque chose de plus pour lui, et il tâta fort le pouls à Malclerc sur ce sujet, disant que son éminence devait aller droit en Flandre trouver M. le Prince, pour prendre des mesures avec lui qui seraient avantageuses à l'un et à l'autre ; que si elle ne le faisait, ses affaires tomberaient dans le mépris, et qu'elle se trouverait abandonnée de tout le monde. C'était aussi le sentiment de Joli, qui l'avait déjà fortement exhortée à ne pas laisser échapper cette occasion comme elle avait fait lors de son passage en Espagne, et à prendre des mesures avec le comte de Fuensaldagne ; mais le cardinal n'eut pas la force de s'y résoudre, quoiqu'en partant de Rome il y parût assez disposé, et que sur la route il affectât de dire tous les jours qu'il irait droit se livrer aux Espagnols et à M. le Prince.

Cependant, comme il fallait se séparer honnêtement du comte, il lui demanda un chiffre, et lui fit dire par Malclerc qu'il allait suivre ses conseils ; qu'il ne sortait d'Italie que dans ce dessein ; qu'après avoir séjourné quelque

temps à Besançon pour y apprendre des nouvelles de ses amis, il s'acheminerait en Flandre. Il lui fit demander des lettres pour le gouvernement de Franche-Comté, après quoi le cardinal de Retz continua son chemin avec son escorte ; et après avoir passé à deux lieues de Milan et à huit de Valence, qui était assiégée, il alla s'embarquer sur le lac pour aller à Morges, et de là par le mont San-Pione et le pays de Valais à Lausanne, d'où il se rendit à Besançon vers la fin du mois d'août de l'année 1656.

Aussitôt que le cardinal de Retz fut arrivé en Franche-Comté, il envoya chercher l'abbé de Vatteville qu'il avait vu à Saint-Sébastien chez le baron son frère ; et ayant appris, en passant à Pontarlier, qu'il était assez près de là, à un lieu nommé Usains, il y envoya Malclerc pour lui trouver un lieu où il pût se retirer sûrement en attendant des nouvelles de Paris. L'abbé de Lamet et Joli allèrent à Besançon.

L'abbé de Vatteville fut d'abord assez surpris et même embarrassé du compliment du cardinal, ayant peu de crédit dans le pays, quoiqu'il affectât de faire reconnaître le contraire : aussi laissa-t-il assez connaître dans le commencement qu'il aurait bien voulu être défait de S. E.

Mais ayant compris dans la suite que ce pourrait être pour lui une occasion de faveur à la cour d'Espagne, il lui ménagea une retraite chez la marquise de Conflans, sa parente ; dont le mari était alors en Flandre. Ce séjour ne fut pas pourtant tellement fixe qu'il ne se promenât à droite et à gauche dans tout le pays pendant quelques mois. Il est vrai qu'il retournait de temps en temps chez la marquise, qui eut dans la suite, et suivant la bonne coutume de S. E., beaucoup de part au récit des diverses aventures de sa vie.

Cependant l'abbé de Lamet et Joli étaient à Besançon, où arrivèrent peu après quelques-uns des gens du cardinal, qu'il avait laissés en Italie, et auxquels il donna ordre de l'aller attendre à Strasbourg et en divers autres endroits. Le sieur Verjus fut un des premiers qui passa par hasard à Besançon ; et Joli l'ayant vu passer à cheval devant l'auberge où il était logé, l'appela et le retint, l'ayant jugé plus propre que personne pour aller à Paris porter des nouvelles et en rapporter : ce que le cardinal ayant approuvé, on le dépêcha aussitôt. Il fit si grande diligence, qu'en peu de jours on sut, par son moyen, que le cardinal Mazarin avait marqué beaucoup d'inquiétude du départ du

cardinal de Retz d'Italie ; qu'il avait fait publier des défenses à toutes sortes de personnes de lui donner retraite ; qu'il faisait tous ses efforts pour le rétablissement du sieur du Saussay ; que l'assemblée du clergé s'y opposait, attendu que c'était revenir au dessein du suffragant, mais qu'elle avait résolu de prier le cardinal de Retz de nommer des grands-vicaires agréables au roi, avec promesse de s'employer ensuite pour la restitution de son temporel; que l'évêque de Châlons ne doutait pas qu'elle ne le fît, et répondait du succès en quelque façon; que le comte de Montresor et plusieurs autres étaient de son avis, insistant sur la nomination d'un nouveau grand-vicaire au goût de la cour, et que, si on n'y mettait ordre promptement, il y avait lieu de craindre qu'ils ne passassent outre, en nommant eux-mêmes un sujet, quoique le sieur d'Aubigni et quelques amis du cardinal ne fussent pas de ce sentiment, et qu'on leur eût représenté que S. E. en était fort éloignée.

Sur ces avis le cardinal de Retz écrivit aussitôt à l'évêque de Châlons, pour l'informer plus précisément de ses intentions, et pour le détourner de cette résolution ; mais à peine les lettres furent-elles parties, qu'on apprit par la voie de la poste, que M. de Châlons avait de son

autorité fait faire par celui dont on se servait pour contrefaire l'écriture de S. E. une nomination en forme du doyen de Notre-Dame, pour faire les fonctions de grand-vicaire, avec une lettre du cardinal de Retz de la même fabrique à l'assemblée du clergé, par laquelle il les priait d'intercéder auprès de S. M. pour la restitution de son temporel. La lettre était datée du Plessis, deux jours seulement avant sa réception : ce qui fit juger au cardinal Mazarin que le cardinal de Retz était fort proche. Dans l'alarme que la cour en prit, elle envoya aussitôt une lettre de cachet à l'assemblée, par laquelle S. M. déclarait qu'elle ne voulait point entendre parler du temporel de l'archevêque, quoiqu'elle eût bien voulu consentir au rétablissement du spirituel en considération de l'assemblée ; parce qu'on poursuivait actuellement auprès du pape une nomination de juges pour faire le procès au cardinal de Retz, qui examineraient s'il devait être rétabli dans la jouissance du temporel ou non pendant l'instruction du procès. Après cela on apprit que l'assemblée du clergé avait pris des mesures et des résolutions toutes contraires à celles que M. de Châlons s'en était promises, dont il s'excusa, en disant qu'il avait été trompé le pre-

mier, et qu'il croyait s'être assuré d'un nombre suffisant de suffrages. En effet, l'affaire fut presque partagée, et si elle eût été décidée à la pluralité des voix, elle l'aurait été sans difficulté en faveur du cardinal; mais l'ordre de cette compagnie étant d'opiner par provinces, il se trouva que celle de Paris, qui, par toutes sortes de raisons, devait lui être favorable, se déclara contre lui : ce qui fit que de onze provinces, il n'en eut que cinq pour lui.

Dans le fond, le projet de M. de Châlons n'était pas si avantageux pour le cardinal de Retz qu'on se l'imaginait : son avis portant seulement qu'on ferait office à son éminence pour la restitution de son temporel dans la conjoncture qui serait la plus favorable ; et que cependant l'assemblée ferait de très-humbles remontrances au roi pour avoir la liberté de lui parler de cette affaire et de toutes les autres affaires ecclésiastiques. A le bien prendre, l'autre avis qui l'emporta était bien mieux digéré et peut-être plus favorable : aussi avait-il été concerté par de plus habiles gens que M. de Châlons, quoique peut-être plus malintentionnés, entre autres par M. de Marca, archevêque de Toulouse. Il portait que sa majesté serait très-hum-

blement suppliée de faire terminer cette affaire du cardinal de Retz dans six mois, par des juges ecclésiastiques, en commençant par faire droit sur la saisie du temporel de l'archevêché et de ses autres bénéfices, et, en cas que la chose traînât en plus grande longueur, que MM. les agens feraient auprès du roi les offices nécessaires pour faire régler ce qui regardait le temporel, suivant le droit et les constitutions canoniques, les immunités, et les libertés de l'église gallicane.

Il faut du moins convenir que cette résolution était spécieuse et paraissait assez dans l'ordre, quoique cependant elle fût en effet fort désavantageuse au cardinal de Retz, attendu que tous les offices de l'assemblée se terminaient à un procès dont les juges seraient apparemment dans la dépendance de la cour; et qu'au défaut de cela ils renverraient la chose aux agens du clergé, gens ordinairement esclaves de la cour, qui ne briguent cet emploi que pour faire leur fortune, et qui d'ailleurs ont fort peu de crédit, l'assemblée étant finie. Le cardinal de Retz parut fort touché, à cause de la nouvelle du procès dont il était menacé par la délibération, et dont il avait tant de peur, que c'était l'unique raison qui l'empêchait de

prendre des résolutions vigoureuses. La vérité est pourtant qu'il en fut bientôt consolé, parce qu'il jugea que cet abandon du clergé porterait ses amis à lui conseiller de donner sa démission, dessein qu'il n'avait jamais quitté depuis les négociationse d d'Avanton. D'ailleurs l'évêque de Châlons lui écrivit, et lui fit écrire de belles lettres par MM. de Port-Royal, dans lesquelles ils lui proposaient les exemples des saints évêques qui s'étaient cachés dans les déserts et dans les cavernes au temps de la persécution; ce qui lui fit former le dessein frivole et chimérique de se cacher aussi, pour se faire une grande réputation dans le monde, en suivant l'exemple de ces grands hommes : quoique dans son cœur il ne se proposât de se tenir caché que d'une manière et dans un esprit tout-à-fait différens.

Mais comme par provision il fallait pourvoir à sa subsistance, le cardinal envoya Verjus pour ce sujet à Paris pour en conférer avec ses amis. Avant qu'il partît on fit plusieurs propositions pour trouver une espèce de fonds indépendant de la cour. Joli proposa de mettre dans les églises des troncs avec cette inscription : *Pour la subsistance de M. l'archevêque ;* disant que si la cour souffrait ces troncs, ils produiraient un

profit et un revenu considérable, sur lequel on pourrait faire fond, et qu'ils serviraient à entretenir les bonnes dispositions du peuple, et que si on les faisait ôter, cette rigueur pourrait réveiller leur haine contre le cardinal Mazarin, auteur d'une persécution si opiniâtre, et animer davantage leur charité, dont les curés pourraient leur faire entendre qu'ils se rendaient dépositaires sous le sceau de la confession, pour ensuite les lui remettre par les voies qui leur seraient indiquées. Mais le cardinal rejeta bien loin cette proposition, qu'il traita de gueuserie, et indigne de lui : cependant Verjus ne laissa pas de la proposer aux correspondans de Paris, dont plusieurs, entre autres M. d'Aubigni, l'approuvaient fort, disant qu'on ne pouvait rien imaginer de meilleur, ni qui convînt davantage à la conjoncture présente.

Cependant cette ouverture n'eut point de suite, M. de Châlons, qui était toujours le principal directeur des affaires, ayant assuré huit mille écus par an au cardinal pour sa subsistance. Ainsi comptant sur cette somme, qui était assez modique pour lui, il résolut d'abord de se cacher en allant de ville en ville, sans songer ni à M. le Prince ni aux Espagnols;

quoiqu'il fût encore en état de traiter avantageusement avec eux. Mais outre que la seule idée du procès criminel que le cardinal Mazarin travaillait à lui intenter lui faisait peur, il avait pris tant de goût pour la vie libertine des hôtelleries, qu'il n'eut plus d'autre application que celle de se dérober aux yeux de ceux qu'il savait bien n'approuver pas cette nouvelle manière de vivre. Dans ce dessein il dispersa, sous différens prétextes et en différens lieux, ceux dont la présence lui pouvait être incommode. Il changea de nom, et en fit changer à tous ceux qui étaient auprès de lui. Il ne les entretenait plus que de fausses démarches et de contre-marches, pour se dérober à la poursuite des émissaires du cardinal Mazarin. En cela il était merveilleusement secondé par son écuyer Malclerc, qu'il retint toujours auprès de lui préférablement à tous les autres ; parce que ce fidèle *Achate* prenait soin de lui rendre d'autres offices agréables en certaines occasions, par le moyen desquels il se rendit maître absolu de son esprit.

Cependant plusieurs avis étant venus de Paris, que la cour était informée du séjour du cardinal de Retz en Franche-Comté, et qu'elle avait donné des ordres pour l'y faire arrêter, il

fallut se résoudre à en sortir : ce que S. E. eut assez de peine à faire à cause des liaisons qu'il y avait faites. On ne s'y détermina même que par une dépêche de Joli, qui étant demeuré malade dans son hôtellerie de Besançon, fit savoir au cardinal qu'un nommé la Neuville, major de Brissac, étant arrivé au même lieu, s'était informé si dans le pays on ne parlait point du cardinal de Retz; que l'ayant fait suivre, on avait remarqué qu'il allait souvent chez un nommé Blein, échevin, et chez un homme qui avait été secrétaire de M. de Beaussaut, intendant en Alsace ; que quand il sortait pour aller en campagne il y était joint par plusieurs cavaliers ; et qu'enfin le sieur Tineau, secrétaire de la maison de ville, auquel S. E. avait été adressée par le comte de Fuensaldagne, avait averti l'abbé de Lamet et Joli de prendre garde à eux, et au cardinal de Retz, s'il était encore dans la province ; parce qu'il voyait bien qu'on ménageait quelque chose contre lui avec le magistrat de la ville. L'abbé de Vatteville reçut aussi et donna les mêmes avis, qui obligèrent enfin le cardinal à se retirer en Suisse, d'où il écrivit a l'abbé de Lamet et à Joli de l'aller trouver à Constance avec quelques autres de ses domestiques qu'il avait laissés derrière

lui, et au sieur Vacherot d'aller attendre de ses nouvelles à Strasbourg.

Ce départ fut un peu précipité, mais fort à propos, aussi-bien que celui de Lamet et de Joli, dans l'hôtellerie desquels il arriva vingt gardes du cardinal Mazarin peu de jours après qu'ils en furent sortis. Ils prirent tous si bien leurs mesures dans leur retraite, que la cour fut long-temps sans pouvoir découvrir où ils étaient; le cardinal de Retz ayant passé presque tout l'hiver *incognito* à Constance, où l'abbé de Lamet et Joli le laissèrent, après avoir demeuré quelques jours avec lui pour régler le commerce de lettres qui était devenu fort difficile, par la recherche exacte qu'on faisait de ceux qui étaient soupçonnés d'en avoir avec lui.

Le sieur Rousseau de Chenicourt, son intendant, fut arrêté, quoiqu'il ne se mêlât presque plus de ses affaires. Le sieur Matharel, secrétaire du roi, fut aussi mis à la Bastille (quoiqu'on n'eût aucune relation avec lui); parce qu'il parlait indiscrètement des affaires du cardinal, par un pur mouvement de zèle. Le marquis de Fosseuse fut aussi arrêté, quoiqu'il fût à Paris par permission expresse de la cour, pour ses affaires domestiques. Enfin la persécution s'étendit jusque sur deux ou trois mal-

heureux de la lie du peuple, qui n'étaient accusés que de bagatelles; ce qui laissa bien voir la malignité des ennemis de son éminence, mais montra en même temps qu'ils étaient fort mal avertis, et donna lieu à ceux qui avaient de véritables intelligences de se précautionner davantage et de se tenir sur leurs gardes.

De Constance, le cardinal se rendit à Ulm, à Ausbourg et à Francfort, où il donna rendez-vous à l'abbé Lamet et à Joli, et où ils reçurent des nouvelles de la liberté du sieur Chevalier, après qu'on lui eût fait essuyer plusieurs duretés inouïes, dont le but était de l'obliger de promettre par écrit qu'il ne se mêlerait plus ni directement ni indirectement des affaires du cardinal, ce qu'il ne voulut jamais faire. La cour fut donc obligée de se contenter d'une promesse de ne rien faire contre le service du roi, après quoi Chevalier fut élargi à la prière du doyen de Notre-Dame, nouveau grand-vicaire. On y apprit aussi la mort du premier président de Bellièvre, qu'on crut avoir été empoisonné. Il est vrai qu'il était brouillé avec les Fouquets, et que le cardinal Mazarin n'était pas content de lui, parce qu'il était extraordinairement aimé du peuple, dont il soutenait les intérêts en toute rencontre. Ce président était aussi fort estimé

dans sa compagnie, et même à la cour, où il avait des amis considérables jusque dans le cabinet. On prétend encore que le ministre avait eu dessein de le faire arrêter, voyant qu'il s'opposait à toutes les nouvelles maltôtes; mais il n'avait osé l'entreprendre, dans l'appréhension de nouvelles barricades. Quoi qu'il en soit, le cardinal de Retz perdit beaucoup à la mort de ce grand et digne magistrat, qui favorisait ses affaires et protégeait ses amis de toute sa force, jusque-là que tout le commerce secret et les chiffres de son éminence étaient entre les mains de Brûlé son secrétaire, qui lui avait été donné par Caumartin, confident intime du cardinal de Retz, et c'était à lui que s'adressaient les dépêches les plus secrètes, qu'il prenait soin de déchiffrer, après quoi il en envoyait des copies au sieur de Caumartin, qui était encore éloigné de Paris, et à l'évêque de Châlons, qui les communiquait au sieur le Pelletier de la Houssaye, son neveu, à l'abbé d'Haqueville, à M. d'Aubigni, et quelquefois au comte de Montresor et au marquis de Laigues, quoique madame de Chevreuse ne se mêlât plus des affaires du cardinal de Retz.

De l'autre côté, c'était Joli qui avait soin de tout le commerce et à qui s'adressaient les lettres

de change, tantôt à Francfort, et puis à Cologne, dont il mettait le produit entre les mains de Malclerc pour l'abbé de Lamet. Celui-ci fut envoyé à Munster, et le cardinal passa en Hollande, où il se plaisait fort, et d'où peut-être il ne serait pas sorti sitôt sans une petite incommodité qu'il ne gagna pas en disant son bréviaire. Cette incommodité l'obligea de retourner à Cologne, où il fit venir en diligence le sieur Vacherot son médecin, et fit partir en même temps Joli pour Amsterdam, où il fut bientôt joint par Verjus son premier secrétaire, le second, nommé Gautreau, ayant été envoyé à Liége avec l'abbé Rousseau, pour y recevoir certains paquets et les faire tenir sûrement à Joli.

Cependant la ville de Munster ayant été assiégée, l'abbé de Lamet s'y trouva enfermé malgré lui ; et comme il s'était travesti en cavalier, avec un justaucorps de buffle, les bourgeois, qui, dans cet équipage, n'avaient garde de le prendre pour un docteur de Sorbonne, lui offrirent un emploi considérable dont il eut bien de la peine à se défendre. Après le siége il se rendit à Cologne, où ayant trouvé le cardinal de Retz, il lui fit de grandes et justes plaintes de ne lui avoir donné aucune de ses nouvelles

depuis son séjour à Munster où il l'avait envoyé.

La ville de Cologne étant d'un grand commerce et un passage fort fréquenté, le cardinal ne put y être long-temps sans y être découvert par les émissaires du cardinal Mazarin et de l'abbé Fouquet, qui envoyèrent aussitôt sur les lieux des gens de main et d'exécution, avec ordre de prendre leurs mesures pour l'enlever, quand il sortirait de la ville pour aller à la promenade, ou de faire pis, ce qui n'était pas difficile, son éminence n'étant ordinairement suivie que de deux domestiques; mais ses amis de Paris ayant été informés de ce dessein, lui en donnèrent avis par le canal de Joli, l'exhortant de prendre garde à lui, et de se souvenir que l'électeur de Cologne et l'évêque de Strasbourg son ministre, qui étaient entièrement dans les intérêts du cardinal Mazarin, pourraient fort bien favoriser une entreprise de cette nature. Le cardinal traitait ces conseils prudens d'avis chimériques et de terreurs paniques, ne se donnant pas même la peine de lire les lettres qu'on lui écrivait sur ce sujet, et cela parce qu'il avait trouvé de quoi s'amuser dans la maison d'un Liégeois, nommé Daudrimont, où il était logé.

Cependant l'abbé de Lamet et Vacherot, qui demeuraient aussi dans des lieux séparés de la même ville, l'avertirent qu'ils avaient vu Croissi par la ville. Il y était venu de Francfort, après l'élection de l'empereur. Le cardinal commença de croire alors que les avis pouvaient être véritables, et changeant en un moment la bonne opinion qu'il avait eue de lui en une défiance extrême, il se figura que Croissi n'était à Cologne que pour le faire assassiner. Il poussa la chose jusqu'à s'imaginer que deux de ses domestiques les plus anciens, et en apparence les plus fidèles, s'étaient laissés corrompre par Croissi et par un nommé de Bracq, parent des Fouquets, qui était aussi à Cologne, et qu'on découvrit avoir logé et défrayé cinquante ou soixante cavaliers en différentes hôtelleries.

Le premier de ces domestiques, qui devint suspect au cardinal, fut Imbert, son valet de chambre, qui depuis vingt-cinq ans avait eu part à ses secrets, et l'avait servi avec une fidélité et un attachement sans exemple. Cependant ce pauvre garçon ayant eu ordre à Paris de l'aller trouver à Cologne, et de passer par Besançon pour y prendre, chez le sieur Tineaux, une valise avec quelques papiers de peu de conséquence, et cette valise ayant été dérobée ou

égarée, il crut qu'Imbert l'avait vendue à M. de Lionne en passant à Francfort, et qu'en même temps il avait pris des mesures avec Croissi, parce qu'ils arrivèrent à peu près en même temps.

L'autre domestique que le cardinal de Retz voulut soupçonner, était un nommé Noël, son cuisinier, qui l'avait bien servi dans la prison de Vincennes, et qui depuis l'avait suivi dans tous ses voyages, sans lui donner aucun sujet de plainte ni d'inquiétude. Cependant il eut le malheur de tomber tout d'un coup dans la disgrâce de son maître, et cela sans aucun fondement, si ce n'est qu'il était ami d'Imbert, et fort connu de Croissi, à raison de son commerce fréquent dans la maison de S. E. Les prétextes dont se servit le cardinal pour le congédier furent que, lorsqu'il sortait, Noël le suivait toujours sans son ordre, pour observer où il allait, à quoi le cuisinier répondait qu'il n'en usait ainsi que par ordre exprès de Malclerc, qui lui faisait entendre qu'il était bon de savoir à peu près ce que leur maître deviendrait. 2. Il l'accusait d'avoir copié ses chiffres, ce qui était vrai, mais il ne l'avait fait que par ordre du cardinal lui-même. 3. On lui reprochait ses rendez-vous fréquens et ses commerces

dans la maison où logeait Croissi ; et pour l'en convaincre, l'abbé de Lamet fut chargé de le suivre deux ou trois fois, sans que Noël le sût, pour voir s'il ne passerait pas plusieurs fois devant la maison de Croissi, et pour observer s'il ne tournerait pas la tête de temps en temps pour voir s'il n'était point suivi. Noël répondit à cela en avouant le fait, mais en soutenant aussi que Malclerc lui avait commandé tout ce manége, comme une chose importante pour le service de S. E. En un mot il y a bien de l'apparence (et la suite l'a fait voir assez clairement) que ces deux domestiques ne tombèrent dans la disgrâce du cardinal, que par les artifices de Malclerc, qui voulait demeurer seul le maître de la personne de S. E. et de sa bourse : ce qui ne lui aurait pas été facile pendant qu'il aurait été éclairé par la vigilance de deux domestiques affectionnés et fidèles.

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il y eut dans ce temps-là une entreprise de la cour sur la personne du cardinal de Retz, et que le sieur de Croissi n'était allé à Cologne que sur les avis qu'il avait eus de la retraite du cardinal en cette ville, comme il en est demeuré d'accord lui-même depuis, en disant que l'intention de Croissi était de lui offrir ses ser-

vices, et un asile sûr qu'il avait chez ses amis en Allemagne. On n'entreprendra pas ici de pénétrer dans les véritables intentions de Croissi ; mais on ne saurait disconvenir que le cardinal de Retz n'eût lieu d'être surpris que cet homme, avec qui il avait eu des liaisons si étroites, ne lui donnât aucun signe de vie, étant dans un même lieu, et ne pouvant ignorer que S. E. y fût, quand ce n'aurait été que par rencontre de ses gens, qui allaient tous les jours par la ville, et passaient exprès devant la maison de Croissi, pour se faire reconnaître. On ne saurait nier encore que les soupçons que S. E. conçut contre lui ne fussent bien fondés, étant informée de ses conférences fréquentes avec de Bracq, qu'il savait être le chef d'une entreprise formée contre la personne de S. E. Mais il peut bien être aussi que le cardinal porta les soupçons trop loin, et qu'il eut tort de lui reprocher, comme il fit depuis en parlant à Croissi lui-même, qu'il avait eu dessein de l'assassiner. Les indices spécifiés n'étaient pas assez précis pour en inférer un complot de cette nature, dont il n'était pas permis d'accuser légèrement un homme qui avait d'ailleurs une assez bonne réputation, et qui n'avait aucun intérêt personnel pour entreprendre une action si noire ;

quoiqu'il fût ami et parent des Fouquets, et qu'il cherchât constamment une occasion de mériter par quelque service important son rappel en France, d'où il était exilé.

Il y a bien plus d'apparence que Croissi, qui avait autrefois voulu engager le cardinal à donner sa démission, était venu à Cologne dans la même vue, prétendant de s'approcher peu à peu de lui, et de le disposer, sous prétexte d'une plus grande sûreté, à se retirer dans un lieu où il aurait été à peu près le maître, et où il avait compté de lui persuader aisément une chose dont il savait bien qu'il n'était pas dans le fond bien éloigné. Cette pensée est beaucoup plus naturelle, et s'accommode mieux avec les intérêts de Croissi, et avec l'idée d'un honnête homme.

On ne voit pas non plus quel avantage les domestiques du cardinal pouvaient tirer de sa mort; et on ne doit pas supposer que des serviteurs, nullement reprochables d'ailleurs, et qui ont par-devers eux près de trente ans de service, écoutent des propositions de cette nature sans de très-grandes raisons. Ainsi, de quelque côté qu'on envisage la chose, il y a lieu de croire que les jugemens du cardinal de Retz étaient téméraires, et ses soupçons mal

fondés, s'il est vrai (car on en doute) qu'il les ait effectivement crus capables et coupables de cette trahison.

Ce qu'il y a de certain, c'est que de Bracq avait des desseins sur la personne du cardinal, de quelque nature qu'ils fussent, et que ce ne fut pas sans beaucoup de bonheur et d'adresse que le cardinal évita ses embûches ; ce qu'il fit par le moyen de M. le Prince, que Malclerc alla trouver de sa part à Bruxelles, pour lui demander une escorte, qui lui fut accordée sur-le-champ de fort bonne grâce, sous la conduite du sieur Dumont son confident. Celui-ci prit cinquante ou soixante maîtres avec lui, et les fit défiler à Cologne par pelotons et par différentes routes. Ils y furent dispersés en différens lieux ; et après avoir concerté les mesures nécessaires avec son éminence, il les fit sortir par plusieurs portes, et leur donna un rendez-vous à un certain endroit, éloigné d'une portée de mousquet de la ville, où le cardinal se rendit avec Malclerc dans le moment qu'on fermait les portes ; de manière que de Bracq s'y trouva enfermé avec tous ses gens pendant toute la nuit. Cela donna tout le temps nécessaire au cardinal de Retz de se retirer sûrement avec son escorte sur les terres des états de Hol-

lande dans la ville de Guenep, où Dumont le quitta pour aller rendre compte de sa commission à M. le Prince. Le lendemain matin, de Bracq, qui avait sans doute été informé de la sortie de son éminence, se mit en campagne avec tout son monde; mais il était trop tard, et il fut obligé de s'en retourner vers ceux qui l'avaient envoyé, avec le chagrin d'avoir manqué son coup. De Guenep, le cardinal se rendit à Nimègue et ensuite à Leyde, où Joli l'alla trouver. Jusque-là tout allait bien, et il aurait été à souhaiter que le cardinal de Retz en fût demeuré là, trop heureux d'avoir évité le péril où sa trop grande sécurité l'avait exposé; mais, occupé comme il l'était de ses soupçons, il donna des ordres avant que de partir de Cologne, à l'abbé de Lamet, de faire arrêter les deux malheureux Imbert et Noël; de sorte que, peu de jours après son départ, l'abbé ordonna à Imbert d'aller à Liége et de passer par Juliers, où il lui donna quelques commissions, entre autres pour le gouverneur de la citadelle, qui le retint prisonnier; et le lendemain, l'abbé s'étant mis en chemin avec Noël, comme pour aller à Bonn, ils rencontrèrent un parti des gens de M. le Prince, apostés, qui les conduisirent aussi dans la citadelle de Juliers, où

l'abbé ayant trouvé Imbert, il lui fit plusieurs questions, et enfin il lui déclara qu'il était prisonnier par ordre de son maître, qui l'accusait de trahison aussi-bien que Noël. Ces deux malheureux ayant été mis dans des cachots séparés, l'abbé de Lamet en alla porter les nouvelles au cardinal, qui les reçut avec de grandes démonstrations de joie.

Cependant Joli lui représenta fortement qu'il ferait mieux en toute manière de ne pas tant éclater, dans une affaire assez équivoque, contre des gens qui avaient toujours été reconnus pour fidèles, qu'il valait mieux les renvoyer en France sous quelque prétexte, en attendant que la vérité fût éclaircie, et qu'en les retenant prisonniers dans une place qui appartenait aux Espagnols, il donnerait lieu au cardinal Mazarin de l'accuser et de le convaincre d'intelligence avec eux.

Sans avoir égard à toutes ces considérations, le cardinal de Retz voulut pousser l'affaire à toute rigueur. Il composa une espèce de factum rempli de faits ambigus, expliqués d'une manière odieuse, et de plusieurs conjectures assez mal établies; il affecta d'envoyer le factum à ses amis de Paris, qui en jugèrent autrement que lui. Il envoya Verjus son secrétaire à Juliers,

pour y faire interroger les deux prisonniers, dans le dessein de les mettre entre les mains de la justice ; mais ils répondirent si pertinemment à toutes les questions qu'on leur fit, que, bien loin de leur faire mettre les fers aux pieds, comme il l'avait ordonné, le sieur Verjus fut tenté de les faire élargir sur-le-champ; ce qu'il représenta d'une manière assez forte au cardinal à son retour, mais beaucoup plus vivement à Joli, avec lequel il convint de leur innocence, et que tout ce vacarme ne venait que de l'intérêt, de la haine et de la jalousie de Malclerc, peut-être aussi de la timidité naturelle du cardinal, qui lui avait grossi les objets, et fait interpréter criminellement des actions d'elles-mêmes fort innocentes.

Mais toutes les remontrances furent inutiles, aussi-bien que les instances du père de Gondi, de l'évêque de Châlons et du sieur de Caumartin, pour obtenir la liberté de ces malheureux, qu'ils croyaient fort innocens. Il sembla même que les offices qu'on leur rendait ne faisaient que l'aigrir au lieu de l'adoucir ; et cela alla si avant que non-seulement ils restèrent prisonniers pendant deux ans entiers jusqu'à la paix générale, qui les devait faire élargir, mais il fit en sorte, par le moyen de M. le Prince,

qu'ils furent transférés à Bilfelt, où ils demeurèrent encore un an à la charge de son éminence, qui payait régulièrement leur pension de quartier en quartier. Peut-être même n'en seraient-ils jamais sortis si Noël, qui était fort industrieux, et entreprenant, n'avait trouvé moyen de détacher peu à peu, avec la pointe d'un petit couteau, et avec une patience de prisonnier, une très-grosse pierre de taille. Il fit un très-grand trou dans la muraille, par où il descendit avec ses draps; après quoi il vint droit en France, où il se présenta aux amis du cardinal, avec la confiance d'un homme parfaitement innocent, pour leur demander justice, offrant de se remettre dans la Conciergerie et partout ailleurs, si on voulait lui faire son procès. M. de Châlons en ayant écrit à son éminence, prit occasion de lui demander la liberté d'Imbert, qui était toujours à Bilfelt, et de lui envoyer exprès le sieur Despinay, qui ne put rien obtenir au premier voyage; mais y étant retourné une seconde fois, on le lui remit entre les mains, pour être rendu à M. de Châlons, à condition de répondre de sa personne et de sa conduite. Enfin le cardinal de Retz est toujours demeuré si persuadé de leur prétendue trahison, que, depuis son retour en France, il n'a jamais

voulu écouter aucun de ses amis sur ce sujet, ni les prières des deux accusés pour être reçus à se justifier et à lui faire connaître leur innocence.

Voilà le détail de ce qui s'est passé dans l'affaire de ces deux misérables ; et c'est là peut-être la cause du malheur qui a toujours été depuis dans les affaires du cardinal de Retz, dont la vie vagabonde continua plus de trois ans, après qu'il les eut fait arrêter, et ne finit que par la démission de son archevêché, qui n'a pas été pour lui une fin fort avantageuse et fort glorieuse. Mais pouvait-on attendre autre chose d'un homme dont toute la joie était, sur la fin, de s'enfoncer obscurément dans les hôtelleries, et de faire dans toutes les villes où il séjournait, ce que font ordinairement ceux dont il empruntait les habits et les noms, sans vouloir presque entendre parler de ses affaires, surtout quand on lui proposait quelque action de vigueur et de fermeté.

Ce n'est pas qu'il n'en affectât toujours les apparences et le langage. Il comparait sa retraite dans les hôtelleries à celle des saints anachorètes dans les déserts ; mais il attribuait avec plus de fondement l'obscurité de sa vie à la nécessité d'éviter les persécutions. Il est vrai

d'ailleurs qu'il y eut de certains momens où il semblait vouloir prendre courage et suivre les conseils de ses amis ; mais ce n'était qu'une boutade, qu'une vapeur qui se dissipait en un instant. Après cela il retombait aussitôt dans le néant; et c'est pourquoi Malclerc, qui le connaissait mieux que personne, disait ordinairement à Joli, quand il le voyait s'efforcer à lui inspirer des sentimens plus dignes de lui et de son caractère, qu'il perdait son temps et ses paroles, et qu'il *ne ferait jamais d'une buse un épervier* (1).

Une des occasions où le cardinal de Retz parut un peu se réveiller, fut lorsque le cardinal Mazarin remit le fort de Mardick et les autres places maritimes de la Flandre entre les mains de Cromwel : d'où Joli, qui était à Amsterdam, prit sujet de composer un petit écrit, pour faire sentir toutes les conséquences d'un marché si préjudiciable à la France, sous le titre de *Lettre d'un gentilhomme anglais à un de ses amis à la Haye*. Le cardinal en ayant été touché, en fit un autre en forme de *remontrance adressée au roi sur la remise des places maritimes de la*

(1) Joli, qui témoigne partout ailleurs tant de mépris pour Malclerc, cite ici ses paroles comme une sentence, parce qu'elles sont injurieuses au cardinal.

Flandre entre les mains des Anglais. Cette pièce, conçue en termes pompeux et magnifiques, courut par toute l'Europe avec un très-grand applaudissement, et fut traduite en diverses langues. Cette affaire n'avait du reste aucun rapport avec celles du cardinal de Retz; cependant comme elle intéressait le cardinal de Retz, dont elle décriait la conduite, il fut fort flatté du succès de sa pièce, et ceux qui étaient auprès de lui espérèrent pendant quelque temps que cela pourrait réveiller son ambition, et lui faire entreprendre des choses plus grandes et plus importantes pour lui.

Ils conçurent de plus grandes espérances, quand ils le virent résolu d'aller à Bruxelles, pour remercier M. le Prince du secours qu'il lui avait envoyé à Cologne; ne doutant pas qu'ils ne s'unissent étroitement ensemble pour agir de concert contre leur ennemi commun. Le cardinal y paraissait entièrement résolu; cependant ils ne firent rien, S. E. s'étant contentée de faire sentir à S. A. qu'elle n'était plus en état de rien entreprendre, ses amis l'ayant abandonnée, particulièrement le duc de Noirmoutier, qu'elle disait l'avoir trahie, et n'avoir rien voulu faire pour elle : ce qui n'était pas tout-à-fait vrai. Elle se garda bien de laisser con-

naître à M. le Prince les ressources qui lui restaient du côté du spirituel, en fulminant un interdit de concert avec lui et avec les Espagnols, qui pouvait en ce cas-là lui ménager la protection du pape : ce qui aurait causé sans doute un très-grand désordre dans Paris, et donné aux mécontens une belle occasion d'entreprendre quelque chose de considérable.

Ainsi, toute leur conférence se passa en malédictions contre Noirmoutier, qui était fort haï de S. A., et en assurances générales de correspondance et d'amitié, sans s'engager à rien, sinon que M. le Prince promit de ne point faire sa paix, ni le cardinal de donner sa démission, sans s'avertir l'un l'autre. Après cela, le cardinal, selon sa coutume, donna un chiffre à S. A., dont il ne fit pas beaucoup plus d'usage que de ceux qu'il avait laissés à don Louis de Haro et au comte de Fuensaldagne.

Dans ce même voyage, le cardinal fit aussi faire des complimens au roi d'Angleterre, et donner au duc d'Ormond l'adresse de Joli à Amsterdam, afin que si S. M. B. avait quelque chose à lui ordonner, elle lui envoyât ses commandemens par cette voie. Après cela il retourna en Hollande, croyant avoir fait les plus belles choses du monde, ou du moins le

voulant faire accroire ; parce que de temps en temps il recevait des lettres de M. le Prince, qui ne signifiaient rien, et auxquelles il répondait de même.

Cependant sa vie obscure et vagabonde continuait toujours, tantôt d'un côté et tantôt d'un autre, à Amsterdam, à la Haye, à Rotterdam, à Utrecht, et en plusieurs autres villes de Hollande. Mais on se plaisait particulièrement à Utrecht, dans une auberge qui avait pour enseigne *de Kleine poortie*, la petite porte, dont la servante nommée *Annetie*, ou Nanon, occupait une assez bonne place dans le cœur du cardinal. Ce fut là que l'abbé Charrier l'alla trouver pour lui persuader de donner sa démission, et d'entrer pour cet effet en négociation avec le maréchal de Villeroi et le grand-prevôt, dont il exaltait fort le crédit et les bonnes intentions. Mais il ne fut pas écouté, attendu qu'on doutait du prétendu crédit de ces entremetteurs, et que le conseil de Paris n'était pas de cet avis. D'ailleurs M. le Prince ayant engagé le cardinal de faire un second voyage à Bruxelles, il lui fit part d'une intelligence qu'il ménageait avec la noblesse de Normandie par le moyen du comte de Créqui-Berneville, et par M. d'Anneri, ancien ami du cardinal de Retz. Le maréchal

d'Hocquincourt, qui s'était aussi retiré à Bruxelles, fort mécontent du cardinal Mazarin, avait beaucoup de part en cette affaire, et devait être détaché avec quatre mille chevaux pour se jeter en Normandie, pendant que l'armée d'Espagne irait se poster sur la rivière de Somme aux environs du Crotoy, dont le gouverneur avait des relations avec M. le Prince, qui devait de là marcher à Paris, aux premiers avis qu'on aurait du soulèvement de la Normandie, et mener avec lui le cardinal de Retz.

Mais tous ces projets, assez bien concertés, n'eurent point d'effet, par l'entêtement des Espagnols et de don Juan, qui, ayant voulu, avant toutes choses, tenter le secours de Dunkerque assiégé par M. de Turenne, furent battus à la bataille des Dunes, le maréchal d'Hocquincourt tué; et toute leur armée dissipée, malgré les soins et la bravoure de M. le Prince et de don Juan, qui ne laissèrent pas d'y acquérir de la gloire.

Pendant tous ces grands événemens, il arriva que douze ou quinze aventuriers français allèrent descendre à Amsterdam, dans la maison où Joli et Verjus étaient logés, sous la conduite d'un homme qu'ils disaient avoir lui seul le secret de leur voyage, dont ils ignoraient le dessein, si

ce n'est qu'ils cherchaient une personne de qualité, dont ils avaient déjà fait la perquisition en plusieurs villes d'Allemagne, particulièrement à Cologne; que c'était l'abbé Fouquet qui les employait, et qui leur faisait donner à chacun demi-pistole par jour; qu'il y avait encore une autre bande de leurs camarades dans Amsterdam, logés ailleurs. C'est tout ce qu'on put savoir de ces bandits, par le moyen de quelques gens que Joli chargea de boire avec eux, et de les faire causer : ce qui ne leur fut pas fort difficile, ces misérables s'étant conduits avec si peu de discrétion et de ménagement, qu'il y a lieu de juger qu'ils étaient envoyés autant pour faire peur que pour faire du mal. Quoi qu'il en soit, Joli partit aussitôt pour en aller donner avis au cardinal, qui était à Naërden avec l'abbé Charrier : ce qui l'obligea de retourner à Utrecht, comme dans un lieu plus grand et plus sûr.

Il y fut visité peu de temps après par le duc d'Ormond, chargé de complimens pour S. E. de la part du roi d'Angleterre, et ce fut de lui qu'il apprit la première nouvelle de la bataille de Dunkerque. Ce fut aussi le même seigneur qui lui vint annoncer dans la suite la mort de Cromwel, et qui pria S. E. de faire ce qu'elle

pourrait du côté de Rome, pour disposer le pape à secourir le roi d'Angleterre son maître de quelque somme d'argent dans cette conjoncture, et à lui rendre les catholiques de son royaume favorables, S. M. promettant de les prendre sous sa protection après son rétablissement. La proposition fut reçue comme elle le devait être par le cardinal de Retz, qui promit de faire tout ce qui dépendrait de lui pour le service du roi. En effet, il proposa aussitôt à l'abbé Charrier de retourner à Rome pour proposer cette affaire au pape et au cardinal patron, et pour voir en même temps la disposition de cette cour par rapport à lui. Mais l'abbé, qui avait d'autres vues, s'en défendit pendant quelque temps, et la chose en demeura là pour le coup.

Ensuite le cardinal étant allé à Rotterdam, un nommé Saint-Gilles fut le trouver de la part des jansénistes, qui, se voyant fort pressés du côté de la cour de Rome et de celle de France, s'adressèrent au cardinal pour lui proposer de s'unir à eux, avec offre de tout le crédit et de la bourse de leurs amis, qui étaient en grand nombre et fort puissans, lui conseillant fortement d'éclater et de se servir de toute son autorité, qui serait appuyée vigoureusement de tous leurs partisans. Cette offre aurait

pu être acceptée, et aurait peut-être produit son effet, si elle eût pu être faite à propos; mais ces messieurs n'ayant rien dit dans le temps, et ne se mettant alors en mouvement que pour leurs intérêts particuliers, le cardinal, dont le courage était d'ailleurs extrêmement amolli et le crédit diminué, ne fit aucune attention à leurs propositions, comme s'il eût voulu rebuter tous ceux dont il pouvait espérer quelques secours. Ainsi l'abbé Charrier voyant qu'il n'y avait rien à faire de ce côté-là, se résolut enfin d'aller à Rome pour solliciter sa Sainteté en faveur du roi d'Angleterre et de son éminence, Saint-Gilles, qui lui avait apporté des lettres du sieur Bagnols son parent, lui ayant fait comprendre que son voyage pourrait n'être pas inutile aux jansénistes, et lui ayant promis quelques fonds pour sa subsistance, sans quoi il ne se serait pas embarqué, attendu qu'alors il ne comptait pas beaucoup sur les promesses du cardinal. Ainsi Saint-Gilles étant retourné en France, sans remporter avec lui autre chose qu'un chiffre, qui était la conclusion ordinaire des négociations qui se faisaient avec lui, l'abbé Charrier se mit en chemin avec le cardinal de Retz, qui voulut le conduire lui-même jusqu'à Ausbourg, où il lui donna

de plus une somme considérable, qui acheva de le déterminer et leva toutes les difficultés qu'il avait faites jusque-là.

Ce voyage, fait à contre-temps, fut entièrement inutile; tout ce que put faire l'abbé Charrier fut d'obtenir une audience secrète du cardinal Azolin, qui, s'étant bien voulu charger d'en parler au cardinal patron, lui dit pour toute réponse, peu de jours après, que les promesses du roi d'Angleterre n'avaient fait aucune impression; que, quelque avantage qu'on pût se promettre de sa part en faveur des catholiques anglais, on ne se résoudrait jamais à lui donner ou à lui prêter de l'argent; qu'à l'égard du cardinal de Retz, les parens du pape, ne songeant qu'à leur établissement, étaient plus éloignés que jamais de se brouiller, en sa considération, avec la cour de France; qu'enfin le jansénisme était une chose si odieuse, qu'il n'était pas permis d'en ouvrir la bouche, et qu'il serait non-seulement inutile, mais même dangereux d'en parler; qu'il avait dit au cardinal patron que l'abbé Charrier était à Rome, mais qu'il l'avait trouvé si froid et tellement éloigné de rien écouter sur aucune des propositions dont il était chargé, qu'il ne lui conseillait pas d'y songer davantage.

Sur cette réponse, l'abbé, sans demander audience au pape ou au cardinal patron, s'en retourna en France, après avoir informé le cardinal de Retz du peu de succès de sa négociation. De son côté le cardinal alla à Ratisbonne, d'où il retourna en Hollande en grande diligence, sur les bruits qui couraient de la paix générale. Il y trouva Verjus, qui arrivait de France, où il l'avait envoyé pour avoir des nouvelles certaines de ses amis, et pour changer ses chiffres et ses adresses, à cause de la prétendue trahison de ses domestiques; après quoi il passa en Flandre pour conférer avec M. le Prince qui l'avait averti des dispositions à la paix.

Ils auraient bien voulu empêcher la paix l'un et l'autre, s'ils avaient pu, aussi-bien que le marquis de Caracène qui commandait en Flandre. Il y avait aussi une cabale à la cour d'Espagne qui s'y opposait ouvertement, disant que leurs affaires n'étaient pas en assez mauvais état pour les obliger à rien précipiter; qu'il y avait lieu d'espérer une révolution en France; qu'après avoir engagé le cardinal Mazarin à une conférence sur la frontière, il nepouvait éviter de deux choses l'une, ou de leur accorder la plupart de leurs demandes, ou de se charger de toute la haine de la rupture, ce qui

serait d'une dangereuse conséquence pour lui, et dans les pays étrangers et dans la France, la reine commençant à croire elle-même qu'il ne souhaitait pas la paix ni le mariage du roi avec l'infante, dans l'espérance peut-être de lui faire épouser Anne Mancini sa nièce, dont le roi était devenu fort amoureux.

Mais don Louis de Haro, ministre d'Espagne, raisonnait d'une autre manière. Le mauvais succès de la bataille d'Elvas, gagnée par les Portugais au mois de janvier 1659, à laquelle il s'était trouvé en personne, lui avait inspiré un si grand désir de vengeance, qu'il n'était occupé que de cela, répondant à tous propos à ceux qui le pressaient sur ce sujet : *Hà mister conquistar à Portugal* (1). Il avait tant de peur que le traité commencé, par lequel le cardinal Mazarin promettait d'abandonner les Portugais, ne manquât, qu'il pensa plusieurs fois se relâcher sur le rétablissement de M. le Prince, en lui faisant offrir, sur les terres d'Espagne, deux fois plus de bien qu'il n'en avait en France. Il écrivit aussi au marquis de Caracène de rompre tout commerce avec le cardinal de Retz, parce que le moindre ombrage qu'on donnerait de

(1) Il faut conquérir le Portugal.

ce côté-là au cardinal Mazarin, lui ferait rompre la paix.

Cela n'empêcha pas que le cardinal de Retz n'allât plusieurs fois à Bruxelles pendant le traité; qu'il n'y vît le marquis de Caracène, et qu'il n'y eût plusieurs conférences avec M. le Prince sur les intelligences en Normandie, qui continuaient toujours, mais qui furent enfin découvertes par la prise du sieur de Bonneson, gentilhomme de Sologne, qui eut la tête coupée à Paris; ce qui obligea les sieurs de Créqui et d'Anneri à se retirer en Hollande.

La paix étant faite, le commerce du cardinal de Retz avec son altesse cessa tout d'un coup, ou se réduisit à des protestations d'amitié, M. le Prince étant revenu en France, au lieu que son éminence fut contrainte de s'en retourner en Hollande, avec le chagrin de n'avoir pas voulu profiter de l'union qu'elle aurait pu faire avec son altesse. C'est pourquoi Joli, ne voyant plus de ressource pour elle, lui conseilla de quitter cette vie vagabonde, et de se retirer plutôt dans quelque monastère sous la protection de l'empereur, où elle pourrait vivre d'une manière plus honorable, plus religieuse et plus conforme à son état, et d'ailleurs avec beaucoup moins de dépense.

Mais le cardinal ne voulut point écouter ses avis. Après avoir fait un troisième voyage à Bruxelles, pour y saluer le roi d'Angleterre à son retour de la conférence des Pyrénées, il retourna en Hollande, pour y vivre comme auparavant, allant de ville en ville, et courant d'auberge en auberge, passant son temps à la comédie, aux danseurs de corde, aux marionnettes et à d'autres amusemens de cette nature, sans pouvoir souffrir une lecture sérieuse. S'il lisait, il ne lisait que des livres de badinerie et de fadaises. Cette conduite bizarre fatiguait étrangement Joli et Verjus, d'autant plus que sa plus grande application était de jeter de la défiance et de la jalousie entre tous ceux qui l'approchaient, par des rapports souvent supposés qu'il leur faisait aux uns et aux autres ; de sorte qu'il y avait toujours des disputes et des éclaircissemens, dans lesquels le cardinal ne manquait jamais de prendre le parti de son écuyer Malclerc, qui le gouvernait avec un empire absolu, fondé non pas tant sur l'inclination ou sur l'amitié, que sur le besoin qu'il avait de son ministère en certains amusemens, et peut-être aussi de crainte qu'il ne découvrît ses faiblesses et ses folies, dont il était l'unique confident et le témoin.

Cette dépendance du cardinal augmenta même depuis une contestation violente qu'il eut un jour avec l'écuyer à Anvers, dans une hôtellerie qui a pour enseigne la ville de Sevemberg ; car, des paroles en étant venus aux coups, ils se gourmèrent et se prirent à la gorge avec tant de fureur, et avec si peu de respect de la part de l'écuyer, que le cardinal eut le nez fort endommagé et son rabat tout déchiré. Il fut apparemment bien battu, et cela le rendit depuis si soumis et si souple, que son éminence n'osait parler à personne sans en rendre compte à son écuyer et sans le consulter, faisant ensuite tout ce qu'il ordonnait.

On n'a jamais bien su le sujet de cette querelle, et le sieur Vacherot, médecin du cardinal, qui accourut au bruit avec quelques domestiques, qui virent comme lui le débris du combat et les marques sanglantes sorties des nez des deux athlètes, ne purent dire autre chose à Joli que ce qu'ils avaient vu, les parties ayant gardé un profond silence sur le sujet de cette tragicomédie. Quoi qu'il en soit, l'impudence de l'écuyer alla si loin qu'il n'y avait pas de malice basse et vilaine qu'il ne fît impunément à tous ceux qui approchaient du cardinal, et cela en sa présence, sans qu'il osât dire un mot. Cet

insolent ne se contenta pas d'être le maître de sa personne et de sa bourse sans rendre compte, il voulut encore l'être de ses affaires, et se fit pour cet effet envoyer des chiffres de Paris qui lui étaient particuliers. Mais ayant découvert que le sieur de Caumartin et les autres confidens de son éminence, ne voulaient avoir affaire qu'à Joli, il entreprit de le ruiner dans son esprit et de le lui rendre suspect par ses artifices et ses calomnies, mettant tout en œuvre pour découvrir quelque chose dont il pût faire usage contre lui, jusqu'à entrer la nuit dans sa chambre, pendant qu'il dormait, et faire l'inventaire de tout ce qu'il y avait dans ses poches.

Joli fut averti de tous ces tours par les domestiques du cardinal; mais il ne daigna pas s'en plaindre, et il travailla toujours à ses affaires avec la même affection et la même assiduité. Le cardinal, de son côté, jouait son rôle avec une grande dissimulation, et continuait de donner à Joli les mêmes marques de confiance et d'amitié, particulièrement quand il lui survenait des affaires au-dessus de la portée de Malclerc; mais il est certain que ce n'était que par grimace, et que le cœur de son éminence était entièrement changé à son égard.

Le désordre dans la vie et dans les manières

du cardinal de Retz dura deux ans entiers et jusqu'à son accommodement, ne s'étant rien passé de considérable pendant tout ce temps, à la réserve de quelques voyages qu'il fit, l'un à Hambourg, pour aller voir la reine Christine de Suède, et deux en Angleterre, après le rétablissement du roi Charles II, pour le faire souvenir des promesses qu'il lui avait faites de ménager sa réconciliation avec la cour. M. d'Aubigni, qui se trouva pour lors en Angleterre, contribua beaucoup à la bonne réception qui lui fut faite par sa majesté, par le duc d'Ormond et par le chancelier; mais tout cela ne produisit rien de solide qu'un présent de quatre mille guinées, dont les lettres de change furent apportées en Hollande par le sieur Meade, gentilhomme irlandais qui était auprès de M. d'Aubigni. Le sieur Malclerc ne manqua pas de se rendre aussitôt maître de cette somme, et d'obliger son éminence à tenir le cas fort secret, sous prétexte que, si ses amis venaient à le savoir, ils cesseraient de lui envoyer les huit mille écus qu'ils lui fournissaient tous les ans pour sa subsistance.

Peu de temps après, le cardinal Mazarin s'étant mis dans la tête de marier une de ses nièces avec le roi d'Angleterre, et ayant envoyé le

sieur Berthet à Londres pour ménager cette affaire, M. d'Aubigni ne manqua pas d'en donner avis au cardinal de Retz, afin qu'il tâchât de profiter de cette conjoncture : ce qui l'obligea de retourner à Londres, dans le dessein d'aider autant qu'il pourrait à la conclusion de ce mariage, ne doutant pas que ce ne fût une voie sûre pour se raccommoder avec le cardinal Mazarin. Mais ayant trouvé le roi et son conseil fort éloignés de cette proposition, il changea de batterie, et, entrant dans l'esprit de la cour, il déclama vivement contre le dessein du cardinal Mazarin, et fit tout ce qu'il put pour persuader au monde que c'était lui qui avait empêché cette indigne alliance, et qu'il n'avait entrepris le voyage d'Angleterre que pour cela (1). Il proposa à S. M. une personne plus digne de son attention, savoir la princesse de Parme, dont les Espagnols offraient de payer la dot comme d'une fille d'Espagne, et cela fut poussé si avant par d'Aubigni, et par le moyen du comte de Bristol, que le roi fit partir le dernier pour en aller faire la demande. Mais le chancelier, qui avait d'autres vues, et

(1) Le roi d'Angleterre écouta cette proposition avec mépris, et dit que la fortune ne lui avait point encore fait de pareille insulte.

qui ne l'avait laissé partir que pour l'éloigner de la cour, ayant proposé la princesse de Portugal, fit changer tout d'un coup l'esprit du roi, et le comte fut rappelé de Bruxelles, où il s'était arrêté. Cette résolution surprit un peu le cardinal, qui tâchait de persuader au monde qu'il gouvernait la cour d'Angleterre; quoique dans la vérité il n'eût aucune part dans les affaires du pays, si ce n'est peut-être dans celles de M. d'Aubigni, à qui S. M. B. voulait faire donner un chapeau de cardinal.

Le chancelier témoignait aussi désirer la chose, de sorte que le cardinal de Retz fut chargé de la conduite de cette négociation à la cour de Rome. Cela lui donna occasion d'écrire plusieurs lettres, et de dresser de grands mémoires, dont il se faisait honneur, et qui étaient pourtant de la façon de Joli. Enfin cette affaire traîna long-temps et ne réussit pas, quoique le chancelier eût envoyé à Rome le sieur Beslin, son secrétaire et son confident, avec des lettres très-pressantes de la reine d'Angleterre, et des pouvoirs pour employer le nom du roi où il le trouverait à propos; mais il y a bien de l'apparence que tout cela était pour la montre, et que cet homme avait été choisi plutôt pour traverser la chose que pour l'avancer.

Quoi qu'il en soit, cette affaire fut le prétexte de plusieurs sommes considérables qui furent données à S. E. en différentes occasions, pour lesquelles elle ne rendit que peu de services et même assez inutiles; quoique cependant elle se donnât de grands mouvemens, ayant fait exprès un voyage à Hambourg, pour engager la reine Christine à écrire au cardinal Azolin et à ses autres amis de Rome, en faveur de M. d'Aubigni. Elle fit aussi la dépense de quelques conseils, entre autres de celui de faire passer vingt vaisseaux de guerre dans le détroit et jusqu'à Civita-Vecchia, pour faire peur au pape et à ses neveux, et les obliger à faire ce qu'on souhaitait d'eux.

Ce fut à peu près dans ce temps-là que les mais du cardinal de Retz, prenant occasion de la mauvaise santé du cardinal Mazarin, tâchèrent de remuer la conscience de celui-ci, en lui faisant représenter qu'il n'était ni juste ni glorieux pour lui de laisser l'église de Paris dans le trouble où elle était, et qu'après avoir donné la paix à toute l'Europe, il devait couronner son ouvrage en la donnant à l'église. Mais, voyant qu'il n'était pas fort sensible à cette gloire, ils entreprirent de lui faire peur en publiant une lettre adressée à tous les évê-

ques. Cette lettre, qui était très-bien faite et de la façon des jansénistes, reprochait au cardinal Mazarin la dureté qu'il conservait encore pour le cardinal de Retz, après la conclusion de la paix générale, et jusque sur le bord de son tombeau. Elle finissait par implorer le secours et les prières de tous les prélats de l'église catholique, et cela était tourné de manière à faire juger que, si on ne lui rendait pas la justice, il n'en demeurerait pas là, et qu'il serait enfin obligé à faire usage des derniers remèdes, dont on disait n'avoir pas voulu se servir dans la crainte de troubler l'état pendant la guerre.

Cette lettre plut extrêmement au cardinal de Retz, qui, après l'avoir retouchée en quelques endroits, la fit imprimer aussitôt en latin et en français, et en signa plusieurs exemplaires, que Joli eut ordre d'envoyer aux évêques d'Italie, d'Allemagne, d'Espagne, et de Pologne. Mais la maladie du cardinal Mazarin ayant augmenté considérablement, et l'évêque de Châlons lui ayant écrit qu'il serait peut-être mieux de ne point porter les choses à l'extrémité, et qu'il y avait encore quelque chose à espérer en ménageant l'esprit du ministre, il changea tout d'un coup de sentiment, et résolut de suppri-

mer entièrement cette lettre, dans la crainte qu'elle ne l'engageât à soutenir cette démarche par quelque action d'éclat. Cela se fit malgré tout ce que put lui représenter Joli et les auteurs de la lettre, qui auraient bien voulu ne pas perdre le fruit de leur travail : jusque-là qu'il leur déclara nettement qu'il voyait bien que leur dessein était de le pousser plus loin, mais qu'il aimait mieux demeurer encore dix ans dans le même état, que de rien faire qui pût aigrir davantage la cour et le cardinal Mazarin contre lui.

Enfin pourtant l'évêque de Châlons ayant mandé qu'il n'y avait plus rien à espérer qu'en donnant la démission, le cardinal de Retz revint à son premier sentiment et consentit à la publication de la lettre, dans l'espérance qu'elle pourrait intimider le cardinal Mazarin et le faire rentrer en lui-même avant que de mourir, en fournissant à ceux qui l'assistaient à la mort une belle occasion de lui presser la conscience sur cet article : de sorte qu'on en répandit de tous les côtés. On en adressa des exemplaires, non-seulement aux évêques, mais à tous les ecclésiastiques et particuliers qu'on jugea en devoir faire un bon usage. Mais cela ne fut pas d'une grande utilité, parce que le cardinal ne voulut

pas faire la moindre démarche pour soutenir cette lettre : d'ailleurs le cardinal Mazarin étant mort à peu près dans ce temps-là, il fallut prendre d'autres mesures. La première fut un peu brusque et peut-être téméraire, quoique fondée sur les avis de plusieurs amis. On lui conseilla de se rendre à Paris incessamment. Il s'avança jusqu'à Valenciennes, pour être à portée de prendre son parti, suivant les nouvelles qu'il y recevrait, et il écrivit à Joli et à Verjus de le suivre d'Amsterdam où ils étaient : ce qu'ils firent malgré eux, jugeant bien que ce mouvement précipité ne produirait pas un bon effet. S'étant avancés jusqu'à Bruxelles, ils y trouvèrent le cardinal de retour, parce que S. E. apprit à Valenciennes que le roi avait fait publier des défenses à toutes sortes de personnes de la recevoir, ou de lui donner passage, avec des expressions plus aigres et plus fortes que du temps du cardinal Mazarin.

M. d'Aubigni, qui était en Angleterre, avait conçu à peu près des espérances semblables en faveur de S. E., qu'il avait même poussées beaucoup plus loin; car, ayant conféré avec Berthet (1), qui s'était mêlé autrefois des affaires

(1) C'est ce Berthet qui avait été chargé de proposer le

de S. E., ils se figurèrent tous deux que non-seulement il serait aisé de ménager son retour, mais ils se mirent aussi dans la tête de lui faire remplir la place de son ennemi dans le conseil de S. M.; et dans cette vue chimérique, Berthet partit de Londres en poste avec le sieur Meade, gentilhomme de M. d'Aubigni, qui devait le faire aboucher avec les amis du cardinal de Retz. Le cardinal envoya dans le même temps son écuyer Malclerc à Paris, apparemment pour le même sujet, quoique depuis il s'en soit toujours bien défendu. Quoi qu'il en soit cette intrigue finit bientôt, par la prison de Berthet, qui fut mis à la Bastille. Pour l'écuyer du cardinal et le gentilhomme de M. d'Aubigni, ils se retirèrent heureusement, l'un en Angleterre et l'autre à Valenciennes, où son maître l'attendait avec impatience.

Cependant les sieurs le Tellier et Fouquet, ayant jugé qu'il leur serait avantageux de ménager la démission du cardinal de Retz, qu'ils savaient être désirée sérieusement par le roi et par la reine mère, conformément aux derniers conseils du cardinal Mazarin, prirent séparé-

---

mariage d'une nièce du cardinal Mazarin, et de promettre au roi de la Grande-Bretagne douze millions pour sa dot.

ment leurs mesures pour tâcher d'en venir à bout. Pour cet effet le sieur le Tellier fit partir le baron de Pennacors, parent du cardinal de Retz, qui avait été employé dans la plupart des affaires passées, et cela de concert avec l'évêque de Coutances, qui, malgré ce qui s'était passé à son égard dans les derniers désordres, avait toujours rendu de bons offices au cardinal. Le baron ayant donc été trouver Joli à Amsterdam, lui expliqua le motif de sa commission, assurant que le sieur le Tellier était dans la disposition de faire plaisir à S. E. autant qu'il lui serait possible, et de la dispenser même de la démission, si cela était faisable; qu'en tout cas il se faisait fort de lui procurer une récompense très-considérable, dont elle aurait lieu d'être contente, laissant entendre qu'il fallait commencer par rentrer en grâce, et que S. M. étant une fois contente de sa soumission, il pourrait se présenter pour elle des choses qui vaudraient mieux que l'archevêché de Paris. Joli, sans approuver la commission, ne laissa pas d'en écrire au cardinal de Retz, qui lui ordonna aussitôt de mener Pennacors à la Haye, où il eut de longues conférences avec S. E., qui feignit, en présence de Joli, de ne pouvoir se relâcher sur la démission; mais ap-

paremment il tenait un autre langage en particulier, puisqu'il consentit enfin à faire ce qu'on souhaitait de lui. Il écrivit au roi et à la reine mère des lettres qui devaient leur être rendues par le sieur le Tellier, dans lesquelles, après s'être excusé du refus qu'il avait fait jusque-là de donner sa démission, sur les manières du cardinal Mazarin, il assurait LL. MM. d'une soumission parfaite à leurs volontés, et d'être prêt à renoncer à tous ses intérêts, lorsqu'il ne s'agirait plus de ceux de la conscience et de l'église.

Pennacors s'en retourna avec ces lettres, qui furent dressées par Joli, et le cardinal affecta de lui dire devant tout le monde que, si on continuait à vouloir sa démission, il n'avait que faire de revenir, quoique dans le tête-à-tête il lui eût dit tout le contraire, mais en confidence, et après avoir exigé de lui le secret à l'égard de l'abbé de Lamet, de Joli et de Verjus. Pennacors de son côté stipula le même secret au nom du sieur le Tellier sur toute cette négociation, déclarant qu'il quitterait tout là, s'il apprenait que le surintendant Fouquet en eût entendu parler.

Cependant à peine fut-il parti, que l'abbé Charrier arriva à la Haye de la part du sieur

Fouquet, dans le même dessein de négocier avec le cardinal pour la démission de son archevêché, qu'il avait intention de faire tomber à un de ses frères, offrant de lui faire donner en bénéfices tout ce qu'il aurait presque pu souhaiter, et de fixer les revenus de l'archevêché à telle somme qu'il aurait agréable, dont l'abbé avait ordre de lui payer une partie d'avance, s'il savait que la chose pût lui faire plaisir.

Cette proposition fut accompagnée d'éloges magnifiques du surintendant, le négociateur exaltant par-dessus les nues sa générosité, sa libéralité, sa fidélité inviolable envers ses amis, le crédit qu'il avait à la cour, et sa faveur auprès du roi et de la reine, qui ne laissaient pas lieu de douter qu'il ne devînt dans peu le maître de toutes les affaires. C'était là autant de considérations que l'abbé crut devoir faire une forte impression sur l'esprit du cardinal, et le déterminer à prendre un parti, dont il savait bien d'ailleurs qu'il n'était pas éloigné; mais il fut bien surpris, lorsque son éminence, après avoir exigé de lui le secret de la confession avec serment, lui conta, en présence de Joli, tout ce qui s'était passé avec Pennacors, et lui fit sentir la différence des propositions du sieur

le Tellier et de celles du sieur Fouquet, le dernier demandant absolument la démission, au lieu que l'autre se faisait presque fort de lui conserver l'archevêché. Elle y'ajouta une réflexion encore plus essentielle, c'est que le surintendant ne parlait qu'en son nom et de son chef, au lieu que Pennacors avait laissé à entendre qu'il était en quelque façon autorisé du roi et de la reine. Cela fit dire dès lors à Joli que le surintendant n'était pas si bien en cour et dans l'esprit de leurs majestés qu'il se le figurait, puisqu'on lui cachait une affaire de cette nature.

Le cardinal et l'abbé Charrier se moquèrent de cette conséquence, qui fut cependant bientôt justifiée dans la suite ; mais ils convinrent qu'il fallait attendre des nouvelles de Pennacors, et qu'en attendant, l'abbé pourrait écrire en termes généraux que son éminence ne voulait point entendre parler de démission. Il eut cependant assez de peine à se réduire à ce parti, qui n'était pas d'un homme droit, s'imaginant d'ailleurs que la médiation du sieur Fouquet valait mieux que celle du sieur le Tellier, et ne pouvant digérer la perte des grandes espérances qu'il avait bâties sur le succès de cette négociation, pour ses intérêts particuliers ; mais

d'affaire, il fallait absolument se résoudre à donner sa démission, après quoi il pouvait se promettre une récompense avantageuse et toutes sortes d'autres grâces de sa majesté. Les lettres de Pennacors étaient même conçues en termes à faire juger que le sieur le Tellier ne se mettait plus tant en peine de cette affaire, qu'il n'avait apparemment entreprise que pour ôter à son concurrent le moyen de faire sa cour au roi; et quoique le cardinal lui eût dit plutôt cent fois qu'une de revenir, il douta s'il devait le faire, voyant la froideur et l'indifférence de celui qui l'employait. Il ne laissa pourtant pas de revenir avec les propositions de la cour sur le pied de sa démission, dont la première était l'abbaye de Saint-Denis, qu'on disait affermée quarante mille écus; ensuite la restitution de tous les revenus de l'archevêché et des autres bénéfices qui se trouveraient avoir été portés à l'épargne, ou mis en d'autres mains, que l'on confessait monter à près de soixante mille livres, quoiqu'il dût y avoir plus de deux cent mille livres, s'ils avaient été bien économisés; enfin une amnistie générale pour tous ceux qui avaient suivi le cardinal de Retz, et le rappel de tous les chanoines, curés et autres personnes exilés par rapport à lui, qui seront rétablis dans

leurs bénéfices, charges et emplois, nommément le sieur Chassebras, curé de la Madeleine.

Pendant quelques jours, le cardinal feignit de rejeter bien loin ces propositions et de refuser la démission. L'abbé Charrier et Malclerc, qui savaient ses intentions, jouaient aussi le même personnage, disant à l'abbé de Lamet, à Joli et à Verjus, qu'ils le confirmaient autant qu'ils pouvaient dans cette résolution; mais il est certain qu'ils faisaient l'un et l'autre le contraire de ce qu'ils disaient, et qu'ils n'avaient pas de plus grande passion que de finir cette affaire de quelque manière que ce fût, sans s'embarrasser de l'honneur de son éminence. La seule chose qui inquiétait l'abbé était la crainte que ce traité ne se conclût par d'autres mains que les siennes, quoiqu'il eût tiré parole positive du contraire du cardinal, et que, quand il serait question de finir, il lui donnerait un billet de créance, sur lequel il pourrait arrêter les articles avec le sieur le Tellier, et terminer l'affaire au préjudice de Pennacors, qui s'en était donné tous les soins. Afin d'entretenir son éminence dans cette résolution, l'abbé lui représentait sans cesse que Pennacors et l'évêque de Coutances étaient des misérables, sans au-

cune considération dans le monde, et dont le sieur le Tellier se servait, dans le dessein de pouvoir plus aisément manquer de parole; qu'ainsi le cardinal avait intérêt de faire intervenir quelqu'un qui pût la mieux soutenir, comme lui, parce qu'il avait beaucoup de liaison avec le maréchal de Villeroi, ami intime du sieur le Tellier. Les autres confidens du cardinal de Retz écrivaient aussi fortement contre ces deux personnages, et s'accordaient tous en ce point, quoiqu'ils fussent fort divisés entre eux, chacun souhaitant de se rendre maître du traité, dans la vue d'en tirer des avantages particuliers, et néanmoins désapprouvant presque tous la démission. Mais le cardinal, sans les consulter davantage, résolut tout d'un coup de l'offrir, disant qu'il ne pouvait plus s'empêcher de faire cette démarche; que du reste il embarrasserait l'affaire de tant de difficultés, qu'elle deviendrait impossible. Ces conditions se réduisaient cependant à trois articles, dont le premier était, qu'on lui rendrait un compte exact de tous ses revenus, à quelque somme qu'ils pussent monter. 2. Que le marquis de Chandenier serait rétabli dans sa charge, ou qu'il en serait récompensé : ce qui était une suite des sollicitations du sieur Leclerc, que le marquis avait

envoyé en Hollande exprès pour cela. 3. Une abolition entière et sans restriction pour le sieur d'Anneri, avec son rétablissement dans tous ses biens. M. le Prince avait obtenu celui de M. de Créqui. Joli, voyant tout ce qui se passait jugea que c'était une affaire faite, et d'ailleurs il n'avait pas oublié la facilité avec laquelle le cardinal de Retz avait abandonné sa démission à Duflos d'Avanton. Cependant, afin de n'avoir rien à se reprocher, il voulut faire une dernière tentative sur l'esprit de son éminence pour l'obliger à ne rien précipiter, en lui représentant que le chemin qu'elle prenait ne cadrait pas avec la lettre qu'elle avait écrite au roi, dans laquelle elle ne s'excusait de donner sa démission que sur l'intérêt de l'église et sur les motifs de sa conscience ; qu'il n'y avait ni grâce, ni honneur, ni bienséance à changer si promptement de principe, en se réduisant à des conditions purement temporelles ; qu'il n'en fallait venir là que peu à peu, et après bien des degrés ; qu'elle ne risquait rien dans le retardement, et qu'elle serait toujours reçue à cette capitulation ; qu'ainsi, pour mettre son honneur à couvert, elle pouvait faire dire au roi qu'elle était toujours dans la disposition de se soumettre à ses volontés au moment qu'elle

le pourrait faire sans agir contre sa conscience et contre les lois de l'église; que pour faire voir à S. M. qu'elle n'était retenue que par cette considération, elle consentait à donner sa démission, en lui faisant voir un avis canonique signé d'un certain nombre de prélats et de docteurs de Sorbonne, qui portât qu'elle le pouvait faire en bonne conscience; qu'en s'y prenant de cette manière il arriverait, ou que le roi n'insisterait pas sur la démission, ou que sa conduite serait justifiée devant tout le monde; après quoi elle pourrait traiter des conditions. Mais Joli ne fut pas écouté; ses expédiens furent traités de petits moyens et de bagatelles, et il ne fut plus question que de députer Pennacors. L'embarras fut de le faire de manière que Charrier, à qui le cardinal avait promis une lettre de créance pour finir cette affaire, ne pût s'en formaliser. Pour leur ôter cette difficulté, son éminence ne trouva pas d'autre moyen que celui de les prendre chacun en particulier, et de leur donner à l'un et à l'autre, sous un grand secret, un billet de créance : après quoi ils partirent tous deux à peu de distance l'un de l'autre, fort contens du personnage qu'ils allaient jouer, et remplis de grandes espérances. Ce petit micmac se fit sans en rien dire à Joli;

mais à peine furent-ils sortis d'Amsterdam, que le cardinal lui conta tout ce qu'il avait fait, en s'excusant sur les importunités de l'abbé Charrier et pestant fort contre lui. Il le chargea ensuite d'écrire à Pennacors, pour le prier de ne s'en point offenser, et de laisser à l'abbé la petite satisfaction de discourir avec le sieur le Tellier, l'assurant du reste qu'on se reposait entièrement sur lui. A cela, Joli répondit qu'il ferait tout ce qu'il lui ordonnerait; mais qu'il ne croyait pas que Pennacors digérât aisément un tour de cette nature; que d'ailleurs il était à craindre que le sieur le Tellier ne s'offensât de cette conduite, et ne trouvât mauvais qu'on eût donné connaissance de cette négociation à l'abbé Charrier, qu'il savait avoir été envoyé par le sieur Fouquet, et qu'il ne prît de là occasion de rejeter les deux créances, et de laisser tomber cette affaire, dont apparemment il ne se mettrait plus en peine. Cette raison frappa si fort le cardinal de Retz, qu'il dépêcha au plus tôt un courrier à l'abbé Charrier. Ce courrier, qui l'atteignit à Bruxelles, avait des ordres très-exprès pour l'abbé de supprimer la lettre de créance, et de ne la laisser voir à personne, pour des raisons qui étaient survenues depuis son départ; et cela vint fort

à propos, attendu que les deux agens s'étant joints sur la route, et l'abbé n'ayant pu s'empêcher de se vanter de son billet, Pennacors en fut tellement surpris et offensé, qu'il écrivit brusquement au cardinal qu'il ne se mêlerait pas davantage de ses affaires, s'il ne révoquait incessamment un pouvoir qui le déshonorait.

Ainsi l'abbé Charrier ayant reçu ce contre-ordre fila bien plus doux, et Pennacors se voyant rassuré par les lettres de Joli, continua son chemin sans inquiétude. Il se rendit auprès du sieur le Tellier, et l'informa de l'état des choses et des nouvelles propositions du cardinal de Retz, ajoutant qu'il était prêt de se rendre à Commercy, ou tel autre lieu du royaume qu'il plairait à S. M., pour y passer l'acte de sa démission, pourvu qu'on lui envoyât quelque argent pour faire son voyage, à déduire sur les revenus de ses bénéfices. Ces propositions furent communiquées au roi; mais S. M. ne voulut pas s'engager à rendre autre chose que ce qui était entré à l'épargne, ni consentir au rétablissement du marquis de Chandenier. Pennacors retourna en Hollande avec cette déclaration, et le cardinal ne jugea pas à propos de trop insister sur ces deux articles. Ils convinrent en-

suite à peu près de leur fait sur la parole qui lui fut donnée qu'on aurait soin de contenter le marquis de Chandenier. Cependant, comme ce marquis et ses amis faisaient beaucoup de bruit dans Paris, S. E. trouva bon d'y envoyer Joli pour apaiser leurs murmures, et pour faire expliquer cet article d'une manière dont ils eussent lieu d'être contens : ce qui lui parut d'autant plus nécessaire, qu'elle avait besoin là d'un homme de confiance, pour recevoir les paroles du sieur le Tellier, qui ne lui avaient été apportées jusque-là que par Pennacors, qui dépendait presque entièrement de lui, et pour recevoir l'argent qu'elle avait demandé pour son voyage.

Joli fit ce qu'il put pour se dispenser de cette commission, n'ayant aucune envie de paraître dans un traité qu'il n'approuvait pas, ni de se charger des murmures du marquis de Chandenier et des autres mécontens, qui se plaignaient d'avoir été abandonnés; mais enfin il fut obligé de se rendre et de partir pour Paris, où, étant arrivé, son premier soin fut de voir le marquis, pour le disposer à se contenter d'une bonne récompense : à quoi il eut assez de peine de consentir. Ensuite il fit demander audience au sieur le Tellier, et ce ministre lui donna ren-

dez-vous aux Célestins. Après plusieurs contestations, il obtint que S. M. ferait donner six cent mille livres au marquis de Chandenier, et que le sieur le Tellier verrait le premier président de Lamoignon, ami du marquis, pour lui faire agréer cette récompense. Mais toute cette négociation devint inutile par l'opiniâtreté de cet officier, qui refusa de prendre cette somme, voulant être rétabli dans sa charge : en quoi il fut blâmé généralement de tout le monde, et le cardinal justifié, pour avoir fait tout ce qu'on pouvait exiger raisonnablement de lui dans une affaire de cette nature, où il n'était ni aisé ni possible de faire mieux, attendu qu'on traitait avec son maître. Après cela Joli eut bientôt fait avec le ministre, qui lui promit de lui faire donner deux mille louis d'or pour le voyage du cardinal, avec un passe-port pour lui et pour toutes les personnes de sa suite : ce qui ayant été fait, Joli partit avec Pennacors, chargé du modèle de la démission, pour se rendre à Bruxelles, où il trouva le cardinal. Ils partirent tous ensemble pour Commercy, et y arrivèrent huit jours après.

Dès que le cardinal fut arrivé à Commercy, son premier soin fut de faire dresser sa démission de l'archevêché de Paris par-devant

deux notaires, sur le modèle de la cour, qu'il remit aussitôt entre les mains de Pennacors et de Joli, pour la porter au sieur le Tellier, avec ordre de solliciter la restitution d'une partie de ses revenus, dont il avait un besoin pressant pour payer ses créanciers et pour fournir à sa subsistance. Sa majesté l'ayant vue, parla en assez bons termes du cardinal de Retz, et laissa entendre qu'il ne se repentirait pas de sa démission. Quelques-uns de ses amis expliquèrent cela selon leurs désirs, et comme si le roi eût eu intention de lui restituer l'archevêché ; mais ils ne furent pas longtemps dans cette erreur, car sa majesté nomma M. de Marca, archevêque de Toulouse, pour remplir cette place ; après quoi elle donna l'abbaye de Saint-Denis au cardinal, avec une autre petite abbaye dans le duché de Retz, nommée la Chaume, et dont le revenu n'est que de deux mille livres de rente. On lui fit aussi payer une somme de cinquante mille livres en attendant l'expédition des bulles, n'y ayant pas eu moyen d'en obtenir davantage, non plus que le rappel des exilés ; et même M. le Tellier déclara qu'il ne fallait point espérer tout cela, et que sa majesté se pressât d'exécuter les conditions du traité, que M. de Marca ne fût en

pleine possession de l'archevêché. Tout ce qu'on put obtenir, fut des lettres d'économat pour jouir par provision des fruits de l'abbaye de Saint-Denis. Ce déni apparent de justice donna lieu à plusieurs partisans du cardinal de déclamer hautement contre ce traité, auquel ils n'avaient point eu de part, disant que s'ils s'en fussent mêlés, ils se seraient bien précautionnés contre ces difficultés ; que son éminence ayant exécuté de bonne foi tout ce qu'elle avait promis, la cour était obligée d'en faire de même à son égard ; qu'on trouverait aisément les moyens de prolonger l'expédition des bulles, et de frustrer par ce moyen le cardinal de l'exécution de ses conventions, avec plusieurs autres choses semblables, qui lui donnèrent de très-grandes inquiétudes, d'autant plus que la cour de Rome tarda trois ou quatre ans avant que de rien expédier. Cela, dans la vérité, ne venait que de la lenteur ordinaire de cette cour, et de ce que M. de Marca tâchait d'en obtenir le gratis ou quelque remise.

Après tout, si ces déclamations avaient quelque chose de spécieux, il faut convenir que le conseil du roi avait aussi de bonnes raisons pour ne pas se presser, ayant la mémoire toute récente de la révocation que le cardinal de Retz

avait faite au sortir du château de Nantes de sa première démission, qui donnait un juste sujet de prendre des sûretés contre un retour semblable, et de différer le paiement de ses revenus jusqu'à ce que la chose fût entièrement consommée.

Si le cardinal de Retz eût bien voulu faire attention à tout cela, il aurait pris patience de meilleure grâce, et ne se serait pas laissé emporter comme il faisait à tous momens à un dépit outré (1), qui lui faisait dire et faire mille extravagances, jusqu'à jurer grossièrement que, pour se venger de la cour, il quitterait son chapeau et se ferait moine à Breuil, petit monastère de bénédictins à la porte de Commercy. Il se fâchait sérieusement contre ceux qui riaient de ses boutades; et cela me fait souvenir encore d'une saillie plus ridicule et plus indigne de S. E., saillie qu'elle ne manquait jamais d'avoir quand elle recevait quelque

(1) Il est visible que le sieur Joli est outré lui-même, et qu'il charge son tableau. Il règne dans tout son ouvrage un esprit de satire et de malignité qui suppose beaucoup de chagrin contre le cardinal de Retz. L'auteur lui attribue bien des faiblesses et bien des torts qu'il n'eut point, et grossit ceux qu'il eut en effet.

mécontentement du pape. Elle disait donc que, pour le faire enrager, elle se ferait huguenot, et qu'elle écrirait ensuite contre Rome d'une terrible manière. Par-là il est aisé de juger que la bile et la colère régnaient avec une violence extraordinaire dans le tempérament du cardinal. Après tout, au milieu de ses chagrins excessifs, il ne laissait pas de songer à se divertir le plus qu'il pouvait dans Commercy, où véritablement il aimait mieux être que partout ailleurs, quoiqu'il affectât le contraire devant ceux de ses amis de Paris qui venaient le voir, et qu'il se plaignît continuellement de la cour, qui le laissait languir là si long-temps. Il ajoutait cependant, par un autre déguisement beaucoup plus artificieux et plus faux, que, si quelque chose pouvait lui rendre ce triste séjour supportable, c'était le peu de dépense qu'il faisait, moyennant quoi, avec le temps, il espérait s'acquitter de ses dettes ; devoir dont il voulait uniquement paraître occupé, quoique dans la vérité ce fût alors le moindre de tous ses soins, comme il le donna à connaître dans la suite assez manifestement à ceux qui examinaient sa conduite de plus près; car il employa plus de cent mille livres en vaisselle d'argent, par pure vanité : il dépensa plus de trente

mille écus à bâtir dans son château de Commercy, et cela sans aucune nécessité.

Ce n'est pas que Joli, qui était à Paris, et qui de temps en temps touchait quelque chose de l'épargne pour S. E. (quoique avec assez de peine), ne l'employât autant qu'il pouvait à satisfaire quelques-uns de ses créanciers ; mais c'était presque toujours malgré le cardinal et surtout malgré son écuyer Malclerc, qui attirait tout l'argent entre ses mains autant qu'il lui était possible, sous prétexte de prévenir ses folles dépenses qu'il lui mettait pourtant dans la tête, et dont il ne rendait jamais aucun compte. Cependant il est certain que, dès ce temps-là, le cardinal avait d'autre argent, dont il ne se vantait pas, et qui lui venait du roi d'Angleterre. Les deux dernières lettres de change (qui étaient de deux mille livres sterling, c'est-à-dire, de vingt-six mille livres de notre monnaie) ne lui avaient été rendues par le sieur Meade à Bruxelles, que peu de jours avant son départ pour Commercy ; mais le temps de l'échéance n'étant pas encore venu alors, il envoya Duflos d'Avanton, qui l'était venu trouver en Hollande pour s'attacher à sa fortune, après s'être défait de la charge qu'il avait dans les gardes-du-corps, il l'envoya, dis-

je, à Amsterdam, où ces lettres s'adressaient, pour en tirer d'autres sur Paris, lesquelles lui furent payées en louis d'or et en pistoles d'Espagne, qu'il remit ensuite à un oncle de Malclerc, nommé Taille-Fumières, prevôt du chapitre de Commercy, et à son valet Claudon. Outre cela il y a lieu de juger que S. E. toucha encore dans la suite des sommes plus considérables de la part de ce monarque; car il est certain que dans une occasion elle proposa encore au même personnage de passer en Angleterre avec Malclerc, pour y toucher une somme de plus de quinze mille livres sterling, destinée à la poursuite du chapeau de cardinal pour M. d'Aubigni. Mais d'Avanton ayant fait quelque difficulté de s'embarquer dans une affaire de cette nature, qu'il connaissait bien pour dangereuse, on ne lui en parla plus, et l'écuyer y alla seul sous prétexte de faire des complimens au roi sur la convalescence de la reine, qui avait été à l'extrémité. Savoir s'il rapporta cette somme avec lui, c'est ce qu'on ne saurait dire; mais ce qu'il y a de sûr, c'est que depuis son retour il fit plusieurs petites absences mystérieuses, apparemment pour négocier les lettres de change qu'on lui avait données sur différentes villes, et que, dans ce temps-là, il se fit

de très-vives instances à Rome en faveur de M. d'Aubigni, le roi d'Angleterre n'épargnant rien pour lui ménager un chapeau, dont ce monarque était toujours fort entêté. Le chancelier, à qui cette intrigue ne plaisait pas trop, n'osa pourtant s'y opposer ; au contraire, pour faire sa cour, il donna Belling son secrétaire, qui était catholique, comme pour aller la solliciter à Rome, mais dans la vérité pour la traverser sourdement. Il est certain que M. d'Aubigni était en même temps la dupe du chancelier et du cardinal de Retz, et qu'ils prenaient l'argent à bon compte, pour ne rien faire ; attendu que S. E. n'avait qu'un fort petit crédit à Rome, et que dans le fond le cardinal n'était pas intentionné pour lui, soit par jalousie ou autrement. Cela paraissait même dans ses discours, où il n'épargnait nullement M. d'Aubigni, quoiqu'il fît profession d'être de ses amis.

Pendant toutes ces affaires, on eut avis de l'expédition des bulles de M. de Marca (1), ce qui réjouit un peu la petite cour de S. E. Mais cette joie ne dura guère, la nouvelle de sa mort

(1) M. de Marca mourut le 29 juin, âgé de soixante-huit ans. Il avait été président au parlement de Pau, conseiller d'état, et archevêque de Toulouse. Il fut nommé à l'archevê-

étant arrivée presque en même temps, sans qu'il eût eu celui de prendre possession de l'archevêché. Cet accident rejeta l'exécution des promesses qui avaient été faites au cardinal de Retz dans une nouvelle longueur, et donna occasion à de nouveaux murmures qu'il colorait habilement, en présence de certaines gens, de la peine que lui faisait la prolongation de l'exil des ecclésiastiques qui souffraient à cause de lui, quoique dans le fond il en fût peu touché. Des murmures on passa aux imprécations, quand on apporta la nouvelle de la nomination de M. de Rhodez à l'archevêché de Paris; mais les vacarmes, mais les emportemens et les malédictions allèrent dans les derniers excès, quand on sut l'insulte qui avait été faite à Rome au duc de Créqui, dont le cardinal jugea bien que le contre-coup tomberait nécessairement sur lui, en arrêtant les bulles du nouvel archevêque.

---

ché de Paris, et mourut voyant la terre promise, mais sans y mettre le pied. On lui fit cette épitaphe :

Ici gît Monsieur de Marca,
Que notre grand prince marqua
Pour être chef de son église.
Mais la mort qui le remarqua,
Et qui se plaît à la surprise,
Dès aussitôt le démarqua.

Le duc de Créqui s'attira en quelque manière cette insulte, qui donna lieu aux démêlés du roi avec Alexandre VII, et dont la cour exigea une réparation qui étonna toute l'Europe par sa hauteur. Un peu avant que de partir pour l'ambassade de Rome, le duc avait accordé sa protection à un bretteur des plus déterminés, et lui avait permis assez mal à propos de le suivre. Cet homme, qui ne pouvait vivre sans tirer l'épée, était d'une humeur si querelleuse, qu'un jour il attaqua seul et sans sujet plusieurs Corses qui passaient auprès de lui, et cette querelle alla si loin, que les Corses résolurent de s'en défaire en trahison. Le bretteur, qui en eut avis, trouva moyen de se sauver ; mais les Corses, irrités et peut-être excités sous main, en vinrent à de grandes insolences à l'égard de l'ambassadeur. Mais pour revenir au cardinal de Retz, les correspondans de Paris, au lieu de l'apaiser, ne firent qu'augmenter le trouble de son esprit, en lui insinuant que les remises de la cour ne venaient que du peu de considération qu'on y avait pour l'évêque de Coutances et pour Pennacors, et que si S. E. voulait se reposer sur eux et s'avancer jusqu'à Joigny sous prétexte d'un rendez-vous avec le duc de Retz son frère, pour

conférer de leurs affaires domestiques, ils se chargeaient d'obtenir pour elle la permission de venir à la cour, et toutes les autres grâces qu'on lui avait refusées jusque-là.

Le cardinal de Retz prit ce parti sans hésiter : et quoique Joli lui eût écrit que ses amis s'en faisaient accroire, et qu'il y serait trompé, il ne laissa pas de se mettre en chemin, sur l'assurance qu'on lui donna que M. le maréchal de Villeroi avait parlé au sieur le Tellier, qui promit de faire son possible pour obtenir que le cardinal eût la liberté d'aller rendre ses respects au roi. Le succès justifia la prédiction de Joli. Ce voyage lui fut non-seulement inutile, mais fort désavantageux et honteux, puisqu'il fut obligé de retourner sur-le-champ à Commercy, pour y attendre l'expédition des bulles.

Cependant les affaires de la cour de Rome au sujet du duc de Créqui s'aigrirent et dégénérèrent enfin en une parfaite rupture. Comme on crut à la cour qu'on pourrait avoir besoin du cardinal et de ses amis en cette occasion, on commença de le ménager un peu davantage. Le sieur le Tellier dit même à Joli, sous un grand secret, que S. M. serait bien aise de savoir le sentiment du cardinal sur la conduite qu'on devait tenir avec cette cour, et sur la sa-

tisfaction qu'on pourrait demander en cas d'accommodement : et on laissa entrevoir au même Joli les grands avantages qui pourraient en revenir au cardinal, si ses avis étaient goûtés et suivis d'un bon succès. Joli ne demeura pas bien persuadé de ces espérances; mais comme il ne faut rien négliger dans ces sortes d'occasions, il dépêcha aussitôt un courrier au cardinal de Retz pour l'informer de la chose. S. E. envoya une réponse avec ses avis sur les questions du ministre, et ces avis contenaient entre autres choses, l'érection d'une pyramide, et l'envoi du cardinal patron en qualité de légat en France, pour faire satisfaction à S. M., deux choses auxquelles la cour n'avait pas pensé, et qui furent si bien reçues, que la susdite réponse fut envoyée au duc de Créqui, avec ordre de la suivre de point en point dans la négociation de cette affaire, qui se termina effectivement suivant le projet, sans que le cardinal en tirât cependant aucun avantage du côté de la cour.

Il arriva cependant, peu de temps après, un nouvel incident au sujet de la même affaire, les cardinaux résidant à Rome ayant écrit et répandu dans les différentes cours de l'Europe une lettre circulaire pour les prier d'employer tous leurs bons offices et tous leurs soins à ter-

miner un démêlé si important au saint-siége. Le cardinal de Retz ayant reçu cette lettre, l'envoya aussitôt à Joli, pour la communiquer au sieur le Tellier, avec ordre de lui dire que son éminence n'y répondrait que comme il plairait au roi; mais les ministres étant eux-mêmes assez embarrassés de ce qu'ils devaient faire, le sieur le Tellier dit à Joli que le cardinal pouvait faire telle réponse qu'il lui plairait, et que sa majesté trouverait bon tout ce qu'il ferait. Néanmoins, comme on savait ce que de semblables discours signifient dans les affaires de cette nature, le cardinal de Retz envoya peu de jours après sa réponse ouverte au ministre, en deux façons qui ne différaient que dans quelques expressions. Cette lettre était de la façon de Joli. Elle fut mise en latin par M. Fléchier(1), qui était en ce temps-là auprès du fils aîné de M. de Caumartin. La lettre contenait en substance que le cardinal de Retz ne refusait pas de rendre tous les bons offices dont

(1) Esprit Fléchier, mort en 1710, âgé de soixante-dix-huit ans. Son mérite l'avait fait nommer à l'évêché de Lavaur en 1685, et ensuite à celui de Nîmes en 1687. Il avait été reçu de l'académie française en 1673, à la place de M. Godeau, évêque de Vence.

on le jugerait capable ; mais qu'il ne croyait pas qu'il pût y en avoir d'efficaces que ceux que le sacré collége emploîrait à Rome auprès de sa Sainteté pour la porter à faire satisfaction au roi sur un outrage si injurieux, et que leurs éminences devaient se souvenir dans cette affaire, que les rois de France sont les fils aînés de l'église, et que cette église n'avait commencé à s'établir dans l'Occident que par leur protection et par leurs bienfaits.

Cela n'était peut-être pas si grand'chose ; mais le sieur le Tellier ne laissa pas d'en être fort content, ayant dit à Joli que la lettre était admirable, et que le cardinal de Retz n'avait rien omis de ce qu'il fallait dire, ni rien dit de ce qu'il fallait omettre ; que ce qu'il y trouvait de plus merveilleux, c'est que son éminence parlait comme si elle eût été tous les jours dans les conseils du roi. Cela flattait si fort le cardinal, qu'il lisait à tous ceux qui l'allaient voir cette lettre avec l'autre écrit, comme les meilleurs ouvrages de sa façon, imposant là-dessus à tout le monde, jusqu'à son ami l'évêque de Châlons. Mais tout cela ne lui servit pas de grand'chose, et n'adoucit point à son égard la dureté de la cour, qu'on peut dire avoir été excessive, sans raison et à contre-temps, par le

refus opiniâtre qu'elle lui fit, non-seulement de le recevoir à rendre ses devoirs à sa majesté, ce qui ne tirait à aucune conséquence, mais aussi d'aller voir monsieur son père, qui était à l'extrémité, qu'il n'avait pas vu depuis sa prison, et qui mourut à l'Oratoire le même jour que M. de Marca : en sorte que le cardinal fut obligé de demeurer à Commercy, sans autre occupation que celle de s'abandonner aux plaisirs qui accompagnent ordinairement l'oisiveté. Cependant, afin de dérober aux yeux du monde cette vie molle et paresseuse, il faisait de temps en temps de petits efforts et quelques actions d'éclat qui ne laissèrent pas d'imposer au peuple. Il faisait assembler une ou deux fois la semaine, avec un grand appareil, tous les paysans de ses terres, sous le prétexte de leur rendre justice, et comme s'il eût été question de décider des affaires fort importantes. A l'ostentation près, son intention en cela pouvait être bonne ; mais, outre qu'il n'entendait rien aux affaires et aux procédures de justice, il arrivait fort souvent que Malclerc et l'abbé de Saint-Avaux, religieux bénédictin, parent de Malclerc, renversaient toute la justice et les meilleures intentions de S. E., qui n'avait pas la force de les contredire. Ils lui allaient parler à l'oreille au milieu

de l'audience, et de là s'ensuivaient des injustices considérables, suivies des plaintes des malheureux condamnés mal à propos, et des railleries de ceux qui voyaient ce petit manége. Les habitans de Commercy appelaient par sobriquet le bénédictin, *l'éminence noire, et l'écuyer, l'éminence grise* (1), dont ils faisaient bien plus de cas, en fait de procès, que de l'éminence rouge, voyant par expérience que, sans leur protection et sans leur appui, les bonnes grâces du cardinal leur devenaient entièrement inutiles.

Après cela le cardinal de Retz tâchait de faire croire au monde qu'il s'occupait d'une autre chose qui lui aurait fait honneur dans le monde, et qui convenait parfaitement à l'état où il se trouvait; c'était d'écrire lui-même en latin l'histoire des troubles de Paris, et celle de ses propres aventures, à quoi personne n'était plus propre que lui, s'il avait voulu s'y appliquer

(1) On avait déjà donné le nom d'éminence grise auparavant au P. Joseph, favori du cardinal de Richelieu, dans l'épitaphe qu'on lui fit :

Ci gît au chœur de cette église
La petite éminence grise :
Et quand au Seigneur il plaira,
L'éminence rouge y gira.

sérieusement et dire la vérité ; mais ce projet, comme les autres, s'évanouit en fumée et en pure vanité. Le cardinal se contentait de réciter à ceux qui le visitaient, deux ou trois pages de son histoire en latin, belles à la vérité, et qu'il avait commencé de composer dans le bois de Vincennes avec l'aide du sieur Vacherot, son médecin, sous le titre de *Partus Vincennarum*. Il feignit de la vouloir continuer à Commercy, faisant montre d'un grand calepin qu'il feuilletait avec toutes les marques extérieures d'une grande application, dans les heures où il ne savait que faire, et lorsque le temps ne lui permettait pas d'aller à la chasse ou à la promenade. Cependant il en demeura toujours à ces deux ou trois pages, auxquelles ceux qui le connaissaient peuvent assurer qu'il n'ajouta pas grand'chose pendant tout le temps de sa vie, à cause de sa paresse naturelle et de son penchant pour les plaisirs, qui avaient sur lui un si grand pouvoir, que lorsque Joli, par un excès d'affection, a voulu lui faire des remontrances là-dessus et tâcher de le retirer de sa vie molle et paresseuse, en lui faisant honte de certaines faiblesses indignes de lui, il n'en a pu arracher autre chose qu'un lâche aveu de ses infirmités. « Mon pauvre ami, lui disait-il,

» tu perds ton temps à me prêcher, je sais bien
» que je ne suis qu'un coquin ; mais, malgré
» toi et tout le monde, je le veux être, parce
» que j'y trouve plus de plaisir. Je sais que
» vous êtes trois ou quatre qui me connaissez
» et me méprisez dans le cœur ; mais je m'en
» console par la satisfaction que j'ai d'en im-
» poser à tout le reste du monde, par votre
» moyen même. On y est si bien trompé, et
» ma réputation si bien établie, que, quand
» vous voudriez désabuser les gens, vous n'en
» seriez pas crus : ce qui me suffit pour être
» content et vivre à ma mode. »

Mais comme la vanité était une de ses plus fortes passions, il y avait une autre chose à laquelle, par cette raison, il s'appliquait de tout son cœur et avec plaisir dans certaines heures. C'était la généalogie de la maison de Gondi. Il se piquait d'y trouver cinq cent et tant de quartiers sans aucune mésalliance. Il envoyait chercher vingt et trente fois Verjus et Gautrai, ses secrétaires, pour ajouter ou corriger quelque chose à cette généalogie qu'il lisait sans cesse, sans sujet ni raison, à tous ceux qui l'approchaient, et jusqu'à les rebuter ou même leur faire éviter l'entrée de sa chambre. Enfin cette généalogie fut copiée une infinité de fois, et

envoyée à d'Hozier, pour la mettre en ordre, et la faire dessiner comme si ç'avait été celle d'un des plus grands princes du monde. Cependant, après tant de soins, elle est demeurée là comme ses autres ouvrages.

Pour achever de peindre le cardinal d'après nature dans son domestique, un de ses entêtemens était de faire parade de cinq ou six lettres qu'il écrivait tous les ordinaires à ses correspondans de Paris, se plaisant fort à voir de grands portefeuilles, et de grandes et belles écritures entre les mains de ses secrétaires, dont l'un, appelé Gautrai, ne faisait presque rien, et Verjus guère davantage. Cependant le cardinal affectait de leur montrer une grande confiance; mais, dans la vérité, son secret, s'il en avait qui en valût la peine, était entre les mains de Malclerc ou de l'abbé de Saint-Avaux, qui s'était insensiblement érigé sur le pied de troisième secrétaire pour les correspondances avec ceux qui étaient fâchés que sa démission n'eût pas passé par leurs mains, comme pour toutes les autres fadaises qu'il ne voulait pas être sues de ceux qui faisaient ses affaires à Paris, suivant le train où elles étaient depuis sa démission. Voilà donc quelle fut à peu près la manière de vivre du cardinal de Retz pen-

dant son séjour à Commercy. D'abord il s'y logea dans une maison particulière ; il se retirait souvent dans le château sous prétexte d'y aller voir ses bâtimens. Il s'enfermait ensuite dans une chambre de Malclerc, où cet écuyer officieux disait que son éminence ne faisait que dormir ; mais les autres croyaient qu'elle s'y occupait à des amusemens conformes à son tempérament.

Enfin les affaires de Rome ayant été accommodées, et les bulles de l'archevêché de Paris expédiées en faveur de M. de Péréfixe, le cardinal de Retz obtint la permission, tant de fois refusée, de rendre ses respects au roi, qui était alors à Fontainebleau, d'où l'on expédia des ordres pour le rappel des chanoines et des curés exilés ; mais tout cela se fit d'une manière à faire juger que ce n'était que l'exécution d'un traité désagréable, et sans aucune gracieuseté pour le cardinal. Les ministres se conduisirent en tout ce qui le regardait avec tant de sécheresse et avec si peu d'ouverture de cœur, qu'il y avait lieu de juger qu'ils appréhendaient sa présence à la cour. Ce n'est pas qu'ils en fissent rien paraître dans leurs discours : au contraire, suivant l'usage de la cour, ils témoignaient, chacun en particulier, bonne envie de le ser-

vir, rejetant ce qu'il y avait de dur les uns sur les autres; surtout le sieur le Tellier ne manquait pas aux occasions de désigner assez clairement le sieur Colbert (1) comme l'unique auteur de tous les mauvais traitemens faits à son éminence, aussi-bien que de toutes les affaires odieuses qui étaient à la charge du public.

Cette espèce de division entre les ministres fit espérer à quelques-uns des amis du cardinal de Retz qu'il pourrait en profiter, et que l'un d'eux prendrait peut-être des engagemens avec lui, quand ce ne serait que pour nuire à son rival. Ils s'imaginèrent aussi que sa réputation et sa prudence feraient de grands effets à la

---

(1) Les épigrammes ne manquèrent pas à Colbert, non plus qu'à ses successeurs, témoin celles-ci :

Vous l'avez fait mourir, ignorans médecins,
Ce ministre usurier, cet homme sans clémence;
Vous croyez qu'il avait la pierre dans les reins,
Il l'avait dans le cœur, au malheur de la France.

Sous Fouquet, qu'on regrette encor,
L'on jouissait du siècle d'or :
Le siècle d'argent vint ensuite,
Qui fit contre Colbert concevoir du chagrin.
L'insolent Pelletier, par sa folle conduite,
Amena le siècle d'airain;
Et la France, aujourd'hui sans argent et sans pain,
Au siècle de fer est réduite
Par le turbulent Pontchartrain.....

cour, où ils avaient ménagé avec de grands soins de petites intrigues avec le maréchal de Villeroi, et avec d'autres qui n'avaient pas grand crédit, et qui dans le fond se moquaient du cardinal et de ses amis. Dans ces vues, ils s'empressèrent d'aller au-devant de lui jusqu'à Joigny, comme au-devant d'un héros, pour lui donner des avis sur sa conduite, sur ses paroles et sur ses moindres démarches. Ils affectèrent aussi de le suivre à Fontainebleau sans le perdre de vue; mais malheureusement tous leurs soins et toutes leurs petites mesures furent inutiles.

Le cardinal arriva à Fontainebleau; il y salua sa majesté, et y parut aux yeux des ministres et des courtisans d'une manière qui répondait si peu à l'opinion qu'ils s'en étaient formée, que dès ce moment ils cessèrent de l'estimer ou de l'appréhender. Ceux qui avaient eu quelques dispositions à lui faire plaisir, commencèrent à se refroidir et à le regarder comme un homme incapable de soutenir auprès du roi les desseins qu'on aurait pu avoir pour lui. En un mot, le cardinal de Retz parut aux yeux des plus clairvoyans ce qu'il était en effet, et ce que ceux qui le connaissaient avaient aidé à cacher depuis si long-temps.

Cependant, comme cela se passait à Fontai-

nebleau, qu'il n'était connu à fond que de peu de personnes, et que ceux qui s'aperçurent de quelque chose ne faisaient encore que douter, sa réputation ne laissa pas de se soutenir à Paris. La plupart des gens de qualité l'allèrent voir à Saint-Denis, où il alla résider au sortir de Fontainebleau; et il faut avouer qu'il y parut alors avec un air bien plus dégagé qu'à la cour, et beaucoup moins embarrassé.

On le laissa séjourner assez long-temps à Saint-Denis, ou plutôt à Pierrefitte, qui est un village tout proche; mais enfin il fallut retourner à Commercy, le prétexte de régler ses affaires ne pouvant pas durer toujours, quoiqu'il tâchât d'en bien faire valoir l'importance et la nécessité. Dans le fond ce n'était rien; la seule chose qui méritait attention, et dont il fut extrêmement occupé, était le transport d'un grand coffre qu'il fallait faire venir de Paris. Le cardinal avoua confidemment et sous le sceau du secret à d'Avanton, qu'il y avait beaucoup d'argent dans ce coffre, et ce fut lui qui fut chargé du soin de l'aller enlever à Paris, où Malclerc tenait la voiture prête, après lui avoir bien recommandé de prendre garde qu'il fût si bien rempli qu'aucun mouvement ne pût faire connaître ce qu'il y avait dedans,

et de l'escorter avec Malclerc jusqu'à Pierre-fitte. Malclerc, plus mystérieux que son maître, ne voulut jamais ouvrir ce coffre en présence de d'Avanton, s'étant contenté de lui dire qu'il y avait neuf ou dix mille livres dedans avec quelques hardes. Cependant il était si embarrassé et dans une si grande inquiétude des événemens qui pouvaient arriver sur le chemin, qu'il y a lieu de croire que la somme était beaucoup plus considérable, d'autant plus que Malclerc témoigna plusieurs fois appréhender que le poids du coffre ne fît rompre l'essieu du carrosse sur lequel il était attaché. Quoi qu'il en soit, il y a bien de l'apparence que cet argent venait d'Angleterre, d'où Malclerc l'avait apporté en lettres de change au dernier voyage qu'il avait fait; mais il est difficile de juger à quoi pouvait se monter cette somme, cela n'ayant été su que de l'écuyer et de l'abbé de Saint-Avaux, à qui il échappa de dire à d'Avanton, après l'heureuse arrivée de la voiture, qu'il y avait seulement dix-huit ou vingt mille livres, ce qui ne s'accordait ni avec ce que le cardinal lui avait fait entendre, ni avec l'aveu de Malclerc. Enfin le cardinal partit deux jours après, ayant fait tout son possible, pendant tout son séjour aux environs de Paris, pour mettre mal ensemble

la plupart de ses amis et ceux qui étaient chargés de ses affaires, de sorte que l'abbé de Lamet, Joli et Verjus pensèrent dès ce temps-là à se détacher de lui, voyant bien qu'il n'avait plus en eux la même confiance; qu'il leur faisait mystère des plus petites choses, et par-dessus tout quantité de petites malices peu dignes de lui. Si cette séparation se fût faite alors, elle aurait eu assurément d'autres suites, et lui aurait fait perdre une bonne partie de ses meilleurs amis; mais Joli raccommoda toutes choses, ayant fait entendre aux mécontens qu'il leur serait plus honnête d'aller jusqu'au bout, parce que le cardinal s'excusait sur ce que son traité n'était pas encore entièrement exécuté, et sous ombre qu'il lui restait encore quelque argent à toucher à l'épargne.

Cette réconciliation ne fut pas de longue durée, car S. M. ayant pris la résolution peu de temps après d'envoyer le cardinal de Retz à Rome, et S. E. ayant été mandée pour cela de Commercy, les premiers mécontentemens se réveillèrent bientôt en se voyant, parce que le cardinal continuait de vivre avec eux de la même manière. Son affaire étant donc enfin entièrement terminée, l'abbé de Lamet, Joli, Verjus, d'Avanton et Rousseau, ne se croyant plus en-

gagés par des raisons d'honneur, résolurent de se retirer et de prendre congé de lui à Saint-Denis, où il était pour lors. La séparation ne se fit pourtant pas sans peine de la part du cardinal. Il fit tout son possible pour raccrocher la chose comme il avait fait à Pierrefitte, mais aucun d'eux ne voulut se fier à lui davantage, et ils furent tous ravis d'avoir trouvé l'occasion de quitter un homme avec qui ils ne s'étaient engagés que par honneur et par inclination, sans autre vue, et auprès duquel ils s'étaient toujours non-seulement entretenus à leurs dépens, mais ils avaient aussi fait des dépenses considérables en plusieurs occasions pour lui faire honneur, sans cependant en avoir reçu (du moins dans les dernières années) aucune marque de reconnaissance, comme cela était dû à leur affection et à l'attachement le plus désintéressé qui fut jamais (1). Aussi le cardinal de Retz, qui sentit la perte qu'il faisait en ces

(1) Le cardinal s'en explique d'une manière bien différente. Il dit au contraire que depuis ses disgrâces il lui en avait beaucoup plus coûté qu'auparavant avec ses domestiques, qui n'étaient jamais contens, quoiqu'ils fussent tous très-bien payés. Il parle en particulier du sieur Joli comme d'un esprit un peu difficile et sujet à prendre souvent des travers.

cinq personnes, pria, pleura, jura, et fit mille protestations pour les retenir, mais inutilement. Ils le laissèrent avec joie, et même avec quelque sorte de mépris, entre les mains de son écuyer Malclerc et de l'abbé de Saint-Avaux, qui composèrent dans la suite tout son conseil. A la vérité les sieurs de Caumartin et d'Haqueville continuèrent encore depuis à s'intéresser dans ses affaires. Le premier en tira l'abbaye de Buzay pour un de ses enfans, et l'autre une pension de deux mille écus, qui lui était payée régulièrement par Malclerc; mais il faut mettre une très-grande différence entre ces deux messieurs, qui étaient liés avec S. E. par une longue amitié, par inclination et par une longue habitude, et ses deux autres conseillers, dont on sait bien qu'ils faisaient peu de cas, quoiqu'ils gardassent de certaines mesures avec eux.

La seule chose que le cardinal de Retz fit un peu honnêtement et consciencieusement dans cette séparation, fut de faire payer dix mille écus à Joli, qui lui étaient dus dès le temps de la prison de S. E.; mais il ne fut question d'aucune marque de reconnaissance pour les services d'aucun d'entre eux, et il ne s'informa pas seulement de ce qui pouvait être dû à d'Avan-

ton, pour plusieurs petits voyages qu'il avait faits à ses dépens pour les affaires et par les ordres de S. E.

Ainsi ces cinq personnes ayant pris congé du cardinal de Retz, le lendemain de la Notre-Dame de mars 1665, il partit deux jours après pour retourner à Commercy. Il prit ensuite la route de Rome, pour assister au conclave, où Clément IX fut élu à la place d'Alexandre VII; mais il ne put s'empêcher de faire encore à ce sujet une dernière pièce à Joli, disant que c'était lui qui l'avait engagé à ce voyage d'Italie, contre son gré. Il se garda pourtant bien de le lui dire à lui-même, sachant bien que cela était faux et sans aucun fondement; mais il le disait aux sieurs de Caumartin et d'Haqueville, et à plusieurs autres, pour avoir le plaisir de pester contre Joli avec quelque apparence de raison, et pour leur cacher en même temps le véritable fondement de ce voyage dont ils étaient surpris avec justice, attendu qu'on n'avait encore aucune nouvelle certaine de la mort du pape, ni même qu'il fût en péril. Joli en était étonné aussi-bien qu'eux, ne sachant pas, comme il l'a su depuis, que par un des articles secrets du traité du cardinal avec la cour, et ménagé par Pennacors, il s'était engagé de re-

tourner à Rome, dès qu'il plairait à S. M., et après qu'il aurait eu l'honneur de la saluer : à quoi il avait consenti (quoique avec assez de répugnance), dans la crainte que l'accommodement ne se fît pas. C'est ce qu'il appréhendait si étrangement, qu'il n'y avait rien de si bas et de si rude qu'il ne fût capable d'accepter pour sortir d'affaire. C'est ici que je finis ces mémoires.

FIN DES MÉMOIRES DE GUY JOLI.

MÉMOIRE

CONCERNANT

LE CARDINAL DE RETZ,

Extrait d'une Histoire manuscrite, composée par CLAUDE JOLI, chanoine de l'église de Paris.

MÉMOIRE

CONCERNANT

LE CARDINAL DE RETZ,

Ceux qui ne sont pas instruits de ce qui se passa dans l'assemblée de 1655, et aux années suivantes, jusqu'en l'année 1668, et des résolutions qu'elle prit de s'opposer aux entreprises que la cour de Rome tâchait de renouveler sur les droits des évêques et sur ceux de l'église de France, pour anéantir et rendre inutiles les délibérations prises par celle de 1650, et les causes des protestations et nullités qu'elle avait fait signifier au nonce Bagni, ceux-là pourraient peut-être se plaindre de ce que, dans une relation particulière de ce qui s'est fait en l'assemblée de 1655, on aurait rapporté ce qui se fit aussi dans les deux précédentes, à l'occasion des brefs expédiés à Rome, en 1632 et 1633, pour le jugement des causes majeures nées en France. Mais ils connaîtront dans la suite la nécessité absolue qu'il y a eu de le faire, de même que de rapporter sommairement ce

qui se passa dans le diocèse de Paris après la mort de Jean-François de Gondi, son premier archevêque, arrivée le 21 mars 1654, et d'exposer les états différens dans lesquels on l'a vu, pour faire connaître au public que l'affaire qui regardait son successeur ayant été regardée par le clergé de Léon et d'Albi comme étant celle de l'épiscopat et de toute l'église, elle a été presque la seule et unique cause, ou du moins la principale, de la longueur de la tenue de cette assemblée, et en effet la seule et véritable des deux remises que la cour fit de son ouverture l'une après l'autre, du 25 mai au 25 août, et du 25 août au 25 octobre 1655. Le cardinal de Retz ayant remarqué dans sa lettre du 12 décembre 1654, qu'il adressa de Rome aux archevêques et évêques de France, que la première aigreur que la cour avait témoignée contre lui, et qui avait peut-être été la source de la plupart des autres, avait été un effet de la fermeté avec laquelle il avait cru être obligé d'obéir aux ordres que l'assemblée de 1645 lui avait donnés de solliciter, après qu'elle se serait séparée, le succès de ce qu'elle avait été obligée de faire en faveur de l'épiscopat, en la personne de l'évêque de Léon : on ne peut se dispenser de parler des autres qui le

regardent particulièrement, et qui peuvent avoir excité les tempêtes dont l'église de Paris n'a pas été exempte de ressentir les secousses et les effets extraordinaires ; de même que ceux qu'il avait choisis pour la conduire en son nom et sous son autorité.

La création des nouvelles charges des maîtres des requêtes, les commissions données à quelques-uns, pour en faire les fonctions dans les provinces avec un pouvoir qui anéantissait l'autorité des parlemens et leur juridiction, le retardement des rentes de l'hôtel de ville de Paris, dont les créanciers élurent des syndics, qui en cette qualité s'étaient pourvus en parlement, et plusieurs autres nouveautés, donnèrent lieu à plusieurs et fréquentes assemblées, qui se tenaient dans la chambre appelée de Saint-Louis, et à l'union des compagnies alors encore souveraines, qui y assistaient par leurs députés : ce que la cour ne pouvait pas souffrir, étant persuadée que toutes ces assemblées tendaient à diminuer l'autorité de la régence et la puissance des ministres.

Le coadjuteur de Paris assistait à ces assemblées, en qualité de conseiller-né du parlement, de même que l'abbé de Saint-Denis : et d'autant que les délibérations qui s'y prenaient

étaient contraires aux intentions du ministère et du gouvernement, on ne pouvait pas se dispenser de regarder ceux qui paraissaient devoir, à cause de leur dignité, y avoir plus de crédit, comme en étant les principaux auteurs.

En l'année 1648, le coadjuteur fit le panégyrique de saint Louis, en l'église des Jésuites, en présence du roi et de la reine. Son sermon, dont il prit pour texte ces paroles du Sage, *Audi, fili mi, disciplinam patris tui, et legem matris tuæ ne dimittas*, fut aussitôt imprimé par les soins de Guy Joli, conseiller au Châtelet, l'un des syndics des rentiers et son ami particulier; magistrat d'une probité aussi grande que d'une érudition profonde, dont le public a trouvé les marques et les preuves dans les ouvrages qu'il composa en 1667, pour la défense des droits de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, sur le Brabant, fille aînée du premier lit de Philippe IV, roi d'Espagne. Ceux qui le connaissaient, et sa manière d'écrire et de composer, le faisaient auteur de ce sermon.

Le lendemain mercredi au matin, le roi et la reine se rendirent, environ sur les trois heures, en l'église de Notre-Dame, pour assister au *Te Deum* qui y fut chanté en action de grâces de la victoire obtenue près la ville de Lens, par les

troupes commandées par le prince de Condé. Le coadjuteur y officia ; et étant encore dans la sacristie, pour y quitter ses habits pontificaux, la nouvelle y arriva qu'on venait d'arrêter Pierre Broussel, conseiller en la grand'chambre, le président de Blancménil, président en la première des enquêtes, et autres qu'on avait tirés de leurs maisons : quelques-uns ayant aussi reçu des lettres de cachet pour se retirer dans les lieux qui leur étaient marqués.

Le sieur de Broussel étant logé près de l'église de Saint-Landri, le bruit de l'arrêt fait de sa personne se répandit parmi les bateliers de ce port et de celui de la Grève, et des ports voisins, qui, s'étant attroupés, et étant accourus, n'ayant quasi pas d'autres armes que des crocs, donnèrent l'alarme aux gardes françaises et suisses, qui étaient restées dans la rue Neuve de Notre-Dame, dans le Marché-Neuf, la rue Saint-Louis, et le quai appelé des Orfévres en l'île du Palais, et qui, étonnées de ce qu'on ne venait pas les relever du lieu où elles avaient été posées, se retirèrent, les soldats marchant à la file, sans ordre, sans battre la caisse, leurs mousquets sous les bras, et sans leurs principaux officiers, jusqu'au Palais-Royal.

Le coadjuteur s'y rendit aussitôt en rochet et

en camail, marchant à pied, les rues ayant été fermées en un moment par les chaînes qui furent tendues, et par des barricades faites avec des tonneaux remplis de terre et de fumier. Il y fut très-mal reçu par la reine, et très-mal écouté dans l'exposition qu'il lui fit de l'état auquel était toute la ville, du danger auquel elle exposait la maison royale, et de la nécessité qu'il y avait de remettre les prisonniers en liberté, et de rappeler les exilés : ce que le parlement en corps obtint le lendemain jeudi, y étant allé l'après-midi à pied, et ayant été contraint par ceux qui gardaient la porte et la barricade faite à la Croix-du-Trahoir de retourner au Palais-Royal, parce qu'il n'amenait pas avec lui les prisonniers et les exilés.

Le coadjuteur, fort abattu et fort fatigué, se retira au petit archevêché, marchant toujours à pied, soutenu sous les bras par l'abbé de Marigni et par un autre, précédé et suivi d'une troupe de gens de toute condition, qui s'augmenta dans sa marche, dans les rues Saint-Honoré, de la Ferronnerie, de Saint-Denis et autres, et qui le conduisit en son hôtel au cloître Notre-Dame, près la porte du Terrain.

La reine, n'ayant pu oublier ce qui s'était fait à Paris pendant trois jours, et de s'être vue

contrainte de rendre les prisonniers et de rappeler les exilés, dont le retour n'apaisa pas les mouvemens qui avaient paru si subitement dans les compagnies souveraines et parmi le peuple, leur donna à tous des marques du ressentiment qu'elle en avait, et du désir qu'elle avait dès lors conçu de s'en venger. Etant sortie de Paris secrètement avec le roi, la nuit du mardi 5 au mercredi 6 janvier 1649, pour se retirer à Saint-Germain-en-Laye, et la résolution ayant été prise dans le conseil d'assiéger la ville de Paris avec les troupes qui étaient en Flandre et sur la frontière de la Picardie, le prince de Condé se chargea de la conduite de ce siége.

Le parlement s'assembla le même jour extraordinairement, et ordonna ce qu'il jugea être nécessaire pour sa propre conservation et pour la défense de la ville, de concert avec le prevôt des marchands, les échevins et les principaux habitans pour ces assemblées à l'hôtel de ville. On fit une levée de troupes, dont on donna d'abord le commandement au duc d'Elbeuf, qui était venu le premier offrir ses services au parlement.

Il fut donné ensuite en chef au prince de Conti, qui s'était rendu de Saint-Germain-en-Laye à Paris, avec le duc de Longueville son

beau-frère, qui alla aussi en Normandie, dont il était gouverneur, laissant la duchesse de Longueville comme un otage de sa fidélité. Elle prit son logement dans l'hôtel de ville, où elle accoucha peu de jours après d'un prince, qui eut pour parrain la ville de Paris, qui lui donna le nom de Charles-Paris d'Orléans. Ce fut lui qui fut tué au passage du Rhin, près le fort de Schenk, en 1672. Le prince de Conti eut pour lieutenans-généraux les ducs de Beaufort et de Bouillon, le maréchal de la Motte-Houdancourt, et plusieurs autres officiers qui n'étaient pas contens de la cour et du cardinal Mazarin, ou qui feignirent de ne l'être pas.

Le coadjuteur de Paris, qui n'avait pu oublier le mauvais accueil que la reine lui avait fait au Palais-Royal, le lendemain de la fête de Saint-Louis, et qui se rendait très-assidûment aux assemblées du parlement, voulut donner des marques publiques du ressentiment qu'il en avait; et, sous prétexte de défendre une partie de son troupeau, renfermé dans l'enceinte des murailles de la ville de Paris, il fit lever un régiment de cavalerie auquel il donna son nom, et le commandement au chevalier de Sévigné son parent.

La paix ayant été conclue à Ruel, après trois

mois de siége, il se trouva encore deux partis qui continuèrent d'entretenir la division des esprits, celui de la cour, et celui de la ville, à la tête duquel paraissaient le duc de Beaufort, très-accrédité parmi le peuple, le coadjuteur, la duchesse de Chevreuse, Noirmoutier et quantité d'autres; et quoique le prince de Condé eût servi le cardinal Mazarin aux dépens de sa propre réputation, néanmoins l'un et l'autre, craignant la grandeur et la puissance de sa maison, et l'autorité qu'il avait sur les troupes composées de plusieurs régimens qui dépendaient de lui et de ses amis, le firent arrêter dans le Palais-Royal le soir du 18 janvier 1650, avec le prince de Conti et le duc de Longueville, par le comte de Miossans, depuis maréchal d'Albret, et par Guitaut, capitaine des gardes de la reine, qui les conduisirent au château de Vincennes, gardés par un détachement de la compagnie des chevau-légers et de celle des gendarmes.

Quoique la cour n'eût pas lieu de craindre que la nouvelle de leur arrêt et de leur détention excitât quelque émotion dans la ville, le prince de Condé ayant perdu l'estime et l'affection de ses habitans, et causé des actes d'hostilité que les troupes qu'il commandait avaient

exercés pendant le siége, par de mauvais traitemens qu'on avait faits, tant aux prisonniers qu'elles faisaient, qu'aux paysans des villes circonvoisines, qui s'exposaient pour porter des vivres en la ville ou à leurs maîtres, elle crut toutefois ne devoir rien négliger pour la prévenir ou pour l'arrêter, si les domestiques ou si les amis des princes en eussent excité quelqu'une; et parce que le duc de Beaufort s'était acquis l'amitié de la populace, on le vit en même temps sur les dix heures du soir, dans tous les quartiers, marchant à cheval, accompagné d'un bon nombre de gens de cheval, éclairé de quantité de flambeaux, et suivi de quelques artisans à pied, criant *vive le roi!* Cette marche fit juger que le duc, le coadjuteur et ceux de leur parti avaient eu quelque part dans la résolution que la reine avait prise de faire arrêter ces trois princes. Mathieu Molé, lors encore président du parlement, fut aussi mandé au Palais-Royal, où étant arrivé, et la reine lui ayant dit qu'elle avait fait arrêter les trois princes, il lui dit ces paroles, en élevant sa voix et ses mains : « Ah! madame, qu'avez-vous fait? ce sont les enfans de la maison royale: » lui marquant par-là les suites fâcheuses et malheureuses qu'aurait cette action faite en

considération d'un étranger, et pour le maintenir dans la place de premier ministre; paroles à peu près semblables à celles que Catherine de Médicis dit au roi son fils après l'action faite à Blois.

Aussi ce que produisit dans la suite la détention de ces trois princes, fit connaître que ce grand et sage magistrat ne s'était pas trompé dans ses secrètes prédictions. On ne vit plus dès lors que des assemblées au parlement ; la princesse douairière de Condé dans le parquet des huissiers, à la porte de la grand'chambre dès les cinq heures du matin (après avoir passé la nuit en la maison du sieur le Fèvre de Laubrière, chanoine de la Sainte-Chapelle et conseiller en cour, où elle avait été secrètement menée et conduite par l'abbé de Roquette, depuis évêque d'Autun, dans le carrosse du sieur de Garibal, maître des requêtes, lui servant de cocher en cette occasion), y distribuer des copies imprimées de la requête qu'elle avait présentée au parlement, demandant justice, et la liberté de ses deux fils et de son gendre. On vit la princesse de Condé, le duc d'Enghien, et la duchesse de Longueville, retirés à Bordeaux, le siége mis devant la ville, mais défendue par le duc de Bouillon, avec les troupes qui étaient

attachées à la maison de Condé, et qui s'y étaient rendues de plusieurs provinces, et même celles que Marcin commandait pour le roi en Catalogne, à cause de l'aversion qu'avait la Guienne contre le duc d'Epernon qui en était gouverneur. On vit le maréchal de Turenne commander celles que le roi d'Espagne avait jointes aux troupes qu'il avait amassées en Champagne, dont le prince de Conti avait le gouvernement; le corps de la noblesse assemblé à Paris dans le grand couvent des Cordeliers, demander la convocation des états-généraux, et par les députés la jonction du clergé assemblé dans celui des Grands-Augustins, pour demander la même chose avec la liberté des princes.

Le parti du duc de Beaufort fut obligé de quitter le parti de la cour, et de se joindre à celui des princes et au corps du clergé et de la noblesse, après la défaite arrivée à Rethel de l'armée que commandait le maréchal de Turenne, et la levée du siége qu'il avait mis devant Guise, craignant d'être accablé par la cour devenue toute-puissante par ces grands avantages qu'elle avait eus, et qu'elle devait à la valeur et à la sage conduite du maréchal du Plessis, qui commandait l'armée du roi, avantages qui la mettaient en état de perdre

ceux qui lui étaient opposés et ceux avec lesquels elle paraissait s'être réconciliée. Enfin il y eut des remontrances faites au roi et à la reine par Georges d'Aubusson, archêveque d'Embrun, second président du clergé, qui en avait été sollicité par la lettre que la princesse de Conti lui avait écrite, et qui avait été composée à Paris par un de ses agens, qui s'était servi d'un des blancs-signés qu'elle avait laissés et confiés à ceux qui étaient restés, pour s'en servir dans les occasions dans lesquelles ils en auraient besoin.

Celui qui rapporte ce fait est celui qui reçut un ordre le soir, d'environ l'heure de minuit, de remplir l'un de ces blancs-signés du corps de la lettre qui fut présentée le lendemain matin à l'assemblée du clergé.

Le cardinal Mazarin voyant qu'il ne pouvait retenir plus long-temps les princes en prison, chercha alors tous les moyens de se réconcilier avec eux, et il crut qu'il n'y en avait pas de plus propre pour y réussir, que celui de leur faire paraître, et au public en même temps, qu'il était leur libérateur, et que c'était lui qui avait obtenu du roi et de la reine régente sa mère leur liberté.

Il se fit pour cela porteur lui-même des ordres

que la reine avait été obligée d'en faire expédier, avec lesquels s'étant rendu au Havre au mois de février 1651, il fit demander aux princes qu'il y tenait prisonniers la permission de les voir et de leur parler : ce qu'ils refusèrent généreusement, et avec des paroles de mépris, de lui accorder, sachant bien que leur liberté n'était point son ouvrage. Ainsi il fut obligé de mettre les ordres, dont il s'était fait le porteur, entre les mains du sieur de Bar, auquel il avait fait donner la commission de geôlier des princes, et de sortir en même temps du royaume, pour se retirer premièrement à Dinan, et ensuite à Bouillon et autres lieux, accompagné de quelques seigneurs français, au nombre desquels s'étaient mis assez gratuitement François-Bonaventure de Harlay, marquis de Brenal, frère aîné de François de Harlay, premièrement sacré archevêque de Rouen dans l'église des Chartreux de Paris, le 27 décembre 1651, et depuis archevêque de Paris, mort en 1695, en qualité de président seul perpétuel de toutes les assemblées, qualités qu'il avait su prendre et se procurer à lui-même, en faisant exclure de la députation des autres provinces les cardinaux et archevêques qui y devaient présider.

Le roi ne fut déclaré majeur que le 6 septembre 1651 ; et le prince de Conti assista à cette déclaration en habit long et en soutane violette.

Ce qui contribua davantage à l'accélération de la liberté des princes, fut leur translation du château de Vincennes à celui de Marcoussis, et du château de Marcoussis au Havre, fort situé à l'embouchure de la Normandie, dont était gouverneur le duc de Longueville, l'un des trois princes que le cardinal de Mazarin tenait en prison, duquel fort était alors gouverneur le duc de Richelieu, très-attaché au prince de Condé son allié, à cause de dame Claire-Clémence de Maillé-Brezé son épouse, fille de dame Nicolas du Plessis de Richelieu, sœur du cardinal de ce nom, son grand-oncle, personne ne pouvant voir, ni souffrir plus longtemps, que, pendant une minorité, deux princes de la maison royale, et un autre capable de succéder à la couronne, fussent entre les mains et en la puissance d'un étranger et d'un cardinal italien, leur ennemi déclaré.

La cause de leur translation du château de Vincennes à celui de Marcoussis, et de celui-ci à la citadelle du Havre, fut la crainte qu'eut le cardinal Mazarin que leurs amis, dont le

nombre paraissait s'augmenter tous les jours, et qui s'assemblaient publiquement dans Paris, ne les tirassent par force du château de Vincennes, qui n'en est éloigné que d'environ une lieue et demie. Il en donna la conduite au comte d'Harcourt, qui se chargea de les conduire au Havre avec un gros détachement qui lui fut donné des gardes-du-corps, des gendarmes, chevau-légers et autres troupes de la maison du roi.

Il fut généralement blâmé de tout le monde, d'avoir accepté une telle commission, quoiqu'il fût pauvre, et qu'il eût besoin des grâces de la cour : ne convenant pas à un prince de la maison de Lorraine, après avoir commandé les armées du roi en Provence, en Piémont, dans l'Italie et ailleurs, et acquis beaucoup de gloire et de réputation, de faire les fonctions d'un prevôt des maréchaux, pour conduire des prisonniers. C'est le nom que lui donna le prince de Condé pendant la route, ayant demandé plusieurs fois aux gardes qui étaient les plus proches du carrosse qu'on lui fît voir cet illustre prevôt des maréchaux.

Les princes ayant enfin recouvré leur liberté, étant sortis du Havre, arrivèrent à Paris le.... février 1651, environ trois heures après midi,

accompagnés non-seulement de leurs amis, mais encore de plusieurs personnes de la cour, qui étaient allés au-devant d'eux jusqu'à Saint-Denis et encore plus loin. Ils allèrent droit au Palais, où ils entrèrent, la garde étant sous les armes, et furent conduits par ceux qui étaient venus les recevoir à la descente de leurs carrosses, au bas de l'escalier, dans l'appartement où étaient le roi et la reine, qu'ils remercièrent de leur avoir donné la liberté.

Ils employèrent les premiers jours, après leur arrivée dans Paris, à rendre les visites les plus nécessaires, et à recevoir celles qu'on leur rendit en foule et avec empressement. Ils ne parurent néanmoins véritablement dans les rues et dans le grand public, que lorsqu'on eut achevé les équipages de deuil, qu'ils furent obligés de prendre à cause de la mort de Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse douairière de Condé, leur mère et belle-mère, arrivée vers la fin du mois de décembre 1650. Ceux qui étaient chargés d'y faire travailler avaient fait attacher avec des clous la calotte du prince de Condé, croyant qu'un premier prince du sang avait droit d'user de cette marque d'honneur pour se distinguer des princes des maisons étrangères, le titre d'altesse sérénis-

sime ayant été donné aux princes du sang, pour les distinguer de tant d'autres qu'on traitait d'altesse. Mais madame d'Orléans, duchesse de Montpensier, l'ayant fait avertir que les seuls enfans de France avaient droit de jouir de cette marque d'honneur et de distinction, on réforma le carrosse aussitôt.

La princesse douairière de Condé était morte à Chatillon-sur-Loire, où la duchesse de Chatillon, et depuis de Meckelbourg, qui avait l'honneur d'être sa parente, lors veuve du duc de Chatillon, tué le 25 janvier 1649, à l'attaque et à la prise du village et du pont de Charenton, l'avait obligée de prendre sa demeure, après avoir quitté Angerville, situé sur le chemin de Paris à Orléans, appartenant au sieur Perraut, président en la chambre des comptes, intendant depuis long-temps de la maison de Condé. Elle s'y était retirée depuis que l'entrée et la demeure dans la ville de Paris lui avaient été interdites par la cour, avec défenses très-expresses qu'elle lui avait faites d'y venir, depuis qu'y ayant été amenée secrètement dans le carrosse de Garibal, maître des requêtes, par l'abbé Roquette, faisant la fonction de cocher, et descendue en la maison du sieur le Fèvre de Laubrière, conseiller en la cour, chanoine

de la Sainte-Chapelle, où elle coucha pour se rendre, comme elle fit, dès les quatre heures du matin, dans le parquet des huissiers, et être à l'entrée de la cour pour lui présenter sa requête, par laquelle elle lui demandait justice pour les princes, et qu'on fît le procès à ceux qui, abusant du nom et de l'autorité du roi, les retenaient en prison.

Sa mort étant arrivée pendant la tenue générale du clergé de France, on se trouva obligé de lui rendre les honneurs funèbres, qui étaient dus à la veuve d'un premier prince du sang, nonobstant l'état triste et malheureux dans lequel en mourant elle avait laissé sa maison, accablée d'affliction, privée de la vue et de la présence de ses enfans, de son gendre et de ses petits-enfans. Les uns étaient encore détenus dans les fers ; et les autres, savoir, la princesse de Condé sa belle-fille, le duc d'Enghien son fils unique, la duchesse de Longueville sa fille, s'étaient alors retirés à Bordeaux, et les comtes de Dunois et de Saint-Paul, ses enfans, retirés ailleurs.

Isaac Habert, évêque de Vabres, auparavant théologal de l'église de Paris, fut prié par l'assemblée, où il avait été député par la province de Bourges, de prononcer l'oraison funèbre

au service qu'elle ordonna être fait dans l'église des Grands-Augustins ; et il répondit au chòix qu'elle avait fait de sa personne, que la conjoncture du temps rendait très-délicat, mais avec une liberté vraiment épiscopale. En parlant des grandes vertus de cette princesse, il ne put se dispenser de faire ressouvenir ceux qui l'écoutaient des premières disgrâces dont le ciel avait affligé la maison de Condé, c'est-à-dire, la prison qu'avait soufferte son mari pendant plus de trois ans, ayant été arrêté le 7 septembre 1616, et n'en étant sorti qu'au mois d'octobre 1619. On ne rapporte point ici le détail de cette oraison funèbre, et des autres qui furent prononcées dans les différens services solennels qui furent faits ; mais il suffit de dire que l'effet que produisirent ces services tristes, lugubres et si fréquens, fit augmenter dans l'esprit du peuple le mépris, la haine et la fureur qui en avaient couru depuis plus de trois années contre la personne du cardinal Mazarin, son nom et son ombre ; ce qui alla si loin, que la reine fut obligée de faire paraître qu'elle l'abandonnait et le ferait sortir du royaume. Ce qu'on ne peut pas se dispenser de rapporter ici, c'est que quelques gardes-du-corps du roi, que le sieur de Bar, qui les com-

mandait, tenait toujours enfermés au dedans de la cour du donjon du château de Vincennes, pour leur ôter toute sorte de commerce avec ceux qui en gardaient les dehors, et empêcher que par leur moyen les princes reçussent ni lettres, ni billets, ni aucun avis de vive voix de ce qui se passait à Paris ou ailleurs, prenant aussi compassion de leur état, et se persuadant que leurs disgrâces ne pourraient pas être de longue durée, assurés d'ailleurs qu'ils seraient très-récompensés des services qu'ils leur auraient rendus secrètement, embrassèrent les propositions qu'on trouva les moyens de leur faire, et exécutèrent fidèlement tout ce dont on les avait instruits qu'ils feraient pour tenir les princes avertis de tout ce que leurs amis faisaient pour leur procurer la liberté, et de ce qui se passait en Guienne, en Picardie, en Flandre, à la cour et ailleurs. Ils leur firent passer adroitement du papier, de l'encre et des plumes, dont ils se servirent pendant le temps de leur détention dans le château de Vincennes, où le prince de Condé étant allé dîner au mois de juin 1652, chez le sieur de Chavigni, qui en était gouverneur, et étant monté dans la chambre où il était autrefois, trouva encore dans un trou de la che-

minée les deux plumes qu'il y avait laissées.

Les billets qu'ils recevaient étaient écrits en chiffres, ceux qu'ils avaient doubles étaient fort étendus et contenaient peu de chiffres, qui signifiaient beaucoup de choses. Ils s'en servaient pendant la nuit, étant dans leur lit, feignant de lire des livres qu'ils avaient, les rideaux étant tirés, aucun n'osant prendre la liberté de les entr'ouvrir seulement pour savoir ce qu'ils faisaient. Ils les recevaient des mains de quelqu'un qui avait la liberté d'entrer dans leur chambre pour les servir. On les mettait souvent dans les doubles fonds des bouteilles de vin faites exprès, que les gardes du dehors passaient par une très-petite ouverture à ceux de dedans qui savaient le secret, pour les tirer de ce double fond, et y remettant la réponse qu'on y faisait, faisant passer ces bouteilles vides à ceux qui les devaient remplir de toutes les deux manières. On se servait aussi d'écus d'argent, qui étaient creux, qu'on faisait passer aux gardes affidés, dans lesquels on mettait aussi les billets et les réponses. Ceux qui recevaient ces écus avaient le secret de les ouvrir et de les fermer.

Les princes ayant ainsi obtenu leur liberté, Louis-Henri de Gondrin, archevêque de Sens,

de la Rochefoucault, évêque de Lectoure, frère du duc de ce nom, et François Péricard, évêque d'Angoulême, vinrent de leur part remercier l'assemblée du clergé (s'étant placés au bureau) de tous les bons offices qu'elle leur avait si généreusement rendus auprès du roi et de la reine en cette occasion.

Le parti du coadjuteur s'était uni à celui des princes, sous certaines conditions, dont la principale était le mariage du prince de Conti avec une des filles de la duchesse de Chevreuse, qui en était le principal mobile. On fit extérieurement ce qui pouvait persuader l'une des parties, qu'on voulait de bonne foi exécuter ce qu'on avait promis. Le prince de Conti quitta l'abbaye de Nicolesme en faveur d'un des fils du duc de la Rochefoucault, et celle de Corbini, en faveur de Saint-Romain, depuis ambassadeur pour le roi en Suisse. Il déposa l'abbaye de Saint-Denis, et quelques autres encore, entre les mains de Montreuil son secrétaire, et il passa procuration pour se démettre de l'abbaye de Clugny entre les mains des religieux, qui, en ayant accepté sa démission, postulèrent le duc d'Enghien pour leur abbé; mais pour rendre tout cela inutile, et se conserver les bénéfices, qu'il paraissait que ce

prince voulait quitter, il passa en même temps des actes qui révoquaient et annulaient les premiers, qui furent dûment insinués et signifiés, et qu'on garda secrètement jusqu'au temps qu'on voulait s'en servir.

Il serait inutile de rapporter ce qui se passa ensuite; il suffit de dire que le coadjuteur, toujours attaché à la duchesse de Chevreuse, quitta le parti du prince de Condé, et se réunit à la cour pour se venger de l'inexécution des paroles qui avaient été données pour le mariage de la fille aînée de cette duchesse, qui mourut quelques mois après le retour des princes à la cour; et ce fut alors qu'il obtint du roi sa nomination au pape, pour le chapeau de cardinal, qu'on vit au commencement de l'année 1652, qu'il avait plutôt arraché qu'obtenu : le roi l'ayant depuis révoqué secrètement en faveur du bailli de Valencey, son ambassadeur à Rome, qui n'en put pas profiter néanmoins, d'autant que le pape, qui fut averti de cette révocation, fit des cardinaux dès la première semaine de carême, du nombre desquels fut le coadjuteur de Paris, dont l'ambassadeur ne fut avisé qu'après la promotion, allant chez le pape, qui sortait de son consistoire, où il venait de les créer, pour lui présenter les lettres du roi de sa nomina-

tion au lieu du coadjuteur : ce qui l'obligea de revenir à son palais, sans être entré en celui du pape, sans l'avoir vu et exécuté sa commission.

Le coadjuteur, fait ainsi cardinal malgré la cour, devait sa promotion au cardinalat, non pas tant à l'abbé Charrier, son agent à Rome, et aux officiers du grand-duc et des princes de sa maison, qu'au ressentiment que le pape avait de ce que le cardinal Mazarin l'avait contraint de lui donner un chapeau pour Michel Mazarini, dominicain, son frère, qu'il avait tiré de son couvent, pour le faire archevêque d'Aix : ayant pour l'y forcer, fait porter la guerre en Italie, jusqu'aux places frontières de l'état ecclésiastique, Piombino, Orbitello et Porto-Longone, assiégées et prises par les armées du roi.

L'archevêque de Paris n'en était pas plus content que le cardinal Mazarin, souffrant avec peine qu'on lui eût préféré son neveu, et le cardinal Mazarin regardant celui de Retz, comme étant alors en état de se procurer la place de premier ministre, ou du moins d'avoir une très-grande part au ministère. Ses amis agissaient auprès du cardinal Mazarin pour tâcher d'obtenir pour lui son amitié, et de l'assurer contre la jalousie qu'il avait conçue

contre lui, et contre la pensée qu'il avait que le cardinal de Retz voulait sa place. Aussi c'est ainsi qu'il répondait aux amis de ce cardinal : « Je veux bien être de ses amis, mais il veut ma place. » Il ne se trompait pas dans le jugement qu'il en faisait, le cardinal de Retz prenant les moyens qui paraissaient les plus expédiens pour y parvenir.

Le roi étant absent de Paris, qui s'était déclaré en faveur du prince de Condé, auquel il ouvrit ses portes le 2 juillet 1652, pour y faire entrer ses troupes, après le combat donné dans le faubourg Saint-Antoine, le cardinal de Retz, avec ceux de son parti, se déclara ouvertement contre le Prince; et se rendant à des heures indues au palais du Luxembourg, après que ce prince en était sorti, il le ruinait dans l'esprit de M. le duc d'Orléans, et l'empêchait de faire et d'exécuter tout ce qu'il lui venait de promettre et accorder; ce qui obligea le prince de Condé, après que le duc de Lorraine eut retiré ses troupes, qu'il avait amenées lui-même en France à son beau-frère, de mener son armée à Villeneuve-Saint-George, où il tenait enfermée celle du roi, commandée par le maréchal de Turenne, mais qui se trouva dégagée par la retraite des Lorrains, qu'on soupçonnait

avoir été ménagée pour la cour par le cardinal de Retz. En Champagne, il assiégea et prit la ville de Rocroi.

La ville de Paris se voyant en liberté, ne songea plus qu'à obliger la cour, qui était à Compiègne, d'y revenir, et d'obtenir du roi un oubli général de ce qui s'était passé. Le cardinal de Retz y alla avec les députés du clergé, pour le supplier de revenir dans sa capitale. Le prevôt des marchands et les échevins, accompagnés des députés des quartiers, y allèrent ensuite, et tous les corps, tant des marchands que des métiers, le suivirent : ce que la cour avait désiré et ce que le cardinal de Retz avait évité, s'en étant chargé envers elle. Ce qui est si vrai, que le cardinal lui reprocha dans une de ses lettres les grands services que la reine avait déclaré publiquement qu'il avait en cela rendus au roi, en disant que son retour à Paris était l'ouvrage du cardinal de Retz.

Le désir qu'avait la reine de retenir auprès du roi le cardinal Mazarin en qualité de premier ministre, et les sieurs Servien, le Tellier et Fouquet, qui avaient le titre et le caractère de ministres d'état, et qui craignaient l'esprit inquiet du cardinal, firent prendre au roi la résolution de le faire arrêter, lorsqu'il vien-

drait le soir au Palais-Royal. Il avait prêché dans l'église de Paris, en la place du théologal, le premier dimanche de l'avent, et lorsqu'il fut sorti de chaire, on y trouva attaché ce placard :

> Vous prêcherez malgré les uns, cardinal, en dépit des autres; mais si vous prêchez l'avénement du Seigneur, ce n'est pas celui du seigneur Jules.

Il vint seul au Palais-Royal (où il avait paru plusieurs fois en habit déguisé) le soir qu'il y fut arrêté, et de là conduit au château de Vincennes, au mois de décembre 1652. Le sieur Joli, qui l'avait averti de la résolution prise dans le conseil de l'arrêter, s'excusa de l'accompagner, lui disant qu'il s'allât perdre lui seul, s'il voulait; mais que pour lui il ne voulait pas se perdre avec lui : ce qu'il lui dit, parce qu'il savait que la cour n'avait pas oublié ce qu'il avait fait en 1648, en qualité de l'un des syndics des rentiers, ni son trop grand attachement et de ceux de sa famille au cardinal, dont quelques-uns furent exilés depuis, à l'occasion de la sortie du cardinal du château de Nantes en 1654, et de ce qui se passa dans la suite dans l'église et dans le diocèse de Paris.

La garde ordinaire du château et du donjon fut alors augmentée d'un grand nombre de

gardes-du-corps de la première compagnie, commandée par le comte de Noailles, qui seul n'avait pas refusé de recevoir et de prendre le bâton en la place du marquis de Chandenier qui en était capitaine, et qui en jouit sans lui avoir jamais remboursé le prix de sa charge, le cardinal Mazarin, auquel il s'était attaché, l'ayant dispensé de faire justice à un gentilhomme et à un seigneur de la maison de Rochechouart et neveu du cardinal de la Rochefoucault.

Quelque grande que fût la fidélité de Claude Duflos, sieur d'Avanton, en Poitou, l'un des grands exempts des gardes de cette compagnie, et l'exactitude avec laquelle il veillait pour rendre compte de la personne du cardinal de Retz; quelque précaution qu'il pût prendre pour l'empêcher d'avoir aucun commerce au dehors, et qui était telle, que les gardes-du-corps qu'il commandait étaient tous enfermés au dedans de la cour du donjon sans avoir la liberté d'en sortir pour entendre la messe ailleurs que celle que le cardinal disait lui-même assez souvent, ou que disait un des chanoines de la Sainte-Chapelle à Vincennes, à laquelle il fit présent, en sortant de cette prison, du calice, des chandeliers, des burettes

et autres choses qu'il avait fait faire pour célébrer la messe ; néanmoins on ne put jamais empêcher qu'il ne fût informé de ce qui se passait au dehors et qui le regardait. A cela on ne sait qui peut y avoir eu plus de part, ou l'avarice de quelques gardes, ou la compassion qu'ils pouvaient avoir de l'état auquel ils voyaient un cardinal d'une maison illustre, leur futur archevêque et pasteur, dont les disgrâces pouvaient n'être pas éternelles, et qui pouvait être en état de récompenser les offices de charité qu'ils lui rendaient. Et comme la mort de son oncle devait produire beaucoup de changement dans ses affaires, par rapport à la dignité archiépiscopale, au titre dont il se trouvait revêtu, et à l'autorité qu'il aurait dans le diocèse de Paris, dont le clergé séculier et régulier et le peuple ne pourraient voir sans indignation l'injure qu'on faisait à l'église et à la religion, en retenant dans les fers celui que Dieu leur avait donné pour pasteur, ses amis eurent soin de lui faire savoir qu'il serait averti de la mort de celui auquel il devait succéder, aussitôt qu'elle serait arrivée, par des signaux qu'on lui avait marqués, l'un desquels était le son de certaines cloches qui sont dans les tours de Notre-Dame, que l'on ferait sonner

d'une manière extraordinaire, et la répétition qu'on ferait faire à la sonnerie de l'horloge de la Sainte-Chapelle du château de Vincennes, qui annoncerait deux fois de suite une même chose. On dit aussi qu'il en fut averti par le prêtre qui, en disant la messe devant lui, et élevant sa voix plus haut qu'à l'ordinaire, le nomma dans le canon de la messe, *Joannes-Franciscus-Paulus antistes noster*, le nom de Paul le distinguant de son oncle.

De quelque manière que les choses soient arrivées, ce qui est certain et de fait est que Jean-François de Gondi, oncle du cardinal de Retz, mourut premier archevêque de Paris, le 21 mars 1654, pendant la nuit; que, le même jour et de très-grand matin, parut, dans l'église de Paris, Pierre le Beure, porteur de la procuration de ce cardinal, pour prendre pour lui et en son nom possession de l'archevêché de Paris, qu'il prit en présence des doyen, dignitaires, chanoines et bénéficiers de cette église, assemblés à cet effet; qu'il fut installé en cette qualité en la chaire épiscopale, avec toutes les solennités ordinaires et accoutumées; que le *Te Deum* fut chanté en musique, au son des cloches; que la procuration pour prendre possession et les actes faits en vertu d'icelle, furent le même

jour insinués au greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse, avec les lettres du grand-vicaire qu'il avait signées et qu'il avait fait expédier par les sieurs Lavocat et Chevalier, qu'il avait choisis, nommés et institués ses vicaires-généraux, et la commission de vice-gérent en l'officialité, qu'il avait donnée en même temps au sieur Porcher, sous-pénitencier, docteur en la maison de Sorbonne.

Les lettres du grand-vicariat et la procuration pour prendre possession avaient été portées toutes dressées au château de Vincennes par Roger, notaire apostolique et greffier des insinuations, qui s'était introduit en sa chambre, déguisé en garçon tapissier, portant des pièces de tapisserie qu'il y tendit à la place de celles qui y étaient, et qu'il fit remporter après avoir donné le moyen au cardinal de signer; et c'est ce qui se trouve dans un livre manuscrit de l'église de Paris, qui, entre autres choses, contient les noms des chanoines qui ont été promus à l'épiscopat et cardinalat. L'auteur parle en ces termes du cardinal de Retz :

« Il fut dès lors reconnu pour archevêque de Paris, non-seulement dans tout son siége, mais encore dans tout le clergé de France. Les prêtres le nommaient à l'autel, les curés dans

leurs prônes le recommandaient aux prières en cette qualité, le clergé et le peuple reconnaissaient l'autorité de ses grands-vicaires, qui en firent publiquement et paisiblement les fonctions; qui administrèrent le diocèse sous son autorité, sans aucun trouble de la part de la cour, qui se contenta seulement de leur ordonner, par un arrêt du conseil d'en haut, de ne faire aucun mandement extraordinaire sans l'avoir communiqué. » Quoique la cour reconnût publiquement et en des actions particulières le cardinal de Retz pour archevêque de Paris, et qu'elle eût mis ses grands-vicaires en état de faire ce qu'il lui plairait, néanmoins elle ne voulait pas l'avoir pour archevêque de Paris; et comme elle ne pouvait plus le retenir en prison sans s'exposer aux reproches, au murmure et à l'indignation du public, elle chercha tous les moyens dont elle crut pouvoir se servir pour obtenir de lui sa démission et lui rendre sa liberté aussitôt que le pape l'aurait admise et lui aurait donné un successeur. Elle obligea le nonce Bagni d'aller visiter le cardinal à Vincennes, feignant d'avoir reçu de Rome ordre de le visiter de la part du pape, mais plutôt pour le sonder touchant une démission, à quoi il ne le trouva nullement disposé. Toutes

les fois qu'il allait au château de Vincennes, il y trouvait le comte de Brienne et M. le Tellier, secrétaire d'état, chargés de propositions à lui faire. Il rejeta pendant un temps toutes celles qu'on lui faisait; mais enfin, lassé des rigueurs d'une prison de seize mois, espérant de les adoucir et de jouir d'un peu de liberté, il les écouta, et donna la démission de son archevêché en présence de deux secrétaires d'état, du comte de Noailles, capitaine des gardes, et du premier président de Bellièvre, qui fut surpris de la nouvelle que d'Avanton lui donna, en entrant dans la cour du château, de la résolution qu'il avait prise de se démettre de l'archevêché de Paris, et qui fut dépositaire de quelques paroles qui furent respectivement données, et que le cardinal de Retz n'a pas voulu déclarer, lorsqu'il en a parlé dans quelqu'une de ses lettres qu'il écrivit depuis sa sortie du château de Nantes. Ainsi, ni les promesses qu'on lui fit alors, ni les conditions sous lesquelles il donna sa démission, ni ce que la cour s'obligea de lui donner en bénéfice pour le récompenser de ce qu'il paraissait s'abandonner si volontairement aux vœux de la cour, ni ce qu'il avait demandé et obtenu pour ses amis, qui ne l'avaient point abandonné, et qui

l'avaient servi si utilement avant et depuis sa détention, ne furent point rendus publics; parce qu'on savait que ce que l'on avait obtenu de lui, dans l'état auquel il était, ne pouvait servir qu'à faire voir que la cour se trompait elle-même, devant être assurée que la démission qu'un cardinal avait faite étant dans les fers, entre les mains de ses ennemis, était absolument nulle, qu'elle lui serait inutile, et que le pape ne la recevrait et ne l'admettrait jamais, pour ne pas donner un titre d'exemple aux puissances séculières pour arracher, quand il leur plairait, des évêques de leur siége.

Le seul effet que produisit cette démission fut que le cardinal de Retz changea de prison, d'Avanton, qui commandait les gardes-du-corps, l'ayant transféré de Vincennes à Nantes, et mis entre les mains du maréchal de la Meilleraye, duquel il ne recevait pas l'ordre pendant la marche, quoiqu'il accompagnât le cardinal, qui devait être servi par quelques-uns de ses propres domestiques, et ses proches et ses amis avoir la liberté de le visiter au château, où, contre les paroles données, il se trouva enfermé sous une bonne et sûre garde.

Il faut, en cet endroit, remarquer plusieurs choses.

La première est que les grands-vicaires du cardinal de Retz, qui avaient commencé le 21 mars 1654, jour du décès de l'archevêque de Paris son oncle, de prendre la conduite et l'administration du diocèse sous son autorité, continuèrent d'en faire les fonctions depuis, et nonobstant la démission qu'on avait tirée de lui de son archevêché, dans le château de Vincennes; parce qu'il était toujours demeuré en possession de son titre et de sa dignité, et qu'il ne pouvait en être privé que lorsqu'elle aurait été admise par le pape, et qu'il lui aurait donné un successeur.

La seconde, que la raison pour laquelle le maréchal de la Meilleraye renforça la garnison du château, et qu'il l'y fit garder très-étroitement par l'ordre de la cour, fut qu'elle avait été assurée que la démission qu'elle avait tirée de lui étant nulle, le pape, bien loin de l'admettre, l'avait rejetée avec colère et menaces, comme étant injurieuse à l'église et au sacré collége.

La troisième, que le cardinal, dans ses lettres qu'il écrivit à Rome depuis sa sortie du château de Nantes, a nié d'avoir donné aucune parole au maréchal de la Meilleraye de ne pas se servir du droit naturel et de tous les moyens qu'il

trouverait pour procurer sa liberté; la cour lui ayant reproché d'avoir violé celle qu'elle disait qu'il lui en avait donnée.

La quatrième, que pendant sa détention dans le château de Vincennes et de Nantes, qui fut de près de vingt mois, on ne l'accusa d'aucun crime et qu'on ne s'avisa de lui en imposer et de former des accusations contre lui (seulement dans le public et non par-devant aucun juge, qui fût compétent d'en connaître) que depuis qu'il fut sorti du château de Nantes, par le secours que lui donna l'abbé Rousseau, très-fort et très-vigoureux, qui lui porta des cordes qu'il avait mises autour de son bras gauche étant caché dans un manteau long qu'il portait ordinairement, avec lequel il descendit seul, en plein jour, le long de la muraille, dans un fossé près de la rivière, pendant que ses gardes et ses sentinelles étaient occupés à vider une bouteille de vin qu'un des valets de chambre de ce cardinal, auquel cet abbé avait recommandé d'apporter à boire à cette éminence qui en demandait, leur avait donnée en s'en retournant. Et parce qu'il y avait assez proche de la muraille un prie-dieu sur lequel le cardinal se mettait à genoux lorsqu'il disait son bréviaire, qu'il s'était fait apporter, l'abbé Rous-

seau étendit sur ce prie-dieu un habit du cardinal, et au-dessus sa calotte rouge pour tromper les gardes, que les valets de chambre avaient avertis de ne pas approcher de leur maître parce qu'il voulait prier Dieu, et qu'ils crurent en voyant de loin ses habits qu'il était au prie-dieu.

Un des pages du maréchal de la Meilleraye, qui se baignait, ayant aperçu qu'on descendait quelqu'un avec des cordes dans le fossé, de dessus la muraille, sortit de l'eau tout criant : Le cardinal de Retz se sauve. Mais ceux qui étaient sur le bord de la rivière, et les mariniers, eurent moins d'attention à ce qu'il disait, qu'à secourir un religieux qui se noyait.

Le cardinal de Retz ayant été heureusement descendu dans le fossé, il en fut tiré par ceux que le duc de Brissac tenait tout prêts, avec des chevaux, sur l'un desquels on le monta. Mais à peine eut-il galoppé environ deux cents pas, qu'ayant voulu tourner trop court, au coin d'une rue du faubourg, son cheval s'abattit et le renversa par terre, et en tombant il se démit l'épaule. Ceux qui l'escortaient, se voyant poursuivis par les gardes du maréchal de la Meilleraye, qui était monté à cheval, eurent toutes les peines, non-seulement à le remettre

sur son cheval, mais encore à le faire consentir d'y être mis pour continuer leur chemin et le mettre en lieu de sûreté.

Tout avait été disposé pour le conduire et le mener à Paris, et l'escorte devait venir plus nombreuse dans les chemins, suivant les mesures qu'on avait prises, pour le mettre en possession de la maison épiscopale, ou lui donner les tours de son église pour sa retraite, au cas qu'elle ne fût pas pour lui un asile assez sûr et assez fort.

Mais cet accident imprévu obligea ceux qui l'escortaient de chercher un asile ailleurs, et de le conduire à un lieu près de Beaupreau, appartenant au duc de Brissac, beau-frère du duc de Retz, frère du cardinal, et qui avait épousé la fille du duc de Retz, fils du marquis de Belle-Isle, fils aîné du maréchal de Retz, tué en voulant surprendre la forteresse du mont Saint-Michel.

Il sortit par ce moyen du château de Nantes le 8 août 1654, après midi, lorsque la cour était sur les frontières de Picardie, et occupée avec le cardinal Mazarin à faire lever le siége mis devant Arras par le prince de Condé, qui fut contraint de le lever le jour de Saint-Louis, et qu'il n'aurait pas levé si le cardinal de Retz

eût été assez heureux que de se rendre de Nantes à Paris : chacun étant persuadé que la nouvelle de son évasion, et celle de son arrivée et de sa présence dans Paris auraient obligé le cardinal Mazarin d'abandonner la frontière, et le secours de la place assiégée, pour se défaire de son plus grand ennemi, qui avait un peuple entièrement à sa dévotion, et capable de le maintenir dans son siége.

Le même jour 8 août 1654, il écrivit au chapitre de son église et aux curés de la ville de Paris, pour leur donner avis de sa liberté.

LETTRE AU CHAPITRE DE L'EGLISE DE PARIS.

Messieurs,

L'état où j'ai été jusqu'à cette heure, m'ayant obligé de retenir les véritables ressentimens des obligations que je vous ai, j'emploie ces premiers momens de ma liberté pour vous les expliquer. Et puisque j'ai eu le bonheur d'être élevé parmi vous, et que ç'a été le premier degré qui m'a fait passer à la dignité de votre archevêque, laquelle vous avez à me conserver avec tant de générosité, jusqu'à vous exposer à toutes sortes d'événemens pour l'amour de moi, je veux aussi vivre et mourir en cette

même qualité, espérant que, comme vos affections iront toujours en augmentant, ma gratitude et ma reconnaissance seront aussi immortelles. C'est ce que je vous conjure de croire, et de me donner la part en votre souvenir et en vos prières que souhaite,

Messieurs,

Votre très-requis et affectionné serviteur,

Signé le cardinal DE RETZ.

Proche Beaupréau, le 8 août 1654.

Et au-dessus : A messieurs les doyen, chanoines et chapitre de l'église de Paris.

LETTRE AUX CURÉS DE PARIS.

MESSIEURS,

Aussitôt que je me suis vu en lieu de sûreté, et qu'il m'a été permis de rendre publics les sentimens de mon cœur, sur les affections que vous avez universellement fait paraître pour ma personne, je n'ai pas voulu différer plus long-temps à vous rendre mes justes remercîmens, et vous donner les assurances que je serai inséparablement le reste de mes jours avec un clergé que j'aurai toujours aussi cher que je l'ai expérimenté généreux. Ma transla-

tion a été l'ouvrage de votre fermeté, et ma liberté celui de vos prières. Je vous en rends toutes les reconnaissances dont je suis capable, et dans l'espérance que vous me continuerez vos bons offices, je demeurerai,

Messieurs,

Votre, etc.

Signé le cardinal DE RETZ,
archevêque de Paris.

Proche Beaupreau, le 8 août 1654.

Et au-dessus : A messieurs les curés de Paris.

Le cardinal de Retz écrivit en même temps au roi, qui était à Péronne, où il avait dépêché un homme exprès pour lui présenter sa lettre. Mais ses ennemis qui étaient auprès du roi, suivant les plaintes qu'il en fit dans sa lettre du 14 décembre 1654, qu'il adressa aux évêques et archevêques de France, prenant le soin de lui ôter tous moyens de détromper le roi des mauvaises impressions qu'ils tâchaient de lui donner contre lui, renvoyèrent le gentilhomme sans aucune réponse, sinon celle-ci, qu'on ne pouvait rien recevoir de sa part qu'il ne se fût remis auparavant dans l'état dont il était sorti. C'était-à-dire que le seul moyen de se récon-

cilier avec eux était de se rendre leur esclave et leur captif, et que, lorsqu'il serait très-étroitement resserré dans le château de Nantes, ou dans les prisons de Brest, il pourrait écrire au roi avec toute sorte de liberté. Ce qui obligea le cardinal à méditer son évasion, et ceux de sa famille avec ses amis de lui en procurer les moyens, fut l'avis qu'il eut que la cour, n'ayant pas trouvé celle de Rome disposée à admettre une démission faite par un cardinal détenu prisonnier, avait, contre les paroles qui avaient été données, dont le premier président de Bellièvre était dépositaire, fait expédier des ordres pour le faire transférer du château de Nantes dans les prisons de Brest ou dans la forteresse de Brouage. Mais quelle qu'en ait été la cause, outre le désir naturel qu'on a de sortir d'un état violent et de recouvrer sa liberté, il est certain qu'aussitôt que la nouvelle en fut portée à Péronne, elle alarma la cour, et lui fit prendre la résolution d'ôter au cardinal de Retz la conduite et le gouvernement de son église, voyant qu'elle n'avait pu le dépouiller de son titre, et le priver de sa dignité. Et ce qui la précipita à prendre des moyens qui blessaient toutes les règles de l'église, sans prévoir qu'ils exciteraient l'indignation publi-

que, et engageraient les évêques à s'unir avec lui pour la défense commune des droits, et pour s'assurer leur titre et la possession de leur dignité et de leurs siéges, fut la joie que la nouvelle de son évasion donna au clergé et au peuple, et les témoignages publics que le chapitre de l'église de Paris et les curés en donnèrent par leurs actions de grâces, qu'ils rendirent solennellement à Dieu de la liberté qu'il avait rendue à leur archevêque.

Le chancelier Séguier, qui était resté à Paris avec les deux surintendans des finances Servien et Fouquet, qui s'étaient chargés de veiller pendant l'absence de la cour sur ce qui se passerait de la part du clergé, s'assemblèrent au Louvre seuls, où ils arrêtèrent, par l'avis du sieur Servien, que les deux autres furent obligés de suivre, qu'il serait envoyé un ordre aux sieurs Lavocat et Chevalier, grands-vicaires du cardinal de Retz, de se rendre incessamment à Péronne, de même qu'à quelques-uns des chanoines et des curés qui avaient paru les plus attachés à leur archevêque, pour y rendre compte de leur conduite : ce qui alarma tellement les autres curés leurs confrères, qu'ils n'osèrent ouvrir, ni faire lecture dans leur assemblée, de la lettre qui leur avait été écrite le 8 d'août.

Ils ordonnèrent au sieur de Roquette, premier commis du comte de Brienne, secrétaire d'état, en sortant de leur assemblée, de se servir des blancs-signés qui lui avaient été envoyés de Péronne, et d'en remplir huit pour être portés le lendemain matin, par un exempt, à ceux dont on lui donna les noms. Peu de jours après, savoir, le 22 du même mois d'août, on vit paraître quatre pièces faites à Paris par le sieur Servien, mais datées de Péronne, dont quelques-unes furent publiées par les jurés crieurs trompettes du roi, et affichées dans les places publiques, aux portes des églises et au coin des grandes rues.

La première, du 29 août 1654, était une ordonnance du roi, par laquelle, outre les ordres qui avaient été envoyés au maréchal de la Meilleraye, pour reprendre le cardinal de Retz, au cas qu'il se fût retiré en quelque lieu de l'étendue de sa charge ou du voisinage, il était ordonné et enjoint très-expressément à tous gouverneurs et lieutenans-généraux dans lés provinces, gouverneurs des villes et places, maires et échevins, gentilshommes et seigneurs des châteaux, et tous les autres dans le pouvoir, détroit, juridiction et seigneurie desquels le cardinal de Retz se trouverait, de l'arrêter et

mettre en lieu de sûreté, ou d'en donner avis, conseil, aide ou main-forte pour l'arrêter et garder sûrement, jusqu'à ce qu'ayant averti le roi de sa détention, il en eût autrement ordonné ; à peine à ceux qui sauraient le lieu où il serait, et ne le révéleraient, à ceux qui le pourraient arrêter, et qui le manqueraient ou qui refuseraient toute l'assistance qui dépendrait d'eux pour cet effet, d'être punis comme désobéissans et perturbateurs du repos public. Le roi défendit très-expressément à tous ses officiers et sujets, de quelque état, dignité et profession qu'ils fussent, de lui donner aucune retraite, aide et assistance quelconque, pour quelque cause ou prétexte que ce pût être ; d'avoir intelligence ou commerce avec lui directement ou indirectement, de recevoir aucuns messages, lettres, ni ordres venant de sa part, ni d'en exécuter aucuns : à peine de punition d'être, en cas de contravention, privés des charges, offices et possessions des bénéfices dont ils se trouveraient pourvus, et déclarés incapables d'en posséder à l'avenir dans le royaume.

Les deuxième et troisième étaient deux lettres du roi écrites à Péronne, le 22 du même mois. La première adressée au maréchal de l'Hospi-

tal, gouverneur de Paris, et la seconde au prevôt des marchands et échevins de la même ville, pour leur ordonner de tenir la main à l'exécution de son ordonnance, du vingtième aussi du même mois d'août, et de s'assurer du cardinal de Retz, s'il était assez téméraire que d'entreprendre d'y venir.

La quatrième était un arrêt du conseil d'en haut, donné à Péronne le même jour 22 août, qui déclarait le siége de Paris vacant, et enjoint aux doyen, chanoines et chapitre de s'assembler pour nommer des grands-vicaires pour prendre l'administration et le gouvernement du diocèse pendant sa vacance, et qui leur fut signifié par deux huissiers de la chaîne avec commandement d'y obéir.

Comme il a été très-difficile d'avoir les arrêts et l'acte de signification qui en fut fait au chapitre, ni ceux des délibérations qu'il fut obligé de prendre, on ne peut les rapporter, ni rendre compte de ce qui se passa depuis l'évasion du cardinal de Retz, jusqu'au temps qu'il apprit lui-même au public son arrivée à Rome. Et pour en être en quelque manière un peu instruit, il faut se contenter nécessairement d'avoir recours à lui-même pour savoir ce qu'il a voulu en apprendre tant aux archevêques et

évêques de France, ses confrères, qu'au chapitre de son église, dans les lettres qu'il leur écrivit de Rome, le 24 décembre 1654 et 22 avril 1655, avant la mort d'Innocent X, et depuis l'élection d'Alexandre VII son successeur. La seule observation qu'on peut faire sur l'obéissance que rendit le chapitre à l'arrêt du 22 août, est qu'elle fut récompensée par la cour, en la personne du sieur de Contes, son doyen, d'une place de conseiller d'état, et que ceux qui avaient reconnu le siége vacant, qui avaient obtenu des dispenses, des institutions, des permissions de confesser, et qui avaient été ordonnés par les évêques de Dol et de Coutances, appelés les vicaires-généraux du chapitre, furent tous conseillés de se pourvoir à Rome pour être réhabilités et absous; que tous les autres évêques de France refusèrent de conférer les ordres à ceux qui se présenteraient, avec des démissoires de ces nouveaux vicaires-généraux; que ceux qui s'attachaient aux règles de l'église s'adressèrent au cardinal de Retz, qui était à Rome, pendant même la tenue du conclave, pour lui demander tout ce dont ils auraient besoin pour la mission, la juridiction et l'ordination, qui leur fut envoyée par l'abbé de Lamet, docteur en la maison de Sorbonne,

son parent et l'un de ses conclavistes; et que le nonce Bagni, auquel la cour avait dit qu'il suffisait qu'un évêque ne lui fût pas agréable pour être privé de son siége, refusa de se servir des saintes huiles, que Claude Auvry, évêque de Coutances, avait faites dans l'église de Paris, à la prière des vicaires-généraux du chapitre, disant que *istud oleum non erat sacrum.*

Le cardinal de Retz après avoir assuré ses confrères par sa lettre du 24 décembre 1654, que la plus grande consolation qu'il avait eue dans les liens, avait été d'apprendre qu'ils avaient joint leurs supplications aux instances du pape, pour lui procurer la délivrance d'une misérable servitude; qu'ils avaient témoigné que les mêmes chaînes qui le retenaient en prison tenaient enchaînée la liberté de l'église gallicane, et qu'ayant vu avec regret toutes leurs remontrances inutiles, ils avaient au moins gémi avec lui, et avaient été touchés de son infortune, leur représentait :

1°. Que quoiqu'il semblât que l'oppression de l'église ne pût aller guère plus loin, que d'emprisonner un cardinal et un archevêque, contre toutes les formes de la justice ecclésiastique et séculière, il n'avait pu s'imaginer que

ceux qui, pendant vingt mois de prison, n'avaient rien osé publier pour noircir son innocence, et qui n'avaient pas d'autres crimes à lui reprocher, sinon qu'il était archevêque de Paris, et qu'il possédait une dignité dont ils avaient envie de le dépouiller, se seraient emportés tout d'un coup aussitôt que Dieu lui aurait rendu sa liberté, à le déchirer de la manière la plus indigne, et qui blessât davantage le respect que tous les fidèles et les princes mêmes doivent avoir pour les images vivantes de Jésus-Christ et les ambassadeurs du maître des rois.

2°. Qu'il s'était bien représenté que ceux qui ne le voulaient plus pour archevêque de Paris, auraient de la peine à souffrir qu'il fût dans un état où il pourrait conserver cette dignité malgré tous leurs efforts; mais qu'il avait espéré que, dans la plus cruelle guerre qu'ils pourraient lui faire, ils auraient toujours quelque retenue pour la grandeur et la sainteté de l'épiscopat, et qu'il ne serait pas si malheureux que de voir le sacerdoce de Jésus-Christ flétri de la dernière des ignominies dans un royaume très-chrétien, tous les peuples soumis à sa juridiction ayant vu, avec autant de douleur que d'étonnement, que la délivrance de leur prélat,

qui avait été un peu auparavant l'objet de la joie publique, était devenue l'unique sujet d'une cruelle proscription contre sa personne, d'une sanglante diffamation contre l'honneur, d'une honteuse profanation de sa dignité sacrée.

3°. Qu'il avait eu bien de la peine à croire, avant que de l'avoir vu de ses propres yeux, qu'on eût traité un archevêque, dans la ville de son diocèse et chassé de son siége, comme on aurait fait un bandit et un capitaine de voleurs; qu'on eût affiché dans toutes les places et au coin de toutes les rues des placards qui ne le déshonoraient pas seulement par des injures et des calomnies, mais qui l'exposaient à toutes sortes de violences, par des ordres barbares et inouïs contre la vie d'un des princes de l'église.

Il se plaignait de ce que, sans aucune information et sans aucune apparence du moindre crime, on avait commencé d'abord par une procédure aussi injuste et aussi inhumaine qu'était celle d'armer tous les gouverneurs des places, les maires et échevins des villes, tous les gentilshommes et seigneurs, contre un évêque, qui n'avait fait autre chose que de se délivrer, selon la loi naturelle et évangélique, d'une violence qui avait fait soupirer toute l'église pendant tant de temps; de ce qu'on

le traitait comme un ennemi public, qui travaillait à allumer la guerre dans tout le royaume, lorsqu'il ne pensait qu'à en sortir pour se garantir d'une oppression qui lui était inévitable en y demeurant; de ce qu'on ne lui laissait aucun lieu ouvert dans toute la France, que les prisons et les cachots; de menacer de châtimens très-rigoureux, comme des recéleurs et des brigands, ceux qui auraient pitié de son infortune, et qui lui rendraient quelque office de charité, ou qui même seraient retenus, par un respect de chrétien vers l'église leur mère, de porter leurs mains violentes et sacriléges sur l'un des oints du Seigneur pour le sacrifier à la vengeance de ses ennemis, et enfin de faire un sacrilége digne d'une punition exemplaire.

Il leur représentait que, dans les placards, on avait déclaré au public qu'il méritait d'être poursuivi à feu et à sang, à cause de l'ingratitude qu'il avait témoignée des grâces qu'on voulait lui faire, c'est-à-dire, parce qu'il n'avait pas reçu avec assez de gratitude cette nouvelle espèce de grâce, qu'on jugeait sans doute être fort signalée, qui était de le décharger, par un mouvement d'amour qu'on avait pour lui, de la dignité d'archevêque de Paris, et de lui accorder, par un effort de la même charité, de

passer tout le reste de ses jours dans la prison de Brest.

On reconnaissait, disait-il, par le même écrit, c'est-à-dire l'ordonnance du 20 août 1654, qu'il avait protesté et fait assurer le roi par ses amis qu'il était toujours résolu de demeurer ferme dans l'obéissance et dans la fidélité qu'un sujet devait à son souverain; mais que cette parole, qu'il garderait constamment tant qu'il vivrait, à l'exemple de ceux de sa maison, aussi fidèle et aussi attachée à nos rois qu'aucune de France, était devenue tout d'un coup, par sa sortie, le fondement de la plus inhumaine proscription qu'on ait jamais vue dans une semblable rencontre : comme si on ne pouvait être fidèle au roi que dans les fers; que tous ceux qui étaient libres fussent des rebelles, et que toutes les paroles qu'on avait tirées de ses amis n'eussent été que pour assurer le roi qu'il demeurerait fidèlement en prison.

Je devais donc, continua-t-il de dire, être exposé à la fureur des peuples, parce que, selon mes ennemis, je me suis rendu coupable d'une supercherie honteuse, quoique je n'aie fait que me servir du droit naturel qu'a toute personne opprimée de se délivrer de l'oppression sans avoir violé aucune parole. Il appelait

en cet endroit M. le premier président de Bellièvre à témoin, comme dépositaire des paroles que ses ennemis lui donnèrent au sortir du bois de Vincennes, et le maréchal de la Meilleraye, qui avait tant fait de prisonniers, et par conséquent n'ignorait pas les lois de la prison, qui ne l'aurait pas gardé dans le château de Nantes aussi exactement, et avec tant de sentinelles et de gardes posés de nuit et de jour, s'il avait cru qu'il eût été prisonnier sur sa parole, dont il l'aurait lui-même dégagé par cette conduite, s'il la lui avait donnée, qui était seulement de ne se point sauver sur le chemin du bois de Vincennes, quoiqu'il l'eût pu facilement, lui qui, contre la parole qu'il en avait donnée, avait averti une personne de grande condition qu'il ne pouvait faire la guerre au roi, et qu'il était obligé de le laisser transférer à Brest ou à Brouage, suivant l'ordre qui en avait été expédié.

Il se plaignait, dans la même lettre, de ce qu'ayant offert de s'éloigner volontairement de Paris, pour guérir, par son absence, les frayeurs et les jalousies qu'on prenait sur son sujet, et de ce qu'ayant travaillé si utilement, même au péril de sa vie, pour le retour du roi, il n'avait retiré autre fruit, pour ses services, que la perte

de sa liberté; que, dans le temps où il gémissait sous les fers d'une prison, on n'avait fait aucun scrupule de lui forger des crimes d'état, de dire qu'il n'avait pas cessé de faire ses pratiques accoutumées, et de renouer ses intelligences avec les étrangers et avec M. le prince de Condé, sans se mettre en peine d'apporter la moindre preuve d'une accusation capitale; d'avoir aussi travaillé d'abord depuis sa sortie, par ses lettres et par ses émissaires, à faire des assemblées illicites de noblesse, et exciter le peuple à la révolte, lorsque tout le monde était en paix comme avant sa délivrance. De ce qu'on ne le pouvait rendre coupable des maux qui ne sont pas arrivés, on voulait le rendre de ceux qu'on prétendait pouvoir arriver s'il continuait d'exercer sa charge d'archevêque de Paris, comme il avait fait, durant sa prison, paisiblement par ses grands-vicaires, jusqu'au jour de sa sortie du château de Nantes.

Il représentait l'artifice grossier dont on s'était servi pour faire croire que le roi ne pouvait pas demeurer dans la capitale de son état, si celui que Dieu y avait établi archevêque, et qui ne pouvait cesser de l'être que par l'autorité de l'église, qui ne relève point de l'autorité séculière, et par les lois canoniques,

exerçait sa charge, même étant absent, en la même manière qu'il l'avait exercée durant six mois par ses grands-vicaires, sans qu'il fût arrivé pendant ce temps la moindre émotion dans Paris. Ce qui faisait connaître, disait-il, que le seul crime véritable qui avait attiré sur lui les derniers et les plus violens efforts de la passion de ses ennemis, c'était qu'il n'était pas davantage leur prisonnier, et qu'ils ne pouvaient plus le renfermer dans la prison du château de Brest.

Il y continuait de se plaindre de ce qu'on avait soumis à une infâme proscription la dignité de cardinal et d'archevêque ; de ce qu'on avait profané par une garnison de soldats sa maison archiépiscopale, quoique sacrée comme faisant partie de l'église, et de ce qu'on lui avait ravi tout le revenu de son archevêché, et employé, pour colorer cette action d'un faux prétexte, la plus haute des injustices, qui était celle d'alléguer le défaut d'avoir rendu au roi le serment de fidélité, et par conséquent l'ouverture de la régale, pendant qu'on l'avait détenu en prison et empêché de rendre ce devoir; de ce qu'on avait condamné ses domestiques à un exil rigoureux sans aucune forme de procès, persécuté ceux qu'on croyait être ses amis,

bannissant les uns et emprisonnant les autres, exposant les maisons et les terres de ses proches à la discrétion des soldats, ayant avec inhumanité étendu la haine que ses ennemis lui portaient jusque sur la personne de celui qui lui avait donné la vie (Philippe-Emmanuel de Gondi, comte de Joigny, chevalier des ordres du roi, général des galères, depuis prêtre de l'Oratoire), sans considérer son extrême vieillesse, les services qu'il avait rendus à la France en qualité de général des galères, ni l'état d'une vie retirée, et d'un prêtre qui n'avait d'autre part en la disgrâce de son fils, que celle de la tendresse d'un père et la charité d'un prêtre, pour le recommander à Dieu dans ses sacrifices, ajoutant à un dernier exil de Paris un nouveau bannissement à cent lieues de sa maison, dans un pays de montagnes et de neiges où des gardes l'avaient conduit.

Il leur représentait l'attentat qu'on avait formé contre leur autorité commune, des brebis ayant entrepris de juger les juges et les pasteurs du troupeau, des séculiers de déposer un archevêque et de déclarer son siége vacant par un arrêt du conseil d'état, du 22 août 1654, ayant arraché l'encensoir au pontife du Seigneur et mis la main à l'arche, non pas pour la

soutenir, mais pour la faire tomber, et cela sous prétexte d'une démission, que le roi avait acceptée, mais qui était nulle, ayant été extorquée dans une captivité de seize mois, étant datée de Vincennes, contre laquelle il avait assez protesté auparavant par l'éloignement formel qu'il en avait témoigné au nonce Bagni, en présence de deux secrétaires d'état qu'on lui avait envoyés pour le sonder sur une démission qu'on n'osait faire paraître, tant elle était pleine de nullités, que le pape avait rejetée comme pernicieuse à l'église, et comme étant l'effet de la violence et de l'oppression, et qu'il avait révoquée. Démission enfin qui, de même que le défaut de la prestation du serment de fidélité, avait été reconnue n'avoir produit aucun effet, et n'avait pas été capable de faire déclarer son siége vacant, puisque ses grands-vicaires avaient continué depuis, comme ils faisaient auparavant, d'administrer son diocèse ; que toutes les paroisses et tous les prêtres dans leurs sacrifices avaient continué de prier pour lui comme pour leur archevêque, puisque le roi l'avait reconnu pour archevêque de Paris, par un arrêt à ses grands-vicaires de ne faire aucun mandement extraordinaire sans le communiquer, reconnaissant par-là qu'ils avaient

le pouvoir d'en faire. D'où il concluait que puisqu'il avait été reconnu pour archevêque de Paris, depuis sa démission, nonobstant le défaut de prestation de serment de fidélité, jusqu'au jour de sa délivrance, la seule sortie du château de Nantes avait été la seule et unique cause de sa prétendue déposition, puisque ce n'était que depuis ce temps-là qu'un concile de nouvelle espèce, composé de maréchaux de France et de ministres d'état, substitué à la place de celui du pape et des évêques, et tenu à Péronne le 22 août, avait déclaré son siége vacant.

Il y observait la différence qu'il y avait entre les canons de ce concile et ceux de l'église, qui voulaient qu'aussitôt que Dieu avait rompu les liens d'un évêque prisonnier, il reprît la conduite de son diocèse, au lieu que ceux du concile de Péronne voulaient qu'un évêque, qui pendant sa détention gouvernait son église par ses grands-vicaires, perdît le pouvoir de le faire, ayant recouvré sa liberté, son église devenant captive dès le moment qu'il devenait libre, de libre qu'elle était lorsqu'il était captif.

Il ajoutait que c'était peut-être dans ce même concile qu'on avait fait un canon, qui avait été

allégué pendant sa prison au nonce Bagni, suivant lequel il suffisait qu'un évêque ne fût pas agréable à la cour, pour être déposé ; que, pour établir ces nouvelles lois, on avait commencé par intimider les grands-vicaires, qui n'ayant pu être ébranlés par les menaces avaient été mandés à la cour avec quelques chanoines et quelques curés de Paris, pour y rendre compte de leurs actions ; qu'on avait pris le temps de leur éloignement, pour signifier au chapitre de l'église de Paris cet arrêt qui déclarait son siége vacant, et qui ordonnait de nommer dans huit jours des grands-vicaires, pour administrer le diocèse en son nom ; que l'absence de cinq des plus généreux de cette compagnie, les menaces faites à quelques autres, les promesses faites aux plus intéressés, et la crainte de la perte de ses priviléges, dont le chapitre avait été menacé, ne l'avaient pas empêché de le reconnaître pour son archevêque, et de déclarer que son siége n'était pas vacant, ayant arrêté de très-humbles remontrances pour son retour et celui de ses grands-vicaires, jugeant que leur absence ne pouvait pas servir de fondement pour s'immiscer dans l'administration du diocèse.

Le cardinal de Retz expliquait encore dans

sa lettre, d'un côté la douleur qu'il avait d'avoir appris que le chapitre cédant à la force, et n'ayant pu résister à l'orage et à la tempête qui allaient fondre sur lui, avait nommé des grands-vicaires pour administrer son diocèse, dont il venait de déclarer que le siége n'était pas vacant; et de l'autre la consolation qu'il avait d'avoir su que pour cette nomination, il n'y avait eu que quatre voix de plus, que les suffrages de ceux qui avaient été éloignés ont rendues inutiles. Il leur faisait connaître les conséquences de cette entreprise sur sa juridiction et du violement si public de toutes les lois de l'église, et des voies que l'on prenait pour faire que les ecclésiastiques et évêques ne fussent plus que de petits vicaires du conseil d'état, destituables à la moindre volonté d'un favori.

Il finissait sa lettre en conjurant ses confrères de faire quelques réflexions sur l'état de l'église de Paris, sur la proscription de ses grands-vicaires, des chanoines et des curés relégués en diverses provinces et en des villes éloignées, afin que leur exemple y laissât une image de crainte et de terreur, qu'il fît trembler les autres qui n'avaient pas été lire dans leur assemblée la lettre qu'il leur avait écrite. Il leur

demandait non pas seulement des larmes et des gémissemens, mais de la vigueur pour leur faire soutenir les intérêts de l'église, leur faisant connaître que Dieu demandait autre chose de ses principaux ministres, que des mouvemens intérieurs et la stérilité d'un zèle muet et sans action; les faisant ressouvenir de ce que saint Martin avait dit à un empereur, et Constantin aux évêques de son siècle, et encore de ce que l'assemblée de 1655 avait fait en faveur de l'évêque de Léon, opprimé par un ministre et déposé de son évêché, par un jugement qui avait apparence d'être canonique, mais qui n'avait eu pour fondement qu'un faux crime de lèse-majesté.

Enfin il leur donnait avis de son arrivée, après beaucoup de traverses, au siége du prince des apôtres, et au refuge le plus assuré de tous les évêques persécutés; que la route qu'avait pu prendre une barque de cinq pêcheurs avait ôté à ses ennemis tout prétexte de l'accuser d'intelligence avec les ennemis de l'état, et que la route qu'il avait prise ensuite était suffisante pour justifier son passage d'Espagne, et pour convaincre de mensonge ceux qui avaient publié dans un de leurs placards, qu'il avait été à Madrid pour y offrir la place de Belle-

Isle, et qu'il y avait eu des conférences avec des personnes qu'il n'avait jamais vues. Il les informait des témoignages obligeans de charité et d'affection dont le pape et les cardinaux l'avaient honoré, l'ayant reconnu pour archevêque de Paris, et ayant reçu le pallium, qui lui avait été conféré en cette qualité, les assurant qu'il espérait demeurer dans la paix au milieu de la tempête, disant ces paroles de David : *In umbrâ alarum tuarum sperabo, donec transeat iniquitas.*

La nomination que le chapitre de Paris avait faite du sieur de Contes, son doyen, et d'autres, pour, en qualité de ses vicaires-généraux, prendre l'administration et la conduite du diocèse, pendant le temps, non pas d'une véritable vacance, mais pendant celui que Pierre de Marca, archevêque de Toulouse, le plus cruel ennemi et le plus dangereux, à cause de sa science, qu'ait jamais eu le cardinal de Retz (ainsi qu'on le connaîtra dans la suite), commença dès lors et qu'il continua depuis d'appeler une quasi-vacance, cette nomination, dis-je, introduisit dans cette église un schisme aussi scandaleux qu'il était ouvert, déclaré et soutenu alors par la cour, les personnes les plus pieuses, les plus savantes et les plus instruites des règles

de l'église, ayant refusé de reconnaître la juridiction des chapitres de ses vicaires-généraux.

Le scandale que causa ce schisme, qui désolait l'église de Paris, augmenta lorsqu'on vit deux évêques étrangers, Denis-Antoine Cohon, évêque de Dol, et Claude Auvry, évêque de Coutances, ancien domestique du cardinal Mazarin, appelés sans aucune nécessité, contre la disposition des canons et les réglemens du clergé, par ces schismatiques grands-vicaires, pour faire les ordres dans la chapelle de la maison archiépiscopale, et les saintes huiles dans le chœur de Paris; entreprise qui dès lors fut si universellement condamnée, et depuis, tant par les véritables et légitimes grands-vicaires du cardinal de Retz que par les évêques assemblés, que d'un côté ceux qui avaient été ordonnés par ces deux évêques étrangers furent obligés d'obtenir à Rome des absolutions, et que de l'autre, ni les curés de la ville et ceux de la campagne, ni les doyens ruraux, ne vinrent point en 1655, prendre, suivant la coutume, les saintes huiles à Paris, chacun d'eux ayant conservé celles qu'ils avaient eues l'année précédente, ou en ayant eu des diocèses voisins, et que le nonce Bagni refusa de s'en servir,

parce qu'elles avaient été illicitement consacrées, ainsi qu'on l'a déjà rapporté.

Depuis cette longue et fameuse lettre du cardinal de Retz, adressée aux archevêques et évêques de France, il ne parut rien de sa part ni de celle de la cour pendant quelque temps. La tenue du conclave où il était, qui fut ouvert le 7 janvier 1655, n'ayant fini que le 7 avril suivant, lorsque le cardinal Fabio Chigi fut élu pape et prit le nom d'Alexandre VII, en fut la cause

Mais le courrier Marquin, qui avait été dépêché à M. de Lionne, envoyé extraordinaire vers les princes d'Italie, et qui était à Rome pour y prendre le soin et la direction principale des affaires du roi, qui sont les qualités qu'il désira qu'on lui donnât en la suscription des lettres qu'il recevait du comte de Brienne, secrétaire d'état pour les affaires étrangères, arriva à Paris le 15 avril au matin, qui était le quinzième jour après son départ pour Rome, avec la nouvelle de l'élection du pape. La cour, qui était à Vincennes, manda aussitôt le courrier (l'auteur lui délivra une ordonnance de 2,000 livres pour sa course), et craignant que le pape nouvellement créé ne suivît les mouvemens de son prédécesseur en faveur du cardinal de Retz, en la personne duquel il préten-

dait que l'église et le sacré collége avaient été également offensés, fit publier et afficher dans Paris, le 13 mai 1655, une ordonnance faite à Vincennes, le 16 avril précédent, qui était le lendemain de l'arrivée de ce courrier, par laquelle le roi déclarait qu'ayant envoyé à Rome pour informer cette cour de la mauvaise conduite de ce cardinal, et étant bien instruit des intelligences et pratiques qu'il continuait d'avoir avec les ennemis déclarés de son état, en attendant que son procès eût été fait, il avait donné les ordres nécessaires pour empêcher l'effet de ses pernicieux desseins. Mais d'autant qu'il pouvait y avoir encore aucuns particuliers ses sujets, lesquels feignant d'ignorer la mauvaise intention de ce cardinal, et n'avoir aucune connaissance des crimes dont il était prévenu, ce qui était impossible de connaître, ne laisseraient d'avoir correspondance avec lui et de se laisser surprendre à ses artifices, il faisait défense à tous ses sujets, de quelque qualité et condition qu'ils fussent, ecclésiastiques ou autres, sous quelque prétexte que ce pût être, de demeurer près de lui, d'entretenir aucun commerce ou correspondance avec lui, par lettres ou autrement. Et si aucuns se trouvaient alors auprès de sa personne, il leur enjoignait

de se retirer en France, aussitôt que l'ordonnance leur aurait été connue, le tout à peine de saisie de leurs biens et d'être procédé contre eux comme désobéissans à ses ordres, coupables des mêmes crimes, et perturbateurs du repos public. Et pour obliger les Français qui étaient à Rome, et qui étaient attachés au cardinal de Retz et dans ses intérêts, d'en sortir, M. de Lionne ayant porté avec lui une grande quantité de blancs-signés du comte de Brienne, secrétaire d'état (l'auteur les joignit aux instructions qui lui furent données avant son départ), pour s'en servir suivant les ordres qu'il avait reçus de la cour, et les remplir en conformité de ses intentions.

Quelque temps après la publication de cette ordonnance, il parut une lettre du cardinal de Retz, écrite à Rome le 22 du mois de mai, adressée aux doyen, chanoines et chapitre de son église, dont on distribua plusieurs copies imprimées, par lesquelles le public apprit :

1°. Qu'ils lui avaient donné des marques de leur estime et de leur affection par la réponse obligeante qu'ils avaient faite à sa première lettre du 8 août 1654, et par les publiques actions de grâces qu'ils avaient offertes à Dieu pour sa délivrance.

2°. Qu'il les y assurait que, parmi tant de traverses et périls qu'il avait courus depuis, il n'avait pas eu d'affliction plus sensible que d'apprendre les tristes nouvelles de la manière dont on avait traité leur compagnie, pour la détacher de ses intérêts, qui étaient ceux de l'église, et leur faire abandonner, par des résolutions forcées et involontaires, celui dont ils avaient soutenu le droit et l'autorité avec tant de chaleur et de constance ; que la fin si heureuse de ses voyages et de ses travaux n'avait pu lui faire oublier ce qu'on avait fait pour les assujettir, et que ni l'accueil favorable que lui avait fait Innocent X, ni les marques de bonté et d'affection dont il lui avait plu honorer son innocence et son exil, ni la protection apostolique que ce pape lui avait promise avec tant de tendresse et de générosité, n'avaient pu entièrement adoucir l'amertume que lui avait causé depuis six mois l'état déplorable auquel leur compagnie avait été réduite.

3°. Qu'il avait appris avec douleur que ceux qui depuis sa liberté leur avaient fait un crime de leur zèle pour lui, ne lui avaient reproché par un écrit public et diffamant, d'avoir fait faire dans la ville capitale des actions scandaleuses et injurieuses au roi, que parce qu'ils

avaient témoigné à Dieu, par l'un des cantiques de l'église, la joie qu'ils avaient de sa délivrance, après la lui avoir demandée par leurs prières; et que cette action avait tellement irrité leurs ennemis, qu'ils en avaient pris occasion de les traiter de séditieux et de perturbateurs du repos public, s'étant servis de ce prétexte pour mander ses grands-vicaires en cour, et autres de leur corps, sous ombre de leur faire rendre compte de leur conduite, mais dans la vérité pour les exposer au mépris, par les outrages, par les insultes et les moqueries, et les abattre, s'ils eussent pu, par leurs menaces.

4°. Que ce qui l'avait le plus touché, avait été d'apprendre que cette persécution qu'on avait faite à ses grands-vicaires, et à quelques autres de leurs confrères, n'avait servi que de degré pour se porter ensuite à une plus grande, qu'on avait faite à tout le corps : n'en ayant été écartés que pour l'affaiblir et prendre le temps de leur exil, pour signifier au chapitre un arrêt du 22 août 1654, par lequel des séculiers, usurpant l'autorité de l'église, déclaraient son siége vacant, et leur ordonnaient, ensuite de cette vacance prétendue, de nommer dans huit jours des grands-vicaires, pour gouverner son dio-

cèse en la place de ceux qu'il avait nommés, avec menaces qu'il y serait pourvu s'ils refusaient de le faire.

5°. Que deux huissiers, étant entrés dans l'assemblée du chapitre, leur avaient déclaré qu'ils leur signifiaient cet arrêt par exprès commandement, à ce qu'ils eussent à y obéir; et parce que les premières impressions de la crainte et de la frayeur étaient toujours les plus puissantes, ne voulant pas leur laisser de temps pour se reconnaître, ils leur avaient enjoint de délibérer sur l'heure, leur déclarant qu'ils ne sortiraient pas du lieu jusqu'à ce qu'ils l'eussent fait.

6°. Que le cardinal de Retz avait repris dans sa lettre tout ce que le public avait déjà lu dans celle qu'il avait adressée le 24 du mois de décembre 1654, aux archevêques et évêques de France, touchant les cas, dans lesquel un chapitre peut prendre l'administration d'un diocèse pendant l'absence de son évêque, qui, quoiqu'il en soit éloigné, pourvu qu'il ne soit pas détenu prisonnier chez les infidèles, peut continuer de le gouverner par ses grands-vicaires, à l'exemple de saint Cyprien, qui, s'étant retiré pour ne pas exciter la fureur des infidèles contre son peuple, établit des grands-

vicaires pour conduire en son nom son église de Carthage ; du cardinal de Richelieu, alors évêque de Luçon, et de M. de Sourdis, archevêque de Bordeaux, qui, s'étant retirés tous deux à Avignon, ne cessèrent de gouverner leurs diocèses par eux-mêmes, en y envoyant leurs mandemens et par leurs grands-vicaires.

7°. Que ce qui lui avait causé aussi une sensible douleur, c'était d'avoir appris qu'il s'était trouvé deux prélats, assez indifférens pour l'honneur de leur caractère et assez dévoués à toutes les passions de ses ennemis, pour entreprendre de conférer les ordres sacrés dans son église, ou plutôt de les profaner par un attentat étrange : n'y ayant rien de plus établi dans toute la discipline ecclésiastique, que le droit qu'a chaque évêque de communiquer la puissance sacerdotale de J. C. à ceux qui lui sont commis, sans qu'aucun évêque particulier le puisse faire contre son gré, que par une entreprise qui le rend digne d'être privé des fonctions de l'épiscopat, dont il viole l'unité sainte, selon l'ordonnance de tous les anciens conciles, que celui de Trente avait renouvelée.

Enfin, qu'ayant sujet de croire que ses grands vicaires étaient alors à Paris, où la bonté du

roi les avait appelés pour y exercer les fonctions sous son autorité, il leur avait adressé la bulle du pape pour le jubilé qu'il avait accordé à cause de son exaltation au pontificat, pour la faire publier selon les formes, et, en cas qu'ils n'y fussent pas, qu'il l'avait envoyée aux sieurs de Chassebras et de Hondène, docteurs de Sorbonne, archiprêtres de la Madeleine et de Saint-Severin, pour en user selon ses ordres et selon la pratique du diocèse, en l'absence des sieurs Lavocat et Chevalier ses grands-vicaires.

Le curé de Saint-Severin ayant reçu un commandement du roi de l'aller trouver, le sieur de Chassebras, qui reçut un pareil ordre, crut qu'il ne devait et ne pouvait y déférer, sans prévariquer à celui qu'il avait reçu du cardinal de Retz pour faire cesser les entreprises du chapitre sur sa juridiction. Après avoir commis le soin et la conduite de sa paroisse de la Madeleine au sieur Barré, docteur de Sorbonne (mort en 1705, doyen de l'église d'Orléans, grand-vicaire du cardinal de Coaslin, évêque d'Orléans et official du diocèse), il disparut, et, pour assurer sa personne et sa liberté dans ses fonctions de grand-vicaire, il choisit les tours de Saint-Jean-en-Grève pour le lieu de

sa demeure, comme un asile secret et assuré contre tout ce qui pourrait venir de la part de la cour pendant son absence de sa paroisse et sa retraite de sa maison presbytérale. Comme il ne cessait pas de gouverner le diocèse, ayant soin de faire mettre sur l'autel de l'église de la Madeleine toutes les expéditions de ce qu'on lui demandait, par des mémoires que l'on portait aussi sur le même autel, aussi la cour ne cessa-t-elle pas de faire procéder contre lui extraordinairement au Châtelet, où, après l'avoir fait appeler par trois différens jours à cri public devant la porte de son église, on déclara les défauts et contumaces dûment obtenus, et pour le profit, il fut déclaré rebelle, sans s'expliquer davantage, et ses bénéfices vacans et impétrables. Durant cette procédure il ne laissa pas de communiquer souvent avec ceux qui entretenaient des correspondances secrètes avec le cardinal de Retz et ses amis qui étaient cachés dans Paris, sortant de ses tours en habit séculier et déguisé.

Le cardinal de Retz ne s'était pas contenté d'avoir averti le chapitre de son église, par sa lettre du 22 mai 1655, qu'il avait établi les archiprêtres de la Madeleine et de Saint-Severin ses grands-vicaires, par le mandement qu'il

leur avait adressé pour la publication de la bulle du jubilé. Il en fit un autre, le 28 juin suivant, adressé aux doyen, chanoines et chapitre de son église, à tous les curés, ecclésiastiques et aux fidèles de son diocèse, par lequel il les avertissait que, pour ne pas exposer son diocèse aux malheurs où le défaut d'une conduite légitime pourrait les précipiter, il avait nommé les archiprêtres de ces deux églises pour l'administrer sous son autorité, et exercer les mêmes fonctions qu'eussent exercé ses autres grands-vicaires, si leur absence ne leur en eût ôté le moyen; voulant que tous les curés, prêtres séculiers et réguliers, et les fidèles de son diocèse, sussent qu'ils ne pouvaient se soumettre à l'avenir à autre puissance spirituelle qu'à la sienne; qu'elle était la seule et légitime approuvée de Dieu et de l'église; que ceux qui cherchaient ailleurs que sous sa conduite et celle des personnes par lui commises la grâce qui les sauvait n'y trouveraient que leur condamnation; que ceux qui prendraient les ordres sacrés se lieraient devant Dieu et se rendraient abominables plutôt qu'ils ne se mettraient en état de délier les autres et de les sanctifier, et que ceux auxquels on voudrait communiquer le pouvoir d'absoudre, ne le recevraient au-

cunement, et tromperaient malheureusement les âmes qui prendraient leurs directions ; que les dispenses données pour les mariages ne seraient pas valables, ni les professions religieuses canoniques ; enfin, que toute autre conduite que la sienne ne serait qu'un horrible sacrilége et qu'une institution détestable ; mais qu'il espérait mieux, et qu'il croyait qu'après le désaveu qu'il faisait d'une entreprise condamnée par la sainte église romaine, par les conciles, par toutes les universités libres, par tous ceux qui avaient l'amour de Dieu, et par lui, à qui seul l'église de Paris était commise, le chapitre de son église métropolitaine, dont il avait par le passé expérimenté le zèle pour l'église et l'affection pour ses prélats, obligerait les autres, par son exemple, à reconnaître son autorité en la personne des archiprêtres de la Madeleine et de Saint-Severin, ses grands-vicaires, et que ses ouailles, connaissant l'intention de leur seul pasteur, se garderaient bien, à l'avenir, de recevoir aucune pâture qui leur serait mortelle par une conduite infiniment préjudiciable au salut qu'il leur souhaitait.

Ce commandement fut suivi d'un autre du sieur Chassebras, du 28 juillet 1655, affiché aux portes des églises, qui était adressé à tous

les curés, communautés, maisons religieuses, monastères, et tous prêtres ecclésiastiques du diocèse, auxquels il faisait savoir qu'ayant plu au cardinal de Retz de lui commettre l'administration de son diocèse, pendant l'absence de ses grands-vicaires, il avait cru qu'il était de sa charge de ne point abandonner la conduite de son troupeau, ainsi que faisait un pasteur mercenaire, et de sa conscience de ne pas renoncer à la juridiction qu'il lui avait donnée, de crainte d'encourir les censures que l'église avait fulminées contre les ecclésiastiques et autres qui abandonnaient, sous prétexte d'une accusation, leur évêque avant qu'il y eût contre lui une sentence juridique, et que, puisque Jésus-Christ l'avertissait de craindre plutôt celui qui tuait l'âme que ceux qui pourraient nuire au corps, il appréhenderait pour cela de répondre devant Dieu d'une horrible indiscrétion en quittant le diocèse qui serait sans aucune forme de gouvernement, faute de supérieurs. C'est pourquoi ne croyant pas s'éloigner du respect qu'il devait aux magistrats et de l'entière obéissance qu'il devait au roi, en faisant exécuter, pour le gouvernement du diocèse, les ordres du cardinal de Retz que toute l'église reconnaissait pour archevêque de Paris, il avait

cru devoir leur signifier sa volonté exprimée dans son mandement. Ces deux mandemens imprimés l'un ensuite de l'autre, et sur une même feuille, se trouvèrent affichés aux portes des églises de Paris et des faubourgs de la même ville, le matin 15 août, fête de l'Assomption, jour qu'on avait choisi pour plus public, le peuple étant alors assemblé dans les églises pour assister au service divin, et dans les rues pour voir la procession solennelle qui se fait tous les ans ce jour-là, et à laquelle le parlement, la chambre des comptes, la cour des aides et le corps de ville assistent.

L'absence du curé de Saint-Severin, qui était à la suite de la cour, où il avait eu ordre de se rendre, et les défenses que le chancelier Seguier lui avait faites de la part du roi, de faire aucune fonction de grand-vicaire dans le diocèse de Paris, la retraite du sieur de Chassebras dans un lieu inconnu mais très-sûr, et les perquisitions exactes et rigoureuses qu'on faisait de sa personne, avaient mis ce diocèse dans un état d'abandonnement de la part de ceux qui étaient chargés de le conduire, parce que le sieur de Chassebras ne pouvait, sans se découvrir, avoir aucune communication avec les curés, qui d'ailleurs n'avaient pas la liberté

de publier les mandemens qu'il était obligé de faire et de leur adresser, pour avertir de ce qu'ils contenaient ceux qui étaient soumis à la juridiction du cardinal de Retz. Il se servait de la seule voie qui lui restait, pour lui faire connaître les intentions de leur pasteur, qui était de faire afficher, pendant la nuit, aux portes des églises et dans les rues, tout ce que les curés et les supérieurs des communautés séculières et régulières auraient, dans un autre temps, reçu de sa part et fait exécuter.

On se servit alors de gens affidés, qui, marchant le soir dans les rues, portaient sur le derrière de leurs épaules des feuilles imprimées tout enduites de colle, qu'ils appliquaient, en se retournant le corps, et comme en passant, aux portes des églises et au coin des rues et dans les places publiques, mettant leur dos contre les murs et les portes des églises et des édifices des places publiques; ensuite ils continuaient leur chemin, sans que les passans eussent pu découvrir ce que faisaient ces gens, qui se retiraient du côté des murs des églises et des maisons, pour leur laisser la liberté entière du chemin.

Ainsi on ne vit plus alors par ce moyen que des actes, des ordonnances, des mandemens

imprimés et affichés dans les places publiques, qu'on notifiait par cette voie à ceux auxquels ils auraient dû être publiquement envoyés et signifiés en la manière ordinaire.

Le premier acte qui fut rendu public par cette voie (quoique néanmoins déjà signifié à Dominique Séguier, évêque de Meaux, comme le plus ancien des évêques de la province de Paris, et parce qu'il y était, en parlant à son suisse, en la maison qu'il avait conservée, comme ancien chanoine, dans le cloître de l'église de Paris, par Philippe Marcout, prêtre du diocèse de Meaux), fut celui par lequel le sieur de Chassebras, qui avait été averti que cet évêque s'était engagé de convoquer l'assemblée de la province de Paris par une autorité autre que celle du cardinal de Retz, et qu'on prétendait après une certaine, telle quelle, comparution au palais archiépiscopal, faire procéder à la nomination des députés de la province, pour assister à l'assemblée générale du clergé, conjurait premièrement les évêques de la province de faire conjointement leurs efforts pour obtenir du roi la sûreté de sa personne, à ce qu'il pût se trouver dans l'assemblée provinciale, et y tenir la place que l'ordre et la coutume lui donnaient, ou s'ils jugeaient plus à propos d'at-

tendre que l'assemblée fût formée par tous trois ensemble, s'y trouver et la supplier de joindre ses intercessions à celles qu'ils feraient au roi pour la sûreté de sa personne. Ensuite il protestait de nullité, tant contre l'assemblée provinciale, en cas qu'elle se tînt, et contre tout ce qui y serait résolu, que contre les délibérations qui seraient prises dans l'assemblée générale du clergé de France, où se trouveraient ceux qui y auraient été députés ensuite de la prétendue convocation ou assemblée des députés des trois diocèses, de Chartres, de Meaux et d'Orléans.

Le second, du 25 août 1655, était une ordonnance du cardinal de Retz, par laquelle il était enjoint au sieur de Chassebras son grand-vicaire, de faire savoir de sa part à Antoine-Denis Cohon, ancien évêque de Dol, et à Claude Auvry, évêque de Coutances, et à ceux qui étaient soumis à sa juridiction, qu'ils avaient encouru les peines portées par les saints canons contre ceux qui confèrent les ordres dans les lieux où ils n'ont aucune juridiction, et que pour cela il leur interdisait toute sorte de fonctions ecclésiastiques dans son diocèse, même la célébration de la sainte messe et du service divin.

Les trois et quatre, étant ensuite dans une

même feuille imprimée, étaient pour la notification que le sieur de Chassebras faisait à ces deux évêques, qu'ils avaient encouru les peines portées par les saints canons, savoir : l'évêque de Coutances pour avoir fait les saintes huiles, et celui de Dol pour avoir conféré les ordres sacrés dans l'église de Paris, sans la permission de son archevêque ou de ses grands-vicaires; et que, par le commandement exprès qu'il en avait reçu, il leur interdisait toute fonction ecclésiastique dans son diocèse, même la célébration de la sainte messe et le service divin, mandant au premier prêtre non suspendu ni excommunié de le leur signifier, et aussi l'acte par lequel il en donnait avis aux doyen, chanoines et chapitre de l'église de Paris, et aux curés et communautés séculières et régulières, tant de la ville que du diocèse, auxquels il envoya des copies de tout.

Le cinquième, du 8 de septembre 1655, contenait une première monition du sieur de Chassebras, adressée à tous les fidèles du diocèse, auxquels il faisait savoir :

1°. Qu'il avait cru que les témoignages de respect et de déférence qu'il avait rendus au roi en la personne du chancelier, aussitôt qu'il avait été chargé de la conduite du diocèse, et

les assurances qu'il lui avait données, de ne rien faire dans l'exercice de cette charge qui pût blesser en la moindre chose la fidélité qu'il lui devait et le bien de son service, avaient assez fait voir avec quelle pureté d'intention il entrait dans le ministère ecclésiastique, et qu'il n'avait point d'autre pensée que de s'employer au besoin des âmes, à soulager les consciences des troubles et scrupules qu'avait fait naître avec raison l'usurpation d'une puissance sacrée et incommunicable autrement que par une puissance légitime.

2°. Que pour cet effet, aussitôt que l'archiprêtre, curé de Saint-Severin, docteur de la maison de Sorbonne, son collègue au vicariat, eut eu commandement d'aller trouver le roi, l'exemple des grands-vicaires, qu'on avait bannis et chassés, après un semblable commandement, l'avait fait résoudre à se retirer par respect de sa maison curiale, pour ne pas recevoir de pareils ordres, et n'abandonner pas tous deux ensemble le soin d'une des plus grandes églises du monde, dont ils étaient chargés de la part de Dieu, et qu'ils ne pouvaient quitter en même temps sans blesser leur conscience et sans trahir les intérêts de Jésus-Christ, voyant d'ailleurs qu'il était suffisant pour rendre au

roi la déférence que de très-humbles sujets devaient à ses ordres, en tout ce qui n'était pas contraire aux ordres de Dieu, que l'un d'eux se rendît en cour, pour apprendre de sa majesté ce qu'elle désirait de leur service.

3°. Que cette soumission n'avait servi qu'à faire voir que ceux qui par surprise avaient tiré ces ordres du roi, avaient entrepris de ruiner tout l'ordre épiscopal et d'anéantir la juridiction spirituelle, qui lui venait de droit divin, et contre laquelle les hommes ne pouvaient rien entreprendre qu'en faisant la guerre à Dieu, puisqu'ayant fermé toutes les avenues à son collègue vicaire-général, vers S. M., pour l'empêcher de l'informer de l'état de l'église de Paris et lui faire leurs justes plaintes de l'oppression qu'on avait commencé d'exercer contre elle, ils l'avaient tenu près de deux mois dans une ville frontière, sans lui faire savoir autre chose sinon qu'on ne voulait pas qu'il fît sa charge et qu'il obéît à son archevêque dans une fonction purement spirituelle; qu'on avait vu paraître trois ou quatre méchans libelles dignes du mépris et de l'aversion de toutes les personnes d'honneur, de savoir et de piété, comme étant injurieux à la dignité épiscopale, honteux à l'église, et remplis tant

d'impostures contre l'honneur et l'innocence d'un cardinal et d'un archevêque, que de maximes hérétiques et schismatiques contre l'autorité des successeurs des apôtres; qu'on avait vu la main profane des juges laïques arracher, par un attentat sans exemple, des registres ecclésiastiques la commission des vicaires-généraux, qu'ils avaient reçus du cardinal archevêque de Paris, comme si cette violence eût été capable d'arracher du cœur de cette église l'obligation indispensable qu'elle avait d'être soumise à son archevêque, et de les reconnaître pour ses grands-vicaires, et comme si elle eût pu leur lier les mains et les dégrader de leurs fonctions.

4°. Qu'on avait fait ensuite des défenses à tous les curés de recevoir aucun ordre du cardinal de Retz, ni d'y rendre aucune déférence, comme si c'eût été un crime à un évêque de faire des réglemens spirituels pour la conduite de son diocèse, dont le pape et toute l'église le reconnaissaient pour le seul et légitime pasteur; qu'on avait arraché avec une violence inouïe les mandemens qu'il avait publiés, fait des perquisitions scandaleuses dans leurs maisons curiales, visité tous leurs papiers, sans considérer qu'en la place qu'ils tenaient ils pourraient en avoir qui regardaient des secrets de conscience,

interrogé et examiné contre eux les vicaires de leurs paroisses.

5°. Que, quoique la calomnie la plus hardie ne lui pût reprocher d'avoir expédié aucun acte qui pût porter le moindre préjudice au service du roi, ni donner le moindre soupçon de sa conduite, on avait décerné contre lui des décrets d'ajournement personnel et de prise de corps, et par un procédé qu'à peine l'on aurait pu croire, si un million de personnes n'en eussent été témoins, on l'avait trompeté par les carrefours, et même devant la porte de l'église de la Madeleine, où il annonçait la parole de Dieu et disposait des mystères de J. C., comme s'il eût été un criminel et un scélérat que la justice poursuivît à cri public, et qui méritât d'être recherché d'une manière si infâme.

6°. Qu'après toutes ces choses, sa patience deviendrait lâcheté, son silence une horrible prévarication, et qu'il serait indigne du ministère qu'il exerçait, s'il ne défendait l'honneur de l'église, de l'épiscopat, de sa charge et de sa personne, par les voies que J. C. lui avait présentées.

7°. Que, quoiqu'il pût d'abord se servir des remèdes que les conciles, les canons et la coutume de la sainte église opposent à des vio-

lences semblables, néanmoins pour pratiquer de tous points, et même au delà de ce qu'on aurait pu attendre après une si grande injure, la mansuétude de l'Evangile, qui l'obligeait à supporter charitablement les pécheurs, jusqu'à ce qu'ils se rendent incorrigibles, il exhortait ceux qui, sous le nom sacré de S. M., excitaient une si injuste et si violente persécution contre l'église et sa personne, d'en faire une réparation si publique, qu'elle pût attirer sur eux, pour un si grand crime, la compassion du ciel et l'intercession de l'église : leur déclarant, par cette première monition, que s'ils ne la faisaient, et s'ils continuaient à opprimer l'église, à détruire sa juridiction et persécuter ses ministres, il aurait recours aux voies que la sainte église et les canons prescrivent en semblables occasions.

Le sixième était une seconde monition, datée du mois d'octobre 1655, adressée comme la première à tous les fidèles du diocèse, par laquelle, après s'être plaint de ce que sa patience et sa modération n'avaient servi qu'à irriter davantage ceux qui persécutaient l'église, pour continuer leurs violences, jusqu'à faire brûler par la main du bourreau la paternelle et charitable monition qu'il leur avait faite pour les

retirer de leurs péchés, ils les exhortait, ensemble leurs complices, et les admonétait pour la seconde fois, avant que de les livrer à Satan, qu'ils eussent à cesser les persécutions qu'ils excitaient sous le nom du roi (qui était trop juste et trop pieux pour prendre part à ce désordre) contre le cardinal de Retz, archevêque de Paris, contre l'ordre épiscopal et contre sa personne, laquelle monition se trouva, suivant l'ordonnance qu'elle contenait, affichée aux portes de l'église métropolitaine et aux autres de la ville et faubourgs de Paris.

Au commencement de l'année 1655, avant que la lettre du cardinal de Retz, écrite à Rome le 24 décembre 1654, et adressée aux archevêques et évêques de France eût été rendue publique, et qu'ainsi on n'en pût prévoir les effets qu'elle pouvait produire, M. de Guénégaut, secrétaire d'état, avait délivré aux abbés de Mormielle et de Villards, agens-géneraux du clergé, pour les envoyer aux archevêques et évêques de France, les lettres du roi, par lesquelles il leur permettait de tenir leurs assemblées particulières chacun dans leur diocèse, et les assemblées provinciales dans chacune province, pour y nommer deux députés de chaque ordre, pour assister à l'assemblée générale du clergé qui,

suivant la coutume, était indicte en la ville de Paris, au 25 mai 1655.

Mais aussitôt que la cour eut vu paraître cette lettre, elle connut bien qu'elle pourrait engager l'assemblée à défendre les droits de l'épiscopat, et à ne pas souffrir que des chapitres prissent l'administration d'un diocèse qui avait son pasteur dans la ville de Rome, sous prétexte d'une absence involontaire et de celle de ses grands-vicaires qu'on retenait en des lieux éloignés pour leur ôter la liberté et les moyens de faire leurs fonctions. Ce fut pour cela qu'elle prit le soin d'avoir des députés des suffrages desquels elle pût disposer, pour tâcher de rendre inutiles le zèle et les efforts de ceux qui se déclaraient en faveur de l'église et de l'épiscopat, et empêcher de prendre dans l'assemblée des résolutions contraires aux desseins qu'elle avait d'opprimer entièrement le cardinal de Retz. Le maréchal de la Meilleraye, lieutenant-général au gouvernement de Bretagne, entra dans le lieu où se tenait l'assemblée du diocèse de Nantes, pour commander au sieur le Normand, grand-vicaire de Gabriel de Beauveau, évêque de Nantes, et official du diocèse, qui y présidait, de nommer celui qu'il lui indiqua pour député, pour assister

à l'assemblée provinciale qui serait convoquée à Tours.

L'adresse que le cardinal de Retz avait faite aux curés de la Madeleine et de Saint-Severin, qu'il avait établis grands-vicaires en l'absence de ceux que la cour avait exilés, de la bulle du pape Alexandre VII, sa lettre du 22 mai 1655 au chapitre de l'église de Paris, le zèle et la fermeté avec laquelle le sieur Chassebras avait commencé d'exécuter la commission qu'il avait reçue de son archevêque, et ce qui parut de sa part dans la suite, obligèrent la cour de différer la tenue de l'assemblée générale du clergé, premièrement du 25 mai au 25 août, et ensuite du 25 août au 25 octobre, et de faire envoyer par les agens autant de nouvelles lettres dans les diocèses, pour en avertir les archevêques et évêques, et ceux qui auraient déjà été nommés pour y assister en qualité de députés.

La cour n'avait pas eu le temps de découvrir les intentions du pape nouvellement élu, ni de pénétrer s'il suivrait les mouvemens de son prédécesseur, qui avait témoigné si publiquement pendant la détention du cardinal de Retz, et depuis son arrivée à Rome, le ressentiment de l'injure qu'on avait faite à l'église et au collége en la personne d'un cardinal et d'un arche-

vêque, et s'il n'engagerait pas les évêques de France assemblés, à se joindre avec lui pour en demander et obtenir la réparation. Elle espérait néanmoins que M. Servien, qui avait connu le pape à Munster, pourrait se servir de quelques liaisons qu'il avait eues avec lui pendant qu'il était nonce à Cologne, et pour la paix à Munster : en quoi elle se trompait, parce que la cour de Rome était indignée et en colère de ce qu'on l'y avait conclue sans la participation du nonce Chigi, et de ce que dans le traité on n'avait fait mention que de la médiation de la république de Venise, et non pas de celle du pape, qui nomma cette paix une paix honteuse, *pacem pudendam*, dans le traité de laquelle son nonce n'aurait jamais souffert d'être nommé, à cause du nombre d'archevêques et évêques qu'on y sécularisait, et parce que l'empereur et l'empire cédaient aux princes protestans Magdebourg, Ferden, Minden et Osnabruck, par alternative aux catholiques et aux protestans.

La difficulté qu'il y avait de convoquer l'assemblée provinciale de Paris, pour y nommer des députés, sans la présence desquels l'assemblée générale ne pouvait pas, dans la province de Paris, faire aucune delibération sans s'exposer à des protestations et désaveux, fut en-

core une des principales raisons, pour laquelle on en différait ainsi la tenue.

Les évêques de Chartres et d'Orléans n'étaient pas disposés à reconnaître les grands-vicaires du chapitre de l'église de Paris. Il avait déclaré en les nommant, que c'était à cause de l'absence de ceux de son archevêque, qu'il prenait l'administration de son diocèse, et que la présence des curés de Saint-Severin et de la Madeleine lui avait ôté dès le mois d'avril tout pretexte de continuer de gouverner ce diocèse. Il y avait même une contestation entre les évêques de Meaux et de Chartres, pour la présidence en l'assemblée provinciale. Celui de Meaux la prétendait comme le plus ancien, suivant le temps de sa consécration, alléguant, pour soutenir sa prétention, le jugement que le pape Grégoire XIII avait rendu en faveur de l'église de Séez, contre celui de Bayeux, doyen des évêques de la province de Rouen, tenue en 1581. L'évêque de Chartres alléguait la bulle d'érection de l'évêché, par laquelle on avait conservé aux évêques de Chartres la qualité qu'ils avaient de doyens de la province de Sens, et le droit d'avoir la première place entre les évêques de la province. Mais cette contestation fut terminée à Gromveil près de Chartres,

château appartenant au sieur de Ligny, fils d'une sœur du chancelier Séguier, et de l'évêque de Meaux, où les deux prélats s'étaient rendus.

L'affaire du cardinal de Retz ayant non-seulement mis ce diocèse et la province de Paris, mais encore le clergé dans un très-grand mouvement, elle obligea la cour à prendre des mesures, pour tâcher de prévenir, ou du moins de se garantir des suites qu'elle devait connaître qu'elle pourrait avoir, particulièrement dans le diocèse de Paris. Elle jugea que la présence du roi lui était nécessaire dans le lieu où le clergé devait s'assembler, pour se ménager d'un côté les suffrages des députés, et empêcher l'assemblée de prendre les résolutions que le cardinal Mazarin insinuait pouvoir être dangereuses et contraires à ce qu'il lui représentait être ses véritables intérêts et ceux de l'état; et de l'autre, pour rendre plus difficiles le recours du cardinal de Retz à l'assemblée et l'accès de ses agens auprès de ses députés, et pour rendre aussi inutiles les intentions que ses amis, et les plus zélés et les plus pieux d'entre les évêques auraient pu avoir de défendre l'honneur de leur dignité et les droits de l'épiscopat qu'on avait attaqués et violés en la personne du cardinal de Retz. Mais le roi ne

pouvait se rendre à Paris, de la frontière où il était, qu'après la fin de la campagne de Flandre.

Les secrétaires d'état eurent ordre, pour cela, d'écrire à tous les archevêques et évêques des provinces de leurs départemens, pour leur marquer ceux que la cour désirait avoir pour députés à l'assemblée générale ; et, sans parler de ce qui se passa dans les provinces, il suffit de rapporter qu'elle demanda à l'archevêque de Sens, l'évêque de Nevers (prélat d'un mérite très-petit), et l'abbé de Harlay-Cély, né à Constantinople (où le baron ou comte de Cély avait résidé pendant plusieurs années en qualité d'ambassadeur), pour députés de sa province, lui laissant, par grâce, la liberté de choisir un député du second ordre, pour composer la députation de cet archevêque, qui accorda ce qu'elle demandait, parce que l'évêque de Troyes refusa d'accepter et d'être de la députation ; croyant que l'abbé de Cély, qui était redevable à la maison de Retz, dont il était le vassal, à cause du comté de Joigny, de la conservation de la terre de Cély dans sa famille, et qui d'ailleurs était filleul de Roger, duc de Bellegarde (c'est ce que dit à l'auteur de cette histoire le père de Gondi, prêtre de l'Oratoire, et père du cardinal de Retz, l'étant allé voir

au mois de juillet 1657, après la séparation de l'assemblée, en la ville de Joigny, où la cour lui avait permis enfin de se retirer), lequel duc de Bellegarde était oncle maternel de l'archevêque de Sens, croyant, dis-je, qu'il ne manquerait pas à la parole qu'il lui avait donnée, de faire son devoir, et qu'il n'abandonnerait jamais les intérêts de l'église. Une coadjutorerie à l'évêque de Nevers, pour un neveu qui fut sacré sous le titre d'évêque de Tripoli, mais dont il ne jouit pas, étant mort avant lui, et l'évêché de Lodève, promis et donné depuis à l'abbé de Cély, après la séparation de l'assemblée, rendirent les bonnes intentions de l'archevêque de Sens très-inutiles. Mais son courage et sa fermeté engagèrent à son exemple plusieurs de ses confrères, et un plus grand nombre de ceux du second ordre, à le suivre et à l'imiter.

Le comte de Brienne, secrétaire d'état, fit savoir au chapitre de Reims, pour être maître de la députation de la province, que le roi désirait que ses grands-vicaires, qui avaient l'administration et la conduite du diocèse pendant la vacance du siége, convoquassent l'assemblée de la province en la ville de Senlis, afin d'y pouvoir faire nommer plus commodément

les députés qu'on désirait avoir, et empêcher la nomination des évêques de Châlons et de Boulogne, dont le premier était ami du cardinal de Retz. Cela obligea ce chapitre de députer au roi pour le supplier de le conserver dans le droit et dans la possession en laquelle sont tous les chapitres des églises métropolitaines qui sont vacantes, d'indire par leurs vicaires-généraux, et de choisir le lieu pour la tenue des assemblées de leurs provinces. Après une conférence qu'eurent les députés avec le comte de Brienne, secrétaire d'état, auquel le roi les avait envoyés, le chapitre de Reims eut la liberté de faire assembler les évêques de la province et les députés de leurs diocèses, dans la salle des palais et maison de l'archevêque en la ville de Reims.

Les choses étaient en cet état, lorsque le lundi 25 octobre 1655, tous les prélats s'étant rendus à Paris, l'assemblée commença.

MÉMOIRES

DE LA

DUCHESSE DE NEMOURS,

Contenant ce qui s'est passé de plus particulier en France, pendant la guerre de Paris, jusqu'à la prison du cardinal DE RETZ.

NOTICE

SUR

LA DUCHESSE DE NEMOURS.

Marie d'Orléans, fille du duc de Longueville, née à Paris en 1625, épousa Henri de Savoie, et porta le titre de duchesse de Nemours : elle était souveraine de Neufchâtel en Suisse. Elle prit une part active aux troubles de la fronde. Son mari avait d'abord été attaché au parti des princes, mais la jalousie du commandement le brouilla avec le duc de Beaufort.

Une malignité marquée à prêter aux chefs de la faction des vues qu'ils n'avaient pas ; une envie déraisonnable de les rendre ridicules, dégénérant souvent en méchanceté; des bruits populaires, des anecdotes apocryphes, adoptées par les mêmes principes ; des prétentions à la connaissance du cœur humain, affichées par des satires moins fondées sur la vérité des faits que sur la causticité de la duchesse de Nemours, lui ont dicté des mémoires plus agréables que véridiques. Mais si le témoignage de l'auteur n'est pas toujours un sûr garant de ce qu'il

avance, on ne peut refuser à ses mémoires le mérite d'être écrits d'un style piquant, et quelquefois même très-léger. Elle raconte avec intérêt, dessine le portrait des personnages avec finesse; et si la part d'éloge ou de blâme qu'elle fait à chacun, n'est pas toujours bien juste, elle sait la distribuer avec assez d'art pour donner au lecteur le change sur son impartialité. Elle parle du cardinal de Retz d'une manière peu avantageuse; et, d'accord sur ce point avec Guy Joli, elle semble s'être entendue avec lui pour faire la contre-partie des mémoires du coadjuteur. C'est pour ce motif qu'ils ont été imprimés ensemble, pour affaiblir l'effet des premiers, ainsi que nous l'avons dit dans la notice sur Guy Joli. Ils avaient déjà paru séparément à Cologne, dès 1709, deux ans après la mort de la duchesse de Nemours, décédée en 1707, à l'âge de quatre-vingt-deux ans; elle avait survécu quarante-huit ans à son mari, qui l'avait laissée veuve et sans enfans en 1659. Ses mémoires contiennent plusieurs particularités intéressantes qui ne sont rapportées ni par le cardinal de Retz ni par Guy Joli. Peu d'ouvrages historiques sont plus agréables à lire que celui-là.

MÉMOIRES

DE LA

DUCHESSE DE NEMOURS.

LIVRE PREMIER.

En voyant aujourd'hui la France si calme, si triomphante, et gouvernée avec tant de sagesse et avec une puissance si absolue, on se persuaderait aisément qu'elle a toujours été gouvernée de même, et on a peine à s'imaginer qu'elle ait été réduite au point où nous l'avons vue au temps de la régence d'Anne d'Autriche (1), mère du roi.

Il est pourtant certain que le ministère du cardinal Mazarin (2) se rendit quelque temps si odieux pendant cette régence, dont ce ministre exerçait tout le pouvoir sous l'autorité de

---

(1) Anne d'Autriche, fille aînée de Philippe II, roi d'Espagne, morte à Paris en 1666.

(2) Jules Mazarin, cardinal, ministre d'état, mort à Vincennes en 1661.

cette princesse, que les personnes même qui passaient pour les plus sages, se trouvèrent comme forcées à se révolter contre la puissance légitime pour s'affranchir de celle qui leur paraissait une véritable oppression; et afin de pouvoir anéantir cette puissance injuste, ceux à qui le gouvernement était insupportable excitèrent tant de troubles et formèrent tant de factions, que la minorité du roi en aurait été infailliblement accablée, si le ciel, qui prenait soin de ce prince, ne l'eût comblé dès lors du même bonheur qui l'a toujours accompagné depuis pendant sa majorité. Il fallait sans doute que l'animosité où ils étaient contre le ministère leur eût fait oublier que c'était Dieu qui leur avait donné ce roi, et que, l'ayant destiné pour dicter des lois à l'Europe, personne ne pouvait avoir d'empire sur lui que lui-même.

Ce prince était né à Saint-Germain le 5 septembre de l'année 1638. Il était parvenu à la couronne le 14 mai 1643, et, le cinquième jour de son règne, M. le duc d'Enghien gagna la bataille de Rocroi sur les Espagnols; ce qui fut un présage de la gloire et de la félicité du règne de Louis XIV, et le plus heureux augure pour la régence de la reine sa mère.

Cette régence eut en effet les commence-

mens les plus favorables, et, pendant plusieurs années, les armes du jeune roi eurent les succès les plus éclatans. Ce fut donc comme autant de présages certains de tous ces événemens si grands et si extraordinaires qui lui ont acquis tant de gloire, et qui ont donné, depuis sa majorité, des bornes si vastes à son empire.

Ce fut par les influences de l'étoile qui présidait à la naissance de ce prince que, tout enfant qu'il était, il sut détruire toutes les factions qu'avait produites la haine qu'on avait conçue contre le cardinal Mazarin; qu'il sut calmer tous les troubles qu'elle avait excités; qu'il sut forcer tous ses sujets à sacrifier la haine qu'ils avaient pour le ministre à la fidélité qu'ils devaient à leur roi. Enfin, ce furent là les essais par où ce nouveau César, en commençant à régner dans les Gaules, y commença, dès l'entrée de sa majorité, un règne encore plus glorieux que ceux des premiers Césars qui y ont régné avant lui.

Mon dessein, en donnant ces Mémoires, n'est que de rapporter simplement, et autant que je pourrai m'en souvenir, ce qui s'est passé à ma connaissance de plus particulier pendant la minorité du roi; car je ne suis point assez habile pour pouvoir écrire avec toute la dignité qu'il

conviendrait, les grandes actions qu'il a faites depuis. Ainsi, je ne parlerai que de l'état malheureux où la France se vit réduite par la haine implacable qu'on y avait pour le cardinal Mazarin, laquelle ne commença pourtant qu'après qu'il eut mal à propos refusé la paix avantageuse que les Espagnols nous offraient à Munster, en consentant, comme ils faisaient, que nos conquêtes nous demeurassent.

Ce refus donna lieu à de nouveaux impôts, et fit juger que, pour avoir un prétexte de les perpétuer, ce ministre avait dessein d'éterniser la guerre.

Après avoir donné une idée des désordres et des troubles qui agitèrent la France, tant que notre nouvel Auguste n'y régna que par ses ministres, à peu près comme les rois de la première race y régnèrent par leurs maires du palais, je ferai connaître les motifs secrets, et je rapporterai les différens caractères des principaux acteurs qui composaient alors le parti attaché à la cour, et celui qui était attaché au parlement, qu'on nommait la fronde, dans lequel ceux de cette faction entrèrent presque tous, sur le prétexte du bien public et de la défense du peuple. Mais avant, il est à propos que je remarque quel fut le sujet du premier mé-

contentement de la cour contre le parlement, et que je n'attende pas à dire dans un autre endroit que le roi étant tombé dangereusement malade de la petite-vérole, la reine, M. le duc d'Orléans (1), et M. le Prince (2), recherchèrent MM. du parlement, et eurent pour eux de très-grands ménagemens, dans la vue que, si le roi venait à mourir, ils pourraient avoir besoin d'eux pour une nouvelle régence. De sorte que ces démarches les avaient tellement gâtés et accoutumés à une si grande considération, que le roi ne pouvait prendre de conjonctures moins propres à se faire obéir que celle qu'il prit d'aller au Palais sitôt qu'il fut guéri, pour y porter plusieurs édits, dont il y en avait quelques-uns qui étaient fort à la charge du peuple, d'autres qui portaient suppression des gages des officiers, d'autres la création de quantité de charges de maîtres des requêtes, d'autres encore qui contenaient un réglement, par lequel celles des officiers qui viendraient à mourir seraient remises aux coffres du roi, pour

(1) Gaston de France, oncle du roi Louis XIV, mort à Blois en 1660.

(2) Louis de Bourbon, duc d'Enghien, devenu prince de Condé en 1646, mort à Fontainebleau en 1688.

être vendues à qui bon lui semblerait, et qui par conséquent devaient être perdues pour leurs familles.

MM. du parlement, quoique très-mécontens de ces édits, ne le parurent pourtant pas trop lorsqu'on les leur porta. Mais, comme ce n'est point en la présence du roi que se font les difficultés, ils résolurent ensuite de députer à la reine pour lui faire de très-humbles remontrances, et lui représenter que ces édits ne pouvaient être vérifiés. Or, cela n'était point contre la coutume de faire de ces sortes de remontrances, non plus que de ne pas vérifier tous les édits que l'on proposait; au contraire, cela se pratiquait même assez souvent sans que la cour y trouvât à redire. Mais pour ceux-ci, ce ne fut pas la même chose; non-seulement elle ne voulut pas consentir qu'ils pussent être mis en délibération, elle ne voulut pas même écouter les députés du parlement là-dessus.

Les maîtres des requêtes firent une députation en leur particulier, de laquelle on ne fit pas plus de cas; mais comme ils y étaient les plus intéressés, parce que la perte de leurs charges ruinait entièrement leurs familles, ils firent d'abord beaucoup plus de bruit que tous les autres officiers, et animèrent encore ceux

du parlement, quoiqu'ils fussent déjà animés. Ceux-ci prirent une conduite plus sage et plus habile ; car, au lieu de parler de leurs intérêts, ils ne parlèrent que de celui du public, et déclarèrent qu'ils ne voulaient plus vérifier d'édits contre le peuple, qui n'était déjà que trop misérable. Cette déclaration, qu'ils prirent grand soin de répandre dans la ville, eut un tel succès, que le peuple en vint jusqu'à l'adoration pour eux, et leur fit juger, par ses emportemens déréglés d'applaudissement et de reconnaissance, qu'il était prêt à sacrifier toutes choses pour leur défense.

Le parlement se voyant si bien soutenu en devint beaucoup plus fier et beaucoup plus redoutable. Toutes les compagnies souveraines, jointes au corps de ville, demandèrent l'union pour mieux défendre leurs communs intérêts. Le cardinal, ayant été averti de cette proposition, envoya querir les députés de toutes les compagnies souveraines, pour leur déclarer qu'absolument la reine ne voulait pas de ces arrêts d'union. Sur quoi ces messieurs ayant répondu qu'ils n'étaient point contre le service du roi, il leur répliqua que c'était assez que la reine ne l'eût pas pour agréable, et que si le roi ne voulait pas qu'on portât des glands à

son collet, il n'en faudrait pas porter, parce que ce n'était pas tant la chose défendue que la défense qui en faisait le crime. Cela n'empêcha pas que ces députés, en le quittant, n'allassent faire le rapport à leurs chambres de ce qui s'était passé, et qu'ils ne commençassent ce rapport par une plaisanterie, en faisant des dérisions extraordinaires du cardinal sur sa comparaison des glands, laquelle ils tournèrent dans un très-grand ridicule, et dont on composa pour lors force ouvrages burlesques de toute espèce, en vers et en prose. Ils se moquèrent encore beaucoup de lui, sur ce qu'au lieu de dire l'arrêt d'union, il avait dit l'arrêt d'ognon, par la difficulté qu'il avait à parler bon français.

Enfin, après bien des railleries, ils résolurent de donner cet arrêt dès le lendemain, malgré les défenses que la reine leur envoya faire le matin, qui ne les empêchèrent pas de passer outre, tant ils étaient enorgueillis et devenus fiers des recherches et des honneurs qu'on leur avait faits pendant la maladie du roi, comme je l'ai déjà dit. Ils ajoutèrent encore à cela qu'il fallait écrire aux autres parlemens pour les solliciter à la même union. Et comme ce fut par-là que commencèrent la révolte et la déso-

béissance, c'est à cela aussi que l'on attribue le commencement de ce qu'on a nommé fronde, dont la principale source vint du mépris qu'on avait pour le cardinal, fondé particulièrement sur son humeur craintive, que l'on commença de connaître et de découvrir dès le commencement de la régence, par la faiblesse qu'il eut de consentir à la déposition d'un homme que la reine avait pourvu de la cure de Saint-Eustache, pour y mettre en sa place le neveu de celui qui y était avant lui, lequel, par de très-grandes aumônes et par une vie toute pleine de piété, avait tellement gagné le cœur de tous ses paroissiens, que, dès qu'il fut mort, tout le peuple des halles, jusqu'aux harengères, alla en foule et en tumulte faire entendre à la reine et au cardinal qu'ils voulaient avoir son neveu pour curé, et qu'ils étaient résolus de n'en point souffrir d'autre. La reine et le cardinal eurent assez de faiblesse pour consentir à ce qu'ils demandaient avec tant d'insolence; ce qui fit dire en ce temps-là à bien des gens de bon esprit, que cet exemple du cardinal serait d'une pernicieuse conséquence, comme on ne l'éprouva que trop dans la suite.

Cela, joint à la certitude avec laquelle ceux du parlement comptaient sur les suffrages du

peuple, par le soin qu'eux-mêmes prenaient de lui persuader l'attachement qu'ils avaient à ses intérêts, contribua encore beaucoup à les rendre si insolens. Ils savaient que, pour pouvoir déterminer le cardinal à ce qu'on désirait de lui, il ne fallait que le maltraiter et le menacer; que d'ailleurs il n'était sensible ni aux offenses ni aux services; qu'il n'était ni cruel ni méchant; que par-dessus tout cela, également avare et faible, il ne pouvait se résoudre à faire du bien qu'à ceux qui lui avaient fait ou qui pouvaient lui faire du mal; qu'enfin, pour pouvoir obtenir quelque chose de lui, il fallait s'en faire craindre, puisqu'on le menaçait rarement sans succès. Et c'est ce qui en donna tant aux guerres de la fronde que l'on fit contre lui, et ce qui fit trouver tant de facilité à l'amener à ce qu'on en désirait.

Le peu de respect du parlement pour la cour venait encore de ce grand mépris pour le ministre, dont ils le connaissaient si digne, et ce mépris pour lui devint si outré que la reine ne le pouvant plus souffrir, voulut prendre des hauteurs extraordinaires avec ces messieurs; mais elle s'y prit si tard qu'elles lui furent inutiles, et cela ne lui parut que trop lorsqu'ayant envoyé le chancelier pour les interdire, le peuple

en devint si furieux, qu'avant que le chancelier pût être arrivé au Palais, il l'aurait mis en pièces, si en se cachant il ne se fût dérobé à sa fureur ; et le maréchal de la Meilleraye, que la reine y envoya avec tout le régiment des gardes, pour le dégager, ne put le ramener au Palais-Royal qu'avec beaucoup de risque.

Ceux qui contribuèrent le plus à tous ces troubles et à toutes ces révoltes, tant du parlement que du peuple, furent Broussel et Blancménil, lesquels furent aussi ceux qui parlèrent le plus insolemment contre les édits que le roi avait portés au Palais, et qui même s'opposèrent avec tant d'opiniâtreté à leur vérification, que la reine se trouva comme forcée de les faire arrêter tous deux. Ce fut le 26 août 1648 que cette princesse fut obligée d'en venir à cet éclat, jour auquel on avait chanté le *Te Deum* pour remercier Dieu de la victoire remportée à Lens sur les Espagnols. La détention de Broussel et de Blancménil porta les plus mutins des autres séditieux à ordonner des barricades dans toutes les rues de Paris, dans le dessein de se rendre maîtres de la personne du roi, de chasser le cardinal Mazarin, et d'augmenter le nombre de ceux qui gouvernaient l'état sous l'autorité de la reine.

Il n'y avait personne de tous ceux qui se déclarèrent contre la cour, jusqu'aux officiers des cours souveraines, qui n'eût, ou du moins ne crût avoir ses raisons particulières, et qui ne voulût persuader qu'il n'y avait que l'intérêt du peuple et du bien public qui l'y engageait.

Cependant il est certain que leur intérêt particulier y avait beaucoup plus de part que celui des autres. Et pour commencer par Broussel et Blancménil, qui parurent les plus zélés, et que la reine fit arrêter seuls par cette raison, ce qui les anima l'un et l'autre fut, à l'égard du premier, le refus qu'on lui fit d'une compagnie aux gardes pour son fils ; et à l'égard de l'autre, l'alliance qui était entre lui et l'évêque de Beauvais, que Mazarin avait fait exiler, parce qu'il lui paraissait dans une trop grande faveur, et qu'il aspirait au ministère.

Longueil fut le troisième du parlement qui se déclara contre la cour, et dont la raison particulière, outre le prétexte général des autres, fut qu'on ne voulut point lui accorder l'agrément de la charge de chancelier de la reine.

Le reste du parlement avait suivi l'exemple de ceux-ci. Ainsi ils se déclarèrent tous les uns après les autres, moins par l'intérêt du public,

quoique ce fût là toujours le prétexte, que par leurs intérêts particuliers.

Pendant les barricades, par le moyen desquelles la reine se trouva forcée de rendre les prisonniers afin d'apaiser la populace, il se passa bien des choses, quoiqu'elles ne durassent que peu de jours. Mais je n'en dirai rien ici, tant parce que d'autres les ont déjà écrites, que parce que j'ai résolu de ne rapporter seulement que ce qu'ils ont pu omettre de certaines particularités, qui ne regardent que quelques circonstances des motifs et des caractères de ceux dont les rôles ont été déjà amplement représentés.

La cour sortit de Paris quelque temps après les barricades, et elle n'y revint qu'après un accommodement que le parlement fit avec la reine-mère, mais véritablement qu'il fit de la manière qu'il voulut; ce qui impatienta fort le ministre, et la reine encore davantage. Aussi dès que le parlement se rassembla, ce qui fut vers la Saint-Martin, les cabales recommencèrent et plus fortement, et en plus grand nombre que jamais. Sur quoi la cour prit la résolution de bloquer Paris; mais, avant que de parler de ce blocus, je veux rapporter les noms des grands seigneurs qui vinrent s'offrir au parle-

ment, et dire en même temps quelque chose de leurs motifs et de leur caractère.

L'on s'étonnera sans doute que madame de Longueville (1) ait été une des premières, elle qui n'avait rien à espérer de ce côté-là, ni rien à craindre, et qui n'avait aucun sujet de se plaindre de la cour.

Pour ce qui est de M. le Prince (2), quoiqu'il eût paru prendre quelque sorte d'engagement avec le parlement, et qu'il eût même consenti à une espèce de négociation, qui fut traitée pour lui par M. de Chatillon (3), et pour le parlement par le président Viole, ce fut pourtant toujours sans dessein de prendre d'autre parti que celui de la cour. Tout ce qu'il parut faire contre elle ne fut d'abord que pour se venger du cardinal Mazarin, qui l'avait engagé au siége de Lérida, sur la parole qu'il lui avait donnée de lui fournir beaucoup plus de troupes et de munitions qu'il ne lui en envoya, et qui par son

---

(1) Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville, sœur de Louis de Bourbon, prince de Condé, et d'Armand, prince de Conti, morte en 1679.

(2) Louis de Bourbon, prince de Condé.

(3) Louis Gaspard de Coligni, duc de Chatillon, tué devant Charenton en 1649.

manquement de parole le força à lever ce siége, n'ayant ni assez de monde, ni assez de vivres pour prendre cette place. Et dans la suite il ne feignit prendre le parti du parlement que par la seule espérance d'en faire mieux ses affaires avec le ministre, duquel il ne voulait seulement que diminuer l'autorité, afin de le pouvoir réduire plus aisément à ce qu'il désirait de lui. Ainsi ce prince voulait moins servir la fronde que l'endormir, pour tâcher par-là d'obtenir de la cour ce qu'il souhaitait.

Ce furent là les seules raisons qui engagèrent M. le Prince à faire comme s'il avait envie de prendre le parti du parlement, et à consentir à cette négociation dont je viens de parler; mais à la vérité sa politique là-dessus ne dura guère. La première chose qui l'obligea à la rompre, pour suivre son penchant naturel aussi-bien que son devoir, fut que s'étant trouvé un peu avant la guerre de Paris dans une des assemblées du parlement, et Coulon, grand frondeur, y ayant remontré avec beaucoup de véhémence que, pendant qu'on les amusait, on faisait venir des troupes auprès de la ville, ce prince lui demanda, d'un air assez fier, qui les commandait, et Coulon lui ayant répondu que c'était le colonel David, il répliqua qu'il y avait

long-temps qu'il commandait les armées du roi sans avoir ouï parler d'aucun colonel de ce nom. Après il sut donner un si grand ridicule et à Coulon et à son colonel inconnu, que dans l'assemblée on y traita Coulon de visionnaire, et on prit pour une fable l'approche des troupes de son prétendu colonel, quoiqu'il n'y eût rien pourtant de moins fabuleux. Mais cette mortification de Coulon ayant porté M. le Prince à rehausser sa voix, et à redoubler cette hauteur qui lui était si naturelle, le parlement ne l'ayant pu souffrir, le prit encore plus haut que lui. Ce que ce prince souffrit à son tour si impatiemment, qu'il fit un signe de main en forme de menace à un de ces messieurs qui se nommait Quatresous. Sur quoi ce conseiller s'écria que M. le Prince venait de le menacer : ce qui fit murmurer le parlement, à qui Quatresous en demanda justice. Mais ceux qui étaient les plus attachés à M. le Prince dirent pour l'excuser, que c'était son geste ordinaire et non pas une menace : à quoi Quatresous répondit d'un air insolent, que si c'était son geste il devait s'en corriger comme d'un fort vilain geste ; dont M. le Prince fut si fort offensé qu'il fit sa propre querelle de celle du cardinal Mazarin avec le parlement.

M. de Bouillon (1) s'engagea dans les intérêts du parlement, sur le prétexte que la cour ne l'avait point dédommagé de la souveraineté de Sedan, dont il prétendait avoir été dépouillé par le feu roi, quoique bien des gens aient assuré que son père (2) l'avait usurpée par artifice, ne s'en étant fait faire la donation par celle qui en était la vraie héritière (3), qu'en lui tenant la main après sa mort, et en lui faisant signer cette donation comme si elle avait été encore en vie. Au moins voilà ce qu'on en disait en ce temps-là : du reste je ne voudrais pas l'avoir assuré.

Mais pour continuer de rapporter ici les motifs qui engagèrent M. de Bouillon à se déclarer contre la cour, ce duc prétendait, en se mettant à la tête d'un parti considérable qu'il croyait commander en chef, pouvoir plus facilement se faire faire justice de ses droits. D'autres ont cru que, de concert avec M. de Turenne son

---

(1) Frédéric-Maurice de la Tour, duc de Bouillon, mort en 1652.

(2) Henri de la Tour, vicomte de Turenne, duc de Bouillon, prince souverain de Sedan, mort en 1623.

(3) Charlotte de la Marck, héritière de Sedan, duchesse de Bouillon, mourut sans enfans en 1594, et fit son mari héritier de tous ses biens.

frère, il avait dessein de faire de la France ce que le prince Maurice de Nassau avait fait de la Hollande. Mais il n'y a guère d'apparence qu'un dessein si vague, si extravagant et d'une exécution si difficile, ait pu entrer en d'aussi bonnes têtes que celles de MM. de Bouillon et de Turenne (1).

Il est bien plus vraisemblable que M. de Bouillon prit le parti de Paris, persuadé qu'il y ferait le principal personnage; mais s'étant vu privé de cette espérance, il feignit d'avoir la goutte dans toutes les occasions où l'on avait besoin de lui. Il s'aperçut donc qu'il était moins considéré dans son parti que ne lui avait fait espérer le poste où il voyait M. de Turenne son frère, lequel commandait cette grande armée qu'Hervart avait gagnée pour la cour à force d'argent. Mais ce qui augmenta encore son dégoût pour le parti du parlement fut de se voir en concurrence avec MM. d'Elbeuf (2), de Beaufort (3) et le maréchal de la

(1) Henri de la Tour, vicomte de Turenne, maréchal de France, tué d'un coup de canon en Allemagne en 1675.

(2) Charles de Lorraine, deuxième du nom, duc d'Elbeuf, mort en 1657.

(3) François de Vendôme, duc de Beaufort, tué à la défense de Candie en 1669.

Mothe (1), sans compter M. le prince de Conti (2) qui était encore au-dessus de tous ces chefs.

Cette concurrence entre tant de commandans fut un effet de la politique du parlement. Selon quelques-uns, il voulait faire croire à chacun des prétendans qu'il était le premier, afin d'engager un plus grand nombre de personnes du premier rang ; et, selon d'autres, c'est que plusieurs particuliers faisaient chacun à part leurs négociations, sans en donner connaissance aux autres.

L'on crut que ce qui pourrait consoler M. de Bouillon de la ruine de ses projets, était que lui et madame sa femme (3) aimaient passionnément tous les partis qui se faisaient contre la France, et dans lesquels on pouvait avoir le moindre commerce avec l'Espagne.

M. d'Elbeuf voulut s'engager dans ce parti, persuadé tout de même, comme je l'ai déjà dit, qu'il y commanderait seul.

Le maréchal de la Mothe, par l'amitié qu'il

(1) Philippe de la Mothe-Houdancourt, maréchal de France. Madame sa veuve a été gouvernante des enfans de France. Il mourut en 1657.

(2) Armand de Bourbon, prince de Conti, mort en 1666.

(3) Léonor-Catherine Fabrone de Berg, duchesse de Bouillon.

avait pour M. de Longueville (1), comme aussi pour se venger de quatre années de prison où l'avait détenu la cour.

Enfin M. de Beaufort, par la prison qu'il avait aussi soufferte depuis la régence, pendant laquelle on avait même commencé à lui faire son procès, sur le soupçon qu'il avait voulu attenter à la vie du cardinal Mazarin : il s'était sauvé au commencement de l'été, et depuis sa sortie il avait toujours été caché.

Aux premières brouilleries du parlement, madame de Vendôme (2) sa mère, y présenta requête pour la justification de son fils; et quoiqu'elle y eût été parfaitement bien reçue, l'affaire en demeura pourtant là. M. de Beaufort vint donc s'offrir au parlement le 14 janvier 1649, tant comme ennemi du cardinal, que pour se justifier de cette calomnie et se mettre par-là en lieu de sûreté.

Ce prince parut d'abord extraordinaire en toutes choses : il formait un certain jargon de mots si populaires et si mal placés, que cela

---

(1) Henri d'Orléans, deuxième de nom, duc de Longueville, mort en 1668.

(2) Françoise de Lorraine, duchesse de Mercœur, femme de César, duc de Vendôme.

le rendait ridicule à tout le monde, quoique ces mots, qu'il plaçait si mal, n'eussent peut-être pas laissé de paraître fort bons s'il avait su les placer mieux, n'étant mauvais seulement que dans les endroits où il les mettait. Cependant cela ne le put empêcher de se rendre et de se trouver à la fin le maître de Paris : ce qui donna lieu de dire, pour l'excuser de ce qu'il parlait avec tant de dérangement et si grossièrement, qu'il fallait bien qu'un roi parlât la langue de ses sujets ; car son grand pouvoir parmi le peuple lui avait acquis le titre de roi des halles.

Madame de Longueville et lui avaient été dans la cabale opposée à celle de la régence, et quoiqu'ils ne témoignassent point se haïr, il était pourtant toujours resté un peu d'aversion entre eux ; ce qui fut cause qu'il prit des mesures avec le coadjuteur plutôt qu'avec M. le prince de Conti et elle.

Le coadjuteur sut si bien le faire valoir, en insinuant qu'il était irréconciliable avec le cardinal Mazarin, et incapable par conséquent de les tromper, que le peuple de Paris joignit l'adoration, pour ainsi dire, à la tendresse qu'il avait pour lui. Il n'avait point d'esprit, mais il avait si bonne opinion de lui-même qu'il l'insi-

nuait facilement aux personnes simples. Il
fectait même plus d'ingénuité qu'il n'en av
et par cette manière, moitié vraie, moitié ar
ficieuse, il témoignait aussi plus de sincéri
que ne lui en remarquaient les plus habiles :
qui portait les autres à compter entièreme
sur sa bonne foi.

Comme madame de Longueville avait cac
avec beaucoup d'art la brouillerie qu'elle av
avec M. le Prince son frère, personne ne
crut véritable, lorsqu'en jugeant qu'il était d
son intérêt de la faire connaître, elle consent
qu'on la publiât : ce qui fut cause que les Par
siens ne prirent aucune confiance, ni au princ
de Conti, ni à elle, et ce qui donna aussi tan
d'avantage à l'autre parti qui se trouva dans l
ville, et qui leur était opposé.

M. le Prince avait pour madame sa sœur une extrême tendresse. Elle de son côté le ménageait moins par intérêt que pour l'estime particulière et la tendre amitié qu'elle avait pour lui.

En ce temps-là ni son esprit, ni celui de toute la cabale n'étaient point d'avoir des desseins ni de l'habileté, et quoiqu'ils eussent pourtant tous beaucoup d'esprit, ils ne l'employaient que dans les conversations galantes et enjouées, qu'à commenter et à raffiner sur la *délicatesse*

du cœur et des sentimens; ils faisaient consister tout l'esprit et tout le mérite d'une personne à faire des distinctions subtiles et des représentations quelquefois peu naturelles là-dessus. Ceux qui y brillaient donc le plus étaient les plus honnêtes gens selon eux et les plus habiles, et ils traitaient au contraire de ridicule et de grossier tout ce qui avait le moindre air de conversation solide.

Madame de Longueville savait très-mal ce que c'était que politique; aussi en avait-elle si peu, que, quelques années avant, elle avait vu, sans chagrin comme sans conséquence, l'amour et l'attachement extrême de M. le Prince et de mademoiselle du Vigean, de laquelle elle avait fait son intime amie, jusqu'à entrer même dans cette confidence. Mademoiselle du Vigean, de même caractère que madame de Longueville, avait vu avec aussi peu d'inquiétude l'extrême tendresse de M. le Prince pour madame sa sœur. Il est vrai que lorsque leur expérience leur en eut appris davantage à toutes deux, en devenant plus politiques, elles se devinrent insupportables l'une à l'autre. Chabot (1), par la confiance et par l'amitié que M. le Prince avait

(1) Henri Chabot, duc de Rohan, mort en 1655.

pour lui, étant devenu le chef du conseil mademoiselle du Vigean, lui fit comprend qu'il était de son intérêt d'avoir seule la co fiance de M. le Prince, à quoi elle réussit par faitement bien.

Le maréchal d'Albret, et ensuite la Roche foucault (1), plus politique encore que ce maré chal, firent alors si bien connaître à madame de Longueville le préjudice que cela lui ferait, qu'une autre partageât avec elle le crédit qu'elle avait sur M. le Prince, qui se voyait comme le maître du royaume dans la conjoncture des choses, qu'elle se résolut de rompre la grande intelligence qui était entre lui et mademoiselle du Vigean; et pour y mieux réussir, elle commença à en donner avis à mademoiselle du Vigean, qui en fit grand bruit. Ensuite elle détacha le marquis d'Albret pour en faire le galant de cette demoiselle, afin d'en dégoûter M. le Prince; mais Chabot, qui avertit ce prince que ce stratagème ne venait que de madame de Longueville, fut cause qu'il ne tourna sa colère que contre elle, que cette intelligence de M. le

(1) François, duc de la Rochefoucault, sixième du nom, auteur des *Mémoires de la minorité de Louis XIV*, et des *Maximes*, mort en 1680, nommé jusqu'en 1650 le prince de Marsillac.

Prince et de mademoiselle du Vigean n'en fut encore qu'un peu plus forte, et qu'enfin il n'eut plus pour madame de Longueville qu'une extrême froideur. Mais ce qui augmenta beaucoup cette froideur, c'est que la passion de M. le Prince pour sa maîtresse devint si violente, qu'ayant toujours eu dessein de se démarier depuis la mort du cardinal de Richelieu (1), comme prétendant avoir été marié par force, il fit dessein de l'épouser, et en fit même parler à madame sa mère (2), laquelle voulant avoir du crédit auprès de son fils à quelque prix que ce fût, lui témoigna approuver extrêmement son choix, en lui disant mille biens de cette personne et en lui marquant beaucoup d'estime pour elle.

Mademoiselle du Vigean osa bien parler elle-même à madame de Longueville, et cette dame, sans en témoigner aucun mécontentement, en avertit M. le Prince (3) son père,

(1) Armand-Jean du Plessis, cardinal de Richelieu, mort en 1642.

(2) Charlotte-Marguerite de Montmorenci, fille du connétable, veuve de Henri II, prince de Condé, morte en 1650.

(3) Henri de Bourbon, deuxième du nom, prince de Condé, mort en 1646.

avec lequel elle se raccommoda exprès pour le pouvoir animer davantage contre son fils. Aussi en fit-il un éclat épouvantable, et dit mille choses cruelles de l'amant et de la maîtresse.

M. le Prince, de son côté, fort irrité contre madame sa sœur, se résolut de pousser son ressentiment contre elle tout aussi loin qu'il pourrait aller ; et pour cela il dit à M. de Longueville, son mari, tout ce qu'il crut le plus nuire à cette dame, après lui avoir même conseillé de la faire enfermer dans une de ses maisons.

M. de Longueville, qui en savait déjà assez, n'eut pas de peine à croire tout ce que son beau-frère lui voulut persuader de sa femme ; mais il n'en fut que cela, et il en demeura là tout court. Outre que naturellement il n'était pas sensible, il était incapable d'une violence. Mais ce qui paraîtra tout-à-fait bizarre, c'est que M. le Prince qui venait de témoigner tant de ressentiment contre madame de Longueville, par un excès de l'amour qu'il avait pour mademoiselle du Vigean, devint en fort peu de temps, après une maladie qu'il eut depuis la bataille de Nortlingue, aussi indifférent pour ce qu'il avait tant aimé, que s'il n'en avait jamais ouï parler.

Cependant, quoiqu'il ne fût plus du tout question de mademoiselle du Vigean, le frère et la sœur n'en furent pas mieux ensemble. M. le Prince demeura avec bien du mépris pour madame de Longueville, et madame de Longueville avec bien de l'aversion pour lui. Mais comme elle avait pris goût à cette recherche générale, et à la grande considération qu'il lui avait procurée, elle voulut suppléer par ses intrigues à ce qu'elle ne pouvait plus conserver par son frère, et cela lui fut d'autant plus aisé, que ceux dont elle se servait pour y parvenir, voulant se servir d'elle à leur tour pour parvenir aussi à leurs fins, n'oublièrent rien pour lui mettre dans la tête combien il était grand et beau à une femme de se voir dans les grandes affaires, et combien cela la ferait distinguer et considérer, outre le plaisir qu'elle concevait encore d'être dans un parti opposé à celui de son frère. Car, quoiqu'il y eut quelque apparence qu'il voulût entrer dans celui qu'elle avait pris, elle le connaissait trop bien pour l'en croire, sachant d'ailleurs combien il haïssait tous les partis.

Mais la plus forte raison qui la détermina, et qui était aussi celle qui la touchait le plus, fut qu'en se mettant ainsi dans de grands partis,

elle crut qu'elle passerait pour en avoir beaucoup plus d'esprit : qualité qui faisait sa passion dominante, et l'objet de ses désirs les plus pressans et les plus chers. En un mot, tout ce qu'elle croyait le plus propre à établir son mérite personnel prévalait toujours en elle sur toute autre considération.

C'est aussi ce qui faisait que les grandes choses dépendaient presque toujours chez elle des petites ; et qui aurait voulu chercher des motifs bien solides de sa conduite, s'y serait assurément trompé, puisqu'elle sacrifiait ordinairement à sa gloire et sa fortune et son repos. Mais comme elle mettait presque toujours cette gloire où elle n'était point, il ne lui en restait presque jamais que la vaine imagination de l'avoir cherchée où elle était.

Ce fut la Rochefoucault qui insinua à cette princesse tant de sentimens si creux et si faux. Comme il avait un pouvoir fort grand sur elle, et que d'ailleurs il ne pensait guère qu'à lui, il ne la fit entrer dans toutes les intrigues où elle se mit, que pour pouvoir se mettre en état de faire ses affaires par ce moyen.

Pour M. de Longueville, quoiqu'il eût dû être mal content de n'avoir point eu de part au secret des négociations qui s'étaient faites à Muns-

ter entre les plénipotentiaires pour la France, où il avait été aussi en qualité de plénipotentiaire lui-même, cela ne l'avait pourtant point fâché. Ce ne fut donc pas ce qui l'obligea à se déclarer contre la cour; mais le cardinal, qui ne le connaissait point assez, pour ne pas craindre qu'il n'eût là-dessus tous les sentimens qu'il devait avoir, et que pour se venger de lui, il ne publiât qu'il avait empèché la paix, trouva, sans y penser, en voulant l'apaiser sur ce qu'il ne sentait point, le secret de le fâcher véritablement.

Il savait qu'il désirait sur toutes choses le gouvernement du Havre, qui était la seule place importante qu'il n'eût point en Normandie, et qui pouvait le rendre maître absolu de toute cette province. Il lui fit donc espérer cette place par le nommé Priolo, mais sans avoir pourtant aucun dessein de la lui donner, ne pensant à autre chose qu'à en faire durer davantage la négociation par cette espérance, de laquelle il ne voulait simplement que l'amuser et l'éblouir. Et comme la chose touchait trop vivement M. de Longueville pour la pouvoir négliger, il la pressa tant, que Priolo le vint assurer de la part du cardinal qu'il la lui donnerait; mais enfin son impatience força le cardinal

à se découvrir entièrement, et à lui déclarer tout net qu'il ne la lui avait jamais promise.

Le ministre ne passait pas pour avoir une fort grande délicatesse sur l'exécution de ses promesses, et Priolo était un fort grand menteur. Ainsi on n'a jamais pu savoir au vrai lequel des deux avait menti ; mais ce qu'on a cru de plus vraisemblable sur cela, c'est que le cardinal en avait peut-être moins promis que Priolo n'en avait avancé, et plus fait espérer que n'en avoua ce ministre.

M. de Longueville dans cette occasion ajouta cependant plus de foi à son secrétaire qu'au cardinal : ce qui causa une si grande animosité entre eux, qu'étant devenue publique, mille gens contribuèrent encore à l'augmenter, aussibien qu'à rendre ce ministre plus odieux, et cela d'autant plus facilement qu'il était devenu dans ce temps-là le mépris et la haine de presque tout le monde.

Dans cette conjoncture de l'aigreur de M. de Longueville contre le cardinal, madame de Longueville revint de Normandie, et comme elle était grosse, elle emprunta Noisi, qui était à M. l'archevêque de Paris (1), afin de

(1) Jean-François de Gondi, premier archevêque de Paris, mort en 1654.

pouvoir faire sa cour plus commodément. M. de Longueville la venait voir très-souvent. Le coadjuteur, sous prétexte de faire les honneurs de la maison de son oncle, y allait aussi fort souvent pour négocier; il fit tant de propositions, et marqua tant d'empressement à M. de Longueville, qu'il lui fit promettre de servir la France et le parlement. Mais ce prince ne prétendit jamais que ce fût ailleurs que dans le conseil du roi, où il était entré depuis la régence, ne s'étant pas mis dans la tête qu'il dût y avoir de guerre. Aussi ne voulait-il point venir à Paris au blocus, parce qu'il ne croyait point s'y être engagé; et il n'y fût point venu du tout, si on ne l'eût entraîné. Ainsi, comme il n'avait point de dessein d'y demeurer, et que d'ailleurs il n'y voyait point de poste qui lui fût convenable, il ne tarda guère à s'en retourner en Normandie, où le duc de Retz (1) le suivit, lequel, selon Saint-Evremont (2), n'y fit rien autre chose que la charge de duc et pair.

Sitôt que M. de Longueville fut arrivé en

(1) Pierre de Gondi, duc de Retz, mort en 1676.

(2) Charles Marquetel de Saint-Denis, seigneur de Saint-Evremont, mort en Angleterre en 1703.

Normandie, toute la province se déclara pour lui, et dans le même instant l'on renvoya le comte d'Harcourt (1), que la cour y avait envoyé pour y commander.

Mais, pour dire ici quelque chose du caractère de M. de Longueville, après avoir parlé si long-temps des motifs qui le faisaient agir, ce prince était entré dans bien des affaires par le même esprit qu'il était entré dans celle-ci, c'est-à-dire, toujours sans en avoir le dessein. Naturellement il n'aimait point à contredire; il le faisait encore moins pour une chose éloignée, et dont l'exécution lui paraissait ou douteuse ou sans apparence : ainsi lorsqu'elle se tournait autrement qu'il ne l'avait conçue, il se trouvait presque toujours engagé et contre son attente et contre sa volonté.

Quant au coadjuteur, quoiqu'il parût et si empressé et si zélé pour grossir le parti du parlement, et quoiqu'il en fût entêté, il n'avait jamais eu aucun sujet de se plaindre de la cour: au contraire, il devait à la reine sa coadjutorerie de Paris. Mais il avait une ambition sans bornes, et, à quelque prix que ce fût, il voulait être cardinal, comme l'avaient été deux évêques

(1) Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, mort en 1666.

de Paris de son nom (1). Un homme de bon sens, d'un cœur droit et d'une conduite régulière, aurait dû croire que la voie la plus sûre, la plus courte, la plus honnête, et la plus juste pour parvenir à ses desseins auprès du prince, était sa fidélité ; il en aurait fait ses principaux moyens ; il n'aurait cherché à établir sa grandeur et sa gloire que dans ses devoirs seuls ; et enfin ses devoirs et sa fidélité pour son prince lui auraient tenu lieu de toutes choses. Mais comme le coadjuteur ne pouvait trouver que dans les aventures extraordinaires de quoi remplir ses idées vastes, et satisfaire toute l'étendue de son imagination, il crut au contraire qu'il trouverait beaucoup mieux son compte dans les partis et dans les troubles. Outre qu'ils flattaient bien davantage son inclination, il en avait tant pour toutes les choses extraordinaires, qu'il en aurait préféré une de cette nature qui aurait été médiocre ou mauvaise, à une qui aurait été bonne et solide, s'il n'avait pu y parvenir que par des voies ordinaires. Son esprit, quoique pénétrant et d'une éten-

(1) Pierre, cardinal de Gondi, évêque de Paris, mort en 1616; et Henri de Gondi, dit le cardinal de Retz, évêque de Paris, mort en 1622.

due assez vaste, était cependant sujet à de si grands travers, qu'il se piquait généralement de tout ce qui ne lui pouvait convenir, jusqu'à se piquer de galanterie, quoique assez mal fait, et de valeur, quoiqu'il fût prêtre.

Il avait encore bien d'autres faiblesses qui furent la cause de tous les malheurs qu'il attira à la France. Mais on aurait assez de peine sans doute à s'imaginer ce qui a commencé à lui remplir l'esprit de toutes les chimères dont il était plein, et à concevoir qu'un homme de son caractère et de ses lumières ait pu se trouver susceptible d'une raison aussi creuse que celle qui a donné lieu à tous ses mouvemens et si vifs et si impétueux pour la fronde et pour le parlement.

Étant en Italie, le livre de la conjuration de Louis de Fiesque (1) lui tomba malheureusement entre les mains; et comme la lecture des romans gâte ordinairement l'esprit des jeunes personnes disposées à l'amour, la lecture de ce livre tourna si fort la tête de ce coadjuteur, qu'il osa même entreprendre de justifier dans

(1) Jean-Louis de Fiesque, comte de Lavagne, auteur de la conjuration de Gênes, et qui se noya dans la mer le 1er janvier 1557, au commencement de l'action.

ce nouveau Catilina (1), ce que l'auteur qui a écrit contre lui y a si justement et si sagement condamné. Et il ne faut que lire le livre, qu'il n'a fait là-dessus qu'en feignant seulement de traduire celui de la conjuration, pour voir combien il était charmé et des révoltés et des révoltes ; puisqu'il paraît ne l'avoir traduit et commenté que pour justifier la conduite et le dessein du comte de Lavagne. Il se faisait même plus d'honneur et plus de plaisir du nom de petit Catilina qu'on lui donnait quelquefois, qu'il ne s'en promettait du chapeau de cardinal, que son ambition lui faisait désirer à quelque prix que ce fût, et que sa vanité lui faisait espérer avec tant de confiance.

De la lecture du livre de cette conjuration, il lui resta donc un si grand goût pour les intrigues parmi les bourgeois de Paris, que depuis cela il avait toujours ménagé le peuple de cette grande ville avec une attention extrême ; persuadé sans doute que l'archevêché de Paris n'était propre à rien de si bon, qu'à faire des intrigues considérables, qu'à fomenter des séditions, et qu'à exciter des révoltes.

Mais il ne faut pas que j'oublie de rapporter

---

(1) Catilina, chef d'une conspiration contre la ville de

ici qu'aux premières barricades du parlement, il fut si transporté de joie de trouver un moyen de pouvoir entrer dans les intrigues, qu'il sortit en rochet et en camaîl, pour faire croire en donnant des bénédictions qu'il voulait faire cesser la rumeur. Après quoi il vint avec empressement donner ses avis au cardinal sur ce qui se passait, lequel n'en fit pas grand cas, sachant peut-être bien qu'il y avait contribué; car, après qu'il fut parti, lui et la reine ne firent que se moquer de lui.

Ce fut donc de cette manière froide et méprisante avec laquelle le cardinal reçut les offres du coadjuteur, que celui-ci fit son prétexte pour se mettre dans le parti de la fronde.

Les ducs de Brissac (1), de Luynes (2), de Noirmoutier (3) et de Vitri (4), entrèrent aussi tous quatre dans le même parti, et y furent faits lieutenans-généraux sous le commandement des ducs d'Elbeuf et de Beaufort, et

---

Rome sous les consuls. Il fut tué par Petreus, lieutenant d'Antoine, l'an de Rome 692.

(1) Louis de Cossé, duc de Brissac, mort en 1661.

(2) Louis-Charles d'Albret, duc de Luynes.

(3) Louis de la Trémouille, duc de Noirmoutier, mort en 1666.

(4) François-Marie de l'Hospital, duc de Vitri.

du maréchal de la Mothe, au-dessus desquels M. le prince de Conti était encore en qualité de généralissime, comme je l'ai déjà dit dans un autre endroit.

Le duc de Brissac entra dans ce parti à cause de l'alliance qui était entre le coadjuteur et lui;

Le duc de Luynes, par une dévotion de jansénisme assez mal entendue;

Noirmoutier, par la seule haine qu'il avait pour M. le Prince, à cause de quelque chose qui s'était passé à la bataille de Lens, dont il n'a jamais perdu le souvenir;

Et Vitri, par le mécontentement de ce qu'on lui avait refusé le brevet de son père.

Je ne veux pas encore oublier ici que Laigues (1) entra dans le parti du parlement comme ami du coadjuteur, aussi-bien que par la haine qu'il portait à M. le Prince qui lui avait donné quelque chagrin au jeu. Avant cela Laigues était un homme peu connu et peu considéré.

La Boulaye (2), qui était entré dans ce parti

---

(1) Le marquis de Laigues. On a dit de son temps qu'il avait épousé en secret la duchesse de Chevreuse, mère du duc de Luynes.

(2) Maximilien Echalat, marquis de la Boulaye.

avant lui, et qui était encore moins dans le monde, y entra à cause du mécontentement qu'il eut de n'avoir pu obtenir la survivance de la charge de colonel des cent-suisses, que le duc de Bouillon la Marck (1) son beau-frère avait possédée.

Le prince de Tarente (2) prit encore le même parti, à la persuasion de madame de la Trémouille (3) sa mère, qui l'en sollicita fort, parce qu'elle aimait les procès et qu'elle en avait beaucoup.

Le comte de Maure, qui avait toujours passé pour un fort honnête homme, s'avisa par malheur pour lui de se faire frondeur, car il en acquit un si grand ridicule qu'il n'en est jamais revenu.

Tancrède (4) voulut être encore de ce nombre, malgré tous les sujets qu'il avait de se plaindre du parlement, qui lui avait fait perdre

---

(1) Henri-Robert de la Marck, duc de Bouillon, mort en 1652.

(2) Henri-Charles de la Trémouille, prince de Tarente, mort en 1672.

(3) Marie de la Tour, fille de Henri de la Tour, duc de Bouillon, maréchal de France.

(4) .... Tancrède, prétendu fils de Henri II, duc de Rohan, que le parlement déclara supposé par arrêt l'an 1646.

son procès contre Chabot ; mais comme il était mineur, l'espérance de revenir contre son arrêt l'avait obligé à prendre leur parti. Sa mort cependant rendit tous ses desseins fort inutiles et pour le parlement et pour lui : elle acheva d'assurer à son beau-frère toute cette grosse succession de la maison de Rohan.

Lorsque Tancrède mourut, on fit quelques vers sur sa mort au service du parlement ; mais je ne me souviens que de ces deux-ci :

Il a tout fait pour la justice,
Et la justice rien pour lui.

Mata se vint ranger du côté du parlement, mais il n'y fit pas une figure fort considérable. Je n'ai pas même ouï dire qu'il en ait fait d'autre que celle de général des postes qu'avait Nouveau, son beau-frère.

Fosseuse, Dallui, Sevigni, et plusieurs autres de cette même volée, vinrent tous s'offrir au parlement presque en même temps que Mata ; mais ils y firent si peu de chose, que je n'ai rien à en dire.

M. d'Elbeuf avait fait son traité avec le parlement par le nommé Deslandes-Payen, qui l'avait assuré de la part de tous ces messieurs qu'il aurait le principal commandement. Ce

Deslandes était conseiller, et avait connu M. d'Elbeuf en Flandre, où ils avaient été tous deux en exil.

Ce conseiller avait de très-grandes obligations à M. d'Elbeuf, qui lui avait fait gagner un procès, dans lequel il s'agissait d'un bénéfice considérable. Ce fut aussi par le moyen de ce Deslandes, qui avait un grand crédit au parlement, parce qu'il n'y avait que lui qui entendît la guerre, que ce prince fut reçu d'abord comme général. Il est vrai encore que pendant l'espace de deux jours seulement il fut le maître de Paris, les délices du peuple et l'espérance du parlement; mais sitôt que M. le prince de Conti et madame de Longueville furent arrivés, cette grande considération qu'on avait eue pour lui s'évanouit, et cessa si bien que depuis cela on ne savait plus qu'il y fût, que par les chansons burlesques qu'on fit contre lui : ce qui fut cause que la fronde se détermina à y faire venir M. le prince de Conti et madame de Longueville; car ceux qui négociaient avec lui pour Paris, n'avaient pas dessein de les faire venir qu'on n'eût vu auparavant comme les choses tourneraient. Mais comme ils virent que le duc d'Elbeuf, qui s'offrit dans ce temps-là au parlement, y était si puissant, ils crurent

bien qu'il n'y avait plus de temps à perdre, et que cela pourrait traverser leurs desseins. Les assiégeans et les assiégés se trouvaient également trompés dans leurs mesures ; car, comme tout le monde a des procès ou craint d'en avoir ; il y eut peu de gens qui n'en prissent quelques-uns avec le parlement, ou tout au moins qui ne frondassent avec lui le ministre et le ministère, et qui n'applaudissent à ce qu'ils paraissaient faire pour le peuple. Mais comme les paroles ne coûtent rien, sitôt que la guerre fut déclarée, tel qui leur avait fait de grandes protestations, se trouvant plus engagé à la cour qu'à eux, favorisait lui-même le blocus ; et ceux qui y venaient servir se rendaient et se trouvaient à la fin leurs maîtres. Ce qui dégoûta si fort de la guerre messieurs du parlement, que, sans se mettre beaucoup en peine de ceux qui s'étaient joints à eux, ils délibérèrent de penser à quelque accommodement avec la cour, et cela d'autant plus volontiers que ces trois ou quatre cent mille hommes qu'ils s'étaient flattés de lever à Paris étant tous gens de métier, et aucun ne voulant quitter sa maison qu'on ne lui donnât de l'argent, dont on n'avait guère, ils se trouvèrent presque réduits à rien. Ainsi on leva peu de monde, et

encore de si mauvaises troupes, qu'elles prenaient toutes la fuite à la première occasion. Du côté de la cour on n'était pas moins trompé : les troupes dont on avait formé le blocus de Paris pour affamer la ville, ne servirent qu'à la nourrir. Les vivres y étaient devenus si chers par la difficulté qu'il y avait d'y en faire venir, que les officiers qui en faisaient entrer par charrois y trouvèrent un profit très-considérable, et tout le monde par ce même intérêt y en apportait.

Cependant, quoique chaque général y en fît entrer tous les jours qu'il était de commandement, le peuple ne voulut point croire que d'autres en fissent entrer que M. de Beaufort et M. de la Boulaye.

Enfin Paris prit une face si différente de ce qu'il avait été, qu'on aurait eu peine à s'imaginer que les mêmes gens eussent pu devenir en si peu de temps si différens d'eux-mêmes. On ne s'y entretenait plus que de la guerre, du prix de la farine, et de l'édit de 1617, qui excluait du gouvernement tous les étrangers ; on n'y parlait plus que d'affaires d'état, de quelque âge et de quelque sexe que l'on fût : plus on avait d'ignorance, plus on décidait hardiment. Mais dans ce caprice général où l'on était de ne

parler que de choses sérieuses, importantes et solides, on y avait pourtant si peu de solidité dans l'exécution, que presque personne ne s'avisa de traiter de chose importante la témérité qu'il y avait d'oser soutenir la guerre contre l'autorité royale.

Ce qui fit dire à M. le Prince que cette guerre ne pouvait être bien décrite qu'en vers burlesques, parce qu'on y passait les jours entiers à se moquer les uns des autres.

Dans le parlement on n'y traitait point les affaires avec plus de dignité ni avec plus de gravité. Lorsqu'on y proposait un avis pour la cour, au lieu de tâcher d'y répondre avec de meilleures raisons que celles qu'on proposait, on n'y répondait jamais que par de longues huées semblables à peu près à celles que font les laquais à la porte du cours ou de la comédie; et c'était là proprement ce que l'on appelait *fronder*.

Ce mot a eu cependant encore une autre origine, qui était celle de la guerre que la canaille s'entre-faisait à coups de pierres, dans les faubourgs et dans les fossés de Paris, avec des frondes, à laquelle on comparait celle de Paris, qui se faisait par des bourgeois qui n'en connaissaient point d'autres; et l'on commença

à mettre le mot de fronde en usage, après que Bachaumont, en faisant comme les autres de ces huées ordinaires, eut dit qu'il allait fronder l'avis de son père, qui était le président le Coigneux, père du dernier mort.

On avait mené le roi à Saint-Germain le 6 janvier de cette année 1649, lorsqu'on y sut que M. le prince de Conti et madame de Longueville étaient arrivés à Paris le 10, et que M. le Prince, soupçonné d'y avoir fait venir son frère, était à un de ses quartiers, qui n'était éloigné que d'un quart de lieue de la ville. Cela fit croire qu'il s'y allait jeter lui-même; ce qui mit la reine et M. le cardinal dans une appréhension mortelle; mais cette crainte fut bientôt dissipée par son retour.

M. le Prince, soit pour ôter les soupçons qu'on pouvait avoir eu de lui là-dessus, ou bien pour suivre les mouvemens de la colère où il était de voir qu'on s'opposait à la réduction de Paris qu'il avait entreprise, dit des choses si terribles de son frère et de sa sœur, qu'il ne fallait être guère éclairé pour pouvoir croire que ce fût un jeu joué entre eux. Il devint si furieux d'abord, que personne ne pouvait l'aborder, et puis tout d'un coup il revint chez la reine avec un certain air libre, comme s'il

n'avait jamais été fâché, et tenant par la main un petit bossu qu'il lui menait paré d'un casque doré : *Voilà*, lui dit-il, madame, en faisant de grands éclats de rire, *le généralissime de Paris*. Il est vrai que le prince de Conti ne répondit pas à l'espérance qu'on avait conçue de son esprit. Madame sa sœur elle-même, qui l'obsédait et qui le gouvernait en ce temps-là, était bien aise qu'on n'eût pas meilleure opinion de lui, afin que tout lui fût attribué.

Marsillac, qui la gouvernait absolument et qui ne voulait pas que d'autres eussent le moindre crédit auprès d'elle, ni même qu'ils parussent y en avoir, l'éloigna fort du coadjuteur, qui n'aurait pas été fâché de la gouverner aussi, et qui l'était beaucoup que cela ne fût pas.

Cet éloignement de madame de Longueville fit insensiblement deux partis dans la ville.

On s'y était toujours defié d'elle, à cause de M. le Prince ; d'ailleurs on n'y avait pas une fort grande opinion de sa bonne foi, et encore une plus mauvaise de Marsillac qui la gouvernait ; et on savait même qu'elle ne pouvait être fâchée qu'on doutât de sa sincérité, parce qu'elle s'imaginait qu'on l'en croyait plus fine et plus habile, jusque-là que la crainte qu'on ne la crût capable de se plaire avec les esprits

vulgaires, ou qui n'étaient pas dans une grande réputation, faisait qu'elle n'osait presque paraître honnête avec personne.

Le coadjuteur, de son côté, outre qu'il était fort caressant avec tout le monde, se piquait d'une probité à l'épreuve et au-dessus de toutes sortes d'intérêts. En effet, il n'en avait pas de médiocres; il ne trompait jamais que dans les occasions qui lui pouvaient être d'une grande utilité, et comme il avait assez d'esprit pour connaître qu'il n'y en pouvait avoir aucune pour lui dans la conjoncture présente, il n'eut pas de peine à réussir par-là dans le dessein qu'il avait de s'attirer tout le crédit.

M. de Beaufort, uni avec le coadjuteur, eut la même politique; il avait pourtant plus de probité que lui; car, où il avait une fois connu à quoi l'honneur l'avait engagé, pour rien au monde il n'y aurait voulu manquer; mais comme ses connaissances étaient fort bornées, il avait le malheur de connaître rarement ses devoirs. Il ne faut pas s'étonner après cela si toutes ces conduites si opposées produisirent l'effet qu'elles devaient avoir du côté de ces deux hommes.

Sur la fin du blocus de Paris, le coadjuteur ôtait tout le crédit à M. le prince de Conti et à

madame de Longueville, comme ceux-ci l'avaient ôté auparavant à M. d'Elbeuf; mais par malheur pour lui il s'avisa de prêcher publiquement pour son parti contre celui du cardinal Mazarin et contre la personne de ce ministre, dans la créance que le peuple en serait encore plus animé contre lui, parce qu'il avait ouï dire que cela avait beaucoup contribué autrefois à soutenir la ligue, sans penser que la guerre de la ligue était une guerre de religion toute différente de celle-ci; aussi cela fit-il un effet tout contraire. On eut tant d'horreur qu'on osât en chaire louer une faction, dans un état, faite par des sujets contre leur prince légitime, et y prêcher la division comme une chose juste et raisonnable, que s'en étant aperçu lui-même, il feignit de se trouver mal, afin de finir plus tôt. D'un autre côté la défiance que l'on avait de madame de Longueville était si grande, qu'on crut qu'elle s'était enfuie de Paris, et que c'était le Feron, alors prevôt des marchands, de qui l'on se défiait aussi-bien que d'elle, qui l'avait fait sortir; ce qui obligea même le Feron de se cacher dans un cloître, et madame de Longueville de se faire voir, quoiqu'il n'y eût pas long-temps qu'elle fût accouchée.

Tout cela, joint au chagrin qu'avait le parlement de voir employer mal à propos son argent dans le luxe et dans la magnificence, au lieu des troupes où il l'avait destiné, lui donna d'abord quelque envie de faire la paix; mais les malintentionnés et les frondeurs les plus entêtés, qui ne voulaient point qu'on traitât, firent changer cette pensée; et voyant que leur puissance ne répondait pas aux espérances qu'on en avait conçues, ils se trouvèrent forcés d'avoir recours aux ennemis de l'état et d'envoyer chercher du secours chez les Espagnols, à qui Noirmoutier et Laigues, amis intimes du coadjuteur, en allèrent demander; et ce fut dans ce voyage que se fit la connaissance de Laigues avec madame de Chevreuse (1).

La cour sur cette nouvelle, et d'ailleurs voyant que la Normandie, la Provence, la Guienne et Reims, s'étaient déclarés pour Paris, la Provence sous le commandement du comte de Carce (2), qui avait un fort grand

(1) Marie de Rohan, fille du duc de Montbazon, veuve du connétable de Luynes, épousa en secondes noces Claude de Lorraine, duc de Chevreuse.

(2) Le comte de Carce, de la maison de Gordes, lieutenant de roi en Provence.

crédit dans cette province, et le parlement de Guienne sous le commandement de Sauvebeuf (1) et de Lusignan, la cour, dis-je, informée de tous ces mouvemens contre elle, commença à faire des propositions et des offres aux particuliers, pour les détacher des intérêts du parlement. Marsillac, par son intérêt seul, fit voir à madame de Longueville que l'extrême défiance qu'on avait d'elle faisant diminuer son crédit tous les jours, elle en aurait encore moins à l'avenir; et comme elle se servait moins de son esprit que de celui des autres, il lui persuada facilement d'entendre aux offres et aux propositions de la cour.

L'on ne fut pas long-temps à s'apercevoir de cette négociation : ce qui fit que chacun voulut traiter séparément. Ceux même qui y étaient les plus engagés étaient fâchés que les autres s'engageassent à faire comme eux; ils voulaient être les premiers, afin de rendre leur parti meilleur. On leur proposa donc publiquement du côté de la cour une conférence à Ruel, qu'on jugea bien devoir réussir, parce que beaucoup de gens étaient déjà d'accord, et on ne faisait

(1) .... Sauvebeuf. C'était un brave du temps du fameux comte de Bouteville, père du maréchal de Luxembourg.

même cette proposition que pour la forme. Le duc et le coadjuteur ne voulurent jamais entendre à aucun traité : ce qui leur donna beaucoup de réputation, et les fit demeurer à la tête d'un gros parti, duquel ils furent pendant plusieurs années comme les maîtres.

Madame de Longueville manda à son mari que tout le monde traitait ; qu'il y devait penser aussi ; et puis elle se plaignit de ce qu'il l'avait fait avant elle.

Par le traité qu'on fit, on donna au prince de Conti Damvilliers, où Marsillac devait commander sous lui, et dont il devait même avoir les appointemens : car, en ce temps-là, les personnes du rang de M. le prince de Conti les laissaient toujours toucher à leurs lieutenans dans leurs gouvernemens.

Sitôt que Marsillac, qui ne se hâtait et ne pressait tant madame de Longueville que pour en avoir plus tôt ce qu'on lui avait promis du côté de la cour, en eut obtenu ce qu'il prétendait, il ne pensa plus guère aux intérêts des autres. Il trouva dans les siens tout ce qu'il cherchait, et son compte lui tenait d'ordinaire toujours lieu de tout. Il fit même trouver bon à madame de Longueville qu'on n'eût point pensé à elle, quoique le prince de Conti et elle n'eus-

sent pressé cette paix de leur côté, que dans l'espérance de faire leurs conditions meilleures, et dans la crainte de n'en être plus les maîtres, s'ils tardaient trop, parce qu'ils s'apercevaient bien que leur crédit diminuait tous les jours de plus en plus.

A l'égard de M. de Longueville, à la réserve seulement de la survivance de ses gouvernemens qu'on lui accorda pour ses enfans, et qu'on ne refusait à personne en ce temps-là, on ne lui donna rien. C'est ce qui fit qu'il s'opiniâtra si long-temps à ne vouloir consentir à aucun accommodement, à moins qu'il n'eût le Pont-de-l'Arche, que la cour ne voulait point aussi lui donner, parce que n'ayant que trop connu et senti le grand crédit qu'il avait en Normandie, elle n'avait garde de l'augmenter en lui donnant cette place. Mais M. le Prince, voyant cette difficulté, assura M. de Longueville qu'il la leverait, et qu'il aurait ce qu'il désirait; que même en faveur de la paix il voulait bien lui en donner sa parole et s'en faire fort, sans se mettre beaucoup en peine s'il pourrait la lui tenir: car il ne se faisait pas une affaire de manquer à ce qu'il promettait.

Le coadjuteur fit humainement tout ce qu'il put pour s'opposer à cette paix, quoique M. le

prince de Conti témoignât la désirer avec tant de passion.

M. de Beaufort de son côté, qui n'en faisait pas moins que le coadjuteur, et qui cherchait tous les moyens imaginables de l'empêcher, crut en avoir trouvé un infaillible qu'il proposa à M. de Bellièvre, en lui demandant, par manière d'avis, si, en donnant un soufflet à M. d'Elbeuf, il ne changerait point la face des affaires: à quoi M. de Bellièvre répondit d'un sang-froid plus digne de sa gravité que de la question, qu'il ne croyait pas que cela pût changer autre chose que la face de M. d'Elbeuf. Cela réjouit et fit beaucoup rire tous ceux qui entendirent cette conversation, et ne fit qu'augmenter les bons contes qu'on faisait les uns des autres, et surtout de M. de Beaufort.

Ainsi finit la première guerre de Paris, où l'on déchira d'une manière épouvantable M. le prince de Conti et madame de Longueville : ce qui leur donna une si cruelle aversion pour la fronde et pour le parlement, qu'ils l'ont toujours conservée depuis; et il arriva même parmi les frondeurs qu'on fit plus d'une fois à M. de Marsillac de ces sortes de menaces qui ne se font guère à des gens de sa qualité.

Après que la plupart du parti fut d'accord

que, pour la bienséance et pour contenter le peuple, on demanderait que le cardinal Mazarin sortît hors de France, comme personne ne se voulait charger de cette commission, ce qui n'était pourtant qu'une pure comédie pour leurrer le peuple, le comte de Maure s'en chargea, croyant que tout cela se faisait de bonne foi; mais ce bel emploi qu'il prit acheva de le tourner en ridicule.

Dans cette paix, tout le monde fit réflexion que, pendant la guerre, on en avait assez fait pour fâcher le cardinal, mais qu'on n'en avait point fait assez pour se mettre à couvert de son ressentiment : et c'est par cette réflexion qu'on blâma si fort messieurs du parlement d'avoir fait la paix dans la conjoncture où ils la firent, et de ne l'avoir pas faite ou plus tôt ou plus tard. Car il est certain que s'ils avaient pris le temps qu'ils avaient tant de postes considérables auprès de Paris, ces postes la leur auraient fait faire plus avantageuse : ou ils devaient du moins attendre encore quelque temps, puisque Paris ne pouvait plus être affamé; que plusieurs provinces étaient sur le point de se joindre à celles qui s'étaient déclarées pour eux, et qu'enfin la saison forçant la cour à retirer ses troupes pour les renvoyer sur la frontière

contre les Espagnols, elle se serait trouvée dans la nécessité de traiter avec eux aux conditions qu'ils auraient voulues : au lieu que pour avoir si mal pris leur temps il en arriva tout autrement. De cette paix, dont aucun des partis, ni de tous les gens qui y entrèrent ne furent contens, on peut encore faire cette réflexion, qui est que si rien ne flatte et ne séduit tant que les commencemens de ces sortes d'intrigues où l'on entre, rien aussi n'en désabuse tant que leurs fins, par l'expérience qu'elles donnent du contraire de tout ce qu'on s'y était proposé en y entrant. La paix du parlement ainsi faite et conclue, madame de Longueville alla à la cour, persuadée qu'ayant été la seule cause de la paix, elle y serait parfaitement bien reçue; mais elle trouva au contraire qu'on ne s'y souvint que de la guerre qu'elle avait suscitée et entretenue.

La reine la reçut donc assez froidement; et le cardinal ne la fut voir que pour la remercier tout haut de lui avoir été toujours plus favorable que tous les autres, qui avaient été comme elle opposés à son parti, croyant bien qu'il la décréditerait dans le sien en lui parlant ainsi. Tout le monde en jugea de même en lui entendant faire un pareil compliment.

M. le Prince ne vint ni la voir, ni la présenter, comme on pensait qu'il l'avait promis, s'excusant sur ce qu'il était malade; ce qui fit croire à madame de Longueville que c'était une mauvaise excuse. Elle en fit tant de plaintes, qu'il fut obligé d'aller chez elle, la bouche et les joues si enflées, qu'on vit bien que ses raisons n'étaient que trop bonnes.

M. le Prince, depuis la guerre de Paris, voyant que madame de Longueville gouvernait M. le prince de Conti, qu'elle avait du crédit auprès de M. son mari, et qu'elle était comme à la tête d'un gros parti, jugea qu'elle lui pourrait être utile, et avec la même facilité se porta à un accommodement avec cette princesse, pour qui il parut toujours depuis avoir bien de la considération. Il la fit entrer dans toutes les affaires les plus importantes, et ils n'agirent plus tous deux que de concert.

M. le Prince était charmé de la haine qu'on avait pour lui à Paris, et de ce qu'il avait fait accroire à des bourgeois de la ville, qui étaient venus à Saint-Germain, qu'il ne se nourrissait que d'oreilles de bourgeois de Paris. Il se piquait de craindre si peu Paris, qu'il y voulait aller seul avant la cour.

Cette haine dont il s'était tant moqué ne lais-

sait pas que de l'embarrasser; il trouva l'invention, pour y être en sûreté, de faire courir sourdement le bruit qu'il était mal avec le cardinal, et avant que d'y aller, de proposer des conférences avec M. de Beaufort et le coadjuteur : sur quoi il les fit donner dans le panneau. Il vint donc à Paris, et il les vit tous deux, comme il avait été proposé; mais sitôt qu'il fut parti, il ne fut plus question de son accommodement, ni de sa brouillerie avec le cardinal.

Le parlement, que ce prince avait voulu perdre, et qui s'était déclaré si hautement son ennemi, eut la lâcheté de lui faire une députation dès qu'il fut arrivé : ce qui donna lieu à bien des écrits pour le blâmer de cette démarche, parce qu'ils n'étaient pas tous de cette opinion; mais comme c'était à la pluralité des voix que cela se décidait, il fallut bien que le moindre nombre cédât au plus grand.

Un peu après, madame de Chevreuse revint en France, avec autant de diligence que de secret, et sans la participation de la cour. Sitôt qu'elle y fut arrivée, le cardinal s'imaginant qu'elle pouvait lui être utile dans la conjoncture des affaires présentes, lui manda que la reine voulait bien qu'elle vînt à la cour, où elle

fut parfaitement bien reçue, et où même on lui fit donner de l'argent.

Il y avait quatorze ou quinze ans qu'elle n'avait été en France, hors deux ou trois mois seulement au commencement de la régence, ce qui était cause qu'elle n'y avait plus d'habitude; mais elle avait tant d'art et de savoir-faire pour les intrigues, qu'elle n'y fut pas long-temps sans y être dans une très-grande considération, et sans y avoir un très-grand nombre d'amis importans, qui avaient tous une confiance entière à elle.

M. le Prince crut qu'il y allait de sa gloire de ramener le roi et la reine à Paris, et M. le cardinal crut aussi qu'il était de l'intérêt de la régence d'y revenir; mais il était resté une certaine cabale de frondeurs, qui se trouvait dans un crédit absolu parmi le peuple et la fronde : ainsi il était difficile de pouvoir être en sûreté, sans négocier avec cette cabale.

M. Servien vint donc à Paris auparavant, et il s'adressa d'abord à M. de Beaufort, persuadé, à la peinture qu'on lui en avait faite, que ce n'était pas une affaire de le réduire à ce qu'il voudrait. Cependant, contre son attente, il ne laissa pas de résister quelque temps; mais enfin il se rendit et consentit à tout ce qu'on voulait

de lui, qui était seulement qu'il ne ferait plus rien contre le cardinal, et qu'il ne s'opposerait plus à rien de tout ce que la cour témoignerait désirer, sans qu'on lui promît autre chose pour une si grande docilité, sinon que le roi et la reine le recevraient fort bien : ce qui fit dire en ce temps-là que le coadjuteur, qui gouvernait M. de Beaufort comme l'on gouverne une pendule, ne l'avait monté que pour deux heures, parce qu'il n'avait pas résisté davantage.

Quant au coadjuteur, il ne voulut rien écouter ; mais voyant qu'il lui serait presque impossible d'empêcher le retour de la cour à Paris, il se contenta de laisser croire qu'il n'y mettrait aucun obstacle. Le roi et la reine revinrent donc à Paris le 18 du mois d'août 1649. Après la paix de Paris, il fallait songer à celle des provinces. Celle de Rouen avait été faite en même temps que celle de Paris ; et M. de Longueville avait obtenu qu'on ôterait le semestre de ce parlement qui avait été établi depuis peu d'années.

M. le cardinal voulait qu'en Provence le parlement traitât à de meilleures conditions que le gouverneur, quoique celui-ci eût été pour la cour. Sa raison était de vouloir lui donner des dégoûts assez grands, pour le forcer à lui rendre

ce gouvernement, qui était sur le chemin d'Italie; et il voulait faire plaisir au parlement, afin de s'en pouvoir faire aimer quand il serait leur gouverneur; mais M. le Prince, qui voulait favoriser le comte d'Alais (1) son cousin germain, força le cardinal à faire tout le contraire de ce qu'il voulait.

En Guienne, l'affaire se passa tout d'une autre sorte. M. le cardinal voulut favoriser M. le duc d'Épernon (2), qui en était le gouverneur, et il le faisait dans la vue qu'une de ses nièces épouserait M. de Candale (3); mais M. le Prince fit encore une fois échouer par force les desseins du cardinal Mazarin, et l'on favorisa le parlement au préjudice du gouverneur.

Le cardinal, outré de ce que M. le Prince le maîtrisait et le contrariait partout, ne lui voulait guère moins de mal que ceux à qui ce prince faisait la guerre, et qu'à ceux qui la faisaient à ce ministre.

Un peu après la paix de Paris, M. de Ven-

---

(1) D'Angoulême, comte d'Alais, gouverneur de Provence.

(2) Bernard de Nogaret, duc d'Epernon.

(3) Louis-Charles Gaston de Nogaret, duc de Candale, mort en 1658.

dôme (1) proposa au cardinal Mazarin le mariage de son fils de Mercœur (2) à une de ses nièces, en lui faisant donner l'amirauté ; mais M. de Beaufort fit tant de bruit de ce mariage, dans la crainte qu'il ne lui fît perdre son crédit parmi le peuple, qu'il le fit rompre sur l'heure, étant si puissant qu'on n'osait le fâcher. Mais au mois de septembre, soit que M. de Beaufort eût consenti au mariage, soit qu'on le considérât moins, à cause que le crédit des frondeurs diminuait beaucoup, on recommença à parler de ce mariage, et même il fut si avancé qu'on pria pour les fiançailles.

Le dernier qui avait été amiral était le duc de Brézé (3), beau-frère de M. le Prince, qui avait demandé l'amirauté et à qui on l'avait refusée ; mais il avait tant pressé, qu'au lieu de cette charge on lui avait donné le gouvernement de Stenay, en spécifiant même que c'était pour récompense de l'amirauté. Il est vrai

(1) César, duc de Vendôme, fils naturel de Henri IV, grand-père de MM. de Vendôme d'aujourd'hui, mort en 1665.

(2) Louis, duc de Mercœur, depuis cardinal de Vendôme, gouverneur de Provence, père de M. le duc de Vendôme et de M. le grand-prieur de France, mort en 1669.

(3) Urbain-Maillé, duc de Brézé, amiral et maréchal de France, mort en 1650.

que M. le Prince se voyant un pouvoir sans bornes ne laissa pas d'y prétendre, toujours persuadé qu'on n'oserait lui rien refuser de tout ce qu'il voudrait demander fortement.

Cette charge avait toujours été vacante depuis la mort du duc de Brézé ; et quand M. le Prince sut qu'on allait la donner à M. de Mercœur, il devint si furieux qu'il se résolut de l'empêcher à quelque prix que ce fût ; et le prétexte de la querelle qu'il fit à M. le cardinal là-dessus, fut qu'on n'avait point donné le Pont-de-l'Arche à M. de Longueville, quoiqu'il ne s'en souciât guère auparavant.

M. le cardinal répondit à cette plainte qu'il ne savait pas pourquoi il lui alléguait qu'il s'y était engagé avec M. de Longueville, puisque la reine ne lui en avait jamais donné aucun ordre. Sur cette réponse M. le Prince lui manda tout net qu'étant las de porter la haine publique pour lui, il voulait qu'il s'en allât et qu'il quittât le royaume.

Toute la France s'offrit au même instant à M. le Prince, à la réserve de M. de Vendôme et du duc d'Epernon. Le président de Bellièvre (1) vint lui offrir toute la fronde. Tous les

(1) Pompone de Bellièvre, premier président du parlement, mort en 1657.

frondeurs le virent en particulier ; l'on dit qu'il promit à chacun d'eux de se joindre à eux tous, pour chasser le cardinal qu'il affectait de tourner en ridicule sur toutes sortes de choses : et pour lui reprocher sa poltronnerie, il lui cria d'un ton et d'un air moqueur chez la reine, *adieu Mars*, avec mille autres choses outrageantes qu'il lui disait, et qu'il lui faisait en toutes occasions.

Le cardinal se voyant presque seul de son parti, haï de tout le royaume, et prévoyant bien qu'il était perdu s'il ne s'accommodait avec M. le Prince, commença à entrer en négociation.

Madame de Longueville, qui haïssait mortellement la fronde depuis la guerre de Paris, s'entremit avec plaisir de cet accommodement, et on prétend même que Marsillac en eut de l'argent. Le duc de Rohan-Chabot l'acheva, et les conditions furent que l'on donnerait le Pont-de-l'Arche à M. de Longueville ; que l'on romprait le mariage de la nièce du cardinal avec M. de Mercœur ; que celle-là non plus que toutes les autres nièces ne se marierait point sans le consentement de M. le Prince ; que l'amirauté demeurerait encore vacante ; que l'on ne donnerait aucune charge, aucun gouvernement, ni aucun bénéfice considérable sans

sa participation, et qu'on ne ferait point commander d'armes à personne, qu'il n'en approuvât le choix, jusqu'aux moindres officiers. On fit deux doubles de ce traité, qui furent signés de la reine, de M. le Prince, et de M. le cardinal; dont l'un fut donné à M. le Prince, et l'autre demeura à M. le cardinal.

Dans le temps que ce traité fut prêt d'être réglé, M. le Prince, pour avoir un prétexte spécieux de rompre avec la fronde, envoya querir le président de Bellièvre, avec lequel il dit qu'il voulait être éclairci d'une chose touchant les frondeurs, savoir, qu'au cas qu'il vînt à se brouiller avec M. le duc d'Orléans, s'ils ne se déclareraient pas pour lui. Sur quoi le président repartit qu'ils étaient parens si proches, qu'il ne pouvait pas supposer que jamais ils se pussent brouiller. Mais M. le Prince persistant là-dessus à vouloir une parole décisive, Bellièvre dit qu'en ayant porté une de la part de toute la fronde, il ne pouvait décider sur ce qu'il lui demandait; qu'il allait leur en parler à tous, et revenir sur ses pas lui en rapporter la réponse.

Les frondeurs, après s'être bien consultés, connaissant d'ailleurs le penchant qu'avait M. le Prince de se raccommoder avec le cardinal sur

le moindre avantage, et se souvenant encore combien il les avait trompés de fois, toutes ces considérations leur donnèrent lieu de croire que cette proposition n'était faite que pour les mettre mal avec M. le duc d'Orléans, avec qui ils étaient fort bien. Ainsi ils résolurent de ne le point sacrifier à M. le Prince, mais seulement de lui faire une réponse la plus douce et pourtant la plus indécise qu'ils pourraient, qui fut que tous les frondeurs étaient de l'opinion de M. de Bellièvre; qu'ils ne pouvaient s'imaginer non plus que lui que deux princes d'un même sang, si proches parens, et qui malgré tout cela avaient tous deux de si bonnes intentions pour l'état, pussent jamais se voir brouillés l'un avec l'autre : que pour eux ils contribueraient toujours de leur mieux à entretenir cette intelligence si nécessaire au bien public. M. le Prince parut si mécontent de cette réponse, que sans avoir les moindres égards, ni même vouloir paraître garder les moindres mesures, il se raccommoda publiquement avec le cardinal Mazarin, en déclarant qu'il ne pouvait pas s'assurer sur des gens qui lui avaient fait assez entendre qu'ils ne seraient pas pour lui contre M. le duc d'Orléans; et sans autres formalités il rompit avec eux.

Lorsque l'on vit que M. le Prince sacrifiait tout au cardinal Mazarin après l'avoir tant outragé, il n'y eut personne, jusqu'aux moins éclairés, qui ne vît bien que ce prince était perdu. Il fut le seul qui ne s'en douta point, quoique par l'écrit fait double dont je viens de parler, et qui était demeuré secret entre lui, la reine et le cardinal, il en dût encore plus savoir que les autres, sur les outrages qu'il avait faits à ce ministre.

Un peu après le raccommodement de M. le Prince avec le cardinal, la reine donna le tabouret à la comtesse de Fleix, fille de madame de Sennecey sa dame d'honneur, sur quoi M. le prince de Conti le demanda aussi pour madame de Marsillac (1), et M. le duc d'Orléans pour madame de Pons (2), depuis duchesse de Richelieu. Et comme dans ce temps-là tout faisait de l'émotion, ces nouvelles prétentions en firent tant, que cela alla jusqu'à faire des assemblées de noblesse pour en empêcher l'exé-

(1) André de Vivonne, dame de la Châteigneraie, princesse de Marsillac, et depuis duchesse de la Rochefoucault, morte en 1670.

(2) Anne Poussart de Fort du Vigean, sœur puînée de la belle Mlle du Vigean, et veuve de François-Alexandre d'Albret, sire de Pons. Elle épousa ensuite le duc de Richelieu.

cution, à quoi le cardinal contribuait sous main, dans la pensée qu'elles ne pouvaient être que contre le duc d'Orléans et le prince de Conti. Mais il en arriva tout autrement ; car, dès qu'ils furent assemblés, sans se souvenir de ce qui les y avait obligés, ils se mirent à fronder contre le cardinal : ce qui fut cause qu'il prit encore un peu plus de soin de rompre ces assemblées qu'il n'en avait pris de les faire, et on ne parla plus des tabourets.

Ces assemblées finies, il parut une manière de calme dans le royaume, dont peu de gens étaient contens, et insensiblement toute l'aversion qu'on avait eue pour le cardinal se tourna contre M. le Prince et contre toute sa maison, à laquelle ils contribuaient plus que tous leurs amis ; car enfin ils trouvaient que c'était se donner un ridicule que de témoigner quelque attention à se faire aimer : aussi est-il certain que dans ce temps-là M. le Prince aimait mieux gagner des batailles que des cœurs.

Dans les choses de conséquence ils s'attachaient à fâcher les gens, et dans la vie ordinaire ils étaient si impraticables, qu'on n'y pouvait pas tenir. Ils avaient des airs si moqueurs et disaient des choses si offensantes que personne ne les pouvait souffrir. Dans les

visites qu'on leur rendait, ils faisaient paraître un ennui si dédaigneux, et ils témoignaient si ouvertement qu'on les importunait, qu'il n'était pas malaisé de juger qu'ils faisaient tout ce qu'ils pouvaient pour se défaire de la compagnie. De quelque qualité qu'on fût, on attendait des temps infinis dans l'antichambre de M. le Prince, et fort souvent, après avoir bien attendu, ils renvoyaient tout le monde sans que personne eût pu le voir. Quand on leur déplaisait, ils poussaient les gens à la dernière extrémité, et ils n'étaient capables d'aucune reconnaissance pour les services qu'on leur avait rendus : aussi étaient-ils également haïs de la cour, de la fronde et du peuple, et personne ne pouvait vivre avec eux. Toute la France souffrait impatiemment ces mauvais procédés et surtout leur orgueil qui était excessif.

Mais si l'aversion qu'on avait pour eux était grande, la crainte l'était encore davantage; elle l'était même à un tel point, que, pour la pouvoir imaginer, il faudrait l'avoir vue. Tout le monde aurait bien voulu être délivré d'eux; mais personne n'avait assez de courage pour oser y travailler.

D'ailleurs les chefs de la fronde, que la persécution ni le blocus n'avaient pu abaisser,

s'abaissèrent d'eux-mêmes, lorsqu'on les laissa en repos, tant par la présence du roi, que parce que le peuple les oubliait. Ainsi, jugeant entre eux qu'il fallait quelque nouveauté pour les ranimer, ils s'avisèrent d'envoyer la Boulaye pour publier par tout Paris qu'on voulait assassiner M. de Beaufort, et puis pour faire crier aux armes dans toutes les rues; mais cela n'émut et n'anima personne, et il n'en arriva autre chose sinon un décret contre la Boulaye, qui se trouva dans l'obligation de se cacher pour éviter la prison; et voyant que cette tentative n'avait pas réussi, ils voulurent en éprouver une autre.

Joli, créature du coadjuteur, qui était syndic des rentiers de la ville, fit sa plainte au parlement qu'on avait voulu l'assassiner, qu'il était fort blessé, et qu'on ne lui en voulait que parce qu'il soutenait ceux à qui on voulait faire perdre leurs rentes. Comme on jugea qu'il ne disait pas vrai, ceux du parlement qui étaient pour la cour, firent en sorte qu'on ordonnât que quelques-uns de ces messieurs seraient députés pour visiter ses blessures; mais lorsque le député y fut arrivé, Joli dit qu'il était pansé, et il ne voulut jamais les lui faire voir : ce qui en découvrit la fausseté.

Aussitôt après ce bruit, il en arriva un autre bien plus grand, et qui eut aussi de plus grandes suites. M. le Prince allant au Palais-Royal, comme il faisait tous les soirs, M. le cardinal lui dit qu'il avait eu avis que M. de Beaufort et le coadjuteur faisaient tenir des gens à la place Dauphine, pour l'assassiner lorsqu'il s'en retournerait à l'hôtel de Condé. M. Servien vint ensuite, qui lui donna le même avis, comme s'il n'eût point su que le cardinal le lui eût donné. Tous deux conseillèrent à M. le Prince de renvoyer son carrosse avec quelqu'un dedans, afin de savoir si l'avis était bon, et que cependant il demeurerait au Palais-Royal pour savoir ce qui en serait arrivé. On fit donc mettre un laquais de Duras dans le carrosse, et on prétend que de la place Dauphine on tira un coup dont ce laquais fut tué.

Les frondeurs ont toujours soutenu qu'il se portait bien, et qu'on l'avait fait cacher. Comme on n'a jamais bien su la vérité de cette affaire, et qu'elle est toujours demeurée douteuse, je dirai seulement ici ce qui s'en est publié, sans rien décider, et je laisserai la liberté de juger tout ce qu'on en trouvera de plus apparent. La plus commune opinion était alors que M. le Prince avait supposé cet assassinat pour faire

sortir de Paris les chefs de la fronde, et s'en faire chef lui-même. Ce qui faisait croire que ce n'était pas les frondeurs, c'est que six hommes à cheval avaient paru à la place Dauphine, dès les trois ou quatre heures après midi, et quand on leur demanda ce qu'ils faisaient là, ils répondirent que c'était M. de Beaufort qui les y avait envoyés. Aussi paraissait-il qu'ils se voulaient montrer; car il n'était pas besoin qu'ils vinssent là de si bonne heure pour tuer M. le Prince, qui ne s'en retournait jamais qu'à deux heures après minuit.

D'un autre côté, ce qui faisait contre les frondeurs était que, bien qu'on ne crût pas M. de Beaufort capable d'un assassinat de cette nature, on n'avait pas la même opinion du coadjuteur, qui ne lui disait pas tous ses desseins, et aussi de ce qu'on avait vu plusieurs mouvemens de la part des frondeurs, comme ceux de Joli et de la Boulaye; et l'on accusait même le dernier d'avoir tiré le coup qui tua le laquais de Duras. On avait peine à croire que ce fût le cardinal qui eût voulu faire assassiner M. le Prince, puisque c'était lui qui en avait donné l'avis, outre qu'il n'était point de l'humeur dont on soupçonne quelques gens de son pays, ni pour la vengeance, ni pour le meurtre,

ni pour le poison. Ce qui se disait encore là-dessus, et dont on a été le plus persuadé dans la suite, c'est que le cardinal avait voulu faire croire cet assassinat à M. le Prince, pour le rendre irréconciliable avec les frondeurs, et le perdre plus aisément, comme il le fit.

M. de Beaufort et le coadjuteur allèrent faire compliment à M. le Prince sur son prétendu assassinat, sans témoigner savoir qu'on les en accusât. Mais sitôt qu'il sut qu'ils montaient son escalier, il quitta brusquement la compagnie, et alla s'enfermer dans son cabinet; et, après les avoir fait attendre long-temps, il leur manda qu'il ne pouvait les voir : ensuite de quoi il fit publiquement des plaintes contre eux au parlement. Les frondeurs, assez embarrassés de se voir ainsi poussés, et d'ailleurs se sentant fort mal à la cour, firent entremettre des gens pour négocier avec M. le Prince; mais ils n'en reçurent que des réponses fières, qui concluaient toutes qu'il voulait absolument qu'ils sortissent de Paris.

Les frondeurs lui firent représenter qu'il n'était pas de sa grandeur de soutenir qu'ils l'eussent voulu assassiner, puisqu'ils pouvaient aisément prouver leur innocence, et que la Boulaye était bien loin du Pont-Neuf quand le coup fut tiré.

M. le Prince, avec sa hauteur ordinaire, ne répondit autre chose sinon que pareils éclaircissemens étaient inutiles, parce qu'innocens ou coupables il voulait qu'ils sortissent de Paris, et qu'il les trouvait bien plaisans de ne pas obéir quand il commandait. Il était ravi qu'on pût croire que la reine n'eût pu les obliger à sortir de Paris, quoiqu'ils fussent mal auprès d'elle, et que pour n'être pas bien avec lui, ils en sortissent.

Ils envoyèrent encore Noirmoutier et Fosseuse à madame la Princesse, de laquelle ils avaient l'honneur d'être parens, pensant que cette considération gagnerait quelque chose sur elle, et qu'ils l'en fléchiraient plutôt; mais ils n'y gagnèrent pas davantage que les autres, et du même ton elle répondit que M. de Beaufort et le coadjuteur étaient bien insolens de vouloir demeurer à Paris, lorsque son fils voulait qu'ils en sortissent. Ces messieurs lui répondirent qu'il n'y avait que le roi qui eût assez d'autorité pour chasser de Paris des gens de plein droit, et surtout des gens du caractère et de la qualité de ceux dont il était question; et qu'enfin la reine elle-même les y avait bien laissés : ce qui la mit dans une si grande colère, qu'elle dit qu'il y avait de la différence entre

son fils et le cardinal Mazarin ; et que si d'autres princes du sang avaient bien voulu négliger de se faire obéir, son fils n'était point de cette humeur.

Ils firent encore dire à M. le Prince qu'ils ne feraient aucune difficulté de lui obéir, sans qu'il y allât de leur honneur de se faire justifier auparavant; mais ils n'eurent plus de réponse, et M. le Prince, sans aucun ménagement, poussa l'affaire au parlement contre les frondeurs

Madame de Longueville et Marsillac étaient ravis de l'extrémité où se trouvaient les frondeurs; mais M. de Longueville était d'un sentiment opposé, et il n'y avait rien qu'il ne fît auprès de M. le Prince pour l'empêcher de les pousser ; parce que le coadjuteur l'avait fort ménagé depuis que M. le Prince avait rompu avec eux pour se raccommoder avec la cour. Et ce qui y contribuait le plus, c'est qu'il était fort mal avec sa femme ; à quoi le coadjuteur ne s'opposa point : mais quoiqu'il la haït beaucoup, elle ne laissait pourtant pas que d'avoir assez de crédit auprès de lui.

Madame de Chevreuse, depuis son retour, avait pris de fort grandes liaisons, et fait de fort grandes habitudes avec les frondeurs; et cela parce que naturellement les gens d'in-

trigues se cherchent : c'était par le moyen de Laigues et de Noirmoutier qu'elle avait connus en Flandre, et aussi parce que le coadjuteur était devenu amoureux de sa fille. Elle commença donc à penser sérieusement à ce qu'elle avait projeté depuis qu'elle était en France, qui était de raccommoder les frondeurs avec la cour contre M. le Prince, qu'elle voyait bien que M. le cardinal ne pouvait jamais aimer. Quoique M. le Prince fût assez puissant, il ne l'était pourtant point autant qu'on se le figurait. Il y avait assurément beaucoup d'imagination à le croire si redoutable, et beaucoup de faiblesse et d'ignorance à le craindre tant.

Madame de Chevreuse, qui revenait de Flandre, n'étant point préoccupée de cette crainte et de cette créance universelle, comme ceux qui étaient demeurés dans le royaume, en jugea plus sainement : c'est aussi ce qui la rendit plus hardie à agir contre lui et à proposer sa prison. Après les premiers pas de cette dame, le coadjuteur vint en habit déguisé voir le cardinal Mazarin. M. le Prince, qui sut cette visite, en parla au cardinal, lequel sut lui tourner fort ridiculement et le coadjuteur et son habit de cavalier, et ses plumes blanches et ses jambes tortues; et il ajouta encore à tout le

ridicule qu'il lui donna, que, s'il revenait une seconde fois déguisé, il l'en avertirait, afin qu'il se cachât pour le voir, et que cela le ferait rire. En trompant ainsi M. le Prince, il sut lui ôter si bien jusqu'aux moindres soupçons de la vérité, que ce prince continua toujours son procès criminel contre les frondeurs, sans aucune appréhension.

Mais ce qu'il y avait de plus embarrassant pour l'exécution de ce qu'on machinait contre M. le Prince, c'est qu'il était absolument nécessaire que M. le duc d'Orléans donnât son consentement, comme lieutenant-général de la régence, et ce duc était entièrement gouverné par l'abbé de la Rivière, qui ne paraissait pas moins dépendant de M. le Prince que s'il eût été son propre domestique, et cela par les raisons que je vais dire.

Le cardinal Mazarin ayant promis à la Rivière de le faire cardinal, quoiqu'il n'en eût aucune envie, et ne sachant comment se tirer de là, il fit ensorte que M. le Prince demandât le chapeau pour le prince de Conti. Le cardinal croyait encore que cela mettrait une grande désunion entre M. le duc d'Orléans et M. le Prince; mais cette mauvaise finesse du cardinal ne tourna que contre lui.

M. le Prince fit savoir à la Rivière que ce dessein lui avait été inspiré par le cardinal, qui le trompait ; qu'il ne se souciait point du chapeau pour son frère, et qu'il le lui disputerait ou lui céderait selon que M. le duc d'Orléans en userait avec lui : et comme c'était une grande élévation pour la Rivière, il porta toujours son maître, depuis ce temps-là, à suivre aveuglément les sentimens et les intérêts de M. le Prince.

Il fallait donc, pour exécuter les résolutions qu'on avait prises contre ce prince, détruire le favori ; ce qui paraissait impossible, à cause du temps qu'il y avait que sa faveur était établie, et que, depuis ce temps-là, rien ne se faisait que par ses conseils.

Madame de Chevreuse ne se rebuta pas pour tous ces obstacles, elle commença par encourager Madame (1) à parler contre cet abbé qu'elle n'aimait pas. Quelque crédit qu'eût le cardinal, il n'osait pourtant rien entreprendre là-dessus, et je ne sais même si avec toute leur industrie à tous ils auraient pu réussir, sans M. le Prince lui-même, qui, selon sa con-

(1) Marguerite de Lorraine, duchesse d'Orléans, sœur du grand-duc Charles de Lorraine, morte en 1672.

duite ordinaire, gâtait plus ses affaires que ses ennemis.

Le duc de Richelieu (1) devint amoureux de madame de Pons, quoique assez laide et assez vieille. Elle fut si bien instruite par la maison de Condé, à qui elle en fit confidence, qu'elle engagea ce duc à l'épouser. Ils l'amenèrent à Trie pour faire son mariage, et ils envoyèrent ensuite au Havre pour s'en saisir au nom de M. de Richelieu; car madame d'Aiguillon (2) tenait encore cette place entre ses mains comme tutrice de son neveu.

Cet événement fit un furieux bruit à la cour, mais bien moins pour le mariage que pour le Havre, parce que l'un paraissait bien plus important que l'autre. Sur cette nouvelle on affecta de publier que M. de Longueville était le maître absolu de la Normandie, qu'il allait s'en faire le souverain, et qu'il y avait long-temps qu'il avait cette pensée, quoiqu'il ne l'eût jamais eue. On ajouta encore à cela que M. le Prince se cantonnait dans la Bourgogne, et qu'il y avait peu d'endroits dans le royaume où il

(1) Armand de Wignerod, duc de Richelieu.

(2) Marie de Wignerod, duchesse d'Aiguillon, morte en 1675.

n'eût du pouvoir et dont il ne pût se rendre le maître.

Quoique M. le duc d'Orléans se laissât extrêmement gouverner, il ne laissait pas pourtant d'avoir bien de l'esprit ; ainsi il comprit que si tout ce qu'on publiait n'était pas vrai, il pouvait toujours y en avoir assez pour lui nuire. On lui découvrit ensuite que ce qui rendait M. le Prince si hardi à entreprendre était qu'il se tenait sûr que la Rivière lui ferait trouver tout bon, et comme on s'aperçut que tous ces discours commençaient à le dégoûter de son favori, on continua à lui en dire tant, qu'enfin on parvint à le perdre. Après cela on fit voir à M. le duc d'Orléans l'écrit qui contenait le dernier accommodement de la cour avec M. le Prince, lequel avait comme forcé le cardinal à le faire, et qui était entièrement opposé aux droits et à l'autorité de la charge de lieutenant-général du royaume, ce qui acheva de déterminer le duc d'Orléans à conclure la prison de M. le Prince.

Madame d'Aiguillon fut la première qui eut la hardiesse de la proposer, et le coadjuteur la négocia après avec madame de Chevreuse, sans en donner aucune part à madame d'Aiguillon.

La reine et M. le cardinal parurent avoir tou-

jours fort sur le cœur le prétendu assassinat de M. le Prince, et vouloir lui aider à s'en venger; mais M. le duc d'Orléans, bien loin d'en faire de même et de continuer d'aller au Palais comme il avait commencé, après avoir monté les degrés jusqu'à la Sainte-Chapelle, feignit de se trouver mal et s'en retourna. Le lendemain il manda qu'on ne l'attendît plus pour les assemblées, parce qu'il était malade. M. le Prince voyant ce changement, en fit des reproches à la Rivière, qui lui donna les meilleures excuses qu'il put, sans vouloir lui avouer qu'il n'était plus bien auprès de son maître.

M. le Prince, croyant avoir rendu le Mazarin tout-à-fait méprisable, voulut aussi rendre la reine ridicule, dans la créance que tout le monde l'abandonnerait, et pour cela il persuada au marquis de Jarzai qu'elle avait de la bonne volonté pour lui; qu'il devait pousser sa bonne fortune; et enfin il lui en dit tant, qu'il l'engagea à parler d'amour à cette princesse dans une lettre que, de concert avec madame de Beauvais, il mit sur la toilette de la reine. Il est certain qu'il ne pouvait y avoir qu'un homme aussi entêté de son mérite, de sa bonne mine, et aussi animé de l'envie de plaire à M. le Prince, qui eût pu se trouver capable de prendre une

telle commission, que la bonne opinion seule qu'il avait naturellement de lui-même, jointe à l'aveuglement qu'il avait pour M. le Prince, lui firent croire possible ; car d'ailleurs il avait beaucoup d'esprit et de mérite ; mais on peut dire que M. le Prince se servit dans cette occasion du faible qu'avait Jarzai pour lui, afin d'en faire sa victime, et que la vanité de Jarzai l'empêcha de s'apercevoir du dessein et de l'artifice de M. le Prince.

La reine, en recevant la lettre de Jarzai, crut que cette extravagance ne venait que de lui, et qu'il était plus à propos de l'éloigner sur un autre prétexte que d'en faire du bruit ; mais lorsqu'elle sut que cela venait de M. le Prince, et qu'il en faisait des contes partout, jusqu'à les tourner même en propos de table dans ses débauches, elle s'en mit dans une si grande colère, qu'elle fit défendre publiquement à Jarzai de se présenter jamais devant elle.

M. le Prince, avec cette hauteur de laquelle il ne pouvait jamais rien rabattre avec qui que ce fût, vint trouver le cardinal et lui dit qu'il voulait que la reine vît Jarzai dès le même jour. Le cardinal eut beau lui représenter qu'après une pareille impudence, il n'y avait personne qui pût y obliger la moindre femme du monde,

il ne répondit autre chose, selon sa coutume de ce temps-là, sinon qu'il le fallait pourtant bien, parce qu'il le voulait. La reine se trouva donc forcée à le voir; mais l'audace de ce prince ne servit qu'à en avancer un peu davantage sa prison, la cour en ayant été plus irritée que de tout ce qu'il avait osé faire et entreprendre auparavant.

M. le Prince continuant à son ordinaire d'outrager la reine, d'insulter le cardinal, et de pousser à bout les frondeurs, agissait pourtant et vivait avec autant de confiance que s'il avait vécu d'une manière à ne se point faire d'ennemis, et comme s'il n'avait eu rien à craindre : ce qui fait bien voir que presque tous les grands princes, et même ceux qui deviennent des plus modérés et des plus judicieux dans la suite de leur vie, sont, dans leur jeunesse, aussi persuadés qu'on les craint, que les belles femmes ou celles qui se piquent de l'être sont persuadées qu'on les aime, et qu'il n'est pas plus aisé de détromper celles-ci des effets de leurs charmes, qu'il n'est facile de dissuader les autres de la terreur que cause leur nom.

Ce qui devait plus contribuer à donner du soupçon à M. le Prince, c'est que le bon homme Broussel se trouva accusé de son as-

sassinat; et comme il n'était pas même capable d'en faire soupçonner, on n'eut pas de peine à comprendre qu'il n'avait été mis dans ce procès que pour achever de mettre mal M. le Prince avec le peuple, lequel adorait encore ce vieillard.

Toutes ces particularités firent tant de peur à ceux qui étaient attachés à la maison de ce prince, que beaucoup de gens lui donnèrent des avis là-dessus. Mais véritablement il les reçut si mal, qu'au dix-septième qu'on lui donna, il dit que c'était la dix-septième folie qu'on lui avait dite ce jour-là sur un même sujet. Un autre que lui, moins persuadé de son pouvoir, aurait pu croire que ce pouvait bien n'être pas une sottise, puisqu'elle lui avait été répétée tant de fois, et y aurait peut-être fait assez de réflexion pour pouvoir en profiter.

On avait pris hors de Paris un nommé des Coutures, qu'on prétendait être un témoin de l'assassinat de M. le Prince, et il devait arriver par la porte de Richelieu. M. le cardinal dit à M. le Prince qu'on l'avait averti que les frondeurs le voulaient enlever, de peur qu'il ne témoignât contre lui; qu'il fallait donc des troupes à cette porte pour les en empêcher; et que, puisque c'était son affaire, il était à propos

que ce fût des siennes, la reine ne pouvant pas toujours paraître pour le défendre. M. le Prince donna dans ce piége, et croyant en être mieux soutenu, il dit qu'il fallait que ce fussent des troupes du roi. Sur quoi le cardinal répondit qu'il fallait donc que ce fût lui qui leur donnât l'ordre de faire ce qui leur serait commandé; à quoi M. le Prince acquiesça, et ce qu'il n'exécuta que trop exactement pour lui; car l'ordre qu'on leur donna fut de le mener prisonnier au bois de Vincennes; mais comme on ne pouvait l'arrêter sans le consentement des frondeurs, la cour se trouva forcée de traiter avec eux, avant que de pouvoir exécuter la résolution qu'on avait prise : quoique embarrassés dans leur procès criminel, ils ne laissèrent pas de se faire acheter par M. le cardinal.

Quant au coadjuteur, plus il avait d'intérêt, et moins il voulait paraître en avoir. Cependant il ne laissa pas de trouver bon qu'on lui promît deux gouvernemens pour ses amis, qui devaient servir a établir la sûreté du parti. On promit à Laigues une charge dans la maison de M. le duc d'Anjou (1), quand elle serait faite, les sceaux

(1) Philippe de France, frère du roi, depuis duc d'Orléans, mort subitement à Saint-Cloud en 1701.

à M. de Châteauneuf, et un brevet à quelqu'un de la fronde, dont on conviendrait.

On ne voulait pas se fier à un homme de l'esprit de M. de Beaufort, d'un secret de cette importance, outre qu'on avait peur qu'il ne le révélât à des femmes; mais comme on avait besoin de lui, le coadjuteur dit qu'il fallait lui confier la chose, et qu'il trouverait l'invention de la lui dire sans aucun péril. On ne laissa pas cependant, par cette même raison du besoin qu'on en avait, de stipuler pour lui la survivance de l'amirauté avec une grosse pension sur cette survivance, en attendant qu'il fût pourvu de cette charge, c'est-à-dire, après la mort de son frère, à qui on la donna. Le coadjuteur lui fit voir en détail l'étrange état où ils se trouvaient tous réduits par les rigueurs et par les violences de M. le Prince. Il lui dit ensuite qu'il lui était tombé dans l'esprit de proposer à M. le cardinal de le faire arrêter, parce qu'il ne l'aimait pas; mais il fit connaître en même temps qu'il ne croirait cette pensée bonne, que lorsqu'il lui aurait témoigné l'approuver : en suivant son procédé ordinaire avec lui, qui était de lui faire toujours croire qu'il ne se gouvernait que par ses conseils, quoiqu'en effet il eût accoutumé de le mener toujours lui-même comme un enfant.

M. de Beaufort marqua approuver ce dessein ; sur quoi le coadjuteur feignant de ne s'y être déterminé que parce qu'il le trouvait à propos, l'assura qu'il y allait travailler. On avait affecté de ne lui parler de cette affaire qu'en carrosse, et on y laissa même toujours Laigues avec lui, qui ne le quittait point, et qui le promenait dans les rues, sans souffrir qu'il en descendît pour entrer dans aucune maison, de peur qu'il ne parlât de cette négociation à quelqu'un, tant on le croyait incapable de garder le moindre secret.

Le coadjuteur lui vint rendre réponse ; il l'assura que sur ses avis il avait si bien négocié, qu'en moins d'une heure les princes allaient être arrêtés, et qu'ensuite il fallait qu'il parût dans les rues pour y rassurer le peuple.

Quoique cette négociation fût bien prompte pour une affaire de cette importance, il ne laissa pas de le croire bonnement, parce qu'on le lui disait, et qu'il n'était pas d'un esprit à tant raisonner sur les choses ; mais lorsque le bruit commun lui eut appris comment le traité s'était fait, il ne put souffrir d'avoir été pris pour dupe : et comme il était plus vain qu'intéressé, l'amirauté ne le put apaiser. Depuis cela il eut toujours beaucoup de refroidisse-

ment pour le coadjuteur, lequel de son côté ne se souciait plus aussi guère de lui, et qui l'abandonna même dans la créance que la cour était irréconciliable pour lui. A son égard croyant y être raccommodé, il s'imagina n'avoir plus besoin du peuple; et sur ce fondement, sans se mettre davantage en peine de se rendre, ni de paraître populaire, il ne songea plus qu'à devenir un bon courtisan, et on commença de s'apercevoir que sa sincérité et sa probité n'étaient pas tout-à-fait si bien fondées, ni établies qu'il avait voulu le persuader.

Mais pour en revenir à la prison des princes, ils furent tous trois au conseil comme ils avaient accoutumé; et afin que M. de Longueville ne manquât pas de s'y rencontrer aussi, et qu'on pût le mener prisonnier avec les deux autres, on l'assura, pour le leurrer, qu'on lui accorderait la survivance de la lieutenance de roi de la haute Normandie, qu'il sollicitait depuis long-temps pour le fils de Beuvron (1).

Bien des gens leur avaient conseillé de n'aller jamais tous trois ensemble au conseil;

---

(1) M. d'Harcourt, marquis de Beuvron, mort en 1696. Il était père du maréchal d'Harcourt, capitaine des gardes du corps.

mais ils méprisèrent cet avis, comme beaucoup d'autres de cette nature qu'on leur avait donnés, et avant leur prison et sur leur prison.

La reine les obligea d'aller ce jour-là au conseil avant elle ; et comme ils entrèrent dans la galerie où on le tenait, ils y furent arrêtés. On les fit descendre ensuite tous trois par le petit escalier ; on les fit monter dans le carrosse de Guitaut (1), et Miossans (2) les conduisit au château de Vincennes.

Cet événement causa une joie si grande et si générale à toute la France, où la nouvelle en fut bientôt répandue, qu'il n'y eut pas jusqu'au moindre petit bourgeois qui n'en fît un feu de joie devant sa porte, outre ceux qu'on en fit publiquement par tout Paris.

---

(1) François de Comminges de Guitaut, capitaine des gardes de la reine mère.

(2) César-Phœbus d'Albret, comte de Miossans, maréchal de France, mort en 1676.

LIVRE II.

MADAME de Longueville, qu'on voulut arrêter dans le même temps que les princes, s'enfuit en Normandie et mademoiselle de Longueville (1) avec elle, pour voir si elles ne pourraient rien faire pour leurs prisonniers. Mais au lieu de cela, tous ceux de cette province, qui l'année auparavant s'étaient déclarés pour M. de Longueville, sitôt qu'il y avait paru, reçurent madame et mademoiselle de Longueville comme s'ils n'avaient jamais entendu parler d'elles. De sorte que ces deux princesses, voyant qu'il n'y avait rien à faire à Rouen où elles étaient, allèrent à Dieppe, où madame de Longueville s'opiniâtra de demeurer, quoiqu'on l'eût assurée que la cour y venait, croyant toujours que ce n'était que pour lui faire peur et pour

(1) Marie d'Orléans, fille du premier lit de Henri d'Orléans, duc de Longueville et de Louise de Bourbon, fille aînée de Charles, comte de Soissons. Cette princesse, qui épousa Henri de Savoie, duc de Nemours, mourut en 1707.

la faire partir : cette imagination du grand crédit qu'elle y avait eu, lui étant toujours si présente, qu'elle ne pouvait sortir de son esprit.

Sa belle-fille, qui n'était pas tout-à-fait si préoccupée qu'elle de sa grande puissance, et qui d'ailleurs ne trouvait pas qu'il fût de la dignité d'une personne de son rang de courir le monde, quand même elle n'aurait pas aimé son repos autant qu'elle l'aimait, et qui par-dessus tout cela encore était persuadée que sa présence ne pouvait être d'aucune utilité à M. son père, demanda permission à madame sa belle-mère de s'en revenir à Paris, ce qu'elle ne lui accorda qu'à regret. Mais comme elle n'était pas en état de se servir de son autorité, elle n'osa lui refuser cette permission, et mademoiselle de Longueville la quitta de cette manière, assez médiocrement touchée de la peine que son départ lui causait.

La reine vint donc en Normandie, contre l'attente de madame de Longueville, ce qui obligea cette princesse à se sauver comme elle put.

Elle avait fait son projet que ce fût par mer, mais le vent ne s'étant pas trouvé propre, elle se pensa noyer, sans compter que ceux de Dieppe, qui ont de très-grands priviléges qu'ils

craignaient de perdre, la voulurent encore faire jeter dans la mer par leurs matelots.

On dit que ceux qui la conseillaient ne la firent tant rester à Dieppe, que pour la tromper. Elle se trouva forcée à demeurer quelque temps errante et déguisée dans la province, avant que de pouvoir s'embarquer, et puis elle alla en Hollande, d'où elle revint à Stenay, dont M. le Prince était gouverneur. M. de Turenne s'y sauva aussi, la Moussaye avec lui, et plusieurs autres attachés aux princes.

Madame la Princesse la mère fut exilée à Chantilly, et sa belle-fille (1) avec elle : mais celle-ci n'y demeura guère. Les partisans de M. le Prince, après que le roi eut été en Normandie et en Bourgogne, la firent aller en Guienne, où M. son fils, M. de Bouillon, et la Rochefoucault l'accompagnèrent; et où, d'abord qu'elle fut arrivée, cette province se déclara pour les princes. Mais en Normandie, sitôt que la cour y fut arrivée, toutes les places de M. de Longueville se rendirent, et M. de Richelieu mit le Havre entre les mains de madame d'Aiguillon sa tante.

(1) Claire de Maillé, duchesse de Fronsac et princesse de Condé.

La cour alla en Bourgogne après cela, où les places de M. le Prince, quoique avec un peu plus de résistance, se rendirent tout de même. La cour alla en Guienne, où elle en trouva encore moins qu'en Bourgogne. Le parlement s'accommoda avec elle. Madame la Princesse, accompagnée de M. son fils, et tous ceux qui l'avaient suivie, eurent la permission de se retirer chez eux.

Madame la Princesse la mère fut conseillée de se trouver à la mercuriale du parlement, pour voir si là elle ne pourrait point l'animer en faveur des princes; et elle y oublia si fort et son rang et sa fierté ordinaire, et elle passa dans un autre excès si grand, qu'elle descendit jusqu'à dire au coadjuteur et au duc de Beaufort, qui se trouvaient presque toujours à ces sortes de mercuriales que, « puisqu'ils faisaient l'honneur à ses enfans de les avouer pour leurs parens, ils eussent pitié d'eux. » Mais ces messieurs n'en furent point touchés; et, bien loin de lui être obligés d'une bassesse si outrée, cette bassesse ne servit qu'à leur faire mal au cœur, aussi bien qu'à tous ceux qui en furent les témoins.

Si cette princesse fût venue quelques mois plus tard, elle aurait peut-être trouvé de meilleures

dispositions pour ses enfans ; mais elle vint dans le temps qu'on était le plus animé contre les princes. Ce contre-temps fut cause aussi qu'elle réussit si mal, et qu'elle reçut un nouvel ordre de s'en retourner à Chantilly.

Peu de jours après la prison de M. le Prince, tous les frondeurs qui étaient accusés de l'avoir voulu assassiner, furent justifiés au parlement. Il parut que c'était et parce qu'ils n'étaient pas coupables, et aussi par les ordres de la reine.

Le premier président Molé (1), qui ne les aimait pas, ne put s'empêcher de leur dire que la prison des princes était une bonne pièce pour prouver leur innocence. Le coadjuteur ayant été aussi bien avec M. de Longueville qu'il y avait été, et lui ayant de si grandes obligations, était si honteux d'avoir contribué à sa prison, qu'il publiait partout n'en avoir rien su ; et lorsque mademoiselle de Longueville repassa à Paris pour aller au lieu de son exil, il la vint voir pour l'assurer que M. le cardinal l'avait trompé là-dessus, lui ayant donné parole positive que son père ne serait arrêté que quel-

(1) Mathieu Molé, premier président du parlement, garde des sceaux, mort en 1656.

ques jours seulement, après lesquels il sortirait sur sa caution.

Pendant qu'il tenait ces sortes de discours, on en faisait un autre à la cour, qui leur était bien opposé. On soutenait qu'on n'avait point pensé d'abord à arrêter M. de Longueville; mais que le coadjuteur avait représenté que ce prince était déshonoré, si on ne l'arrêtait pas avec ses beaux-frères; qu'il avait même témoigné de l'empressement sur cela, en disant qu'il lui fallait sauver l'honneur, et que c'était à cela où il avait mis toute l'amitié qu'il avait pour lui.

Le cardinal Mazarin, qui n'était bienfaisant que lorsqu'il avait peur, se voyant rassuré par la soumission des trois provinces où la cour avait été, commença à ne se plus contraindre pour les frondeurs. Le premier qui avait été négligé était M. de Beaufort, lequel fut aussi le premier à écouter les propositions de son accommodement avec les princes.

De leur part, on lui demandait pourquoi il voulait avoir contribué à leur prison, puisque c'était une chose publique qu'il n'en avait rien su.

On lui tenait ces discours à deux intentions : l'une pour achever de l'aigrir contre les autres,

de s'être si peu fiés en lui; et l'autre pour lui faire connaître que les princes ne pouvaient lui en vouloir de mal.

Dans ce temps-là, madame de Longueville, qui était à Stenay, où était M. de Turenne, fit un traité avec les Espagnols, qui devaient donner à M. de Turenne des troupes à commander pour le parti des princes, moyennant quoi on leur donnait la ville de Stenay, et l'on ne gardait que la citadelle.

L'on avait dessein aussi de faire venir des troupes en Normandie, que le maréchal de la Mothe devait commander. Mais après que les partisans de M. le Prince y eurent bien pensé, ils ne voulurent point qu'il y en vînt, dans la crainte que ces mouvemens ne fissent sortir que M. de Longueville seulement, pour lequel on commença à se réchauffer, et que cela ne fît tort aux autres. L'on avait trouvé à propos que sitôt que les troupes paraîtraient en Normandie, l'on enlevât le comte d'Harcourt, qui en était comme gouverneur, afin de donner plus d'épouvante. Madame de Longueville et la marquise de Flavancourt avaient négocié cette entreprise, dont le comte d'Harcourt ayant eu quelque avis, il s'en plaignit beaucoup; mais ces dames tournèrent cela tellement en ridicule,

que tout le monde l'ayant traité de même, il n'osa plus en rien dire, quoiqu'il ne laissât pas d'en être toujours persuadé.

Le coadjuteur connut trop tard qu'il n'y avait point pour lui de raccommodement à la cour. On lui manquait à la plupart des articles qu'on lui avait promis par son traité. Noirmoutier avait bien eu le gouvernement de Mont-Olympe; mais on ne parlait plus du second gouvernement qu'on lui avait promis, ni du brevet de duc pour un de ses amis, quoique le peuple de Paris eût approuvé le raccommodement de ce coadjuteur avec le Mazarin ; parce qu'il se voyait défait par-là de M. le Prince qu'il haïssait alors encore davantage que le cardinal.

Mais comme le peuple est très-inconstant dans ses sentimens, celui de Paris après avoir approuvé le raccommodement du coadjuteur et du Mazarin, prit beaucoup de dégoût dans la suite pour l'intelligence de ces deux hommes; et l'aversion pour le ministre revint plus que jamais, et celle qu'on avait pour M. le Prince diminua beaucoup par la pitié que faisait sa détention.

Le coadjuteur se trouva donc non-seulement très-éloigné d'obtenir rien du cardinal, mais encore n'ayant plus d'assurance pour sa per-

sonne que par la faveur de M. le duc d'Orléans, qui était devenue fort grande depuis la disgrâce de la Rivière.

Il employa tout son savoir-faire à rendre cette faveur encore plus grande; et comme il ne pouvait avoir de considération que par M. le duc d'Orléans, il était de son intérêt que ce prince en eût beaucoup dans son parti. Il lui mit donc dans l'esprit de se rendre maître des trois princes et de les faire venir à la Bastille.

La cour ayant prévu ce coup avant que d'aller en Guienne, et les trouvant trop près au bois de Vincennes, elle l'avait déjà fait consentir qu'ils fussent transférés à Marcoussi, qui était plus éloigné, et cela sur le prétexte que M. de Turenne avançait beaucoup, Monsieur ne pouvant pas les retirer si aisément de Marcoussi, quoique s'il l'eût voulu bien fortement, la chose ne lui eût pas été fort difficile, particulièrement dans l'absence du roi. Mais il aima mieux le demander à la cour, et trouva plus à propos qu'ils ne fussent transférés à la Bastille que par son consentement.

Sur cette proposition, et la cour et le ministre furent fort troublés, et l'on fit tout ce que l'on put pour lui ôter cette pensée, tant

par les ministres qui étaient demeurés à Paris, que par des lettres; mais on n'en put jamais venir à bout. Madame de Chevreuse qui paraissait être entièrement dévouée à la cour, et qui avait un crédit auprès de Monsieur, s'entremit aussi pour lui persuader de satisfaire la reine là-dessus; mais ce fut inutilement.

Les amis des princes ne s'endormaient pas dans cette conjoncture, et recommençaient leurs négociations, tant du côté de la cour que du côté de la fronde; et voyant que ces deux partis commençaient à se brouiller, ils eussent bien mieux aimé réussir par le moyen de la cour. Mais après y avoir fait tout leur possible, jusqu'à proposer le mariage du prince de Conti avec la nièce du cardinal, ils virent à leur grand regret qu'il n'y avait plus rien à faire de ce côté-là. On tourna donc toute la négociation du côté de la fronde, et ce fut aussi avec plus de succès.

Madame de Chevreuse écouta avec plaisir la proposition qu'on lui fit du mariage du prince de Conti avec sa fille. Ce fut madame de Rhodes qui la première l'engagea dans les intérêts de M. le Prince, par l'espérance qu'elle lui fit concevoir de ce mariage, fondée sur l'avantage que ce prince y trouverait lui-même;

et ce fut sur ce fondement qu'elle la rassura contre le peu de sûreté qu'il y avait avec lui, en lui remontrant que si elle ne pouvait se fier en sa parole, au moins devait-elle prendre confiance au soin particulier qu'il prenait de ses propres intérêts.

Dès que les princes avaient été pris, madame de Rhodes avait été trouver madame la Princesse, et lui avait promis de rendre des services considérables à messieurs ses fils : ce qui lui était aisé, parce que M. de Châteauneuf était amoureux d'elle ; et comme fille naturelle du cardinal de Lorraine, elle était nièce de madame de Chevreuse, auprès de laquelle elle avait de très-grandes habitudes. M. de Rhodes, dont elle était veuve, avait été fort attaché à la maison de Condé ; mais, outre cela, elle avait pris un si grand goût aux intrigues, qu'elle s'y jetait à corps perdu sans se mettre en peine de quoi il était question, sans compter encore l'attachement qu'elle avait elle-même pour cette maison de Condé. Par toutes ces raisons, il est facile de juger qu'elle chercha avec empressement à s'acquitter de ce qu'elle avait promis à madame la Princesse. Le coadjuteur, qui ne savait ce qu'il deviendrait au retour de la cour, entra volontiers aussi en négociation.

Cependant la cour revint à Fontainebleau, et M. le duc d'Orléans alla au-devant d'elle. Quelque chose qu'il eût promis avant que de partir, et quoiqu'il eût paru fort entêté d'avoir les princes entre ses mains, dès que la reine lui eut parlé, il consentit par sa faiblesse ordinaire qu'on les menât au Havre.

On disait tout haut à la cour qu'au retour de la reine à Paris, il lui serait aisé d'arrêter les frondeurs, même au milieu des halles.

Quand on sut que les princes allaient au Havre, leur marche mit bien des gens en peine. Ceux du parti des princes étaient dans le dernier désespoir, ne trouvant point qu'il y eût la moindre espérance pour leur sortie ; et les frondeurs de leur côté voyant la puissance du Mazarin augmentée, tant par la détention des princes dont il était devenu le maître absolu, que par le peu de fondement qu'il y avait à faire sur M. le duc d'Orléans qui était leur seul appui, ils se crurent entièrement perdus ; et ayant su qu'à la cour on disait qu'on les pouvait arrêter, même dans les halles, ils se hâtèrent de signer le traité avec les princes.

Comme ceux qui traitaient pour ces princes n'étaient pas fort scrupuleux, ils ne firent point de difficulté d'offrir à madame de Mont-

bazon (1), de laquelle M. de Beaufort était amoureux et qu'elle gouvernait, M. le prince de Conti pour sa fille, quoiqu'elle fût promise à un autre, et qu'on eût aussi promis ce prince à mademoiselle de Chevreuse. Mais madame de Montbazon ne voulut point donner dans cette proposition, et l'on en trouva une autre qui lui fut plus agréable, qui était de lui faire avoir cent mille écus, dont il y en avait quatre-vingts qu'on se faisait fort de lui faire payer par la cour, qui les lui devait pour les appointemens de son mari, et le reste lui devait être payé par les princes.

Cet article fut arrêté et signé par un traité particulier, parce qu'elle ne voulut pas que le reste de la fronde le sut; et ce traité fut fait quelques mois avant celui où madame de Montbazon ne signa point.

Quoique M. de Beaufort et le coadjuteur ne s'aimassent guère, la nécessité où ils étaient d'être bien ensemble fit qu'ils se raccommodèrent, parce qu'ils n'avaient aucun crédit tous deux quand ils étaient désunis.

---

(1) Mademoiselle de Rohan, princesse de Guimené, duchesse de Montbazon, fille de Pierre de Rohan, comte de Vertus.

Les princes furent parfaitement bien servis dans cette occasion ; rien ne fut oublié pour leur liberté, quoiqu'on n'en espérât pas un fort grand succès.

La principale personne qui se mêla de cette négociation fut la princesse Palatine (1), femme du prince Edouard Palatin, laquelle avant cela n'avait pas trop paru dans le monde. Il lui était même arrivé des affaires assez désagréables ; mais on lui reconnut tant d'esprit, et un talent si particulier pour les affaires, que personne au monde n'y avait si bien réussi qu'elle.

M. de Nemours (2) s'en mêla aussi ; mais il avait plus d'honneur, de politesse et d'agrément, que d'habileté. Il était pour les princes, parce qu'un peu avant leur prison, étant mal satisfait du cardinal il l'avait querellé jusqu'à lui dire des choses très-dures ; sur quoi on lui dit qu'il était bien malheureux de n'en avoir

(1) Anne de Gonzague de Mantoue, femme d'Edouard, prince palatin, mort catholique, à Paris, en 1663.

(2) Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, tué en duel par le duc de Beaufort en 1652. Il était père de Marie-Jeanne-Baptiste, demoiselle de Nemours, depuis duchesse de Savoie, et de Marie-Françoise-Elisabeth, demoiselle d'Aumale, depuis reine de Portugal.

point reçu de grâces après cela, et qu'il était le seul qui l'eût offensé sans récompense.

La Rochefoucault vint aussi à son grand regret négocier avec les frondeurs, mais il fallait bien suivre le torrent. Le traité des princes et de la fronde fut un grand secret, et plus grand encore fut celui du mariage de mademoiselle de Chevreuse (1) avec le prince de Conti. On ne voulut point surtout que M. de Beaufort le sût, suivant sa destinée ordinaire dans toutes les affaires où il était.

Pour en venir à bout, on résolut que M. de Nemours son beau-frère lirait ce traité tout haut, et qu'on marquerait avec un crayon ce qu'il fallait passer pour ne le pas lire, afin que M. de Beaufort ne l'entendît pas; ce qui commença à donner lieu au malheur qui arriva entre eux et qu'on verra dans la suite.

M. le duc d'Orléans entra dans ce traité, où mademoiselle de Valois (2), sa troisième fille, fut accordée avec le duc d'Enghien. Le coad-

(1) Charlotte-Marie, dite mademoiselle de Chevreuse, fille de Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, morte fille en 1652.

(2) Françoise-Madeleine, demoiselle de Valois, mariée avec Emmanuel II, duc de Savoie, morte en 1664.

juteur demanda que M. le Prince contribuât à le faire cardinal ; car tout le monde traitait avec ce prince comme s'il eût dû être roi de France, persuadé qu'il ne pouvait pas sortir de prison sans devenir le maître absolu du royaume, et personne ne traita avec lui que sur ce pied-là.

Enfin de ces deux partis entièrement abattus, et des princes et de la fronde, il s'en fit un qui devint si puissant, qu'il le fut même plus que celui de la cour.

Ce qui contribua à un changement si peu attendu et si extraordinaire, c'est qu'on vit que la cour n'avait rien pardonné ; et que si elle avait paru dans quelque occasion le vouloir faire, ce n'avait été seulement que par l'embarras où elle s'était trouvée ; parce qu'aussi le ministre n'était pas moins abattu dans la mauvaise fortune, que fier et hautain dans la bonne.

Le parlement jugea donc pour sa sûreté qu'il fallait donner de nouvelles affaires à ce ministre, et ne le laisser jamais sans en avoir. Ses créatures mêmes furent bien aises qu'il en eût, tirant beaucoup plus de bienfaits de lui lorsqu'il se trouvait dans de grands embarras. Mais ce qui fit tout de nouveau ce qu'on appe-

lait en ce temps-là *claqueter* la fronde, fut que beaucoup de gens du parti des princes, aussi-bien que de celui des frondeurs, soutinrent fort ces messieurs. Et ce qu'on n'a guère su, quoique pourtant très-vrai, c'est qu'un grand nombre de gens considérables entrèrent dans le parti de M. le Prince, quand ils crurent que cela lui était inutile, comme M. le duc d'Orléans et les anciens frondeurs du parlement, qui trouvèrent fort commode de se servir de son parti sans qu'il y fût.

Cependant les princes, ainsi que je l'ai déjà dit, ne laissèrent pas d'être extrêmement bien servis; leurs amis n'oublièrent rien de tout ce qui leur pouvait être utile, et dans la fronde et dans le parlement, où ils faisaient de grandes brigues.

Le parlement, qui jugeait bien que le Mazarin lui voulait peu de bien, et ce cardinal paraissant à ces messieurs avoir assez d'avantage sur ses ennemis pour se voir en état de prendre quelque résolution contre eux, ils crurent qu'il fallait travailler tout de nouveau à lui donner des affaires : si bien qu'ils se réunirent aux autres partis. Ce qui fit que la reine ne trouva pas à Paris ce qu'elle avait pensé.

Madame de Longueville était allée à Stenay

avec M. de Turenne, où, comme je l'ai déjà dit, elle fit un traité avec les Espagnols, qui portait qu'on livrerait la ville de Stenay, et qu'on ne garderait que la citadelle, moyennant quoi les Espagnols donneraient des troupes que M. de Turenne devait commander pour entrer en France, et même ces troupes avaient déjà pris Rethel, que l'armée du roi songea à reprendre peu de temps après.

Dès que le cardinal fut à Paris, il en repartit aussitôt pour se rendre sur cette frontière, où tout alla si avantageusement pour lui, que Rethel fut repris, et que le maréchal du Plessis-Praslin (1) gagna une bataille contre M. de Turenne. Mais ce qu'il y eut de bizarre pour le ministre, c'est que ses affaires non-seulement n'en allèrent pas mieux à Paris, mais qu'au contraire elles en allèrent encore beaucoup plus mal; et que l'appréhension de le voir devenir trop puissant, fit que l'on s'acharna plus que jamais contre lui.

La cour dans cette conjoncture était à Paris, où elle se croyait triomphante et au-dessus de toutes sortes de craintes et même de précautions; et quoi qu'elle pensât là-dessus, cette assu-

(1) César, duc de Choiseul, maréchal de France, comte du Plessis-Praslin, mort en 1675.

rance et cette prévention de la reine firent qu'on ne put lui persuader d'aller au Louvre, d'où elle eût pu sortir de la ville dès qu'elle en aurait eu envie. Au lieu qu'étant au Palais-Royal elle se trouvait obsédée et enfermée par tout le peuple, et même encore proche des halles, d'où la plus tumultueuse sédition venait d'ordinaire. L'envie d'avoir des appartemens plus beaux et plus commodes, contribua peut-être aussi un peu à son entêtement là-dessus, quoiqu'elle n'eût pas dû oublier qu'au temps des barricades ce même logement l'avait forcée à rendre Broussel et Blancménil.

Ce qui commença à lui faire connaître que la crainte qu'on avait d'elle et du cardinal n'était pas si grande à Paris qu'ils se l'étaient imaginé tous deux, c'est qu'un matin on y trouva le portrait de ce ministre avec une corde passée dans la toile qui représentait son effigie, et c'est aussi ce qui commença à l'intimider, et à diminuer de beaucoup cette grande assurance qu'il avait auparavant.

Pendant cela, M. de Beaufort allant un soir par la ville, quelques hommes s'approchèrent de son carrosse, et en tuèrent un qui était dedans à la portière. Cette aventure fit assez de bruit pour réveiller l'animosité du peuple :

tout le monde dit qu'on en voulait au maître, et que comme le mort était fort blond, on l'avait pris pour lui.

Du côté de la cour on y tenait un langage bien différent. On y soutenait que le mort n'avait pu être pris pour M. de Beaufort, parce qu'il avait les cheveux noirs; si bien que Saint-Eglan (c'était le nom du mort) avait des cheveux selon le parti qu'on embrassait; et d'ailleurs c'était un homme si peu connu, qu'il n'était pas malaisé de le peindre des couleurs qu'on voulait lui donner.

Après cela, on publia à la cour que cet assassinat venait du parti des princes. On disait que cette mort était une *Joliade* renforcée; et que la feinte de la blessure de *Joli* que l'on avait déjà supposée avant la prison des princes pour échauffer le peuple, n'ayant pas eu le succès qu'on en désirait, on avait voulu cette fois sacrifier un homme tout de bon, pour voir si cela réussirait mieux. Mais ce qui dénoua entièrement toute cette intrigue, fut une capture de voleurs, qui fut faite dans ce temps-là, et parmi lesquels on trouva ceux qui avaient fait le coup. Ces misérables avouèrent ce meurtre, et dirent qu'ayant vu dans le carrosse du duc de Beaufort plus de monde qu'ils n'y en croyaient,

ils avaient quitté la partie, et abandonné le dessein de le voler.

Ce dénoûment fut cause que depuis cela on ne se soucia plus guère de quelle couleur pouvaient être les cheveux du mort en question, et qu'enfin on voulut bien leur laisser celle qu'ils avaient dans le temps qu'il était en vie.

Pendant ces petits mouvemens dans Paris, on en faisait renaître de plus considérables : on recommençait à y parler des désordres de la France, et à dire que les finances y étaient mal gouvernées ; mais ce qui empira beaucoup l'affaire contre le cardinal, fut la mauvaise finesse qu'il fit de feindre de vouloir faire sortir les princes.

Comme on crut voir revenir bientôt M. le Prince, tout le monde voulut avoir part au changement de son sort ; et l'on commença à parler publiquement de l'élargissement des princes, et à dire qu'il fallait nécessairement qu'ils sortissent de prison, et qu'il n'y avait uniquement que ce remède aux désordres et aux malheurs de l'état.

M. le duc d'Orléans était toujours pour les frondeurs quand il était avec eux ; mais dès qu'il parlait à la reine, ce n'était plus cela, et il changeait si fort qu'il était presque impos-

sible qu'aucun des partis pût faire un fond certain sur lui.

Madame de Chevreuse persuadait à la reine qu'elle travaillait de tout son pouvoir pour engager ce prince à faire tout ce qu'elle souhaitait ; et même elle semblait quelquefois y avoir assez bien réussi. Mais enfin un jour que Monsieur était au Palais-Royal, le cardinal dit au roi que le duc de Beaufort et le coadjuteur étaient comme autant de *Fairfax* et de *Cromwels ;* que le parlement était comme celui d'Angleterre, et que si on les laissait tous faire, ils feraient en France tout ce qui avait été fait en Angleterre.

Sur ce discours, Monsieur, qui ne cherchait peut-être qu'un prétexte pour rompre, répondit qu'ayant l'honneur d'être parent si proche du roi, il ne pouvait pas souffrir qu'on lui donnât des impressions si étranges, et qu'il était de son devoir de lui en représenter l'injustice et la conséquence ; et qu'il n'entrerait plus chez le roi que ceux qui lui donnaient de pareilles défiances de ses meilleurs sujets n'en fussent dehors : ensuite de quoi il se retira sans prendre congé.

On courut après lui, mais inutilement : il manda à la reine qu'il ne retournerait plus au

Palais - Royal que le Mazarin ne fût parti, et qu'il n'en avait que trop souffert.

Le lendemain le coadjuteur fut au parlement, où il déclara qu'il avait ordre de M. le duc d'Orléans de leur faire connaître qu'il trouvait à propos que les princes sortissent, et qu'il avait protesté à la reine qu'il n'irait plus chez elle tant que le cardinal y serait : il leur apprit ensuite tout ce qui s'était passé. Le coadjuteur a dit depuis, peut-être pour faire sa cour à M. le Prince, et peut-être aussi parce que c'était la vérité, qu'il avait fait cette déclaration au parlement sans que Monsieur le lui eût commandé, dans la crainte que ce prince ne changeât la résolution qu'il en avait prise ; mais que comme on l'avait proposé et résolu dans son conseil, il avait dû croire qu'il le trouverait bon, comme il fit aussi, parce qu'il était encore fort animé contre la cour. Tout cela intriguait fort la reine, et lui donnait de grandes inquiétudes.

Les ministres vinrent trouver plusieurs fois de sa part M. le duc d'Orléans, sans y rien gagner. Elle lui manda même que, s'il l'avait agréable, elle l'irait voir : sur quoi il lui fit dire que, s'il la voyait entrer par une porte, elle le verrait sortir par l'autre.

La reine d'Angleterre (1) le fut encore trouver de la part de cette princesse, mais elle ne fut pas mieux reçue que les autres ; au contraire, après avoir employé ses discours inutilement, comme elle sortait, des insolens lui crièrent sur les degrés, *à la mazarine;* ce qui la fâcha si fort, qu'elle rentra dans la chambre de M. son frère, pour lui dire qu'elle ne le verrait jamais, s'il ne l'assurait qu'on la respecterait chez lui comme on devait.

Madame de Chevreuse, de son côté, après avoir bien fait des voyages du Palais-Royal au palais d'Orléans, pour tâcher de persuader Monsieur, vint dire enfin à la reine qu'il était si entêté, qu'assurément personne ne pouvait rien gagner sur son esprit; qu'il n'y avait qu'elle seule qui en pourrait venir à bout; qu'elle avait un tel ascendant sur son esprit, et une adresse si grande à le persuader, que si elle le voyait, elle le radoucirait sans doute beaucoup, et qu'elle détruirait infailliblement tout ce que les frondeurs avaient gagné sur lui, lesquels appréhendaient fort cette entrevue ; qu'enfin, pour contenter Monsieur, il fallait faire aller le cardinal seulement à Saint-Germain, parce

(1) Henriette - Marie de France, fille de Henri IV, tante du roi, morte en 1669.

qu'absolument il s'était engagé à ne point aller au Palais-Royal tant que ce ministre y serait, et quand elle y tiendrait une fois Monsieur, elle en ferait après cela tout ce qu'elle voudrait, tant son esprit avait de pouvoir sur celui de ce prince.

Le cardinal donna dans ce piége, soit parce qu'il pouvait y avoir quelque vraisemblance, soit parce qu'il avait une créance entière à madame de Chevreuse, laquelle il croyait habile, et ne pouvoir être que dans ses intérêts, à cause de Laigues qui la gouvernait, lequel il savait ne pouvoir jamais se raccommoder avec M. le Prince; mais ce qu'il ne savait pas encore assez bien, c'est que madame de Chevreuse avait gouverné Laigues en cette occasion.

M. le cardinal partit donc pour Saint-Germain la nuit d'après, et ils demeurèrent d'accord, la reine et lui, que les princes ne sortiraient point sans la participation l'un de l'autre. Ils se firent ces promesses réciproques sans croire pourtant que le temps de leur séparation dût être fort considérable.

La reine manda dès le lendemain à Monsieur que, pour le satisfaire, elle avait fait partir le cardinal, et qu'ainsi il pouvait venir voir le roi et elle quand il lui plairait. A quoi Monsieur

répondit que ce ministre n'étant qu'à cinq lieues de Paris, où il pourrait revenir par conséquent quand il voudrait, il souhaitait qu'il fût hors du royaume avant que de retourner au Palais-Royal, et dans l'instant même il alla au parlement pour faire bannir de France le Mazarin, le déclarer *perturbateur du repos public*, et ordonner à tout le monde de *lui courre sus;* ce qu'il n'eut pas beaucoup de peine à obtenir, parce que le départ du cardinal, qui paraissait une fuite, avait fait reprendre cœur au parlement, et l'avait fait perdre aux créatures de ce ministre.

Ensuite de cela il vint un grand bruit que la cour voulait se retirer secrètement de Paris. Je ne sais s'il était bien fondé ; mais M. le duc d'Orléans le crut si vrai, qu'il envoya querir le prevôt des marchands et les échevins pour leur dire qu'il avait de bons avis que les créatures du Mazarin voulaient enlever le roi, et que, comme cet événement pouvait causer de très-grands désordres, il était à propos pour les prévenir que les bourgeois gardassent et les portes du Palais-Royal et les portes de la ville, ce qui fut aussitôt exécuté qu'ordonné ; et la régente, afin d'empêcher que l'autorité royale ne fût blessée par ce commandement, envoya aussi

querir le prevôt des marchands pour lui donner le même ordre.

Il ne se passait pas de nuit que M. le duc d'Orléans n'envoyât réveiller la reine deux ou trois fois pour savoir des nouvelles du roi ; ce qu'elle supportait très-impatiemment, et encore plus de ne pas se voir dans une fort grande sûreté de sa personne par l'animosité qu'elle savait être et contre elle et contre le Mazarin.

Madame de Chevreuse avait toujours soutenu dans le conseil de la fronde, qu'il n'y avait qu'à éloigner le cardinal de la reine, et que la connaissant comme elle faisait, elle était assurée que sitôt qu'elle ne le verrait plus elle l'oublierait : ce qui arriva ainsi qu'elle l'avait prédit, comme on le verra dans la suite.

Tout le monde croit pourtant encore que cette autorité absolue que la reine laissait prendre au cardinal sur elle, venait d'une amitié bien particulière. Cependant la vérité est que ce n'était qu'un effet du peu de goût qu'elle avait pour les affaires, et une suite de la mauvaise opinion qu'elle avait sur sa capacité à cet égard. En quoi l'on peut dire qu'elle se trompait fort, car il est certain que cette princesse avait un très-bon sens en toutes choses, et que dans les conseils elle prenait toujours le bon parti. Si

elle eût voulu s'appliquer, elle se serait rendue habile dans les affaires; mais avec un bon esprit elle ne laissait pas d'avoir un certain caractère qui lui donnait une haine mortelle pour tout ce qui se peut appeler travail et occupation : ainsi par l'envie d'être déchargée de toutes sortes de soins, de n'entrer jamais dans aucun détail ennuyeux, elle donnait une autorité sans bornes à ceux en qui elle plaçait sa confiance; et comme avec l'aversion qu'elle avait pour le travail d'esprit, elle avait aussi une défiance outrée d'elle-même, qui la faisait se juger incapable de décider sur rien d'important, elle avait une déférence aveugle aux conseils, et, si on l'ose dire, aux volontés de ces mêmes personnes en qui elle se confiait fortement. Docilité fatale! qui a plusieurs fois attiré des chagrins à cette princesse, qui d'ailleurs avait mille aimables vertus et mille grandes qualités d'âme, dont beaucoup d'esprits du vulgaire n'ont jamais connu le prix en aucune façon, ignorant à tous égards le caractère de cette reine.

Je sais donc qu'une chose que je vais dire là-dessus est contre l'opinion générale. Cependant je la sais si certainement, que je ne puis ni en douter, ni même m'empêcher de la

rapporter ; car il me semble que les vérités les plus ignorées sont dignes d'une plus grande curiosité ; et ce que j'ai à dire de si inconnu, c'est que depuis que le cardinal fut parti, la reine et lui agirent peu de concert, et furent souvent peu satisfaits l'un de l'autre.

La reine, par cette même prévention de ne se croire jamais sur rien, eut donc la même créance aux autres ministres, sitôt que le cardinal fut parti ; et comme ils lui conseillèrent tous de faire sortir les princes, elle y consentit volontiers, sans même se souvenir qu'elle s'était engagée avec Mazarin de n'y consentir jamais sans sa participation.

Il est vrai qu'elle aurait eu assez de peine à s'en dispenser, le roi et elle se voyant comme prisonniers dans le Palais-Royal. Les ministres avec le premier président Molé, et les amis des princes, négocièrent les conditions de leur sortie, et le maréchal de Grammont (1) devait en être le porteur.

Lorsque le cardinal sut cette nouvelle, et le peu d'égard que la reine avait eu pour lui dans cette occasion, il n'en fut pas moins touché

(1) Antoine de Grammont, duc de Grammont, pair et maréchal de France, mort en 1678.

que surpris ; mais les amis qui lui étaient restés à la cour, en lui donnant cet avis, lui mandèrent qu'il fallait qu'il s'en fît honneur, et qu'il allât lui-même délivrer les princes ; ce qu'il fit, et même à de meilleures conditions pour eux que celles que le maréchal de Grammont leur devait porter, qui devinrent inutiles, parce que ce maréchal n'arriva au Havre qu'après le cardinal, qui les avait déjà fait sortir de leur prison.

On était si préoccupé que la reine ne se gouvernait que par le cardinal Mazarin, que personne ne s'aperçut du peu de correspondance qui était entre eux, non plus qu'on n'a point fait attention dans la suite à diverses mésintelligences qui ont toujours été depuis ; car il est certain que du côté de la confiance ils n'ont jamais vécu ensemble depuis ce départ comme ils y vivaient auparavant.

La reine cependant se trouvant toujours enfermée par la continuation de la garde des bourgeois, qu'on n'avait point encore levée depuis l'ordre donné pour la sortie des princes, auquel elle avait consenti, les amis du Mazarin dépêchèrent M. de Navailles à ce cardinal, pour lui dire de ne le pas faire exécuter sitôt, et de mander à Paris qu'on n'en verrait l'effet que

lorsque le roi et la reine seraient en pleine liberté. Mais M. de Navailles arriva trop tard, et les princes étaient déjà sortis du Havre lorsqu'il y entra.

M. le Prince se trouva surpris et embarrassé lorsqu'il vit le cardinal, dans l'incertitude s'il était puissant ou malheureux. Cependant il prit le parti de le bien recevoir et de lui faire bon visage dans la prison, avant même qu'il sût rien de ce qui l'amenait. Ensuite de quoi lui et le Mazarin prirent de grandes mesures. Mais entre eux les mesures ne les contraignaient guère, et même on remarqua que sitôt que M. le Prince fut sorti, à peine faisait-il semblant de regarder ce ministre.

J'avais oublié de dire qu'aussitôt que la princesse Palatine sut les princes hors de prison, elle alla trouver madame de Montbazon, et en lui témoignant toutes les amitiés qu'on peut s'imaginer, elle lui dit qu'elle avait grande impatience de lui faire payer l'argent que les princes lui avaient promis; qu'elle lui donnât son titre, pour le lui faire payer au plus tôt; et qu'elle en prendrait tous les soins du monde.

Madame de Montbazon, abusée par de si belles paroles, sans songer à l'inconvénient qui en pourrait arriver, quoique fort intéressée,

lui donna sa promesse; mais, après cela, elle n'en entendit plus parler : sur quoi elle pressa madame la Palatine de conclure son affaire ou de lui rendre son papier. A quoi cette princesse répondit que, l'ayant donné à M. le prince de Condé, elle n'en pouvait plus disposer.

Sur cette réponse-là, madame de Montbazon fit demander son paiement à M. le Prince, qui, pour toute réponse, se contenta de tourner l'affaire en plaisanterie et la dame en ridicule. Cette dame voyant que sa perte était sans remède, n'en parla plus, soit pour l'inutilité qu'elle y trouvait, soit pour ne point faire connaître jusqu'à quel point elle avait été dupée. Je rapporte tout ce qui regarde cette affaire en un seul article, quoique cela soit arrivé en divers temps; mais c'est pour ne point interrompre dans la suite le fil de ma narration.

Avant le retour des princes à Paris, M. le duc d'Orléans envoya à mademoiselle de Longueville, depuis duchesse de Nemours, une requête toute dressée, pour demander au parlement de Normandie de passer l'arrêt contre le cardinal Mazarin, dont elle était alors la seule partie à cause des princes, parce qu'il n'y avait qu'elle en ce temps-là qui les pût représenter par la proximité. Il fallait donc que ce fût en

son nom que cette requête fût envoyée. Cependant on n'en a pas entendu parler depuis, et l'on ne sait quel usage on en fit.

On attendait M. le Prince à Paris, comme s'il eût dû en venir prendre possession, et en devenir le maître absolu. On jugeait que puisque tout prisonnier qu'il était, son parti osait et pouvait bien tenir le roi assiégé, il n'y avait rien qu'il n'osât entreprendre et qu'il ne pût exécuter, quand il se trouverait à leur tête. On présumait qu'il fallait de toute nécessité qu'il eût une puissance absolue et sans bornes, et qu'elle fût capable de tout surmonter.

Ses amis et ses créatures ne pensaient déjà plus qu'à choisir toutes les charges et tous les gouvernemens du royaume, et ses ennemis étaient dans des alarmes mortelles. La reine et les ministres vivaient dans de pareilles inquiétudes, abandonnés de tout le monde et sans savoir à quoi se déterminer. En un mot, toutes sortes de gens de la cour et de Paris étaient dans un état pitoyable ; il n'y avait de tranquilles que ceux qui avaient pris quelques liaisons avec M. le Prince.

On publiait qu'en arrivant il commencerait par faire tuer le vieux M. de Guitaut, pour avoir eu la hardiesse de l'arrêter; qu'ensuite de cela

il ferait prendre la reine pour la mettre dans un couvent; et qu'enfin il se ferait déclarer régent conjointement avec Monsieur, dans l'association duquel on jugeait bien qu'il aurait tout le pouvoir de la régence; et l'on ajoutait encore à tout cela que, comme aux anciennes régences on avait avancé la majorité à treize ans, on pouvait la remettre à dix-sept, comme elle avait été auparavant.

Il est certain qu'on ne craignait et qu'on ne prévoyait rien là-dessus, quelque extraordinaire que cela parût, qui ne pût bien arriver, et que M. le Prince le pouvait entreprendre et exécuter facilement, dans la terreur et dans la consternation qu'il avait données à toute la France. Aussi peut-on dire que l'aveuglement qui le retint et qu'il eut dans cette occasion, malgré tout son esprit et toute sa hauteur, ne peut s'attribuer qu'au bonheur du roi (qu'attendaient d'aussi grandes destinées) et à la volonté de Dieu, qui ne voulait ni permettre la perte du royaume, ni que la France reçût les lois d'un prince moins digne de lui commander que celui qu'il lui avait donné lui-même pour la conserver.

La première démarche que fit M. le Prince en revenant de prison, fut qu'en passant à

Rouen il ne fit point donner par le parlement de cette ville l'arrêt qu'on avait résolu contre le cardinal, et qu'il n'en parla même pas : ce qui fut extrêmement remarqué, sans que personne pût pénétrer dans ses intentions, quoiqu'on ne laissât pas de raisonner long-temps là-dessus.

La reine, qui ne parlait plus avec autorité, pria le maréchal d'Aumont (1) de vouloir bien prendre lui-même le bâton de capitaine des gardes, et de ne le point confier à son fils, qui n'était encore qu'un jeune homme, quoiqu'elle n'ignorât point qu'ayant l'honneur d'être maréchal de France, cet emploi ne fût au-dessous de lui; sur quoi ce maréchal lui répondit que ce lui était un si grand avantage de servir le roi, qu'en quelque qualité que ce pût être il s'en ferait toujours beaucoup de gloire; mais que, comme il en voulait sortir à son honneur, il ne se chargeait point du bâton qu'elle ne lui promît que le roi ne marcherait point trop loin de lui, afin qu'il pût mieux répondre de sa personne, et que l'huissier eût ordre de laisser entrer tous ceux qu'il présenterait. Il ajouta

(1) Antoine d'Aumont et d'Estrabonne, pair et maréchal de France, duc d'Aumont, mort en 1669.

qu'il y avait quantité d'officiers et de cavaliers réformés dont il répondait, et dont il voulait faire remplir son appartement lorsque les princes viendraient, afin qu'elle pût être la maîtresse : ce que la reine approuva fort à propos.

Ceux qui virent cette quantité de gens inconnus crurent que le hasard et la curiosité seulement de voir une entrevue aussi considérable que celle de M. le prince avec la reine, en avaient formé la foule.

Le jeudi gras 1651 que les trois princes arrivèrent à Paris, on y fit des feux de joie de leur élargissement, comme on avait fait auparavant de leur prison. Mais, à dire la vérité, les derniers ne se firent ni d'un si bon cœur, ni avec tant de gaieté que les premiers; car le peuple est bien étrange dans ses divers mouvemens, et il en avait donné plusieurs marques au sujet de ces trois princes.

M. le duc d'Orléans alla au-devant d'eux dans son carrosse, où le duc de Beaufort et le coadjuteur eurent l'honneur de l'accompagner. Ce furent de grands embrassemens et de grands complimens de part et d'autre; mais voilà à quoi se borna entre eux toute la reconnaissance aussi-bien que toute l'amitié.

Monsieur, qui n'avait pas vu la reine depuis leur brouillerie, vint lui présenter les trois princes, et de là il les mena souper au palais d'Orléans. Cette visite fut assez froide, le repas ne fut guère plus échauffé; et comme il n'y arriva rien de plus remarquable, on commença dès lors à se remettre de ce qu'on avait tant appréhendé de ce retour de M. le Prince.

On jugea facilement, par cette retenue qu'on n'attendait point de lui, qu'il n'avait ni de si grands, ni de si violens desseins qu'on se les était figurés; et par un commencement si modéré et si peu prévu, on jugea même encore de toute la suite de ses démarches.

Mais pour savoir de quelle manière toute cette grande puissance et de M. le Prince et de la fronde se dissipa, pour concevoir comment tant de prétextes si spécieux s'évanouirent, comment tant de projets si terribles se trouvèrent détruits sans effort et en si peu de temps, et enfin comment tant de si grandes liaisons et de traités parurent sitôt rompus, il est nécessaire, pour le pouvoir mieux faire comprendre, d'en dire tous les sujets, et pour cela il faut reprendre la chose de plus haut.

Comme les amis de M. le Prince étaient parfaitement bien informés que les deux partis qui

composaient la fronde se haïssaient à la mort, ils avaient eu l'adresse de faire croire à chacun des deux que le sien était le seul que M. le Prince considérât. M. de Beaufort était entêté au dernier point de cette prédilection en sa faveur ; et on lui avait tout-à-fait bien persuadé que de l'autre côté ce n'était qu'un raccommodement plâtré, mais que pour avec lui il était de la plus parfaite sincérité. On ajoutait qu'avec le mérite de la sortie des princes qu'il fallait lui attribuer, la cause de leur détention ne pouvait pas lui être imputée, puisqu'il était de notoriété qu'il ne l'avait pas sue ; qu'ainsi ils ne pouvaient ni lui en savoir mauvais gré, ni rien conserver dans le cœur pour lui dont il ne dût être content, outre qu'il avait été le premier encore à traiter de leur côté. M. de Beaufort donnait à pleines voiles dans tout ce qu'on lui débitait sur ce ton-là ; et à tout ce qu'on pouvait lui dire de plus flatteur, il ajoutait encore mille particularités à son avantage.

Ceux qui traitaient pour les princes feignaient de croire ce qu'il disait, et marquaient ne pas douter que ce ne fût lui qui avait tourné le coadjuteur pour les mêmes princes. De plus on l'exaltait extrêmement de n'avoir rien demandé ; mais on pensait bien en même temps

qu'il n'avait affecté ce faux désintéressement que pour en avoir davantage.

Cependant comme il présumait facilement et beaucoup, tant de sa bonne fortune que de son intrigue, il croyait non-seulement avoir persuadé par l'une ce qu'il avait voulu faire croire de l'obligation que lui avaient les princes, mais encore avoir acquis par l'autre une fort grande part dans les affaires, et comme ami principal et comme favori de celui qui gouvernait.

Il était donc si bien infatué de cette opinion, que, lorsqu'il apprit le projet du mariage de mademoiselle de Chevreuse, il entra dans une si violente colère et dans un chagrin si mortel qu'il en fut long-temps comme absorbé, jugeant bien que cette union donnerait à l'autre parti de la fronde de grands avantages sur lui auprès de M. le Prince, par les grandes liaisons que ce mariage donnerait à cet autre parti auprès de ce prince, et que la place qu'il y tiendrait serait bien différente, par conséquent, de celle dont il s'était flatté.

Voilà donc ce qui faisait sa douleur ; mais ce qui lui causait tant de colère était d'avoir été pris pour dupe dans ce traité, et de n'avoir pas su ce désespérant mariage, quoique l'extrême habitude qu'il avait à ces sortes de ré-

serves qu'on avait à son égard, et au peu de confiance qu'on lui marquait ordinairement dans de pareilles occasions, eût dû l'y rendre moins sensible.

De cette dernière réserve qu'on eut avec lui, il en voulut tant de mal à M. de Nemours (1) son beau-frère, et il en conçut tant d'aigreur contre lui, qu'on croit qu'elle fut cause enfin qu'ils se battirent l'un contre l'autre, et ce fut dans ce combat que M. de Nemours fut tué par M. de Beaufort. Cela, joint au manque de parole de M. le Prince pour madame de Montbazon, sur ce billet qu'il lui devait payer, obligea M. de Beaufort à traiter avec la cour, dont M. le Prince ne se soucia pas beaucoup.

Le lendemain que ce prince fut arrivé, il alla fort exactement chez madame de Chevreuse, exprès pour lui faire de très-grands remercîmens de tout ce qu'elle avait fait pour lui, en l'assurant qu'il lui était uniquement redevable de sa liberté; et suivant la parole qu'il en avait donnée, il ne manqua pas de lui faire la demande de mademoiselle sa fille pour le prince de Conti, lequel s'étant trouvé présent à cette demande, fit aussi, en la confir-

(1) Charles-Amédée, duc de Nemours, tué en 1652.

mant, ses offres de service à mademoiselle de Chevreuse. Madame de Chevreuse répondit que, quelque grand que fût l'honneur qu'ils fissent l'un et l'autre à sa fille, elle ne le pouvait cependant souhaiter, si M. le Prince y avait la répugnance que bien des gens croyaient qu'il y eût, et qu'elle aimait mieux le voir satisfait qu'elle n'aimait la fortune de sa fille; qu'à l'égard de la parole qu'il lui avait donnée, elle savait fort bien que celles qu'on donne en prison n'engagent point; qu'ainsi elle lui remettait volontiers la sienne, pour n'en faire que ce qu'il lui plairait; que pour elle, ce lui serait toujours beaucoup d'avantage d'avoir pu servir une personne de son rang et de son mérite, et que quand elle ne recevrait pas l'honneur qu'il lui proposait, elle n'en demeurerait pas moins attachée à ses intérêts. Mais M. le Prince, pour tout ce que madame de Chevreuse lui venait de dire, ne se rengagea qu'un peu davantage encore à ce mariage en question, et même avec de nouvelles protestations si fortes qu'elle les crut sincères, quoique pourtant il n'eût aucun dessein de les exécuter; car enfin il ne comptait pas pour beaucoup un semblable manquement de parole; et il ne témoignait souhaiter cette alliance avec tant de

passion, que parce qu'il savait qu'on l'appréhendait à la cour, laquelle il voulait engager à le prier de la rompre, afin de lui en faire acheter la rupture bien cher.

Madame de Chevreuse de son côté n'avait témoigné tant d'indifférence là-dessus, que parce qu'elle savait bien que M. le Prince ne pouvait pas encore avoir eu le loisir de s'accommoder avec la cour; et qu'en s'engageant de nouveau avec elle, après tout ce qu'elle lui avait dit, il se mettait tellement dans son tort qu'il lui serait extrêmement difficile de se dégager.

Le bruit de ce prochain accomplissement de ce mariage ayant éclaté, la reine connut alors clairement que madame de Chevreuse l'avait toujours trompée, et elle n'en fut pas fort surprise; car elle s'était depuis long-temps défiée de cette princesse, jusqu'à avoir mandé même au cardinal ce qu'elle pensait de son infidélité. Ce ministre n'en avait aucun soupçon, et ne pouvait se résoudre à le croire; mais lorsqu'il s'en vit tout-à-fait convaincu, il jura qu'il ne se fierait jamais à une femme de sa sorte; il fit ce serment en se servant d'un nom tout-à-fait injurieux qu'il lui donna, pour s'expliquer mieux sur ce qu'il pensait d'elle.

Madame de Chevreuse, par sa dangereuse habileté et par toute sa conduite, avait si bien fait connaître à la cour ce que ce serait qu'une femme de son caractère et de son esprit dans la maison du prince de Condé, laquelle maison pour son utilité propre, et pour celle de madame de Chevreuse elle-même, ne pouvait avoir d'autres intérêts que ceux de ce prince, la cour, dis-je, avait si bien connu de quoi serait capable cette princesse dans la maison de Condé, que les ministres n'oublièrent rien pour l'empêcher d'y entrer, et ils jugèrent aussi que M. le Prince rompant avec elle, ce serait rompre avec toute la fronde : ce qui serait un grand désavantage pour lui.

De sorte donc que, pour y parvenir, on commença à négocier, et ce furent messieurs de Lionne et Servien, qui lui étaient plus agréables que M. le Tellier (1), qui se mêlèrent de cette négociation, où M. le Prince entra dans l'instant même, sans faire la moindre réflexion à toutes les protestations de ses nouveaux engagemens avec madame de Chevreuse.

Du côté de la cour on résolut de lui sacrifier le gouvernement de Guienne, et de lui faire

(1) Michel le Tellier, ministre d'état, mort chancelier de France en 1685.

espérer celui de Provence pour le prince de Conti, quoiqu'on n'eût aucune envie de remplir cette espérance.

La princesse Palatine s'offrit à la reine pour travailler à cette négociation ; M. de la Rochefoucault y entra tout de même, et de tout son cœur, parce qu'il haïssait la fronde au dernier point. Ainsi dans le même temps que de la part de la cour on négociait avec M. le Prince, on traitait secrètement aussi avec tous ceux de son parti pour les en détacher.

Madame de Longueville de son côté, étant encore à Stenay pour achever de régler quelques intérêts avec les Espagnols, y apprit avec une douleur sensible la nouvelle du prochain mariage de M. son frère avec mademoiselle de Chevreuse, dans la crainte que la mère et la fille ne lui fissent perdre le crédit qu'elle avait sur ce frère, lequel était le seul de sa famille sur qui elle en eût un véritable ; mais ce qui la touchait encore bien davantage, c'était de voir entrer dans cette famille une personne et plus belle et plus jeune qu'elle.

Quoique de si loin cette princesse ne pût pas savoir bien précisément en quel état était cette négociation, ni s'il était à propos de faire connaître sitôt le dessein de M. le Prince et le sien,

elle ne laissa pas cependant, pour faire croire qu'elle était assez habile pour réussir à tout ce qu'elle entreprendrait, de vouloir bien se hasarder d'écrire à Fuensaldagne, gouverneur des Pays-Bas, qu'elle allait à Paris pour rompre ce mariage du prince de Conti avec mademoiselle de Chevreuse.

M. de Noirmoutier, qui connaissait mieux M. le Prince que les autres, n'avait jamais voulu entrer dans la négociation de ce prince avec la fronde, ni même revenir à Paris pendant tout le temps qu'on en parla : c'est pourquoi il manda aux frondeurs que, ne prétendant rien aux grands avantages et aux grandes félicités qu'ils allaient recevoir, par le moyen de leur accommodement avec M. le Prince, il ne voulait point aussi entrer avec leur parti dans cette nouvelle liaison ; mais qu'il ne laisserait pourtant pas de demeurer toujours uni avec eux, si dans la suite ils ne trouvaient pas dans cette liaison si éblouissante tout ce qu'ils en espéraient. Il les avertit en même temps de ce que madame de Longueville avait écrit à Fuensaldagne, qu'il avait su par certaines femmes de ce pays-là avec lesquelles il avait eu en diverses occasions quelque sorte d'habitude.

Les frondeurs prirent quelques soupçons, et

de cet avis que leur donna M. de Noirmoutier, et de ce qu'ils avaient vu qu'on avait différé le plus qu'on avait pu d'envoyer querir la dispense : joint à cela que madame de Chevreuse étant allée attendre madame de Longueville chez elle le jour qu'elle revint de Stenay, afin de lui marquer plus d'empressement, et afin aussi de la voir plus en particulier, madame de Longueville, bien loin de lui faire le moindre compliment sur le mariage de sa fille avec son frère, affecta même de ne lui en pas parler.

Ils jugèrent donc dans le conseil des frondeurs que non-seulement M. le Prince pourrait bien avoir le dessein de rompre ce mariage; mais encore que, quand il l'aurait, ils ne pourraient pas l'empêcher de l'exécuter; que c'était peut-être même la seule raison qui l'obligerait à se détacher de la fronde, et que, pour ne pas tout perdre, ils devraient s'offrir des premiers à favoriser ce dessein, au cas qu'il l'eût; sur quoi le coadjuteur vint trouver M. le Prince, et lui dit que, pour peu qu'il eût de répugnance au mariage de M. son frère, il le romprait; qu'il se faisait fort même que madame de Chevreuse n'en serait pas fâchée, et qu'enfin il le prenait sur lui.

Le prince de Condé négligea cette occasion

de rompre de bonne grâce le mariage de son frère, soit que son traité avec la cour fût fait ou qu'il ne fût pas encore conclu, soit qu'il ne crût pas ce qu'on disait; enfin, par une mauvaise finesse, il n'accepta pas le parti qu'on lui proposa, outre que d'ailleurs il négligea tellement la fronde, que lorsqu'elle témoigna tant d'empressement pour faire donner un arrêt au parlement qui donnait l'exclusion aux cardinaux étrangers d'être premiers ministres, et que la cour, d'un autre côté, pour embarrasser le coadjuteur, fit ajouter à cet arrêt que les cardinaux français en seraient également exclus; il parut s'intéresser très-peu et au dessein de la fronde et à l'opposition du coadjuteur à cette addition de la cour contre lui, lequel ayant fait connaître, par tous ses mouvemens, qu'il prétendait être cardinal et premier ministre, mit bien des gens contre lui; car enfin, quelque haine qu'on portât au Mazarin, on appréhendait encore davantage de voir le coadjuteur dans le ministère que d'y voir ce cardinal; et ce fut dans les instances pressantes que fit le coadjuteur à M. le Prince, pour l'obliger à le favoriser, qu'on remarqua, par la faiblesse et par la négligence avec lesquelles ce prince s'y employa, qu'il ne

le faisait que par politique, et qu'il ne s'en mettait guère en peine.

M. le Prince et madame de Longueville revinrent avec cette même humeur et ces mêmes manières qui les avaient décriés et perdus, sans s'apercevoir et sans se douter en aucune façon qu'elles leur pussent faire le moindre tort, surtout madame de Longueville ; et quoiqu'elle eût plus d'envie que personne de se raccommoder avec la reine, elle voulait pourtant que ce fût sans en rabattre de sa hauteur, et que sa fierté allât même jusqu'à cette princesse.

Elle lui fit donc dire, comme l'aurait fait une reine étrangère, le temps qu'elle irait chez elle, et pour comble d'orgueil elle se fit attendre deux ou trois heures, dont M. le Prince fut très-fâché. Mais il est vrai que jamais fierté ne fut si mal soutenue ; car enfin, dès qu'elle fut devant la reine, il lui prit un tremblement si grand qu'on eût pu croire qu'elle avait la fièvre, et elle n'eut pas la force d'ouvrir la bouche pour parler, au moins pour dire deux mots de suite : de sorte qu'il fallut que la reine elle-même la rassurât, dont cette princesse ne laissa pas de rire beaucoup après.

La Rochefoucault, qui était d'un meilleur sens que madame de Longueville, ne jugeant

pas qu'elle dût être si puissante qu'elle se le figurait, lui conseilla de se faire valoir auprès de son frère du crédit qu'elle avait auprès de son mari, et de celui qu'elle avait auprès de son frère, de négocier entre eux; et enfin de faire si bien sa manœuvre qu'ils ne parlassent que rarement et très-peu de temps ensemble, de peur qu'ils ne découvrissent son artifice, parce qu'en effet elle n'était bien ni avec l'un ni avec l'autre, et il lui était important qu'ils ne le connussent pas. Mais insensiblement elle fit tout le contraire de ce qu'elle devait pour faire réussir le conseil que lui avait donné M. de la Rochefoucault, et elle le voulut prendre d'un ton si haut avec son mari, qu'elle ne le put soutenir sans son frère, dont elle se trouva fort mal, comme on le verra par la suite.

M. le Prince faisait un grand secret de sa négociation avec la cour; mais la cour était bien aise de la laisser plus qu'entrevoir, afin de le décréditer parmi la fronde. Les ministres tiraient ce traité en longueur, parce que M. le Prince demandait des choses exorbitantes; et avant que d'y répondre, ils voulaient affaiblir son parti, afin qu'il ne fût pas en état de se rendre si difficile sur les conditions.

MM. de Bouillon et de Turenne abandonnè-

rent M. le Prince sur de faibles prétextes, et ils se raccommodèrent avec la cour à des conditions qui leur paraissaient meilleures et plus sûres que celles que M. le Prince leur pouvait faire pour les arrêter : ce qui fut cause qu'ils le quittèrent, étant d'ailleurs très-mal satisfaits des manières qu'il avait eues à leur égard en diverses occasions.

M. de la Rochefoucault, qui avait trouvé que mademoiselle de Longueville pouvait faire quelque obstacle à sa belle-mère, avait aussi trouvé à propos de la ménager ; même avant le retour de mademoiselle de Longueville, il avait déjà commencé à la voir plusieurs fois et à lui rendre compte de tout ce qui se passait, en lui insinuant, toutes les fois qu'il la voyait, qu'il fallait qu'elle fût bien avec madame sa belle-mère, et en l'assurant qu'il se chargeait non-seulement de cet accommodement, mais encore de le maintenir et de l'entretenir.

Il conseilla la même chose à madame de Longueville ; mais comme elle ne croyait que son orgueil, et qu'elle s'imaginait être parvenue au suprême degré de la grandeur et de la puissance, elle n'en voulut point croire M. de la Rochefoucault, outre que le long temps qu'elle avait été sans le voir l'avait si fort décrédité

auprès d'elle, qu'elle commença même un peu à s'en dégoûter, de sorte qu'au lieu de bien recevoir sa belle-fille lorsqu'elle l'alla voir, elle ne la regarda que comme une personne contre qui elle était fort en colère, sans que mademoiselle de Longueville lui eût pourtant fait autre chose, sinon qu'elle avait toujours marqué beaucoup de respect pour le roi et pour la reine; car pour ce qui est des divers efforts indirects que cette princesse avait tentés auprès de M. son père pour le détacher des partis opposés à la cour, madame de Longueville ne pouvait lui en vouloir de mal, car elle n'en avait jamais rien su. Mais la principale raison qui lui faisait recevoir sa belle-fille avec tant de dédain et d'aigreur, c'est qu'elle n'était pas si puissante qu'elle. Ce commencement des airs insultans qu'on prenait avec cette princesse, lui faisant juger des mauvais traitemens qu'elle pouvait éprouver par la suite, contribua beaucoup à la faire entrer dans une affaire que je vais dire, joint aussi qu'elle était persuadée que la fin qu'elle s'y proposait était le véritable intérêt de M. son père, et qu'elle n'avait pu jusque-là, ainsi que je l'ai dit, lui faire bien envisager.

M. de Longueville, avec les places qu'on lui avait rendues en Normandie, avait repris dans

cette province presque tout le crédit qu'il y avait avant sa prison, crédit qui le rendait alors fort considérable et qui fit juger à la cour qu'il était important pour elle de le désunir d'avec M. le Prince; mais on ne savait comment s'y prendre, parce qu'on le croyait absolument obsédé et entraîné par la maison de Condé, et l'on craignait fort que cette maison ne le retînt toujours attaché à elle, dans la persuasion où l'on était de l'extrême pouvoir que madame sa femme avait sur lui, quels que fussent les incidens qui les brouillaient quelquefois.

Ce prince avait eu dans ses affaires un homme qui était dévoué à la cour, mais il l'avait chassé de son service; et il en avait un autre à sa femme, qui était ce même Priolo qui, par ses rapports, l'avait jeté dans le parti de la fronde. On ne savait donc à qui s'adresser; et d'un autre côté M. le Prince avait donné tant de terreur à tout le monde, que la peur de le fâcher qu'avaient presque tous les esprits, faisait qu'on appréhendait que le parti de la cour étant si bas et si décrédité, il n'y eût sujet de craindre que personne ne se voulût charger de cette commission, ou bien que ceux qui s'en chargeraient ne trompassent la cour ensuite. Enfin M. Servien s'avisa de penser à mademoiselle de

Longueville, qu'il savait n'aimer pas beaucoup sa belle-mère.

Ce ministre était de ses amis depuis le voyage qu'elle avait fait à Munster ; et sur le prétexte de cette connaissance, il l'alla voir à la sortie de prison des princes. Il lui proposa de travailler auprès de M. son père, pour l'engager de se raccommoder de si bonne foi avec la reine, que rien ne fût plus capable de les désunir.

Elle se chargea volontiers de cette commission, et les mesures qu'ils prirent là-dessus allèrent même bien plus loin que l'on n'eût osé l'espérer. Mais mademoiselle de Longueville recommanda à M. Servien de n'en point parler à son père que cette grande prévention de la puissance de M. le Prince ne fût un peu passée, sur l'espérance qu'elle avait que pendant ce temps-là elle préparerait cette négociation, et qu'elle lui ferait savoir quand il serait à propos de la commencer.

Au milieu de toute la puissance que pouvait avoir M. de Longueville, il se trouvait accablé de ses beaux-frères, qui se voulaient servir de ses établissemens pour mieux affermir leurs affaires, sans que l'appui et l'utilité qu'il apportait à leur parti le fissent considérer davantage d'eux; et c'était là leur procédé ordinaire

avec tous ceux qui voulaient bien le souffrir.

Madame de Longueville de son côté était dans un tel enthousiasme de sa prospérité, qu'elle ne se connaissait plus elle-même. D'abord elle crut si fortement qu'elle aurait plus de considération que M. le Prince, qu'elle ne pouvait pas s'imaginer pourquoi il aurait pu en avoir plus qu'elle. Cependant un peu après elle rabattit quelque chose de cette opinion; mais cette modestie n'alla pas jusqu'à son mari, car elle lui fit dire que, s'il s'avisait de trouver à redire à sa conduite, elle le rendrait le plus malheureux de tous les hommes.

Comme on s'était persuadé qu'il ne ferait jamais d'autre figure que celle de suivre le parti de M. le Prince, et que d'ailleurs c'était un crime capital auprès de sa femme et de son beau-frère que de le ménager, les frondeurs ne le considéraient guère, et ils n'avaient même avec lui que très-peu de commerce, surtout le coadjuteur, tant par les raisons que j'en viens de dire, que par la honte qu'il avait de l'avoir fait prendre prisonnier, après en avoir été et tant aimé et tant protégé. Il lui disait toujours pourtant qu'il voulait avoir un long entretien avec lui; mais cet entretien ne venait jamais.

M. de Longueville était donc dans cet état,

lorsque mademoiselle sa fille entreprit de l'engager dans le parti de la cour ; et comme cette princesse ne craignait guère ceux qu'elle n'aimait pas, elle n'eut aucune appréhension des Condé, quoiqu'elle eût grande part aux menaces de sa belle-mère. Ce qui lui donna encore plus de hardiesse, c'est qu'elle ne demeurait plus avec elle, parce qu'elle était revenue à son logis particulier, avant que madame de Longueville fût arrivée à Paris, et qu'elle y était toujours demeurée depuis.

Elle commença d'abord la négociation qu'elle avait à faire avec M. son père par le flatter beaucoup, par s'ingérer ensuite de lui parler de ses affaires les plus importantes, et par décider hardiment de tout ce qu'elle savait qui pouvait le plus réussir auprès de lui. Mais pour mieux disposer sa matière, elle voulut commencer par le rassurer contre la maison de Condé, en plaignant M. le Prince d'être seul à ne pas prévoir les périls où il allait se précipiter, et en lui faisant voir qu'ils présumaient bien souvent de leur puissance sans aucun fondement; que leur prison en était une preuve convaincante, et que lors même qu'ils en présumaient le moins, ils ne laissaient pas de faire encore toute la même con-

tenance, dans la vue d'étourdir le public par cet artifice.

Elle ajouta qu'ils couraient d'ordinaire à leur perte par leur manque de foi à l'égard de tous ceux qui les avaient servis : parce que malheureusement pour M. le Prince, et pour tous les gens qui avaient à traiter de quelque chose avec lui, il ne faisait consister l'honneur qu'à être brave et intrépide, et nullement à être homme de parole et de probité ; que personne n'osait ni lui faire de reproche là-dessus, ni l'avertir que c'était la cause de ce que tout le monde l'abandonnait ; qu'ainsi il n'était guère possible qu'il pût changer de conduite ; enfin qu'il n'y avait que lui qui ne s'aperçût pas des dangereux effets qu'il en devait attendre, et qui même lui en étaient déjà arrivés, parce qu'il n'y avait que lui qui en ignorât la cause, à laquelle il ne pouvait rien attribuer par conséquent de tout ce qui lui arrivait; qu'il serait donc plus honorable de se raccommoder avec la cour, lorsque ce prince paraissait encore être en état de se soutenir, que lorsque sa fortune deviendrait dans son déclin ; que comme il avait toujours accoutumé de faire ses traités sans lui en parler, il pouvait lui rendre la pareille ; et que pour lui, s'il cessait d'être en considération, ce ne serait

que parce qu'il le voudrait bien; qu'il ne pouvait se voir hors de prison, sans se voir en même temps maître de la Normandie; qu'un homme comme lui n'en pouvait avoir d'autre que le roi; qu'il ferait une figure fort désagréable dans un parti où il ne pouvait être que le quatrième tout au plus; que même le duc de Beaufort et le coadjuteur auraient encore plus de crédit à Paris que lui, et qu'en demeurant comme il était, il s'allait embarrasser immanquablement avec bien des gens qui ne pouvaient pas compatir ensemble.

Par de semblables discours, ou pour mieux dire, par les dispositions des affaires, ou si l'on veut encore, par la manière dont avait été traité M. de Longueville, il devint si différent de ce qu'on l'avait toujours vu, qu'on ne le connaissait plus; il résistait à tous les gens qui l'avaient voulu soumettre, et il le prenait audessus de tous ceux qui mal à propos l'avaient pris sur lui.

Ensuite de cette conversation que mademoiselle de Longueville eut avec M. son père, elle avertit M. Servien qu'il était temps de parler de la négociation qui avait été proposée entre eux, et qu'elle venait de la disposer : ce que ce ministre ayant appris, il sut si bien profiter de

cette disposition, qu'il ne tarda guère à en tirer tout l'avantage qu'on en désirait. Mais il fit connaître à M. de Longueville que la reine aurait peine à avoir une confiance entière en lui, tant que son fils (1) serait à Mouron entre les mains de M. le Prince. Il pressa même sa fille de lui en parler fortement; et mademoiselle de Longueville le fit avec tant d'adresse et de succès, que malgré tous les efforts de madame de Longueville pour empêcher que son fils ne sortît de Mouron d'auprès du prince de Condé, M. de Longueville s'opiniâtra tant de le retirer d'auprès de ce prince, qu'on fut contraint de le lui rendre.

Comme le procédé de M. de Longueville avait plus de rapport en ce temps-là avec le caractère d'esprit de sa fille qu'avec le sien propre, madame de Longueville se prenait à elle de tout ce que faisait ce prince; et c'est ce qui lui donnait une si grande haine contre mademoiselle de Longueville, sans songer qu'elle-même était la seule cause de tout ce qui lui arrivait de fâcheux, et qu'elle se l'attirait, tant par les manières dont elle avait vécu avec M. de Longueville, que par toutes les hauteurs et toutes

(1) Jean-Louis-Charles d'Orléans, fils aîné du duc de Longueville.

les bizarreries qui avaient obligé mille gens à parler contre elle à son mari.

La cour, qui ne négligeait rien, sachant cette aversion de madame de Longueville pour sa belle-fille, quoique assez mal fondée, s'en servit pour la faire tomber dans un piége dont elle ne se douta jamais, quoiqu'il fût cependant fort aisé à connaître.

Comme tout ce qui lui venait de sa belle-fille lui était odieux, on lui persuada qu'elle mettait dans la tête de son père de l'emmener en Normandie avec lui, et de la faire enlever au cas qu'elle n'y voulût pas consentir. Elle fut fort effrayée de cet avis, contre lequel voulant se précautionner, elle se fit garder avec un grand soin; et dans l'alarme où elle était, elle se trouva forcée d'employer M. le Prince auprès de son mari, pour l'empêcher de l'emmener avec lui.

Si elle avait été mieux informée de la vérité, elle aurait connu qu'il était aisé de réussir sans tant de peine à ce qu'elle désirait avec tant de passion, parce que son mari ne songeait à rien moins qu'à l'emmener, et que mademoiselle de Longueville, avec tout le reste des personnes qui lui étaient contraires, en avait encore plus de peur qu'elle-même, dans la crainte que, si

elle suivait son mari, elle ne reprît du crédit auprès de lui, et qu'elle ne le remît encore dans de nouvelles affaires fatales à sa gloire et à son repos.

M. le Prince, sollicité par madame de Longueville, se chargea donc de parler à M. de Longueville. Mais comme il lui était plus utile que sa sœur, il la lui sacrifia; en ce qu'ayant obtenu qu'elle n'irait point en Normandie, chose qui lui fut peu disputée, il accorda à son beau-frère qu'elle irait à Bourges, après être convenus l'un et l'autre qu'elle n'était pas d'une conduite qui permît de la laisser demeurer à Paris. Mais comme le jour n'était pas pris pour la conduire à Bourges, où il était bien plus honteux pour elle d'aller que si elle n'eût fait qu'un même voyage avec son mari, il lui resta quelque espérance que les affaires pourraient changer.

Sitôt qu'il eut été résolu que madame de Longueville n'irait point en Normandie, mademoiselle de Longueville, fortement excitée par la cour, pressa M. son père de hâter son voyage : ce qu'il fit aussitôt à sa persuasion; et dès l'instant qu'il fut arrivé dans cette province, il s'y trouva plus puissant qu'il n'y avait jamais été.

Pendant tous ces petits mouvemens, il se passait peu de jours que quelques-uns des amis de M. le Prince ne le quittassent; mais on ne pouvait être content à la cour que M. le duc d'Orléans ne l'eût abandonné; parce que sans lui, la retraite de tous les autres ne pouvait être pour elle d'une grande conséquence. . . . . . .

Les ministres, qui étaient demeurés auprès de la reine, s'avisèrent d'une intrigue qui fit réussir ce dessein. Le stratagème qu'ils mirent en usage fut la pomme de discorde entre tous les partis, et fit échouer le traité que M. le Prince projetait avec la reine. Enfin ce tour imprévu jeta ce prince dans des labyrinthes dangereux, dont il n'est jamais bien revenu : voici ce que c'était. . . . .

M. Servien dit à M. le Prince que, comme il se défiait des promesses de la reine et du cardinal, et qu'ils avaient envie de lui faire connaître toute la bonne foi avec laquelle ils désiraient se réconcilier avec lui, il avait dessein de le lui persuader de leur part, et non par des paroles simplement, qu'il s'aperçevrait de la considération qu'ils avaient non-seulement pour lui, mais encore pour ceux qu'il affectionnait. M. le Prince parut fort satisfait de ce

qu'on lui promettait, sans s'en éclaircir plus particulièrement.

Un mercredi de la Passion, qui était un jour de conseil, M. le duc d'Orléans s'y étant trouvé pour y assister, on vit venir le chancelier Séguier que l'on croyait exilé, le premier président Molé que l'on croyait au Palais, et Chavigni ministre d'état, tous trois connus pour être amis intimes du prince de Condé, particulièrement le dernier qui lui était entièrement dévoué; mais on leur avait fait signer à tous trois, avant que de les admettre au ministère, qu'ils seraient dans les intérêts de la reine et du cardinal, préférablement à tous autres.

La reine dit à M. le duc d'Orléans qu'elle les avait mis dans le conseil, et qu'elle avait ôté les sceaux à Châteauneuf, pour les donner au premier président, dont M. le duc d'Orléans se mit dans une grande colère, et dit qu'ayant l'honneur d'être oncle du roi et lieutenant-général de la régence, on n'avait point dû faire un changement de cette nature au conseil sans sa participation, et qu'il n'y reviendrait plus qu'on n'y eût donné ordre.

M. le Prince de son côté demeura tout étourdi, ne sachant si ce qu'il voyait lui était bon ou mauvais. Cependant il ne laissa pas de se retirer

avec M. le duc d'Orléans, en déclarant qu'il ne pouvait être content que Monsieur ne le fût; mais quand il eut fait un peu de réflexion et pris conseil, il comprit que ces nouveautés lui étaient préjudiciables, et que c'était pour le rendre suspect: aussi voulut-il s'en justifier; et étant allé chez madame de Chevreuse, il y fit des sermens terribles qu'il n'avait rien su de ces nouveaux changemens; mais il n'en fut pas mieux cru, et ses sermens ne servirent qu'à donner de l'horreur pour lui, parce qu'on les croyait tous faux: ce qui cependant, en cette occasion, était une grande injustice.

M. le duc d'Orléans, la fronde et le public, ne faisaient aucun doute que le prince n'eût part à ce qui était arrivé; n'y ayant, à ce qui leur semblait, nulle apparence que la reine, toute prisonnière qu'elle était au Palais-Royal, eût osé une pareille chose, sans l'avoir concertée avec M. le Prince.

Il y eut ensuite un conseil au palais d'Orléans sur le mécontentement de Monsieur à l'égard de la reine. M. de Beaufort y parla fort mal à son ordinaire; le coadjuteur y donna des avis fort violens, et entre autres de jeter des pierres contre le Palais-Royal. Sur quoi M. le Prince, lorsqu'on lui demanda le sien, en se moquant

visiblement d'eux, répondit qu'il ne savait point la guerre des cailloux, et qu'il fallait demander à ces messieurs comment elle se pratiquait : ce qui augmenta encore la défiance qu'on avait de lui.

Les ministres qui traitaient avec ce prince ne lui parlèrent plus du gouvernement de Provence pour son frère; et il fallut qu'il abandonnât avec ce gouvernement toutes ses autres prétentions, parce que, étant devenu suspect au parti opposé, il se trouva forcé de se contenter de ce qu'on lui voulut donner.

On négocia ensuite avec M. le duc d'Orléans pour l'apaiser, et on lui fit trouver bon que ces messieurs demeurassent au conseil, pourvu qu'on rendît les sceaux à M. de Châteauneuf, et qu'il demeurât ministre. On dit à la cour que c'était à la considération de M. le Prince qu'on ôtait les sceaux à M. Molé : ce qui, selon l'intention que l'on en avait, de zélé et fidèle ami que ce premier président était de M. le Prince, le fit devenir son plus grand ennemi, et ce qui fut dans la suite d'un préjudice extrême pour ce prince, par la grande considération où était alors le premier président.

Après cela, on proposa à M. le duc d'agréer que le mariage de mademoiselle de Chevreuse

fût rompu, à quoi il consentit aisément; et l'on croit que ce qui en fut cause, c'est qu'on lui fit craindre que la maison de Condé ne devînt trop puissante, si ce mariage s'accomplissait.

Dès la semaine sainte Monsieur revint chez la reine au Palais, où elle fit venir le prince de Conti, pour lui dire de ne pas conclure sitôt son mariage avec mademoiselle de Chevreuse.

M. le Prince et madame de Longueville ne s'étaient point fiés en lui du dessein qu'ils avaient de le rompre; car ce prince était devenu fort amoureux de sa maîtresse; mais ils lui dirent de si terribles choses d'elle, qu'il eut autant d'impatience d'avoir des défenses de la reine sur ce sujet, qu'il en avait eu d'épouser cette jeune princesse.

Cette excuse des défenses de la reine parut très-mauvaise, parce qu'elle n'avait aucun pouvoir en ce temps-là; et dans la situation où étaient les choses, comme cette alliance s'était projetée, non-seulement sans l'aveu de cette princesse, mais encore contre ses sentimens, elle pouvait bien s'exécuter tout de même.

M. le Prince envoya le président Viole à madame de Chevreuse, pour lui rendre compte des ordres de la reine, et pour l'assurer cepen-

dant que malgré cela c'était une affaire qui n'était que différée sans être rompue; qu'ils iraient, son frère et lui, la voir pour s'en expliquer mieux avec elle. Mais en prenant des mesures pour exécuter ce qu'ils lui avaient promis par le président Viole, M. le Prince dit à son frère que lui seul était en obligation de faire cette démarche, comme la partie la plus intéressée; et que pour lui il ne pouvait plus voir madame ni mademoiselle de Chevreuse, par l'embarras que cela lui ferait.

Le prince de Conti, pour s'en défendre, lui dit qu'étant son aîné, la chose le regardait plus que lui du côté de ces sortes de ménagemens; qu'à l'égard de l'embarras qu'il en appréhendait, il serait encore plus grand pour lui, par la raison qu'étant le plus intéressé, il était par conséquent le plus engagé; et la fin de toute cette conversation entre ces deux princes fut, qu'ayant tourné la chose en complimens, et puis les complimens en raillerie et en plaisanterie, ils ne firent qu'en rire; et enfin, quoiqu'ils eussent mandé à madame de Chevreuse qu'ils iraient la trouver, ils n'y allèrent ni l'un ni l'autre, et ils ne la virent plus depuis.

Alors, des deux partis, ce fut à qui se hâterait

le plus de faire ôter la garde des bourgeois qui tenaient le roi et la reine comme prisonniers dans le Palais-Royal.

Ainsi donc, M. le Prince rompit entièrement avec les frondeurs, et il y rompit même avec une très-grande tranquillité, par le mépris qu'il avait pour eux : il les comptait comme les derniers des hommes du monde, et incapables par conséquent de pouvoir la moindre chose contre lui. Mais ce qu'il y a de très-surprenant en cela, et même presque incroyable d'un esprit tel que le sien, c'est que ces mêmes gens, de qui il témoignait faire si peu de cas, lui parurent, dans la même semaine, si redoutables, sans qu'il fût pourtant rien arrivé depuis, et ils lui devinrent si considérables, que, mal avec eux, il ne se crut plus en sûreté en aucun lieu du monde.

M. le Prince parut de bien meilleur sens en craignant les frondeurs qu'en les négligeant; car aussitôt qu'il eut rompu avec eux, il arriva ce que tout le monde avait prévu, et dont il ne s'était point douté ; quoique cela n'eût pas dû cependant lui être difficile ; il arriva, dis-je, ainsi qu'on l'avait prédit, que les frondeurs se raccommodèrent avec la cour contre lui : à quoi ils n'eurent pas beaucoup de peine, parce

que la reine avait bien plus d'envie de se voir défaite de ce prince que d'eux.

La haine que les frondeurs, particulièrement le coadjuteur et madame de Chevreuse, avaient pour M. le Prince et pour madame de Longueville, allait si loin, qu'elle leur avait fait oublier toutes les autres haines, jusqu'à celle qu'ils avaient pour le Mazarin, avec lequel ils traitèrent tout de nouveau, sans paraître rebutés par les autres traités qui leur avaient si peu servi. Mais véritablement dans celui-ci il y avait une clause si extraordinaire, qu'elle mérite bien qu'on en fasse mention, qui est que le coadjuteur dirait toujours du mal du cardinal Mazarin, afin de conserver toujours le crédit qu'il avait parmi le peuple, et que par ce moyen il demeurât en état de l'y mieux servir.

Par ce nouveau traité, il fut résolu, pour la seconde fois, de reprendre M. le Prince prisonnier. Comme il n'allait plus au Palais-Royal, par la défiance où il était, on ne put point aussi prendre de mesures pour l'y arrêter.

La reine, qui ne se fiait pas trop aux gens de cette cabale, leur dit qu'elle ne voulait pas le faire prendre à l'hôtel de Condé, de peur que

sa prise ne fît trop de bruit à Paris et qu'elle n'y causât même de grands meurtres : cependant on faisait défiler des troupes du côté du faubourg Saint-Germain.

M. le Prince, qui était toujours sur ses gardes, se retira la nuit à Saint-Maur, et il parut n'avoir profité de ses prisons que pour en être plus défiant, parce qu'elles lui avaient laissé toutes ses autres humeurs.

Il envoya Vigneul à madame de Longueville, pour lui apprendre sa retraite, et pour lui dire qu'elle n'avait que faire de l'y aller trouver; mais malgré cette précaution, et quoiqu'elle eût même une joue fort enflée, elle ne laissa pourtant pas de partir aussitôt; afin seulement de conserver la réputation qu'elle avait d'être bien avec son frère. Elle se plaignait après cela que, toute malade qu'elle était, elle avait été obligée de partir par les grands empressemens de ce prince, afin de persuader mieux la confiance qu'il avait en elle.

Le départ de M. le Prince fit un fort grand bruit, et l'on fut s'offrir au Palais-Royal et à Saint-Maur, tout comme des particuliers auraient fait dans des querelles particulières; et ceux qui allaient d'un côté n'allaient plus de l'autre. Mais on remarqua que peu de gens allè-

rent à Saint-Maur, dont M. le Prince eut beaucoup de chagrin ; et par la réflexion que trois mois auparavant toute la France avait été pour lui, il demeura fort surpris.

La crainte qu'on avait eu un temps de M. le Prince était entièrement dissipée. C'était une des plus grandes pertes qu'il eût faite à sa prison ; et, à la réserve des huit premiers jours qui suivirent sa sortie, on ne revint jamais à cette grande terreur qu'il avait autrefois donnée, quoi qu'il pût faire après cela.

Le lendemain que M. le prince de Condé fut à Saint-Maur, M. le prince de Conti alla au parlement, où il dit qu'il venait de la part de monsieur son frère leur rendre compte de sa sortie de Paris, et que, si elle n'avait pas été si prompte, il aurait été arrêté tout de nouveau; que c'était les effets de l'ancienne haine du Mazarin, parce qu'il s'était opposé à son retour; et que certainement, quoique le ministre fût loin de la cour, son esprit y régnait toujours par le Tellier, Servien et Lionne, qui étaient ses créatures; que monsieur son frère ne pouvait plus ni se fier à la reine, ni aller au Palais-Royal tant qu'ils y seraient, et qu'il fallait les en chasser aussi-bien que le cardinal.

Le parlement ne prit pas cela tout-à-fait

comme se l'était imaginé M. le Prince. Cependant le prince de Conti ne laissa pas d'y retourner plusieurs fois et d'y tenir toujours à peu près le même discours.

Le maréchal de Grammont fut trouver le prince de Condé de la part de la reine, pour savoir le sujet de son mécontentement. Ce prince se plaignit qu'on avait voulu l'arrêter ; dit qu'il ne pouvait être en sûreté que les trois ministres ne fussent partis, et que sitôt qu'ils le seraient, il rendrait ses devoirs au roi et à la régente.

La reine, de son côté, disait que M. le Prince ne faisait tant de bruit que pour avoir encore quelques nouveaux avantages ; qu'il était insatiable, et que plus on lui donnait, et plus il voulait avoir ; que l'on venait de lui donner la Guienne, et qu'il voulait encore avoir autre chose, mais qu'elle était résolue de n'en être plus la dupe, quoi qu'il pût faire ; et comme elle ne croyait pas devoir alors éloigner ses ministres, elle dit aussi que, pour les caprices de M. le Prince, elle n'ôterait pas ceux qui étaient de son conseil ; que ce n'était qu'un prétexte, et que s'ils n'y étaient plus, ce prince trouverait de nouveaux sujets de se plaindre.

Quoique M. le cardinal ne fût pas toujours cru lorsqu'il était loin, il ne laissait pourtant pas de conserver une très-grande autorité ; et comme on s'adressait toujours à lui pour toutes les grâces et pour toutes les affaires d'importance, on ne manqua pas de lui donner avis de celle-ci, sur laquelle il manda qu'il fallait absolument faire retirer les trois ministres, afin d'ôter à M. le Prince tout sujet de plainte, et de le mettre entièrement dans son tort, en faisant voir que son dessein n'était que de brouiller. Si bien que, lorsqu'on s'y attendait le moins, la reine relégua ces trois ministres dans leurs maisons ; ensuite de quoi elle manda à M. le Prince qu'elle avait bien voulu encore le satisfaire en cela, et s'il ne voulait pas au moins faire quelques pas pour elle, après qu'elle en avait tant fait pour lui.

M. le Prince, qui ne s'était jamais figuré qu'on dût ôter ces trois ministres, n'avait point aussi pensé à ce qu'il dirait si on le satisfaisait là-dessus : de sorte qu'il ne put jamais ni rien trouver ni rien alléguer pour prétexte de son mécontentement. On crut alors que le cardinal n'avait cette complaisance que pour rendre M. le Prince encore plus criminel s'il n'y répondait pas ; mais ce n'était point là du tout la

principale raison de ce ministre : il en avait d'autres fort essentielles pour lui, qui l'avaient engagé à agir comme il avait fait.

La reine lui avait mandé que M. Servien s'était trop avancé avec M. le Prince, et qu'on aurait fort bien pu se défendre de lui donner le gouvernement de Guienne ; et M. de Lionne, neveu de M. Servien, ayant su que le Mazarin avait cette pensée de son oncle, et croyant peut-être qu'elle lui avait été inspirée par M. le Tellier, il lui manda que ce ministre prenait un trop grand ascendant sur l'esprit de la reine : ce qui fit faire plusieurs réflexions au cardinal, outre qu'il n'était pas content que dans son absence on eût fait tant de choses sans sa participation.

D'un autre côté madame de Chevreuse, le coadjuteur et les autres frondeurs, surent peindre avec de si étranges couleurs l'ingratitude de M. le Prince pour eux, son manquement de foi sur le mariage de son frère, et généralement sur tous les autres articles qu'il leur avait promis, qu'ils le décrièrent à un point que cela ne se peut comprendre.

Il était abandonné de tout le monde ; on n'avait pas la moindre confiance en lui ; il n'eut dans ses intérêts que ceux qui ne pouvaient

s'en dégager avec honneur. Si bien qu'il connut trop tard que ses manquemens n'étaient pas d'une nature à pouvoir être tournés en plaisanterie, comme il se l'était imaginé ; car il n'avait point fait jusqu'alors aucune de ces réflexions utiles qu'il fit depuis si heureusement, et qui le portèrent à pratiquer avec tant d'exactitude des vertus solides, dont il ignorait même le nom en ce temps-là.

Ce prince, sachant comme les frondeurs le déchiraient, ne les épargnait pas aussi, et dit que madame de Chevreuse lui avait proposé de prendre la régence. Quoiqu'elle assurât que cette proposition venait de lui, tout le monde crut M. le Prince : car, comme il était plus puissant qu'elle, il lui eût été fort aisé d'avoir la régence s'il l'avait voulu, et comme elle était plus habile aux affaires que lui, il y avait bien de l'apparence qu'elle lui avait donné ce conseil. On ne sait même ce qui put l'empêcher de le suivre ; car on ne lui pouvait rien donner par un accommodement, qui ne fût beaucoup moindre que ce qu'il aurait pu prendre dans l'administration de la régence. Mais ce prince marqua si peu de prévoyance sur ce qui le regardait, par le trouble où il se trouva, et par la trop grande assurance qu'il

avait de lui-même, qu'il oublia après sa retraite à Saint-Maur de s'assurer du comte de Carces, qui était maître de la Provence, dans le temps qu'il le pouvait le plus utilement, et il ne s'en souvint que deux jours après que Carces fut engagé avec la cour. Mais, ainsi qu'on l'a déjà remarqué, il sembla que pour le bonheur de la France, le ciel, favorable au roi et à la reine régente, aveugla toujours ce prince sur ses propres intérêts, tant qu'ils furent opposés à son devoir.

Cependant M. le duc d'Orléans continuait toujours à être irrité. Il était ennemi déclaré du cardinal, et mal satisfait de la reine et de M. le Prince, depuis que les nouveaux ministres étaient entrés dans le conseil sans sa participation. Dans cet esprit d'aigreur, il sut tellement balancer les deux partis par son mécontentement, joint à son incertitude ordinaire, aussi-bien qu'à celle du parlement, qu'il leur ôta tout leur crédit à tous, sans même en conserver beaucoup pour lui; et l'on demanda en ce temps-là qu'était devenue l'autorité royale, puisque la régence l'ayant perdue, elle ne paraissait passée à aucun autre.

Ensuite de cela, M. le Prince vint plusieurs fois lui-même au parlement, où il fit venir

beaucoup de gens armés dans la grand'salle ; et la reine y envoya des compagnies tout entières pour y garder le coadjuteur, tant les intérêts étaient changés.

Dans une de ces assemblées où il y avait plus de gens de guerre qu'à l'ordinaire, le premier président Molé dit qu'il était étrange que le lieu destiné à rendre la justice fût devenu une place d'armes ; et il ajouta que pour rétablir les choses dans l'ordre et dans la tranquillité où elles devaient être, et faire disparaître ces gens armés, il fallait que chacun fît retirer ceux qu'il connaissait.

Le coadjuteur fut au passage des huissiers pour dire aux gens de guerre qu'ils se retirassent, afin de satisfaire le premier président, et M. de la Rochefoucault se leva aussi, comme s'il eût eu la même envie de faire retirer les gens du parti de M. le Prince ; mais ce ne fut que pour fermer la porte au coadjuteur qui était sorti, et qui fut dans un très-grand péril par les gens de guerre qui y étaient, et plus encore par le peuple qui était fort animé contre lui, parce qu'ils le croyaient mazarin.

M. de Brissac, qui s'aperçut de ce qui s'était passé, se leva de sa place pour ouvrir la porte au coadjuteur et le faire rentrer ; et il dit à

M. de la Rochefoucault que, s'ils étaient dans un autre lieu, il lui donnerait cent coups d'éperon, parce qu'il ne valait pas la peine qu'on se battît contre lui. Ensuite de quoi ils revinrent dans leur place, et M. de la Rochefoucault, en serrant la main du coadjuteur et celle du duc de Brissac, leur dit à demi-bas : *Je voudrais vous avoir étranglés.* Sur quoi le coadjuteur lui repartit, en l'appelant du nom que la fronde lui avait donné : *Ne vous émouvez point tant, camarade la Franchise, il ne peut rien arriver entre vous et moi ; car vous êtes un poltron, et je suis un prêtre.* Ceux qui étaient présens à cette conversation tâchèrent de l'adoucir ; mais tout ce qu'ils purent faire fut de la rompre.

Avec tout l'esprit qu'avait M. le Prince, il se tirait toujours assez mal des assemblées du parlement; et le premier président, qui ne l'aimait plus, lui rompait toujours en visière. Il lui demandait pourquoi il ne voyait pas la reine, et si c'était qu'il voulût élever autel contre autel.

Durant toutes ces assemblées du parlement, on ne laissait pas de négocier toujours entre la reine et M. le Prince ; mais on lui offrait peu de chose. C'était l'esprit de la cour de ce temps-là de réduire tout en négociation.

M. le Prince, de son côté, souhaitait beaucoup l'accommodement; il haïssait les partis, et il savait bien qu'il n'y était pas propre. Mais madame de Longueville, qui voyait bien qu'elle allait être reléguée à Bourges, comme on l'avait promis à son mari, voulait la guerre, afin que M. le Prince pût aller à son gouvernement, dans l'espérance qu'elle lui pourrait être plus utile dans la guerre que dans la paix; et que M. de Longueville ne le suivant point en Guienne, il ne serait plus si considéré de M. le Prince à son préjudice.

Le duc de la Rochefoucault était de même sentiment, parce qu'il voulait s'éloigner de Paris à quelque prix que ce fût, ayant peur qu'un prince, dont il connaissait bien mal le caractère, ne l'y fît tuer, ou que les frondeurs ne l'y fissent battre : de sorte que madame de Longueville et la Rochefoucault obsédaient si bien M. le Prince, qu'ils le portèrent à faire tout ce qu'ils voulurent, quoiqu'ils n'eût ni estime ni amitié pour aucun des deux.

Comme ils le connaissaient à fond, ils se servirent de ses deux principaux faibles, dont l'un était l'intérêt et l'autre la vanité de croire qu'on le craignait toujours beaucoup, et que l'on ne se pouvait passer de lui. Ils lui insinuèrent donc

que la reine appréhendait fort qu'il formât un parti ; et que s'il faisait la moindre démarche pour le faire croire, ou bien qu'il feignît de tourner ses pas du côté de la Guienne, on lui enverrait offrir tout ce qu'il pourrait souhaiter : de sorte qu'il n'eut pas de peine à se laisser persuader là-dessus.

Il se disposa donc pour partir, et il envoya auparavant sa sœur à Bourges, comme il avait promis à son mari.

Mademoiselle de Longueville avait été fort maltraitée de madame sa belle-mère et de M. le Prince, lorsqu'elle n'avait rien fait contre eux; et quand elle parut entièrement pour la cour, et qu'elle fut une des premières à aller chez la reine, M. le Prince la vint voir ; il lui rendit compte de toutes ses affaires ; et par mille complaisances, il fit tout ce qu'il put pour la ménager. Ce qui fait voir, aussi-bien que des actions plus importantes, que, dans ces temps, moins on était soumis à ceux de la maison de Condé, plus on en était considéré.

Les flatteries intéressées et hors de saison que prodigua ce prince n'eurent pas un fort grand succès pour lui auprès de mademoiselle de Longueville. Sa conscience, ses connaissances et les intérêts de son père, ne lui pou-

vaient pas permettre d'en être ni surprise, ni séduite, ni corrompue.

Comme en ce temps-là toutes les affaires se faisaient au Palais, et que tout était réglé par les délibérations du parlement, les princes et tous ceux qui y avaient intérêt ne manquaient pas aussi de se trouver à toutes les assemblées qui s'y faisaient. M. le duc d'Orléans, qui parlait admirablement bien, y paraissait beaucoup; M. le Prince, qui parlait fort mal en public, et qui de plus était très-étourdi des orages qu'il prévoyait, n'y brillait pas tant, et il ne réussissait seulement qu'aux répliques sur ce qu'on lui disait d'offensant.

La reine cependant voyait avec assez de tranquillité le peu de crédit qu'elle avait, dans la pensée que la majorité du roi approchait, et que dans cette majorité elle trouverait la fin de ses peines avec l'abaissement de ses ennemis. Depuis que MM. le Tellier, Servien et de Lionne furent partis, MM. de Châteauneuf et de Villeroy (1) la gouvernèrent tout comme les autres avaient fait, quoiqu'ils l'eussent trahie de concert avec madame de Chevreuse.

---

(1) Nicolas de Neuville, duc de Villeroy, pair et maréchal de France.

Dès qu'ils furent seuls au conseil, ils lui firent donner une déclaration par laquelle elle s'engageait de ne faire jamais revenir le cardinal, sans s'apercevoir du tort que lui pouvait faire une pareille déclaration. Il est vrai que l'on crut que la reine l'avait faite avec la participation de ce cardinal; mais on a vu depuis une lettre de lui, écrite à M. de Brienne, où il s'en plaint extrêmement, et où il en paraît fort offensé.

Le coadjuteur ne sachant plus que faire, et voyant qu'il avait peu d'agrément dans les deux partis, s'avisa de prendre un nouveau ton. Il dit que pour ne se plus mêler de rien il voulait se retirer, et ne se divertir plus que de ses oiseaux. Il ne prétendait pas cependant qu'on le crût, et au contraire, il voulait faire imaginer par cet art de fort grands mystères.

Mais comme la vérité se fait toujours connaître, on jugea aisément que ce qu'il disait, sans le vouloir persuader, le faisait paraître encore plus véritable qu'il ne pensait et qu'il n'eût voulu.

LIVRE III.

La majorité du roi étant sur le point d'arriver, M. le Prince vit bien qu'il serait encore moins en sûreté qu'il n'y était auparavant; mais entêté toujours de la peur que son départ donnerait, il se détermina enfin de partir pour la Guienne le plus tôt qu'il lui serait possible.

Il résolut donc de ne se point trouver à la cérémonie de la majorité, et alla sur le chemin de Normandie à un rendez-vous qu'il y avait donné à M. de Longueville, pour savoir s'il n'y avait rien à faire avec lui.

Mais voyant que sa peine était inutile, et que son beau-frère voulait être toujours inviolablement attaché au roi, et soumis à tous ses ordres, sans se rapprocher de Paris, il se mit en route pour aller droit à son gouvernement.

Ce prince était si persuadé qu'aux premiers pas qu'il ferait on lui offrirait tout, qu'il attendait des courriers dans bien des lieux où il passa, et où il séjourna même pour les y at-

tendre ; mais n'en voyant point venir, la colère le prit contre ceux qui l'avaient embarqué à ce voyage ; et en disant des choses horribles à M. le prince de Conti, à madame de Longueville et à la Rochefoucault, il leur reprocha qu'ils l'avaient engagé dans un étrange parti, mais qu'ils en seraient plus tôt las que lui, et qu'ils l'abandonneraient.

Le roi ayant eu treize ans accomplis le cinquième de septembre, il choisit le septième du même mois pour faire la cérémonie de sa majorité, et il fut au parlement selon la coutume, pour se faire déclarer majeur. Là il fit un remercîment à la reine sa mère des soins qu'elle avait pris pendant sa régence, et il n'en fit point au duc d'Orléans qui y avait eu part comme lieutenant-général, ce qui l'offensa beaucoup. Mais on feignit à la cour de ne savoir rien de son mécontentement, que bien des gens prirent grand soin d'augmenter.

Un peu avant la fin de la régence, on avait ôté les sceaux à Châteauneuf, pour les donner au premier président Molé ; mais comme dans cette rencontre il fallait deux personnes différentes, parce qu'il n'était pas possible que le même homme fît les deux charges, celle de chancelier et celle de premier président, on

laissa les sceaux au chancelier pour quelques jours seulement. On ôta de même les finances au président de Maisons, pour les donner à la Vieuville.

On prit à la cour les premières démarches que fit M. le Prince pour des actes d'hostilité, et l'on fit une déclaration contre lui, laquelle fut communiquée à M. le duc d'Orléans, pour savoir s'il n'y trouverait rien à redire. Il fit seulement changer deux lignes, ce qui fit croire qu'il approuvait le reste dont il n'avait pas parlé. Cependant, quand on porta cette déclaration au parlement, il s'y opposa de la plus grande force du monde, dont la reine et les ministres furent extrêmement surpris; mais il fallut pourtant le souffrir, comme beaucoup d'autres choses.

Le coadjuteur fut nommé au cardinalat, mais on ne crut pas trop que cela pût réussir; car il était assez facile de juger, après tout ce qui s'était passé, que la cour ne voulait seulement que l'éblouir.

Aussitôt que M. le Prince fut parti, la cour prit la résolution de le suivre, afin de ne lui pas donner le loisir de mettre ordre à ses affaires. La reine fut bien aise aussi de tirer le roi hors de Paris, où ils avaient été l'un et l'autre long-

temps prisonniers, et où ils n'avaient pu être sûrement depuis le commencement des cabales de la fronde.

M. le Prince passa par le Berri, qu'il fit déclarer en sa faveur, et la Guienne ensuite. Mais dès que le roi approcha, ces provinces furent encore plus promptes à rentrer dans leur devoir qu'elles ne l'avaient été à se mettre dans l'autre parti. M. de Rohan-Chabot fit déclarer pour la cour Angers, dont il était gouverneur pour M. le Prince, et M. de du Dognon fit déclarer Brouage et la Rochelle, à cause, disait-il, des obligations qu'il avait eues à M. le duc de Brézé.

A l'égard de du Dognon, ce ne fut seulement que pour les formes qu'on l'attaqua, car il ne fit aucune résistance. On croit qu'avant de partir de Paris, il avait fait son accommodement, par lequel on lui donnait un bâton de maréchal de France pour ses gouvernemens.

M. de Nemours suivit M. le Prince, par la seule raison qu'il s'était embarqué dans ses intérêts, n'étant pas d'ailleurs fort satisfait de lui.

Le prince de Tarente, sans savoir trop bien pourquoi, s'en alla le trouver lorsque tout le monde le quittait. Mais comme la reconnaissance n'était pas la vertu chérie de la maison

de Condé, l'on n'en eut guère pour un homme qui venait sans avoir ni troupes ni places qui pussent servir à son parti. Tout ce que M. le Prince dit, lorsqu'il sut qu'il venait, fut : Hé! qu'est-ce que nous ferons de Tarente, et qui peut nous l'avoir envoyé?

Ce M. de Tarente ne fut pas mieux traité dans la suite; car comme lui et M. de la Rochefoucault eurent assiégé Cognac, et qu'une partie de leurs troupes ayant passé, le pont se rompit, ils ne purent empêcher les troupes du roi de le secourir et de défaire toutes celles des leurs qui avaient passé.

M. le Prince vint tout furieux leur faire mille reproches, et leur dit entre autres choses qu'ils n'avaient pu prendre Cognac, et qu'en un instant l'ombre et la botte de Marcin l'auraient pris. Ce qui rendait ce prince si chagrin d'avoir manqué cette place, c'est qu'il avait compté qu'elle lui devait servir de passage pour sortir de la province, et que de plus il s'était engagé qu'en s'en rendant le maître, il porterait la guerre ailleurs; et par ce mauvais succès il se voyait hors d'état de pouvoir exécuter ce qu'il avait promis.

D'ailleurs le roi avançait en Guienne, ce qui faisait perdre à ce prince beaucoup de son cré-

dit, et ce qui dégoûtait même encore extrêmement tous ceux de son parti; outre qu'il fut très-mal servi par les gens qui avaient reçu ses ordres et son argent pour lui lever des troupes, et qui n'en levèrent pas la dixième partie de celles qu'il pouvait attendre et qu'on lui avait fait espérer. Aussi aurait-il été entièrement perdu dès ce moment-là, sans la résolution que prit le cardinal, par laquelle il rétablit lui-même les affaires de ce prince : ce qui donna lieu en ce temps-là de dire que les chefs de parti ne se maintenaient pas si bien par leur habileté que par les fautes de leurs ennemis. Cette résolution du cardinal fut de revenir à la cour, et je vais instruire des raisons qui lui en donnèrent envie.

Le public était persuadé que Mazarin était toujours dans une grande faveur auprès de la reine, et que pour le faire revenir elle serait capable de renverser tout le royaume; mais pour ce cardinal il s'apercevait qu'elle était fort accoutumée à se passer de lui. Les ministres s'en apercevaient encore mieux; mais comme Châteauneuf et Villeroy auraient eu peine à lui devenir assez agréables par eux-mêmes, pour s'emparer de toute la faveur, et qu'ils ne voulaient point que les desseins qu'ils avaient d'être

seuls les maîtres du ministère parussent d'abord, connaissant le penchant que cette princesse avait pour ses parens et pour les étrangers, ils introduisirent le prince Thomas (1) de Savoie, son cousin germain, dans la place du cardinal Mazarin.

Ce prince était un homme assez pesant, lequel avait néanmoins de très-bonnes intentions, et qui savait la guerre, quoiqu'il y eût toujours été malheureux. D'ailleurs, lorsqu'on pouvait s'apercevoir qu'il avait du sens, on trouvait qu'il était bon; mais on ne s'en apercevait pas souvent, parce qu'il était bègue, qu'il parlait fort gras, et un mauvais français, et qu'avec tout cela il était encore sourd. On faisait toutes les dépêches en sa présence, et la reine prenait une grande confiance en lui. Mais ce qui est rare, c'est qu'il fut favori, et presque premier ministre, sans qu'il en eût seulement le moindre soupçon.

Le cardinal, qui en savait plus de nouvelles que lui-même, était fort mécontent de tout ce

---

(1) Thomas-François de Savoie, prince de Carignan, grand-maître de France, général des armées du roi en Italie, mort à Turin en 1656. Il était fils de Charles-Emmanuel, duc de Savoie.

qui se passait à la cour, et il avait peur que s'il en demeurait plus long-temps éloigné, il n'eût peine à y revenir. Madame de Navailles, femme d'un homme attaché à lui, pressant un jour son retour auprès de la reine, cette princesse lui dit ces mêmes mots : « Ma pauvre femme, » vous pouvez juger que personne ne souhaite » tant que moi qu'il revienne ; mais le pauvre » homme est malheureux : les affaires vont » fort bien entre les mains de ces gens-ci, et » il faut qu'avant son retour on ait poussé » M. le Prince. »

Ce que la reine dit à cette dame, et ce que le cardinal apprit encore de plusieurs endroits, le pressa de revenir à quelque prix que ce fût, et lui fit croire qu'il était perdu s'il tardait davantage.

Comme il avait conservé un grand ascendant sur l'esprit de la reine et sur les ministres, dès l'instant qu'il manda qu'il fallait qu'il revînt, et qu'il était à propos que le roi lui écrivît pour le lui commander, on n'osa s'y opposer, quoiqu'à regret ; et le prince Thomas seul souhaitait son retour de bon cœur, parce qu'il ne prévoyait pas qu'il en perdrait sa place.

Châteauneuf et Villeroy, sans paraître vouloir contredire à ce qui se proposait, firent

écrire par un nommé Bartet, secrétaire du cabinet, la lettre que le cardinal avait demandée au roi : et ils se servirent de ce Bartet, parce qu'ils le savaient dévoué au coadjuteur, à qui ce secrétaire de cabinet ne manquerait pas de l'apprendre, et ils ne furent point trompés dans leur attente. Bartet en donna avis aussitôt au coadjuteur, qui avait eu un nouveau mécontentement de la cour, en ce qu'il s'était fait de nouveaux cardinaux et qu'il ne l'avait pas été.

Aussitôt que le coadjuteur sut la lettre dont il s'agissait écrite, il alla apprendre cette nouveauté à M. le duc d'Orléans, qui était demeuré à Paris. Cette nouvelle l'irrita fort; il en fit part au parlement, et n'oublia rien pour l'animer là-dessus : à quoi il n'eut pas beaucoup de peine à réussir, parce que ces messieurs y avaient déjà tous assez de disposition. Il fut délibéré que l'on enverrait sur la frontière deux conseillers au cardinal, pour lui signifier de ne point rentrer dans le royaume.

La fronde sur cette nouvelle se ranima plus que jamais contre la cour. L'animosité devint même si grande, qu'elle porta la guerre et le feu dans bien des lieux du royaume; et la cour se trouva forcée de laisser là M. le Prince jus-

qu'à un autre temps, pour se rapprocher de Paris. Mais avant que d'en être bien proche, on attendit le retour du cardinal Mazarin, que le maréchal d'Hocquincourt (1) ramena.

Ce cardinal mit son prétexte de revenir sur ce que sachant que le roi avait la guerre contre M. le Prince, il lui amenait des troupes pour le secourir; mais ce fut un secours bien malheureux, qui fit perdre bien des places à la France, qui causa la mort à bien des gens, et qui fit bien plus d'ennemis à la reine, que ces troupes n'en pouvaient détruire.

Le prince Thomas était ravi de tous ces mouvemens, parce qu'il était persuadé que les avantages qui lui en revenaient lui étant procurés par le cardinal, s'augmenteraient à son retour, et il ne se défiait que de ceux qui l'avaient véritablement favorisé. Mais il fut bien surpris ensuite de voir son crédit si diminué au retour de ce ministre, qu'on le réduisit à ne se plus mêler de rien.

La reine cependant ne laissa pas pour cela de l'aimer toujours, mais il n'en fut qu'un peu plus malheureux encore; car le cardinal, qui

(1) Charles de Monchi d'Hocquincourt, maréchal de France, tué devant Dunkerque en 1658.

ne le croyait pas si simple qu'il était, le regarda toujours depuis comme un homme qui avait voulu prendre sa place.

Châteauneuf fut chassé de la cour, et Villeroy ne demeura que par sa grande adresse et son extrême soumission. La reine était dans le plus malheureux état du monde ; toute la France ne lui pouvait pardonner qu'elle s'opiniâtrât à maintenir toujours ce ministre dans les affaires, malgré tout ce qui en pouvait arriver, et ce ministre ne lui voulait guère moins de mal de ce qu'il avait connu qu'elle ne voulait pas qu'il revînt. Il résolut donc à son retour, voyant le roi majeur, de se conserver bien auprès de lui, indépendamment de la reine, et même d'éloigner cette princesse des affaires aussi-bien que des bonnes grâces du roi, à quoi il a toujours travaillé depuis, ainsi qu'en portent témoignage ceux qui sont bien instruits de tout ce qui se passa de plus secret sous la régence.

On était donc agité par divers intérêts et par diverses inquiétudes à la cour, lorsqu'enfin le cardinal y arriva avec le maréchal d'Hocquincourt, qui commandait son escorte. On crut y revoir ce ministre dans la même puissance qu'il y avait toujours eue ; et la reine affecta d'être transportée de joie de son retour, quoi-

que l'on ait bien su depuis qu'elle n'en eût pas tant.

Il est vrai néanmoins que d'abord elle se trouva soulagée d'avoir quelqu'un sur qui elle pût se reposer et qui la déchargeât de l'embarras de toutes les affaires ; mais cela ne dura pas long-temps ; et elle aurait bien voulu, dans la suite, avoir moins de loisir et plus de peine, et avoir conservé toute son autorité. Mazarin ne lui parlait plus de rien, et il ne témoignait pas même avoir pour elle toute la déférence qu'il lui devait, ce qui parut fort étrange à la reine, parce que, dans l'absence du cardinal, les ministres l'avaient accoutumée à recevoir d'eux des marques qu'ils avaient pour elle les égards les plus soumis, et qu'ils se comptaient dans la plus étroite dépendance ; enfin ils avaient toujours agi avec elle comme on agit avec sa souveraine. Mais, depuis l'arrivée du cardinal Mazarin, le ministère et la cour changèrent entièrement de face.

Du côté de Paris, on ne parlait que de guerre, et le duc d'Orléans déclara vouloir prendre les armes, afin d'empêcher le cardinal de demeurer dans le royaume.

Bien des gens prirent des commissions pour lever des troupes qu'on destinait à l'exécution

de ce dessein : le parlement parut disposé à suivre de pareils sentimens. Mais quoique ces messieurs allassent plus loin et contre la cour et contre le ministre qu'ils n'eussent encore fait, comme on le verra dans la suite, ils ne voulurent pourtant jamais donner l'arrêt d'union avec M. le duc d'Orléans, qu'ils avaient donné si librement à la première guerre de Paris.

M. de Nemours alla en Flandre y lever des troupes espagnoles pour secourir M. le Prince, et il en revint avec une armée très-considérable. Cependant M. de Longueville était en Normandie, avec une puissance si grande, que jamais sujet n'en a eu une pareille. Toute la province était résolue à suivre aveuglément toutes ses volontés, telles qu'elles pussent être, et d'entrer dans le parti où il les voudrait mettre.

Ce pays-là est dans une situation importante pour Paris, à cause de la rivière, ce qui fit extrêmement rechercher M. de Longueville par tous les partis; et quoiqu'il fût constant que M. le Prince eût traité avec la cour sans lui, lorsqu'il sortit de prison, il avait peine encore à lui avouer qu'il y eût pris des mesures, joint à ce que M. de Longueville n'aimait pas à refuser ce qu'on lui demandait: si bien qu'il ne

pouvait se résoudre à le rebuter absolument, non plus que M. le duc d'Orléans, quoiqu'il ne laissât pas de faire toujours tenir au roi tout l'argent de la province.

Saint-Ibal vint vers lui de là part de M. le duc d'Orléans; et il y vint de la part de M. le Prince le marquis de Montataire, capitaine-lieutenant des chevau-légers de Bourgogne, et maréchal de camp dans son armée, quoique très-jeune encore; tous deux n'oublièrent rien pour engager M. de Longueville dans le parti de la fronde.

M. de Beaufort lui-même, qui avait été le premier à vouloir engager M. de Longueville dans le parti de la cour, ne laissa pas d'envoyer aussi en Normandie, pour l'obliger à prendre celui de la fronde; et cela seulement par son inquiétude naturelle de changer de parti, et aussi parce qu'il ne trouvait jamais que personne rendît assez de justice à son mérite.

D'un autre côté, mademoiselle de Longueville, le premier président de Rouen, et les mazarins le pressaient encore davantage, pour le porter à entrer dans le parti de la cour; enfin personne ne fut tant tourmenté.

S'il avait voulu parler un peu plus intelligiblement, on lui aurait moins fait la cour à la

vérité; mais en récompense, il aurait évité bien des importunités. Car enfin on ne lui donnait point de repos, et un parti ne l'avait pas plutôt quitté que l'autre le reprenait. Il est cependant vrai que sa manière d'agir ne laissa pas de réussir; car il fit si bien avec toutes ses incertitudes, qu'il empêcha qu'il n'y eût des gens de guerre dans toute la Normandie; qu'elle demeura paisible pendant un temps où tout le reste du royaume était au pillage et en feu par les soldats : ce qui charmait les Normands, qui sont naturellement assez intéressés, et ce qui leur a rendu long-temps la mémoire de ce prince très-chère.

Pour remédier aux desseins et aux entreprises de la fronde, la cour fit rapprocher non-seulement les troupes qui étaient destinées pour la guerre contre M. le Prince, mais encore celles des frontières : ce qui fut cause que dans cette campagne les Espagnols prirent Dunkerque, Gravelines, Barcelone et Casal. Peu s'en fallut même que la France ne perdît l'Alsace, par la rencontre que je vais dire; mais pour la bien expliquer il faut prendre la chose de plus loin.

Après la mort d'Erlac, qui était gouverneur de Brisach, un nommé Charlevoi s'en trouva le

maître absolu, par le grand crédit qu'il avait dans la garnison. Comme c'était un temps de troubles, on craignait qu'il ne voulût se faire trop acheter, ou plutôt qu'il ne voulût point se faire acheter du tout, et qu'il ne traitât avec l'empereur pour garder cette place en propre, en relevant seulement de ce prince.

Comme Charlevoi, dans tous les temps, avait été fort attaché au maréchal de Guébriant (1), la maréchale de Guébriant, son épouse (2), qui le connaissait beaucoup, et qui savait de quoi il était capable, se chargea à la cour d'aller négocier avec cet homme; mais elle y réussit par des moyens si extraordinaires, au moins si l'on en veut croire ce qu'on en disait en ce temps-là, que je ne sais si un autre aurait voulu et rendre et recevoir un service à de pareilles conditions.

Voici donc comme on racontait la chose. La maréchale, disait-on, savait que les femmes avaient un grand ascendant sur Charlevoi, et

---

(1) Jean-Baptiste de Budes, comte de Guébriant, maréchal de France, tué en 1643, devant Rotweil, en Allemagne, qu'il assiegeait et qu'il prit.

(2) Renée du Bec, maréchale de Guébriant, morte à Périgueux en 1659.

qu'il avait un grand faible pour elles : ce qui l'obligea à prendre, pour l'accompagner, une demoiselle des mieux faites, et de facile composition, pour imposer à Charlevoi celles qu'elle désirait : ainsi elle n'eut qu'à lui prescrire la manière dont elle voulait qu'elle se conduisît.

La maréchale arriva, accompagnée de cette demoiselle, pour négocier avec lui ; et en allant voir les raretés de Brisach, elle donnait tout le temps à Charlevoi de voir et d'entretenir cette personne. Comme elle était belle et coquette, elle n'eut pas de peine à donner dans la vue à Charlevoi, lequel s'attacha beaucoup à lui faire sa cour, parce qu'il la croyait une bonne fortune. Elle, de son côté, dont le métier n'était que d'engager et non pas d'être cruelle, ne le parut à Charlevoi qu'autant qu'elle le jugea à propos pour le succès des desseins de la maréchale de Guébriant, laquelle, voyant leur intelligence assez bien établie pour pouvoir exécuter ce qu'elle en voulait faire, sortit de Brisach, pour aller dans une maison à quelques lieues de la ville, où elle avait accoutumé d'aller de temps en temps. Elle feignit d'y être malade pour n'aller point à Brisach; elle obligea cette étrange demoiselle à donner dans cette maison un rendez-vous à Charlevoi, qu'on ne pouvait

tirer de Brisach sans quelque artifice de cette nature ; et on l'arrêta là, d'où il fut mené prisonnier à Philisbourg.

Quelque temps auparavant, M. le comte d'Harcourt avait été fait gouverneur de Brisach, pour récompense d'avoir mené les princes au Havre, parce que c'était la coutume de ce temps-là de se faire payer bien cher les services que l'on rendait.

Le comte d'Harcourt ayant donc Charlevoi en son pouvoir, et la garnison de Brisach n'ayant point été changée, il fit proposer à son prisonnier de le délivrer, pourvu qu'il le rendît maître de cette place : ce que Charlevoi exécuta.

Par ce moyen le comte d'Harcourt se trouva le maître des deux principales places de l'Alsace, et avec ce qu'il y avait de troupes il assiégea Béfort, sur le prétexte que le comte de la Suze (1), qui y commandait, était dans les intérêts de M. le Prince. On apprit tout cela à la cour avec bien du chagrin ; mais l'on n'y pouvait apporter de remède.

---

(1) Gaspard de Champagne, comte de la Suze, mari d'Henriette de Coligni, célèbre sous le nom de la comtesse de la Suze, dont on a des poésies excellentes, et qui est morte en 1678.

Quoique le roi fût majeur, M. le duc d'Orléans ne laissa pas de se faire déclarer à Paris lieutenant-général du royaume. On passa encore plus avant ; on y mit à prix la tête de Mazarin, quoiqu'il ne fût pas justiciable du parlement, étant cardinal.

Monsieur, sachant que le roi tournait du côté de l'Ile-de-France, et craignant qu'il ne se rendît maître d'Orléans, y envoya Mademoiselle (1), sa fille, laquelle trouvant la porte fermée, y entra par une fenêtre, et y étant entrée, elle fit déclarer la ville pour M. son père, et obligea le roi, qui y venait le lendemain, à prendre une autre route.

M. de Beaufort, qui commandait l'armée de M. le duc d'Orléans et M. de Nemours celle de M. le Prince, se joignirent. M. de Nemours avait un ordre secret de M. le Prince de s'avancer vers la Guienne, et M. de Beaufort avait d'autres ordres de M. le duc d'Orléans, de ne point s'éloigner de Paris. Comme ils ne pouvaient se fier les uns aux autres, et qu'ils se trouvaient de sentimens fort opposés, cela joint avec l'aigreur qui était déjà entre eux depuis assez longtemps, ne manqua pas aussi de faire le sujet

(1) Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, morte fille en 1693.

d'une grande querelle entre ces deux princes, dont il serait arrivé du malheur dès lors, sans que Mademoiselle, qui revenait d'Orléans, les accommoda en passant.

Ensuite de cela, M. le Prince, qui ne se trouvait pas bien en Guienne, y laissa M. le prince de Conti et madame de Longueville; et ayant traversé toute la France en habit déguisé, vint se jeter dans l'armée de M. de Beaufort et de M. de Nemours, et étant joints ensemble, ils donnèrent le combat de Gergeau, contre le maréchal d'Hocquincourt qu'ils défirent.

On n'avait nommé le coadjuteur au cardinalat que pour le tromper; aussi ne fit-on pas grand scrupule d'envoyer quelque temps après un courrier pour révoquer la nomination; pendant lequel temps le bailli de Gondi, averti par un autre courrier du coadjuteur, amusa celui de la cour, et le retarda, sur le prétexte de le bien régaler. Pendant ces momens il dépêcha en diligence vers le pape Innocent X, qu'il savait haïr beaucoup le cardinal Mazarin; et il manda à ce pontife, que s'il voulait faire le coadjuteur cardinal, il n'avait plus de temps à perdre, parce qu'il y avait un courrier à Florence, qui allait à Rome pour y révoquer sa nomination.

Le pape, qui considérait le coadjuteur plus comme un ennemi de Mazarin, que par aucune autre raison, se hâta de lui donner le chapeau, avant qu'on pût croire qu'il eût reçu les lettres du roi qui en nommait un autre, lequel était l'abbé de la Rivière ; et ce fut de cette façon qu'il fit le coadjuteur cardinal : ce qui surprit et fâcha extrêmement la cour.

Du côté de la Guienne, voici comme les choses se passèrent dans la seconde guerre de Paris; et pour en donner une plus grande intelligence, je crois qu'il est à propos d'en reprendre le récit dès le commencement que M. le Prince y alla.

Un secrétaire du prince de Conti se mit en tête de gouverner madame de Longueville; il fit comprendre à mademoiselle de Verpillière, qui était une de ses filles d'honneur, et qui avait un fort grand crédit auprès d'elle, que tant que M. de la Rochefoucault la gouvernerait, comme il était fort habile, et que cette princesse n'en était que trop persuadée, elle ne suivrait jamais que ses conseils, et que ceux des autres personnes n'en seraient guère considérés; qu'ainsi pour les lui rendre plus considérables, il lui fallait donner quelque ami jeune, bien fait, qui ne fût point propre aux affaires,

et qui ne pût que lui plaire et l'amuser. Ils exécutèrent donc ce dessein; et pour le faire mieux réussir, ils introduisirent M. de Nemours, quoique autrefois il ne lui eût pas trop plu, et que malgré tout l'attachement qu'il paraissait avoir pour elle, aussi-bien que tout ce qu'il avait de bonnes qualités et de grands airs, elle n'ait jamais rien pu trouver en lui de charmant, que le plaisir qu'il témoignait lui vouloir faire de quitter madame de Châtillon (1) pour elle, et celui qu'elle eut d'ôter à une femme qu'elle n'aimait pas un ami de cette conséquence.

Cette intelligence la brouilla absolument avec la Rochefoucault, lequel depuis assez long-temps ayant envie de la quitter prit cette occasion avec joie.

Depuis qu'il cessa de la conseiller, elle parut ne savoir plus ce qu'elle faisait; et elle prit à Bordeaux des airs si extraordinaires et si bizarres, qu'on n'en avait jamais vu de pareils à une personne de son rang.

M. le Prince, s'étant cru obligé pour le bien de ses affaires de quitter la Guienne, semblait y avoir laissé son frère et sa sœur pour y com-

(1) Élisabeth-Angélique de Montmorenci, deuxième fille de François de Bouteville.

mander en son absence, mais le véritable pouvoir était demeuré à Marcin et à Léné, qui avaient son secret et ses ordres. Ce prince, au retour de Bordeaux, envoya secourir Mouron.

Mais pour revenir à ce qui se passait pendant ce temps-là, et à la cour et à Paris, et pour en achever le récit, je continuerai par dire que M. le Prince, à son arrivée de Guienne et de l'armée, se crut assez bien avec M. le duc d'Orléans, qui le traitait agréablement ; mais dès qu'il savait que le cardinal de Retz lui avait parlé quelque temps, ou bien qu'il était venu comme en cachette par le petit escalier, ce prince en paraissait tout hors de lui, et il ne savait plus quelles mesures prendre, tant il en était troublé.

D'un autre côté, M. de Bouillon s'aperçut, aussi-bien que quelques autres qui étaient dans le secret de la cour, que ce n'était pas une chose impossible d'avoir part à la confiance de la reine, ni même d'être mieux auprès d'elle que le cardinal, puisqu'elle-même s'était plainte quelquefois assez ouvertement qu'elle n'avait jamais eu une belle parole de ce ministre.

Comme le duc de Bouillon était bien plus

habile et bien plus clairvoyant que le prince Thomas, il ménagea aussi, bien mieux que lui, le crédit qu'il sut s'acquérir auprès de la reine. Même le cardinal présent, il obtint d'elle que sa maison aurait les honneurs des princes ; et le cardinal, qui ne le put empêcher, afin qu'on ne s'aperçût pas de cette faveur du duc de Bouillon, fit obtenir la même grâce à la maison de Rohan.

La reine fit dans ce temps-là M. de Créqui (1) duc, et pour empêcher qu'on ne crût tout de même que la reine fît des grâces de son chef, le Mazarin fit donner la même dignité à M. de Roquelaure (2). Mais ce ministre ne put trouver de remède contre la résolution qu'on prit de donner ensuite la surintendance des finances à M. de Bouillon.

On dit qu'il était à propos que le cardinal s'éloignât pour quelque temps, afin d'apaiser Paris et les autres lieux du royaume, qui se plaignaient tous de son retour. On croyait fortement dans le public que cet avis venait du car-

(1) Charles de Créqui, troisième de ce nom, duc de Créqui, mort gouverneur de Paris.

(2) Gaston, duc de Roquelaure, marquis de Biran, mort en 1683.

dinal lui-même, qui voulait leur donner cette satisfaction à tous; mais un jour que Froullé lui demanda quand il partirait, il trouva ce discours si mauvais, et il y répondit si durement, qu'il fit bien voir que cette résolution ne lui était pas agréable.

Cependant il ne laissa pas que de partir peu après. Mais comme son bonheur était au-dessus de tout ce qu'on pouvait faire contre lui, M. de Bouillon mourut du pourpre à Pontoise, le 9 août 1652. Ce duc eût été le plus dangereux ennemi qu'il eût jamais eu, tant par le crédit qu'il avait personnellement auprès de la reine mère, que par celui que lui auraient donné les finances qu'il eût gouvernées, et encore avec cela par l'autorité que le maréchal de Turenne son frère avait dans l'armée.

La cour s'avança fort près de Paris, et même les troupes du roi attaquèrent le faubourg Saint-Antoine. Elles ne le forcèrent pas comme elles le prétendaient; mais aussi ne furent-elles pas tout-à-fait repoussées : ce qui rendit l'avantage à peu près égal.

Du côté de la cour, Manchini, Saint-Maigrin, le chevalier de la Vieuville, et Nantouillet, furent tués; et du côté de la fronde, Flamarin, la Roche-Giffard et le baron de Castries. M. de

Nemours fut blessé à la main, et M. de la Rochefoucault eut une grande blessure à l'œil.

Quoique les troupes du parti de la cour ne fussent point entrées dans Paris, c'était pourtant une grande affaire à M. le Prince d'y faire entrer les siennes, et elles n'étaient venues dans ce faubourg qu'en tournant par dehors autour de la ville.

Le peuple n'était plus affectionné à la fronde dans cette seconde guerre, comme il l'avait été dans la première, et les bourgeois fermaient déjà leurs portes; mais Mademoiselle, qui dans ce temps-là avait beaucoup de crédit parmi le peuple, leur persuada de laisser passer les troupes de M. le Prince au travers de la ville: en quoi elle lui rendit un si grand service, que sans elle il courait risque de la vie.

Ensuite de cela, Monsieur envoya demander du secours aux Espagnols et à M. de Lorraine (1). Ce dernier vint lui amener ses troupes lui-même; et ce qui parut fort étrange et fort surprenant, c'est que M. Séguier, chancelier de France, qui était dans le parti de Paris, obligea son beau-fils le duc de Sully, à donner passage aux Espagnols par Mantes, dont il était gouverneur.

(1) Charles VIII, duc de Lorraine, mort en 1675.

Si M. de Lorraine parut empressé à venir secourir Monsieur, de qui il avait l'honneur d'être beau-frère, il ne le parut pas moins à s'en retourner, et le roi d'Angleterre (1) négocia avec lui, en lui offrant de la part de la cour de l'argent, qu'il accepta sans paraître se mettre beaucoup en peine du parti qu'il avait pris et qu'il abandonnait. Madame (2) en pensa mourir de chagrin, et cela n'en inquiéta pas davantage le duc son frère.

M. de Nemours et M. de Beaufort, qui étaient en froideur il y avait long-temps, se raccommodèrent au combat de Saint-Antoine ; mais leur intelligence ne dura guère. Monsieur forma un conseil dans Paris dont ils furent tous deux, et la dispute de rang ayant rappelé leur ancienne jalousie, M. de Nemours fit appeler M. de Beaufort, qui le tua de deux balles dans le cœur. Le combat fut de cinq contre cinq, dont il y en eut encore deux qui furent tués.

Peu de temps après cela, le peuple s'avisa

(1) Charles II, roi d'Angleterre, alors réfugié en France, mort en 1685.

(2) Marguerite de Lorraine, fille puînée de François, comte de Vaudemont, duchesse d'Orléans, morte à Paris en 1672.

d'une espèce de manie qui parut tout d'un coup, sans qu'on ait su qui la commença. C'était que, pour marquer qu'on était bon frondeur et zélé pour le parti, il fallait avoir de la paille sur soi. Cette manie alla si loin, que ceux qui n'en avaient pas étaient réputés mazarins, et fort en péril de leur vie; en sorte que tout le monde, sans exception, était obligé de porter cette marque du parti qu'il y tenait : jusque-là même que l'on vit des religieux avoir de grands bouquets de paille sur leur froc.

M. le duc d'Orléans et M. le Prince voulaient que la ville demandât l'union avec le parlement et les princes, et qu'elle confirmât la lieutenance générale de Monsieur, laquelle avait déjà passé au Parlement.

Pour cet effet, on tint une grande assemblée dans la maison de ville, où non-seulement se trouvèrent les échevins et les conseillers de la ville, mais encore beaucoup d'officiers des cours souveraines, qui y étaient comme colonels de leurs quartiers, et le maréchal de l'Hospital (1) comme gouverneur de la ville.

Aussitôt qu'ils furent assemblés, on vit toute

(1) François de l'Hospital, comte de Rosni, maréchal de France, gouverneur de Paris, mort en 1668.

la Grève remplie de gens, qui ne paraissaient être que du peuple; mais par ce qu'ils firent, ils prouvèrent bien qu'ils n'étaient rien moins que ce qu'ils paraissaient.

Ils commencèrent donc par menacer tous ceux de cette assemblée de les tuer et de les brûler, s'ils ne consentaient à tout ce qu'on désirait d'eux, et sans savoir ce qui s'y passait, ils se mirent à tirer et à vouloir monter aux fenêtres de l'hôtel de ville, d'où, pour repousser l'injure, on voulut tirer aussi; et ce qui fit bien connaître que ceux qui attaquaient étaient des gens de guerre, c'est que, bien loin de s'effrayer des coups qu'on leur tirait, ils continuèrent à s'approcher. On dit même qu'on avait entendu qu'ils disaient, *à moi Bourgogne*, *à moi Condé*, qui étaient les noms des régimens de M. le Prince.

Le désordre alla encore plus loin; et ceux qui le faisaient poussèrent leur insolence jusqu'à faire approcher auprès de la porte des fagots où ils mirent le feu. Ceux qui étaient dans la maison de ville, qui voyaient qu'on les allait brûler, que la porte était déjà enflammée, et que la fumée les étouffait, se hasardèrent de sortir; mais ils n'en rendirent pas leur condition meilleure. Il y en eut un très-grand nombre

de tués ; et l'on remarqua que le malheur tomba principalement sur les plus grands frondeurs, parmi lesquels périrent Miron et Janvri.

Le maréchal de l'Hospital, gouverneur de la ville, à qui on en voulait particulièrement, se trouva fort embarrassé. Il cacha son cordon bleu, et il se déguisa si bien et si heureusement, qu'il échappa de leurs mains comme par miracle, et qu'il sortit de Paris.

On ne sait point au vrai qui fut la cause d'un si grand désordre. Tout le monde le désavoua. Mais ce qui a passé pour être le plus constant, c'est que M. le Prince ne voulant seulement que faire peur à l'assemblée de l'hôtel de ville, pour empêcher qu'on n'y délibérât rien que ce qu'il voulait, les soldats allèrent plus loin que leurs ordres. On dit qu'un homme de grande distinction, qui paraissait cependant fort attaché à la cour, avait mandé à M. le Prince qu'il fallait faire quelque action d'autorité, qui marquât avec éclat son pouvoir, pour rendre son accommodement plus avantageux.

Il y a eu même des politiques qui ont pensé que des gens dévoués à la cour, poussèrent ces troupes à de grandes violences, exprès pour dégoûter le peuple des princes.

Enfin, je ne sais ni quelle en fut l'intention,

ni qui en furent les auteurs ; mais ils demeurèrent entièrement décrédités parmi le peuple, qui commençait à s'ennuyer beaucoup de la guerre, et qui perdit tout le goût qu'il avait eu pour la fronde.

M. le duc d'Orléans, qu'on connaissait incapable de ces violences, n'en fut point accusé : aussi vint-on en grande hâte l'en avertir. Mademoiselle et M. de Beaufort étant chez lui, il les y envoya pour apaiser le peuple, et pour faire sortir avec sûreté ceux qui étaient investis dans la maison de ville.

Cette princesse et ce prince furent donc envoyés par Monsieur à l'hôtel de ville pour en apaiser le désordre ; mais au lieu de se hâter, ils s'amusèrent à disputer en chemin qui d'eux avait plus de crédit parmi le peuple. Mademoiselle soutenait au duc de Beaufort qu'il ne serait pas en sûreté sans elle, et lui, qui se piquait de l'amitié du peuple plus que de toutes choses, l'assurait au contraire que c'était lui qui lui procurait cette sûreté ; mais enfin on leur fit apercevoir que leur contestation était fort inutile, et même dangereuse, parce que le mal pressait beaucoup : ce qui les obligea à ne penser plus qu'à s'avancer dans la plus grande diligence qui leur fut possible pour faire

cesser le désordre, lequel finit cependant encore plus par les ordres secrets de M. le Prince que par leur présence.

Madame de Rhodes, qui était allée faire quelques négociations avec M. le cardinal, lui parlait chez la princesse Palatine, lorsque les nouvelles lui vinrent du feu et du carnage de l'hôtel de ville; et comme le maréchal était son beau-père, et qu'elle l'aimait fort, elle s'évanouit d'effroi pour lui.

Le cardinal jugeant bien de l'avantage qui lui reviendrait de cette violence, dont on lui apprenait la nouvelle, et présumant qu'il n'avait plus besoin de personne, se soucia peu de ce que madame de Rhodes lui voulait dire, et la quitta brusquement pendant qu'elle était évanouie. Quand elle revint de son évanouissement, elle fut si outrée du peu de cas qu'il avait fait et d'elle et de ses négociations, qu'elle mourut en moins de quatre jours après : et ce qui y contribua encore, fut le grand chemin qu'elle fut obligée de faire à pied, pour rentrer dans la ville sans être connue.

Tout le monde, au lieu de la plaindre, se moqua d'elle d'être morte, comme si elle avait fait une action fort ridicule; et afin qu'elle le parût encore un peu davantage, on ajouta

qu'elle avait été déguisée en cordelier dans la conférence qu'elle eut avec M. le cardinal, et que l'on avait trouvé dans sa garde-robe des habits de carmes, de minimes, d'augustins, enfin de toutes sortes d'ordres de religieux.

On fit M. de Beaufort gouverneur de Paris, en la place du maréchal de l'Hospital, et Broussel, prevôt des marchands. Il ne faut pas oublier de faire remarquer ici que M. le Prince avait tellement perdu la tramontane, et était si fort dérouté en tout ce qui regardait sa conduite, qu'il n'envoya des troupes pour secourir Saint-Maur, que lorsqu'il fut pris.

Cependant, malgré tout ce dérangement dans la conduite de ce prince, M. d'Orléans et lui députèrent vers l'archiduc pour en avoir du secours. Il envoya pour la seconde fois M. le duc de Lorraine en France, mais avec un ordre si précis d'y demeurer tant qu'ils auraient besoin de lui, qu'il en devint aussi attaché à leur parti qu'il l'avait peu été la première fois.

M. de Chavigni, qui avait tant fait de choses pour rendre celui de la fronde considérable, n'en fit pas moins pour le détruire, dans la vue de s'en faire un mérite auprès de la cour. Il commença donc premièrement à vouloir faire l'accommodement de Monsieur et de

M. le Prince tout à la fois. Après cela il travailla à celui de M. le prince de Condé séparément de celui de M. le duc d'Orléans; et voyant qu'il n'y pouvait réussir, il voulut changer de batterie, et faire celui de M. le duc d'Orléans séparément de celui de M. le Prince.

Il allait la nuit à la cour pour ses négociations, sans la participation ni de l'un ni de l'autre ; de sorte qu'on aurait pu ignorer ses démarches encore quelque temps, si des coureurs de M. le Prince n'avaient pris un homme chargé de lettres, par lesquelles on découvrit toute cette intrigue. Et comme ensuite de cela M. de Chavigni, qui ignorait qu'on eût fait cette découverte, alla voir le prince de Condé qui était malade, ce prince, en lui montrant ses lettres, le traita si outrageusement, que la fièvre l'en prit et qu'il en mourut, tant il fut pénétré de douleur et de chagrin.

Ensuite de cela le roi ordonna au parlement de Paris de se transférer à Pontoise, à quoi cette compagnie ne voulut point obéir; et à l'exception du président de Novion et de sept ou huit conseillers, le reste demeura à Paris.

Tout le monde était si rebuté des chefs de parti qui étaient sur la scène, que s'il fût venu quelque homme dont on n'eût jamais entendu

parler, il eût été celui que l'on eût choisi pour l'être, et dont le parti eût été le plus considérable.

Il est cependant vrai que, si l'on était dégoûté de la cour, on l'était beaucoup plus encore à Paris les uns des autres. Les parlementaires s'accommodaient mal entre eux; et ils s'accommodaient encore plus mal avec les princes. Les princes eux-mêmes n'étaient pas trop bien ensemble, et ils ne comptaient plus sur le parlement. Le peuple de son côté n'aimait plus ni les frondeurs d'épée, ni ceux de robe.

La cour, informée de tous ces mouvemens et de tous ces désordres, résolut de revenir à Paris sans traiter avec personne, mais seulement d'envoyer des gens parmi le peuple sonder ses dispositions, et ménager les colonels et capitaines des quartiers.

L'abbé Fouquet y vint en cachette avec le duc de Bournonville, qui était un Flamand, dont on n'avait guère entendu parler avant cela. Ils se firent beaucoup de fête d'avoir réussi à cet emploi, quoique la chose fût faite, ou du moins fort préparée par la disposition où la violence de l'hôtel de ville avait mis les esprits.

On commença à faire quelques assemblées au Palais-Royal, dans lesquelles, pour marquer

transféré ailleurs, au lieu d'envoyer dans la grand'chambre le maître des cérémonies pour les y convier selon la coutume ordinaire, on leur envoya des lettres de cachet à chacun en leur particulier; et ils vinrent tenir le parlement au Louvre, où se joignirent ceux qui composaient le parlement de Pontoise; et le roi déclara ensuite valables tous les arrêts qu'on avait donnés à Paris pour les particuliers.

Cette hauteur avec laquelle la cour était revenue faisait juger que de meilleures têtes que celles du temps de la régence se mêlaient des affaires : ce qui a souvent fait soupçonner que c'était les conseils de M. le Tellier qui faisaient agir.

Dès le lendemain que le roi fut à Paris, tout y parut aussi paisible que si jamais il n'y avait eu de fronde, et l'autorité royale aussi bien établie qu'avant les troubles.

Cependant le cardinal Mazarin ne revenant point, on voyait bien qu'il y avait quelque raison secrète qui l'en empêchait, n'y ayant plus rien à la cour ni parmi le peuple qui résistât à sa puissance ; mais on ne jugeait point quelle pouvait être cette raison.

D'un autre côté le cardinal de Retz était fort inquiet. Quoique l'on eût reçu ses offres et ses

services, quoiqu'on l'eût même employé, quoiqu'il se fût trouvé au Louvre à l'arrivée du roi, et enfin quoiqu'il eût prêché devant leurs majestés, il sentait bien néanmoins ce qu'il méritait, et il parut être dans une grande défiance. Il ne voulait plus même aller au Louvre ; mais on lui fit si bien comprendre qu'il était impossible qu'il pût demeurer dans cet état avec la cour, qu'il se trouva forcé d'y retourner, après avoir pourtant bien balancé et bien retardé. Il y fut convaincu que ses alarmes n'étaient que trop bien fondées ; car il y fut arrêté prisonnier : ce qui mit la dernière fin aux troubles, dont il n'y eut plus que les suites qui furent des accommodemens.

Peu de temps après que le cardinal de Retz eut perdu la liberté, le cardinal Mazarin revint à Paris, où le peuple parut ne se soucier pas davantage de la haine qu'il avait eue pour lui, que de l'amitié qu'il avait eue pour les frondeurs.

On jugea que le Mazarin n'avait ainsi remis son retour après la prison du cardinal de Retz, que pour être en pouvoir de mander et persuader à Rome que les ministres l'avaient résolue et arrêtée sans sa participation, afin que la captivité d'un de ses confrères ne lui fût point imputée.

M. le prince de Conti et madame de Longueville étaient si occupés du soin de reprendre du crédit dans Bordeaux et dans la province, qu'ils ne songèrent en aucune façon du monde qu'ils avaient affaire contre la cour, et ils croyaient n'avoir d'ennemis que ces deux hommes de confiance que M. le Prince avait laissés, ce qui n'avançait pas leurs affaires ni celles de son parti.

Il y eut auprès de Bordeaux une assemblée des plus mutins qui n'étaient que du menu peuple; lesquels s'assemblèrent la première fois dans une maison qu'on nommait l'Ormée, ce qui fit que l'assemblée se nomma de ce nom.

Le prince de Conti et madame de Longueville y prirent du crédit; ils y mirent des gens fort à eux, et comme cette mutinerie s'augmentait insensiblement et naturellement sans le secours même des soins qu'ils prenaient, ce prince et cette princesse voyant que le parlement, très-bien informé des intentions de M. le Prince, ne considérait que Marcin et Léné, ils mirent dans la tête des plus mutins de l'Ormée que le parlement devenait mazarin, et qu'il n'était plus dans les intérêts de M. le Prince; ce qui les obligea à le pousser si violemment, qu'il fut contraint de sortir de la ville, quoique M. le

Prince lui eût l'obligation d'avoir été reçu dans la province. Aussi les affaires allèrent-elles toujours en empirant, depuis que M. le prince de Conti et madame de Longueville eurent préféré une assemblée de mutins au parlement; cette assemblée de canaille n'étant pas un appui pour M. le Prince aussi solide qu'un corps de cette considération.

Ce même secrétaire du prince de Conti qui, pour gouverner madame de Longueville, avait voulu brouiller M. de la Rochefoucault avec elle, ce même secrétaire, dis-je, trouva que le ministère de cette princesse lui était peu utile, et conclut qu'il lui était plus avantageux d'avoir du crédit auprès de son maître par son maître même, que par madame de Longueville : de sorte qu'il trouva encore moyen de la brouiller avec lui, ce qui fit aller les affaires de M. le Prince absolument de travers.

Un nommé Guyonnet, conseiller au parlement de Bordeaux, qui était un des hommes du monde qui avait le plus d'esprit, fit son accommodement avec la cour et celui de toute sa compagnie.

M. le Prince, informé de tout cela par Marcin et par Léné, en eut un chagrin mortel; et cela augmentait bien encore le mépris qu'il

avait déjà pour son frère et pour sa sœur. Enfin tous ces mécontentemens vinrent à un tel point à Bordeaux, qu'ils ne pensèrent plus qu'à leurs brouilleries particulières, et point du tout aux affaires de M. le Prince.

Dès que le roi y envoya, ce qui fut presque aussitôt après son retour à Paris, M. le prince de Conti et madame de Longueville s'accommodèrent, sur la première proposition qu'on leur en fit. Ils obligèrent la ville à s'accommoder aussi; et ce que ce prince et cette princesse en trouvèrent de plus satisfaisant, c'est qu'ils se trompèrent l'un et l'autre.

M. le prince de Conti traita donc, sans la participation de sa sœur, avec M. de Candale, où son mariage fut conclu et résolu avec mademoiselle Martinozzi, nièce du cardinal Mazarin.

Madame de Longueville, tout de même, traita de son côté, sans lui en parler, avec M. de Vendôme (1), qui était venu à Bordeaux, avec les vaisseaux, comme amiral.

Une des conditions du traité de M. le prince de Conti fut que son frère ne reviendrait jamais à Paris, et une de celui de madame de Longue-

(1) César, duc de Vendôme, mort en 1665.

ville, fut qu'on travaillerait à la raccommoder avec son mari.

Après ces accommodemens, il ne parut presque plus de restes de troubles dans le royaume, et le peu qu'il en restait fut bientôt entièrement dissipé; mais, depuis cela, il n'a paru dans le règne du roi qu'une suite perpétuelle et miraculeuse d'actions extraordinaires, dignes d'une mémoire et d'une admiration éternelles, et dont la cause se doit moins attribuer à la grande fortune de ce prince qu'à ses grandes qualités, qui lui ont fait entreprendre et exécuter tant de choses si incroyables, qu'elles feront croire un jour notre histoire fabuleuse, par le peu de vraisemblance qu'elles porteront dans les siècles à venir sur tout ce qu'elles leur en apprendront, et sur tout ce que nous en admirons dans le nôtre.

FIN DU SIXIÈME ET DERNIER TOME.

TABLE

DES PRINCIPALES MATIÈRES

ET DE TOUTES LES PERSONNES

DONT IL EST PARLÉ DANS LES MÉMOIRES DU CARDINAL DE RETZ.

(Les chiffres romains indiquent le tome, et les chiffres arabes la page.)

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

L.

M.

N.

O.

P.

Q.

R.

S.

T.

V.

W.

Y.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DE RETZ.

TABLE

DES PRINCIPALES MATIÈRES

ET DE TOUTES LES PERSONNES

DONT IL EST PARLÉ DANS LES MÉMOIRES DE GUY JOLI.

(Les chiffres romains indiquent le tome, et les chiffres arabes la page.)

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

L.

M.

N.

O.

P.

Q.

R.

S.

T.

V.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DE GUY JOLI.



